

# INSTRUCTIONS

SUR

## LES SACREMENTS



# EXTRÊME-ONCTION ET ORDRE




PAR M. L'ABBÉ GRIDEL

CHANOINE DE NANCY






LIBRAIRIE DE GIRARD & JOSSERAND

| LYON | PARIS |
| --- | --- |
| Place Bellecour, 30 | Rue Cassette, 5 |

1863

PROPRIÉTÉ.

# PRÉFACE.

Nous renfermons dans ce volume deux sacrements : l'Extrême-Onction et l'Ordre. Au sacrement de l'Extrême-Onction nous avons ajouté quelques sujets qui s'y rapportent assez directement, et nous espérons que nos lecteurs nous en sauront gré.

Quant au sacrement de l'Ordre, nous avons eu à résoudre une très-grave difficulté : c'était de faire connaître les principales questions qui y sont relatives et d'en tirer des conséquences pratiques pour les fidèles. Nous devons toujours parler d'une manière utile pour ceux qui nous écoutent.

Mais en leur faisant connaître les plus importantes obligations du prêtre, ne leur fournissons-nous pas l'occasion de censurer sa conduite, parce qu'ils ne la verront pas tou-

jours conforme à la règle? Mais ils les connaissent suffisamment pour en tirer trop souvent des conséquences fâcheuses, et il nous a semblé qu'il ne serait pas inutile de profiter de cette circonstance pour combattre certains préjugés très-compromettants, et pour justifier le clergé d'une multitude d'accusations aussi injustes que flétrissantes dont le chargent des esprits ignorants et prévenus.

Nous soumettons cet ouvrage, comme tous les autres, au jugement du Siége apostolique, et nous acceptons ses décisions en toutes choses.

O Marie, auguste Mère de Dieu, vous êtes la Reine du clergé, et vous portez un vif intérêt à tout ce qui le concerne; bénissez, je vous prie, ce modeste travail, afin qu'il soit tout à la gloire de Dieu et à l'avantage de ses ministres.

Nancy, le 15 février 1863.

GRIDEL, *chanoine.*

# DU SACREMENT
# DE L'EXTRÊME-ONCTION.

## PREMIÈRE INSTRUCTION.

### L'Extrême-Onction est un sacrement.

*Infirmatur quis in vobis? Inducat presbyteros Ecclesiæ, et orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini.*

Quelqu'un est-il malade parmi vous ? Qu'il fasse venir les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui, lui faisant des onctions avec de l'huile au nom du Seigneur.

(JACOB., V, 14.)

---

Admirons encore une fois, mes frères, l'infinie bonté de Dieu; il a bien voulu nous donner des remèdes pour guérir toutes les maladies de notre âme. Par le Baptême nous mourons au péché et nous naissons à la vie divine; nous devenons enfants de Dieu et membres de cette grande famille qu'on appelle l'Eglise. La Confirmation nous enrôle sous l'étendard de Jésus-Christ et nous arme d'un saint courage pour être de vaillants guerriers. L'Eucharistie est le pain descendu du ciel pour conserver et développer en nous la vie surnaturelle

et divine. Que nous faut-il de plus pour gagner le ciel? Rien, si nous demeurions fermes dans l'état de grâce. Mais, en butte à des ennemis puissants et rusés, fatigués d'une lutte un peu longue, bientôt nous lâchons prise et nous déposons les armes; nous brisons notre sceptre et nous jetons par terre la couronne d'immortalité qui ornait notre front; nous ne sommes plus que des rois détrônés, de malheureux esclaves et de pauvres infirmes. Ce n'est pas assez dire : notre âme est morte devant Dieu et n'est plus qu'un cadavre. Mais notre aimable Sauveur nous a ménagé dans le sacrement de Pénitence un moyen efficace de sortir de notre tombeau, de recouvrer la vie et de reconquérir nos droits à l'héritage céleste. Il est des circonstances, néanmoins, où nous avons besoin d'un secours plus efficace, soit à raison de notre situation qui est plus critique, soit parce que nous ne pouvons remplir les conditions requises pour recevoir avec fruit le sacrement de Pénitence. C'est pourquoi, par un excès de bonté ineffable, le Sauveur Jésus a institué le sacrement d'Extrême-Onction pour le soulagement spirituel et corporel des malades.

Ecoutez d'abord ce que l'Eglise nous enseigne touchant ce sacrement, que les saints Pères regardent comme la consommation non seulement de la Pénitence, mais de toute la vie chrétienne, qui doit être une pénitence continuelle. Premièrement donc, à l'égard de son institution, elle déclare et enseigne que, « comme notre Rédempteur infiniment bon,

qui a voulu pourvoir en tout temps ses serviteurs de remèdes salutaires contre tous les traits de toutes sortes d'ennemis, a préparé dans les autres sacrements de puissants secours aux chrétiens pour pouvoir se garantir pendant leur vie des plus grands maux spirituels, aussi a-t-il voulu munir et fortifier la fin de leur course par le sacrement de l'Extrême-Onction, comme une défense ferme et assurée. Car, quoique durant toute la vie notre adversaire cherche et épie les occasions de dévorer nos âmes par toutes sortes de moyens, il n'y a pourtant aucun temps où il emploie avec plus de force et d'attention ses ruses et ses efforts pour nous perdre entièrement et pour nous faire déchoir, s'il pouvait, de la confiance en la miséricorde de Dieu, que lorsqu'il nous voit sur le point de quitter la vie. (Conc. Trid., sess. XIV.)

« Cette Onction sacrée des malades a été instituée par notre Seigneur Jésus-Christ comme un sacrement propre et véritable du Nouveau Testament, insinué dans saint Marc, promulgué et recommandé par saint Jacques, apôtre et frère de notre Seigneur. « Quelqu'un, dit-il, est-il malade « parmi vous ? Qu'il fasse venir les prêtres de « l'Eglise, et qu'ils prient sur lui, l'oignant d'huile « au nom du Seigneur ; et la prière de la foi sau- « vera le malade, et le Seigneur le soulagera ; et « s'il est en péchés, ses péchés lui seront remis. »

C'est ainsi, mes frères, que parle l'Eglise en matière de foi : ce n'est pas un savant qui discute,

mais un maître qui enseigne et qui rédige ses leçons sous la dictée de Dieu même.

Sur quoi se fonde l'Eglise pour prononcer avec son autorité infaillible que l'Extrême-Onction est un sacrement de la loi nouvelle? Sur ces paroles de l'apôtre saint Jacques que nous venons de rapporter; elles établissent clairement ce point de doctrine. En effet, un sacrement est un signe sensible, efficace de la grâce, institué par notre Seigneur Jésus-Christ pour nous sanctifier, c'est-à-dire pour nous communiquer la vie surnaturelle et divine. Or, la cérémonie de l'Extrême-Onction dont parle saint Jacques ne réunit-elle pas toutes les conditions requises pour être un sacrement? C'est un signe sensible, car les prêtres prient pour le malade et lui font des onctions avec de l'huile au nom du Seigneur. Ce signe produit la grâce, puisque, si le malade est en état de péché, ses péchés lui sont remis. Or, dans l'ordre actuel des choses, Dieu remet-il jamais les péchés sans communiquer en même temps la grâce sanctifiante ou la vie surnaturelle et divine? Ce signe sensible a été institué par notre Seigneur Jésus-Christ; car quel autre serait assez puissant pour attacher à des choses matérielles et sensibles la vertu de produire la grâce dans les âmes? L'apôtre saint Jacques ne peut donc pas être l'auteur de ce sacrement; il en a été seulement le propagateur.

Ce rite sacré a été institué d'une manière permanente dans l'Eglise. L'apôtre ne dit-il pas clai-

rement que Jésus-Christ a donné l'ordre aux malades de recevoir ce sacrement, quand il a dit : *Inducat presbyteros*, « Qu'il fasse venir les prêtres? » Ne savez-vous pas que tout ce qui est obligatoire dans l'Eglise de Dieu et ordonné par notre Seigneur n'est pas un réglement de discipline qui ne doive durer que quelques années? C'est une loi qui subsiste toujours. D'ailleurs, s'agit-il de subvenir à un besoin qui n'existera qu'à une époque déterminée? Il fallait pourvoir à une nécessité qui sera de tous les temps et de tous les lieux. Il y aura toujours dans l'Eglise des malades qui auront besoin de soulagement spirituel et corporel.

Qu'ont fait les protestants pour éluder la force des paroles si claires et si formelles de l'apôtre saint Jacques? Ils ont prétendu d'abord que par le mot latin *presbyteros* il fallait entendre des vieillards ou des hommes choisis par l'assemblée des fidèles et non consacrés par l'onction sainte et l'imposition des mains. Ils ont ensuite soutenu que cette cérémonie n'était que le don de guérir les malades. Ecoutez comment l'Eglise catholique a fait justice de toutes ces inventions sataniques : « Si quelqu'un dit que l'Extrême-Onction n'est pas vraiment et proprement un sacrement institué par notre Seigneur Jésus-Christ et promulgué par l'apôtre saint Jacques, mais que ce n'est qu'une cérémonie reçue des Pères ou une invention humaine, qu'il soit anathème.

« Si quelqu'un dit que l'Onction sacrée que l'on

donne aux malades ne confère pas la grâce, ne remet pas les péchés, ni ne soulage les malades, et qu'à présent elle doit cesser, comme si cela n'avait été autrefois que le don de guérir les maladies, qu'il soit anathème.

« Si quelqu'un dit que la pratique et l'usage de l'Extrême-Onction, telle que l'observe la sainte Eglise romaine, répugne au sentiment de l'apôtre saint Jacques, que pour cela il faut la changer, et que les chrétiens peuvent sans péché la mépriser, qu'il soit anathème.

« Si quelqu'un dit que les prêtres de l'Eglise que saint Jacques exhorte à faire venir pour oindre le malade ne sont pas les prêtres ordonnés par l'évêque, mais que ce sont les hommes avancés en âge dans chaque communauté, et que pour cela le propre ministre de l'Extrême-Onction n'est pas le seul prêtre, qu'il soit anathème. » (Conc. Trid., sess. XIV, can. 1, 2, 3 et 4, *De Extrem. Onct.*)

L'Eglise avait déjà dit précédemment (ibid., c. III) : « Quant à ce qui est de déterminer quels sont ceux qui doivent recevoir ce sacrement et ceux qui doivent l'administrer, les paroles citées nous l'apprennent très-clairement; car on y montre que les propres ministres de ce sacrement sont les prêtres de l'Eglise, dont le nom ne doit pas s'entendre en ce lieu des plus anciens en âge ou des premiers en dignité d'entre le peuple, mais ou des évêques ou des prêtres ordonnés par eux selon le rite, par l'imposition des mains sacerdotales. On y déclare

aussi qu'il faut faire cette Onction aux malades, principalement à ceux qui sont attaqués si dangereusement qu'ils paraissent être sur le point de quitter la vie; d'où vient qu'on l'appelle aussi le *sacrement des mourants*. Que si les malades, après avoir reçu cette Onction, reviennent en santé, ils pourront encore être aidés par le secours de ce sacrement lorsqu'ils tomberont dans un autre pareil danger de mort.

« Il ne faut donc écouter d'aucune façon ceux qui, contre le sentiment de l'apôtre saint Jacques, si clair et si manifeste, enseignent que cette Onction est ou une invention humaine, ou un usage reçu des Pères, mais non un précepte de Dieu qui renferme quelque promesse de grâce; ni ceux qui affirment que l'usage de cette Onction a cessé, comme si elle devait se rapporter seulement à la grâce de guérir les maladies dont jouissait la primitive Eglise; ni ceux qui disent que la coutume et la manière que la sainte Eglise romaine observe dans l'administration de ce sacrement répugne au sentiment de l'apôtre saint Jacques, et que pour cela il faut la changer en une autre; ni enfin ceux qui assurent que cette Onction dernière peut être méprisée sans péché par les fidèles, car tout cela est en opposition formelle avec les paroles précises de ce grand apôtre. Et certainement l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les autres, n'observe dans l'administration de cette Onction que ce que saint Jacques en a prescrit; et on ne

pourrait pas mépriser un si grand sacrement sans un grand crime et sans faire injure au Saint-Esprit même. »

Voulez-vous consulter la tradition? Origène, qui vivait au IIIe siècle, parle d'un sacrement qui remet les péchés et qu'on administre aux malades, d'après la recommandation de l'apôtre saint Jacques.

Que faire si un malade a demandé un prêtre et qu'il ait perdu l'usage de la parole avant l'arrivée du prêtre? Le pape Eusèbe répond, au IVe siècle, que le prêtre doit lui conférer le sacrement des malades, prier pour lui, lui faire des onctions avec de l'huile sainte, et lui administrer le sacrement de l'Eucharistie.

A la même époque, saint Jean Chrysostôme enseigne que les prêtres ont le pouvoir de remettre les péchés, lorsqu'ils sont appelés près des malades, qu'ils prient pour eux et leur font des onctions avec de l'huile.

Au Ve siècle, un évêque nommé Décentius consulte le pape Innocent Ier et lui demande 1° si les paroles de saint Jacques doivent s'entendre des infirmes, et s'ils doivent être oints par les prêtres; 2° si les évêques peuvent faire cette Onction aussi bien que les prêtres; 3° si les fidèles peuvent se servir de l'huile bénite par l'évêque; 4° si l'on peut faire cette Onction aux pénitents. Ce grand pape lui répond qu'il n'y a aucun doute que les paroles de saint Jacques ne s'appliquent aux infirmes; que les évêques peuvent administrer ce sacrement,

puisque l'évêque peut faire dans l'Eglise tout ce que fait le prêtre ; que les simples fidèles peuvent se servir de cette huile, mais qu'il n'est pas permis d'oindre les pénitents, parce que cette Onction est un sacrement, et que, dès lors qu'on leur refuse les autres sacrements, on ne peut pas non plus leur accorder celui-là.

Ecoutez saint Augustin : « Que le chrétien qui tombe malade, dit-il, reçoive le corps et le sang de Jésus-Christ, et qu'on lui fasse des onctions sur le corps, afin d'accomplir ce qui est dit par l'apôtre saint Jacques. » Et après avoir rapporté les paroles de cet apôtre, il ajoute : « Considérez, mes frères, que le chrétien malade qui a recours à l'Eglise reçoit la santé du corps et mérite d'obtenir le pardon de ses péchés. » (Serm. 215, *De Tempore*.)

Mais à quoi bon vous citer de plus nombreux témoignages, puisque la tradition nous enseigne, d'un consentement unanime, que l'Onction dont parle saint Jacques est un sacrement de la loi nouvelle ?

A quelle époque ou à quel moment Jésus-Christ l'a-t-il institué ? Est-ce avant sa mort ou après sa résurrection ? On l'ignore. L'évangéliste saint Marc nous dit que les apôtres faisaient avec de l'huile des onctions à beaucoup de malades et qu'ils les guérissaient. Etait-ce le sacrement d'Extrême-Onction qu'ils administraient eux-mêmes ? ou bien était-ce une simple cérémonie qui l'annonçait et le figurait ? On n'en sait pas davantage.

L'Extrême-Onction est donc un véritable sacrement, et il n'y en a qu'un seul, quoiqu'on l'administre avec plusieurs onctions différentes, dont chacune se fait avec des prières et une forme particulières. Il n'y a qu'un seul sacrement, non en ce sens que les parties qui le composent ne puissent être divisées, mais parce que ces parties contribuent chacune à sa perfection. N'est-ce pas ce qu'on remarque dans toutes les choses qui sont composées de plusieurs parties différentes ? Une maison se compose de plusieurs appartements et de pièces diverses, et sa perfection n'est que dans l'unité de sa forme. Ainsi le sacrement de l'Extrême-Onction renferme plusieurs choses et plusieurs paroles, et cependant ce n'est qu'un signe unique d'un effet unique qu'il a la vertu de produire.

Quelles actions de grâces ne devons-nous pas rendre à notre aimable Sauveur ! A peine entrés dans la vie, l'Eglise nous a reçus dans ses bras, et après nous avoir purifiés dans le bain sacré du Baptême, elle a veillé constamment sur nous comme la mère la plus tendre sur son fils unique, toujours prête à se sacrifier pour nous secourir dans tous nos besoins. Mais, parce que c'est la fin qui couronne l'œuvre, Jésus-Christ a voulu qu'elle fût à nos côtés au moment du dernier combat, qu'elle nous fournît des armes particulières, afin de remporter une victoire complète.

Ecoutez ce que dit saint Paul aux chrétiens d'Ephèse : « Fortifiez-vous dans le Seigneur et dans

sa vertu toute puissante. Revêtez-vous de toutes les armes de Dieu, afin de pouvoir vous défendre des embûches et des artifices du diable; car nous avons à combattre, non contre des hommes de chair et de sang, mais contre les principautés et les puissances infernales, contre les princes de ce monde et les esprits de malice répandus dans l'air. C'est pourquoi prenez toutes les armes de Dieu, afin que vous puissiez résister au jour mauvais et demeurer fermes. Soyez donc inébranlables. Que la vérité soit la ceinture de vos reins, que la justice soit votre cuirasse; ayez à vos pieds une chaussure qui vous dispose à suivre l'Evangile de la paix. Servez-vous surtout du bouclier de la foi, afin de pouvoir repousser tous les traits enflammés du malin esprit. Prenez encore le casque du salut et l'épée spirituelle, qui est la parole de Dieu. »

Vous voyez, mes frères, que nous sommes des soldats toujours sur le champ de bataille, et à qui on ne laisse ni paix ni trève tant que nous sommes dans ce monde. Mais si les puissances de l'enfer sont aussi formidables dans le cours de notre vie, que ne feront-elles pas au moment de notre mort? Ce n'est pas, retenez-le bien, une simple supposition, mais une vérité certaine enseignée par l'Eglise, qu'il n'y a aucun temps où le démon emploie avec plus de force et d'attention ses ruses et ses efforts pour nous perdre entièrement et pour nous faire déchoir, s'il pouvait, de la confiance en la miséricorde de Dieu, que lorsqu'il nous voit près de

quitter la vie. Que fait alors notre Seigneur Jésus-Christ? Ce que fait un commandant de place lorsque le siége de la ville qu'il est chargé de défendre est poussé avec vigueur. Il place les plus vaillants guerriers aux endroits les plus faibles et par où l'ennemi pourrait entrer.

Ainsi fait notre grand Capitaine : comme les sens sont les portes par lesquelles le péché entre dans l'âme, il fera lui-même sentinelle à chacune de ces portes, afin de repousser l'ennemi lorsqu'il se présentera. Soutenus par le bras tout puissant de Dieu, pourrions-nous craindre une défaite? Ne sommes-nous pas assurés du triomphe, pour peu que nous déployions de bonne volonté? Vivons donc de telle sorte que nous méritions d'être fortifiés par ce sacrement au sortir de la vie. Quel malheur pour nous si nous en étions privés! et combien sont à plaindre ceux qui le repoussent et qui en ont peur!

Divin Sauveur, nous nous jetons tous à vos pieds, et nous vous conjurons de nous accorder cette insigne faveur de ne point sortir de ce monde sans être saintement munis de ce divin secours. Nous vous la demandons par ce sang précieux que vous avez répandu sur la croix pour expier nos péchés. *Amen.*

## DERNIERS MOMENTS DE SAINTE MATHILDE, REINE DE GERMANIE.

L'an 967, sainte Mathilde eut à Northause, où elle avait fondé un monastère de trois mille religieuses, une dernière entrevue avec tous ses enfants et petits-enfants. L'empereur Othon s'y trouvait avec sa sœur Gerberge, reine de France. Ils passèrent ensemble sept jours. Sainte Mathilde leur recommandait, surtout à l'empereur son fils, le nouveau monastère qu'elle avait fondé pour le salut de toute sa famille. Elle rappela à son fils que dans ce lieu étaient nés Henri, son frère, et sa sœur Gerberge ; le seul nom de ce monastère devait ainsi lui rappeler le souvenir affectueux d'un père, d'une mère, d'un frère, d'une sœur. Le jour que l'empereur devait partir, après qu'ils eurent entendu la sainte Messe, elle lui renouvela ces souvenirs avec une tendresse plus vive que jamais, et lui annonça qu'il voyait sa mère pour la dernière fois. Ils se firent les derniers adieux et s'embrassèrent en pleurant ; tous les assistants pleuraient. L'empereur étant monté à cheval, elle rentra dans l'église, s'approcha de l'endroit où il avait entendu la Messe, se mit à genoux et baisa en pleurant les traces de son fils qui partait. L'empereur, en ayant été averti, sauta de cheval, vint se jeter à ses pieds en disant : « O vénérable dame, par quel service pourrons-nous jamais payer ces larmes? » Après un court entretien, la pieuse reine dit : « Que sert-il de rester plus longtemps ensemble? Bon gré, mal gré, il faudra bien nous séparer ; en vous voyant, je ne diminuerai point ma douleur, je l'augmenterai au contraire. Allez dans la paix du Christ ; vous ne verrez plus notre face dans cette chair mortelle, du moins nous le pensons. »

En effet, revenue de Northause à Quedlimbourg, elle y tomba malade, et voyant que sa mort était proche, elle fit appeler Richeburge, alors abbesse de Northause, afin qu'elle l'assistât jusqu'à la fin. Elle distribua aux évêques et aux prêtres ce qui lui restait de biens et qu'elle n'avait pas achevé de distribuer aux pauvres et aux monastères. Une foule de personnes vinrent la visiter pendant cette maladie, entre autres son petit-fils Guillaume, archevêque de Mayence. Elle le reçut avec une grande joie et lui dit : « Je ne doute pas que Dieu ne vous envoie ici ; car personne ne m'est plus intime ni plus agréable pour ce qu'il s'agit de faire, surtout depuis que j'ai perdu l'espoir de voir mon cher fils Brunon me survivre pour voir mes derniers moments et confier mon corps à la terre. Maintenant donc entendez ma confession, et donnez-moi l'absolution par la puissance que vous avez reçue de Dieu et de saint Pierre; ensuite entrez dans l'église, chantez la Messe pour mes péchés et mes négligences, pour l'âme de mon seigneur le roi Henri, et pour les fidèles chrétiens vivants et défunts. »

Après que l'archevêque, son petit-fils, eut dit la Messe, il revint la trouver, lui donna une seconde absolution, puis l'onction de l'huile sainte et le Viatique. Il demeura encore trois jours auprès d'elle; mais, voyant qu'elle n'était pas si près de sa fin, il lui demanda la permission de s'en retourner. Alors la reine dit à l'abbesse : « Apportez-moi les draps mortuaires réservés pour ma sépulture, afin que j'en donne un à mon petit-fils comme un gage de mon amour; car il en aura plus tôt besoin que moi pour le très-difficile voyage qu'il va entreprendre. » L'évêque le reçut de sa main avec action de grâces, lui donna une dernière bénédiction, et dit tout bas aux assistants : « Nous allons à Radelvroth; je laisse ici un de mes clercs, afin que, si la reine meurt, il vienne m'en avertir aussitôt, et que nous revenions pour donner au corps la sépulture convenable. » La reine, levant la tête, dit tout haut : « Il n'est pas nécessaire qu'il reste ici ; il fera bien de partir avec vous; vous en aurez plus besoin dans ce

voyage. Allez dans la paix du Christ, quelque part que sa volonté vous appelle. » L'évêque, étant arrivé à Radelvroth, prit une potion médicinale et mourut subitement. Quand la nouvelle en fut venue, on ne savait comment l'annoncer à la reine pour ne pas accroître son mal ; mais la servante du Christ, souriant avec larmes, leur dit : « Que chuchotez-vous ensemble ? Pourquoi vouloir nous cacher cette triste nouvelle? Car nous savons que l'évêque Guillaume est sorti de ce monde, et c'est le comble de nos souffrances. Allez, faites sonner les cloches, assemblez les pauvres, distribuez-leur des aumônes qui intercèdent pour son âme. »

La pieuse reine survécut douze jours à son petit-fils Guillaume. Enfin, le samedi de la première semaine de carême, dès le point du jour, elle fit appeler les prêtres et les religieuses, et comme une grande multitude de l'un et de l'autre sexe était accourue pour la voir, elle ordonna de laisser entrer tout le monde. Elle leur donna plusieurs avis salutaires, et particulièrement à Mathilde, abbesse de Queldimbourg, fille de l'empereur son fils. Ensuite elle fit approcher les prêtres et les religieuses pour entendre sa confession et demander à Dieu la rémission de ses péchés. Elle ordonna qu'on célébrât la Messe et qu'on lui apportât le corps de notre Seigneur. Vers la neuvième heure, elle se fit coucher à terre sur un cilice, se mit de la cendre sur la tête de ses propres mains, disant : « Il ne sied à un chrétien de mourir que sur le cilice et la cendre. » Ensuite, ayant fait sur son corps le signe de la croix, elle s'endormit dans le Seigneur. (Rohrbacher.)

# II[e] INSTRUCTION.

## De la matière et de la forme, du ministre et du sujet de l'Extrême-Onction.

*Infirmatur quis in vobis? Inducat presbyteros Ecclesiæ, et orent super eum, ungentes eum oleo in nomine Domini.*

Quelqu'un-est il malade parmi vous? Qu'il fasse venir les prêtres de l'Eglise, et qu'ils prient sur lui, lui faisant des onctions avec de l'huile au nom du Seigneur.

(JACOB., V, 14.)

---

Les sacrements ayant été institués pour guérir les plaies de notre âme et nous communiquer la grâce sanctifiante, il n'était pas convenable que Jésus-Christ les reçût tous, puisqu'il est exempt de tout péché et qu'il est la source de toutes les grâces dont les sacrements ne sont que des ruisseaux. Cependant il a jugé à propos d'en faire quelque essai, afin de les sanctifier en lui-même et de nous donner l'exemple. Il a été baptisé, et le Saint-Esprit est descendu sur lui en forme de colombe. Il a fait pénitence au désert; il s'est communié en instituant l'Eucharistie. Il a été ordonné prêtre et pontife lorsque le caractère substantiel du Verbe divin fut imprimé sur son humanité sainte.

Il a figuré le sacrement de Mariage en épousant l'Eglise et en formant avec elle une alliance indissoluble par le mystère de l'Incarnation.

Et quel rapport entre lui et le sacrement de l'Extrême-Onction ? Considérez-le au jardin de Gethsémani, le dernier jour de sa vie mortelle et au commencement de ses souffrances. Ne ressemble-t-il pas à un pauvre malade qui reçoit l'Extrême-Onction ? « Si quelqu'un est malade, dit l'apôtre, qu'il appelle les prêtres de l'Eglise, qu'ils prient sur lui, et la prière de la foi fortifiera le malade. » Or, Jésus tombe en agonie, il a près de lui trois apôtres qu'il vient d'ordonner prêtres, il leur dit de veiller et de prier, et un ange est envoyé pour le fortifier.

Les docteurs de l'Eglise nous enseignent que Jésus-Christ voulut être baptisé dans le Jourdain pour sanctifier la matière du Baptême. Sa chair innocente, divine et vivifiante, ayant touché l'eau de ce fleuve, sanctifia et consacra toutes les eaux du monde, et leur communiqua la vertu de nous engendrer à la vie de la grâce divine. Par une sorte d'analogie, nous pouvons dire de même de l'Extrême-Onction. Jésus avait coutume de passer les nuits en prière sur la montagne des Oliviers, et souvent il arrosait de ses larmes la terre bénite de ce jardin ; il la sanctifia et par cette sueur de sang qu'il y répandit, et par l'attouchement sacré de sa personne, en se prosternant la face contre terre pour prier. Il a donc sanctifié tous les fruits que

produit ce jardin, et par conséquent toutes les olives destinées à être la matière de ce sacrement, à recevoir la vertu de nous fortifier dans l'agonie, parce qu'elles sont de même espèce que celles de ce bénit jardin que Jésus arrosa de son sang dans son agonie : comme toutes les eaux du monde ont été sanctifiées et ont reçu la vertu de nous faire enfants de Dieu, parce qu'elles sont les mêmes que celles du Jourdain qui touchèrent le corps de Jésus lorsqu'il fut proclamé le Fils de Dieu.

Ne peut-on pas dire aussi que nulle part Jésus-Christ n'a mérité autant qu'au jardin des Olives, car nulle part il n'a autant souffert? Dans les autres circonstances de sa passion, il ne souffre qu'un tourment en particulier et l'un après l'autre ; mais au jardin des Olives il les souffre tous à la fois, parce qu'il se les représente si vivement qu'il tombe en agonie et sue une sueur de sang ; et ce sang précieux, répandu par un effort d'amour, fut comme une huile vierge qui sort de l'olive avant qu'elle soit mise sous le pressoir. Ce sont les prières et les larmes répandues pour notre salut dans ce jardin qui nous ont mérité tant de grâces qu'il a renfermées dans le sacrement de l'Extrême-Onction.

Quelle est la matière du sacrement de l'Extrême-Onction? C'est l'huile d'olive consacrée par l'évêque, comme l'ont déclaré plusieurs conciles ; et c'est une matière très-propre à figurer les effets que produit dans l'âme la vertu de ce sacrement.

En effet, l'huile adoucit les douleurs du corps, rétablit la santé, excite la joie, sert d'aliment à la lumière, et renouvelle les forces du corps lorsqu'elles ont été épuisées par la fatigue ; ainsi l'huile de l'Extrême-Onction diminue et affaiblit la tristesse et la douleur de l'âme, lui rend une santé parfaite, puisqu'elle remet les péchés mortels. Elle procure une sainte joie au malade et lui donne de nouvelles lumières qui lui font mépriser la vie et désirer la mort. De même que les athlètes, dans les combats du cirque, avaient coutume de répandre de l'huile sur tous leurs membres, afin de les rendre plus souples et plus vigoureux, et par là même plus propres à soutenir la lutte, ainsi l'huile sainte de l'Extrême-Onction donne à l'âme et à toutes ses puissances une nouvelle vigueur pour soutenir glorieusement ce dernier et terrible combat contre l'ennemi du genre humain.

Le prêtre applique cette matière en faisant des onctions, non pas sur toutes les parties du corps, mais seulement sur celles qui sont les instruments naturels des sensations : sur les yeux, à cause de la vue ; sur les oreilles, à cause de l'ouïe ; sur le nez, à cause de l'odorat ; sur la bouche, à cause du goût et de la parole ; sur les mains, à cause du toucher dont elles sont l'organe principal, quoiqu'il soit d'ailleurs répandu dans tout le corps ; sur la poitrine, parce qu'elle est comme le siége de la concupiscence et des passions ; et enfin sur les pieds, parce qu'ils sont pour nous le moyen de

marcher et d'agir. L'Eglise catholique a adopté cette manière d'administrer l'Extrême-Onction, parce qu'elle est très-conforme à la nature même de ce sacrement, qui se donne comme un véritable remède. Or, dans les maladies physiques, quoique le corps entier soit malade, on n'applique cependant le remède que sur la partie qui est comme le siége et la source du mal. Ainsi ce n'est pas non plus le corps entier qui reçoit l'onction sacrée, mais ce sont seulement les membres qui sont comme les organes principaux des sensations.

Cette manière d'appliquer l'huile sainte marque qu'elle efface tous les péchés jusque dans leurs racines ou leurs dernières profondeurs, et qu'elle mure en quelque sorte les portes pour empêcher le démon d'y passer. Par le Baptême nous sommes devenus les membres de Jésus-Christ, et nos corps le sanctuaire vivant du Saint-Esprit ; mais comme nous les avons profanés par tous les péchés que nous avons commis, l'huile sainte de l'Extrême-Onction les purifie de nouveau et les consacre à Dieu d'une manière plus solennelle et plus efficace.

En faisant ces onctions, le prêtre prononce ces paroles : *Que, par cette onction et sa très-pieuse miséricorde, le Seigneur vous pardonne tout ce que vous avez fait de mal par la vue, par l'ouïe, par l'odorat, par le goût et par le toucher.* Que ce soit la forme véritable et propre de ce sacrement, saint Jacques nous l'apprend par ces paroles :

*Et qu'ils prient sur lui, et la prière de la foi sauvera le malade.* Ne doit-on pas conclure de ces paroles que la forme de l'Extrême-Onction doit être déprécative, quoique l'apôtre ne nous fasse pas connaître positivement les paroles qui doivent la composer? Celles-là nous sont parvenues par une tradition constante, et toutes les églises emploient cette même forme, qu'elles ont reçue de la sainte Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les autres. Quelques unes, il est vrai, au lieu de ces mots : *Que le Seigneur vous pardonne tout le mal que vous avez fait*, disent : *Qu'il vous remette* ou *Qu'il vous guérisse.* Mais le sens est toujours le même, et cela n'empêche point que partout on emploie religieusement la même forme.

Mais pourquoi, me direz-vous, la forme de l'Extrême-Onction est-elle exprimée par une prière, tandis que dans les autres sacrements la forme exprime d'une manière absolue ce qu'elle signifie? Ainsi le prêtre dit : *Je te baptise, je te confirme, je t'absous, etc.*, en forme de commandement. C'est que ces paroles produisent toujours l'effet qu'elles expriment, lorsque le sujet n'y met point d'obstacle. Mais l'Eglise administre le sacrement d'Extrême-Onction, non seulement pour conférer la grâce divine, mais encore pour rendre la santé aux malades ; et comme il n'arrive pas toujours que les malades reviennent en santé, on emploie la forme de prière pour obtenir de la bonté de Dieu un effet que le sacrement ne produit pas nécessairement ni toujours.

Il y a encore des cérémonies particulières pour l'administration de ce sacrement, et la plupart renferment des prières que le prêtre fait pour obtenir le salut du malade. Etant entré dans la maison, il dit : « Faites entrer, Seigneur Jésus-Christ, dans cette maison, par la présence de notre humilité, l'éternelle félicité, la prospérité divine, la joie sereine, la charité fructueuse et l'éternelle santé ; que les démons fuient de ce lieu, que les anges de la paix y habitent et que toute discorde l'abandonne. Glorifiez votre saint nom sur nous, Seigneur, et bénissez tout ce que nous allons faire ; sanctifiez l'entrée de notre bassesse, vous qui êtes saint et pieux, et qui demeurez avec le Père et le Saint-Esprit dans les siècles des siècles. » Mais je serais trop long si je voulais vous citer toutes ces prières.

Il n'y a pas de sacrement dont l'administration renferme plus de prières, parce qu'il n'y a pas en effet de moment où les fidèles aient un besoin plus grand de ce pieux secours. Tous les assistants doivent alors se joindre au prêtre pour prier Dieu de tout leur cœur et pour recommander à sa miséricorde la vie et le salut du malade.

Quel est le ministre de ce sacrement? C'est l'évêque ou le prêtre. L'Eglise nous enseigne que le mot *presbyteros*, dont se sert l'apôtre saint Jacques, signifie, dans cette circonstance, non pas les chefs ou les anciens de la communauté, mais bien ceux qui ont été consacrés prêtres par les évêques. Ce-

pendant tout prêtre n'a pas le droit d'administrer l'Extrême-Onction ; il n'appartient qu'au propre pasteur ou à son délégué. Ne serait-ce pas un véritable désordre, si le premier prêtre venu pouvait administrer les sacrements à tous les fidèles et partout? Il n'y a qu'une seule exception à cette règle par laquelle l'Eglise réserve au propre curé la faculté de conférer ce sacrement : c'est le cas de nécessité.

Quel est le sujet du sacrement de l'Extrême-Onction? Le fidèle qui est malade, comme nous l'apprend l'apôtre saint Jacques. De plus, comme l'Extrême-Onction a été instituée pour être le remède de l'âme et du corps tout à la fois, il est clair qu'on ne doit la conférer qu'aux malades, et non pas même à tous les malades indistinctement, mais à ceux qui sont en danger de perdre la vie. On ne peut donc pas la donner à ceux qui ne sont pas malades, lors même qu'ils seraient en danger de perdre la vie, soit dans une navigation périlleuse, soit dans un combat où ils seraient menacés d'une mort presque certaine, soit enfin lorsqu'ils sont condamnés à mort et qu'on les conduit au supplice.

On ne doit pas non plus la donner à ceux qui ne jouissent pas de l'usage de leur raison, tels que les imbécilles, ni aux enfants incapables de pécher. Si cependant les insensés et les furieux jouissent par intervalles de leur raison, on doit leur conférer ce sacrement.

Quelques fidèles s'imaginent qu'on ne doit conférer l'Extrême-Onction aux enfants qu'après leur première communion. C'est une erreur grave qui peut avoir les suites les plus funestes. Les parents sont obligés de la procurer à leurs enfants dangereusement malades, s'ils ont assez de connaissance pour offenser Dieu. Ainsi il peut arriver qu'il soit nécessaire de l'administrer à des enfants de cinq à six ans. N'a-t-on pas vu une petite fille de quatre ans pousser son jeune frère dans un bassin rempli d'eau et le noyer, parce qu'elle était jalouse des caresses que lui prodiguaient ses parents? Elle sut bien qu'elle avait commis un grand péché, puisqu'étant tombée malade, elle demanda un confesseur, parce qu'elle se reconnaissait coupable d'un péché mortel.

Un fidèle ne peut recevoir qu'une seule fois l'Extrême-Onction dans la même maladie et dans le même danger. Mais si, après l'avoir reçue, il entre en convalescence, et qu'il retombe ensuite dans un nouveau danger de perdre la vie, on peut lui donner le sacrement une seconde fois et en général toutes les fois que revient ce même danger.

Quoique l'Extrême-Onction ne doive se conférer qu'aux fidèles qui sont dangereusement malades et aux vieillards en qui la vie s'éteint, vous ne devez pas attendre l'extrémité pour la recevoir ou la procurer aux autres. Son nom ne lui a pas été donné pour marquer qu'on ne doit la recevoir qu'à l'extrémité, mais parce que c'est la dernière des onctions que le chrétien reçoit.

Mais d'où vient donc, mon frère, cet éloignement et cette crainte que vous éprouvez pour un sacrement par lequel Dieu nous témoigne tant d'amour et tant de sollicitude pour notre salut? Pensez-vous que le sacrement lui-même vous fera mourir? Le regardez-vous donc comme le présage et l'avant-coureur d'une mort inévitable et imminente? Est-ce pour ce motif que vous attendez jusqu'au dernier moment pour avertir le prêtre du danger que court le malade? En vérité, on dirait que ce sacrement est comme un bras de la mort qui étreint le malade et l'entraîne, bon gré, mal gré, dans l'autre monde.

Détrompez-vous donc, et remarquez qu'en différant ainsi de jour en jour de procurer ce secours au malade, vous courez grand risque de le laisser mourir sans recevoir un sacrement si précieux et d'être ainsi la cause de sa perte éternelle. Cette seule considération ne devrait-elle pas suffire pour vous engager à remplir votre devoir avec plus de zèle et d'exactitude?

Le sacrement d'Extrême-Onction n'est pas seulement le complément du sacrement de Pénitence; il peut aussi le suppléer. Sans doute, il n'est pas absolument nécessaire au malade qui a pu se confesser et recevoir l'absolution de ses péchés avec toutes les dispositions requises; mais s'il y a quelque défaut dans ses confessions, ou s'il a perdu l'usage de la parole, est-il certain que l'absolution lui remette ses péchés, en supposant qu'il n'ait que

la contrition imparfaite? Non, certes; mais il est incontestable que tous ses péchés seront effacés s'il reçoit le sacrement d'Extrême-Onction avec ces mêmes dispositions.

Quelqu'un est-il frappé de mort subite? avertissez toujours un prêtre, qui lui administrera ce sacrement sous condition, même huit ou dix heures après l'attaque. Personne ne sait le moment précis, surtout dans ces circonstances où l'âme se sépare du corps, et il peut se faire que le sacrement produise encore son effet.

Enfin serait-ce la crainte de la mort qui empêcherait les malades de recourir au sacrement de l'Extrême-Onction? Mais vous en ignorez donc les merveilleux effets? Ce sacrement a la vertu de rendre la santé au malade, si c'est utile à son salut. Un célèbre médecin protestant, frappé du changement qui s'opérait souvent dans ses malades catholiques après qu'ils avaient reçu l'Extrême-Onction, ne manquait pas d'exhorter à recourir à ce céleste remède ceux près desquels il était ensuite appelé, même dès le début de la maladie, lorsqu'il y voyait quelque danger. Savez-vous ce qui vous manque, mes frères? C'est une foi vive en la parole de Dieu. Alors l'amour que vous avez pour cette vie vous déterminerait aisément à recevoir ce sacrement, lorsque vous êtes malades, et à le procurer aussi en temps et lieu à vos amis et à vos proches.

Vous vous imaginez faussement que l'Extrême-

Onction fait mourir les malades; car d'où vient que vous rencontrez des chrétiens qui l'ont reçue plusieurs fois et qui vivent encore aujourd'hui? Il est bien vrai que tous ceux qui la reçoivent ne sont pas guéris; autrement que deviendrait le monde? On finirait par s'égorger. Mais pouvez-vous espérer qu'elle rende la santé au malade, si on lui confère ce sacrement lorsqu'il n'a plus qu'un souffle de vie? Il faudrait un miracle évident pour le guérir, et vous tentez Dieu. Devez-vous être surpris qu'il ne vous exauce pas?

Il n'est pas nécessaire, pour recevoir l'Extrême-Onction, que la mort soit imminente; il suffit que la maladie soit grave, car alors elle présente toujours quelque danger réel.

Ne vous faites donc pas illusion, mon frère. Quoique vous soyez bien convaincu que vous mourrez un jour, vous ne pouvez vous persuader que vous mourrez bientôt, lors même que vous êtes gravement malade. Voilà pourquoi vous différez de recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction, quoique vous ayez tant de motifs d'y recourir avec empressement. Vous vous imaginez toujours que vous avez encore plusieurs années à vivre, de sorte que la mort vous surprendra même dans un âge avancé. Vous n'êtes occupé que des choses de ce monde, comme si vous deviez y demeurer toujours, et voilà que tout à coup on vous annonce qu'il faut recevoir le sacrement des malades. Quelle épouvante! Vous vous soumettrez à tout par complai-

sance pour vos proches et pour ne pas les affliger. Oh! qu'il est à craindre que vous n'ayez pas les dispositions requises! Vivez donc saintement, et n'allez jamais prendre votre repos sans être disposé à paraître devant Dieu : c'est le moyen infaillible de n'être pas surpris par la mort et d'assurer votre salut. *Amen.*

## SAINT BARDON, ARCHEVÊQUE DE MAYENCE, ET SAINT LÉON IX.

Le pape saint Léon IX fit, l'an 1052, un troisième et dernier voyage en Allemagne pour négocier la paix entre l'empereur et André, roi de Hongrie. Il en vint à bout avec beaucoup de difficultés, parce qu'il fermentait parmi les évêques de Lombardie et d'Allemagne un esprit d'envie et d'opposition contre le saint pape. La raison en était que Léon IX voulait sérieusement la réforme du clergé, à commencer par les évêques.

A cette époque, l'Allemagne perdit son plus saint évêque, et le pape un de ses plus intimes amis : c'était saint Bardon, archevêque de Mayence. Prêchant une fois à Paderborn, le jour de la Pentecôte, devant plusieurs évêques, il prédit sa mort. « Mes pères et mes frères, leur dit-il, je vais faire un voyage pour lequel je ne suis pas assez préparé. Je suis sur le point de paraître devant mon Juge, et je ne sais que lui présenter pour l'apaiser. Je vous conjure de lui offrir pour moi vos prières, et, si je vous ai prêché des vérités salutaires, soyez fidèles à mettre mes leçons en pratique pour vous rendre dignes du royaume de Dieu; mais surtout ne vous affligez pas de ce que vous m'entendez pour la dernière fois. » Ces paroles tirèrent les larmes de ses auditeurs.

Sa prédiction ne tarda pas à se vérifier. En retournant à Mayence, il fit une chute dont il fut dangereusement blessé. Il envoya aussitôt appeler un évêque de ses suffragants nommé Abellin, qui était alors à Fulde, et un de ses neveux nommé Bardon comme lui, qui était moine de cette abbaye. Aussitôt qu'ils furent arrivés, il dit à l'évêque : « Le jour de ma mort, que j'ai souvent souhaité et toujours craint, approche ; mais il ne faut pas affliger mon peuple, et, quoique je sache certainement que je n'en reviendrai point, faites semblant de ne point le savoir, et administrez-moi au plus tôt l'Extrême-Onction. » Ensuite il se fit mettre à terre sur un cilice, et, pour consoler les assistants, il prit un visage riant et leur tint même quelques discours propres à les égayer ; mais rien ne put charmer leur douleur. Un de ceux qui étaient présents lui dit : « Mon père, mettez votre espérance en Dieu, il ne vous abandonnera pas. — Et qu'ai-je fait jusqu'à présent, répondit-il, si je n'ai pas fait cela ? Je suis son ouvrage, il est mon espérance. » En même temps, levant les yeux au ciel, il dit : « Seigneur, proportionnez vos miséricordes à la vive confiance que j'ai en vous. » Et en prononçant ces paroles, il expira. C'était le 11 juin 1051.

Au commencement de l'an 1054, Léon IX se sentit attaqué d'une maladie qui lui causa d'abord plus de faiblesse que de douleur, et qui, lui ayant ôté le goût de toute nourriture, le réduisit à n'user plus d'autre aliment que de l'eau. Il ne laissa pas de célébrer encore l'anniversaire de son ordination, le 12 de février, auquel il dit la Messe pour la dernière fois. La maladie se déclara ensuite, et, assuré qu'il n'en devait pas relever, il se fit transporter de Bénévent à Rome.

Le 17 d'avril, qui était le second dimanche d'après Pâques, se sentant proche de sa fin et se souvenant des devoirs du bon pasteur dont l'Eglise récitait l'Evangile en ce jour, il fit assembler les évêques et son clergé dans sa chambre, et leur fit une longue et ardente exhortation touchant l'obligation qu'ils avaient de veiller à toute heure et sur eux-mêmes et sur le troupeau de Jésus-Christ. Le lendemain il se fit porter

dans l'église de Saint-Pierre, où il passa toute la journée à prier et à donner à tous ceux qui étaient présents des avis salutaires pour leur salut. Le soir venu, il ordonna qu'on le menât devant son tombeau ; il s'y prosterna avec larmes et dit : « Vous voyez, mes frères, de tant de richesses et d'honneurs, quelle chétive demeure nous attendons ; moi, entouré jusqu'à présent de tant de richesses et de dignités, je n'attends de tout cela que le marbre que vous voyez. » Et levant la main, il le marqua du signe de la croix en disant : « Bénie sois-tu entre les pierres, toi qui as été jugée digne de m'être associée, non pour mon mérite, mais par la miséricorde divine ; reçois-moi avec plaisir et présente-moi au triomphe de la résurrection le jour des récompenses ; car je crois que mon Rédempteur est vivant, et qu'au dernier jour je ressusciterai de terre, et que, dans ma chair, je verrai Dieu mon Sauveur. » Et il parla ainsi en versant des larmes.

Le 19 au matin, il se fit présenter devant l'autel de Saint-Pierre, où il resta prosterné en oraison pendant une heure. S'étant ensuite fait remettre sur son lit, il fit sa confession aux évêques, entendit la sainte Messe, reçut l'Extrême-Onction et le saint Viatique. Il demanda ensuite un moment de silence aux assistants, comme pour reposer, et rendit son âme à Dieu sans que personne s'en aperçût.

Dieu fit connaître dès ce moment combien la mort de son serviteur était précieuse devant lui. La multitude et l'éclat des miracles qu'il fit en sa considération, à la vue de toute la ville, porta bientôt la réputation de sa sainteté et l'opinion de la gloire dont il jouissait dans le ciel jusqu'aux extrémités des lieux où le nom de Jésus-Christ était connu. C'est ce qui excita les fidèles à honorer sa mémoire d'un culte religieux, dès qu'il cessa de vivre, et l'on peut dire que le jour de ses funérailles fut la première solennité de sa fête.

## IIIe INSTRUCTION.

**Des effets de l'Extrême-Onction, et des dispositions pour la recevoir.**

*Oratio fidei salvabit infirmum, et alleviabit eum Dominus, et si in peccatis sit, remittentur ei.*

La prière de la foi sauvera le malade, et le Seigneur le soulagera, et s'il est dans les péchés, ils lui seront remis.

(JACOB., V, 15.)

---

Ces paroles vous font connaître, mes frères, les merveilleux effets du sacrement de l'Extrême-Onction, et l'Eglise nous fait un devoir de vous les expliquer en détail, afin que vous puissiez en apprécier l'excellence et que vous désiriez vivement le recevoir lorsque vous tomberez malades.

Le premier effet indiqué dans les paroles de l'apôtre saint Jacques est de rendre la santé au malade : *La prière de la foi*, dit-il, *sauvera le malade*. Non pas toujours; autrement l'Extrême-Onction détruirait cette loi de la Providence qui a soumis tous les hommes à la mort. Elle ne rend donc la santé que lorsqu'elle est utile au malade et qu'elle entre dans les vues de Dieu.

Mais, outre cet effet secondaire et conditionnel, elle en produit trois autres beaucoup plus importants : elle communique ou augmente la grâce sanctifiante, elle remet les péchés et les restes des péchés, enfin elle procure du soulagement au malade.

Elle efface d'abord les péchés véniels, si le malade en a un sincère repentir ; et dans certaines circonstances elle remet aussi les péchés mortels. Par exemple, un chrétien tombe malade et perd l'usage de ses sens ; il n'a pas la contrition parfaite, mais il éprouve les sentiments d'une véritable attrition ; il n'y a aucun doute que l'Extrême-Onction ne lui remette tous les péchés mortels dont il est coupable devant Dieu. Les paroles de l'apôtre saint Jacques sont formelles : il dit expressément que les péchés du malade, s'il en a, lui sont remis ; il ne distingue pas entre les péchés mortels et les péchés véniels, mais il dit sans aucune exception que ses péchés lui sont remis.

Ecoutez donc les paroles dont se sert le prêtre en conférant le sacrement de l'Extrême-Onction ; il dit : *Que le Seigneur vous remette tous les péchés que vous avez commis par la vue, par l'ouïe, etc.* Qui dit tous les péchés n'en excepte aucun.

L'Extrême-Onction efface aussi les restes des péchés, c'est-à-dire les peines temporelles que tout pécheur doit subir après que la peine éternelle lui a été remise ; elle ôte les mauvaises dispositions du cœur, la langueur et la faiblesse de l'âme, tou-

tes choses qui ne proviennent pas seulement du péché originel, mais aussi du péché actuel. A force de se laisser entraîner au péché, l'âme sent ses inclinations pour le bien diminuer de jour en jour, tandis que ses dispositions au mal s'augmentent en proportion. Or, l'Extrême-Onction guérit le malade de toutes ces infirmités et le dispose à jouir immédiatement de la vision béatifique dans le ciel.

N'allez pas croire cependant que tout fidèle qui a reçu saintement le sacrement de l'Extrême-Onction sera préservé des peines du purgatoire et entrera dans le séjour de la gloire aussitôt après sa mort. Cela peut être pour ceux qui y apportent des dispositions très-parfaites ; mais comme elles ne se rencontrent que très-rarement et qu'il n'y a aucune marque certaine qu'un malade les possède, l'Eglise ne cesse de prier pour tous les fidèles qui sont morts, encore qu'ils aient reçu le sacrement de l'Extrême-Onction avant de sortir de ce monde.

Ecoutez ce que vous dit encore le saint concile de Trente : « L'effet réel de ce sacrement est la grâce du Saint-Esprit dont l'onction purifie les restes du péché et les péchés mêmes, s'il y en a quelqu'un à expier ; il soulage et affermit l'âme du malade, excitant en lui une grande confiance en la miséricorde de Dieu, par le moyen de laquelle étant soutenu, il supporte plus facilement les incommodités et les travaux de la maladie ; il résiste plus aisément aux tentations du démon, qui lui dresse des embûches en cette extrémité. »

Voulez-vous souffrir patiemment, ne pas vous laisser abattre par la crainte excessive de la mort et repousser les tentations du démon, lorsque vous serez dangereusement malade? Ayez recours au sacrement de l'Extrême-Onction.

Les malades ne sont que trop souvent tourmentés par des douleurs aiguës et violentes qui les exposent à offenser Dieu. Tantôt ils murmurent contre la Providence, tantôt ils se livrent à la colère et aux emportements, et, loin de se soulager, ils s'irritent de plus en plus. La maladie ne leur laisse d'ailleurs aucun moment de repos; ils se tournent et se retournent sans cesse sur leur couche douloureuse, sans pouvoir goûter le sommeil un seul moment. Un pauvre malade est bientôt à bout; il se fâche contre son médecin et contre ceux qui lui prodiguent les soins les plus tendres.

Si la maladie se prolonge des semaines et des mois entiers, le pauvre patient n'y tient plus, il murmure, il crie, il pleure, et, quoi qu'il fasse, il ne trouve aucun soulagement. O mon frère, pourquoi donc vous désoler et vous décourager? Soumettez-vous pleinement et entièrement à la volonté de Dieu. Je ne le puis pas, dites-vous, c'est audessus de mes forces. Rien n'est plus vrai, et si vous pensiez pouvoir combattre seul contre le démon, vous seriez infailliblement vaincu. Criez à Jésus, cet aimable Sauveur viendra à votre secours; le voilà qui vous présente dans l'Extrême-Onction une grâce particulière pour vous élever

au-dessus de la nature et vous aider à en triompher. Cette grâce adoucira vos peines et calmera vos douleurs, ou bien elle vous communiquera une force divine pour les supporter avec patience.

Que de fois nous avons vu des malades impatients et même furieux torturés par des douleurs atroces! Le sacrement de l'Extrême-Onction les a changés au point d'étonner et d'édifier tous ceux qui en étaient témoins. La maladie leur faisait vomir des injures et des blasphèmes, et après avoir reçu ce sacrement, on n'entendait plus sortir de leur bouche que des paroles de résignation et des prières ferventes. Leur patience était admirable: ils étaient transformés en des hommes tout nouveaux.

Un autre danger non moins redoutable pour un malade, c'est la crainte excessive de la mort. Sa seule pensée ne vous fait-elle pas trembler, vous qui jouissez d'une santé si florissante et qui partout ailleurs vous montrez courageux et intrépide? Que sera-ce donc lorsque vous la verrez s'approcher de vous, que vous compterez ses pas, et qu'elle lèvera le bras pour frapper le grand coup et vous jeter seul au tribunal de Dieu? Quelle épouvante, surtout si vous avez négligé de remplir vos devoirs de chrétien, si vous n'avez cherché qu'à satisfaire les penchants de la nature corrompue! Que ferez-vous alors? Conjurerez-vous le médecin de vous prolonger la vie? Mais ce sera au-dessus de son pouvoir. Recourez à l'Extrême-Onction. Elle vous prému-

nira contre cette frayeur et cette épouvante ; elle vous donnera la force et le courage de regarder la mort en face et de la subir avec une grande tranquillité d'âme ; bien plus, vous vous estimerez heureux de satisfaire ainsi à la justice divine pour vos péchés.

Mais le danger le plus formidable viendra des tentations du démon ; car il redoublera d'efforts, de fureur et de ruses pour perdre votre âme. Il vous rappellera tout ce qui sera de nature à faire la plus vive impression sur votre esprit et sur votre cœur. Tantôt ce seront des imaginations impures, des images affreuses dont vous ne pourrez vous défaire ; tantôt ce seront des doutes contre la foi, et vous vous direz en vous-même : Ce qu'on m'a enseigné est-il bien vrai ? Ne m'a-t-on point trompé ? Que vais-je devenir ?... Mais le plus souvent ce seront des tentations de présomption ou de désespoir.

Rien n'est plus commun que de rencontrer des chrétiens qui ont vécu dans un oubli complet de Dieu et de leurs devoirs religieux ; et au moment de la mort vous les voyez aussi calmes et aussi tranquilles que s'ils avaient mené la vie pénitente d'un trappiste. Je mets toute ma confiance en Dieu, vous dit le malade ; il est miséricordieux, il me pardonnera mes péchés. Mais il ne songe nullement à exciter de vifs sentiments de repentir au fond de son cœur, comme si Dieu pardonnait sans contrition. Pendant sa vie, il s'enhardissait à marcher

dans la voie du crime en répétant sans cesse : Dieu est bon, il ne m'a pas créé pour me damner. Cette obstination à vivre selon les maximes corrompues du monde a plongé son âme dans les plus épaisses ténèbres, et il ne s'aperçoit même pas qu'il a fait fausse route. Oh ! qu'il est à plaindre !

D'autres au contraire, effrayés à la vue de la multitude et de la gravité de leurs péchés, tombent dans le désespoir ; ils s'écrient tout tremblants : Pensez-vous que Dieu me fasse miséricorde ? A tous les motifs de confiance qu'on leur suggère, ils répètent les paroles désespérantes de Caïn : « Mon péché est trop grand pour que j'en obtienne le pardon. » L'approche de la mort leur a ouvert les yeux ; ils sont épouvantés de leur vie passée, et ils ont peur de Dieu.

Que fait le sacrement d'Extrême-Onction ? Il préserve les malades de ces deux écueils : de la présomption et du désespoir. La grâce leur inspire une pleine confiance dans les mérites de Jésus-Christ, et leur suggère les motifs les plus capables d'exciter dans leur cœur une vive douleur de leurs péchés. Ils craignent Dieu et ils espèrent en lui tout à la fois.

Comprenez combien il vous importera de recevoir le sacrement d'Extrême-Onction. Ce sera peut-être le seul moyen de sauver votre âme, comme nous vous l'avons expliqué ; mais il faut que vous le receviez avec de saintes dispositions.

Vous commencerez d'abord par purifier votre

âme en confessant vos péchés avec un sincère repentir, afin d'être en état de grâce. S'il ne vous était pas possible de vous confesser, il faudrait concevoir une contrition sincère de tous vos péchés, et alors ce sacrement les effacerait.

Les propriétés de l'huile d'olive vous indiquent les trois principales dispositions que vous devez apporter à la réception de ce sacrement. Rien n'est plus propre à être consumé que l'huile, puisque le feu n'en laisse rien, tandis qu'il réduit en cendres toute autre matière : c'est une espèce d'holocauste. C'est pour vous apprendre que vous devez faire à Dieu un sacrifice entier et parfait de tout vous-même. L'olive est un symbole d'humilité; car autrefois, lorsqu'un général demandait la paix, il s'avançait avec un rameau d'olivier à la main. Enfin l'huile d'olive est encore le symbole de la charité.

Notre Seigneur Jésus-Christ s'est sacrifié pour nous durant sa vie, et il est mort sur la croix pour nous sauver. Ainsi devons-nous, à son exemple, nous sacrifier pour sa gloire et pour la gloire de Dieu son Père. C'est pour nous un devoir de nous offrir à lui chaque jour, de nous montrer disposés à souffrir la mort pour confesser notre foi, et de l'accepter, de quelque manière qu'elle arrive, avec une parfaite résignation à sa sainte et adorable volonté, avec une grande soumission aux ordres de sa providence et en l'honneur de ses infinies perfections.

Si vous avez ces sentiments, vous serez heureux de vous voir anéanti et humilié devant Dieu. Vous ne serez pas comme ces chrétiens qui veulent être inhumés avec beaucoup de pompe et comblés d'éloges après leur mort. Saint Ephrem, avant de mourir, avait recommandé qu'on l'enterrât sans aucun appareil, au cimetière et non dans l'église. Le bienheureux Pierre de Luxembourg, issu d'une famille royale, évêque et cardinal, mourant à Avignon, voulut être enterré dans le cimetière des pauvres, et Dieu l'a honoré de tant de miracles qu'on y a construit une chapelle, et qu'une grande multitude de fidèles la visitent tous les ans pendant l'octave de sa fête.

Un trop grand nombre de chrétiens de nos jours font la guerre à Dieu pendant leur vie par leurs blasphèmes, leurs fraudes, leurs injustices et leur immoralité, et ils la font encore après leur mort par leur orgueil et leur sotte vanité.

Les vierges folles furent repoussées par l'époux, parce qu'elles se trouvèrent dépourvues d'huile. Or, cette huile, suivant saint Jean Chrysostôme, signifie la miséricorde et l'aumône. Mais ceux-là seront-ils sauvés, qui auront commis tant et de si grands péchés, et se présenteront à leur Juge sans les avoir rachetés par des œuvres de charité? Si vous avez négligé ce devoir pendant votre vie, au moins songez-y à votre mort.

Saint Salvien vous dit : Vous êtes plein d'avarice et d'amour pour vous-même, et cependant vous

n'en avez pas encore assez, et je vous exhorte à en avoir beaucoup plus. Lorsqu'on vous presse à faire l'aumône, vous répondez que charité bien ordonnée commence par soi-même. Pourquoi donc laissez-vous tous vos biens à vos héritiers, qui en abuseront et se moqueront de vous? Emportez-en au moins une partie dans l'autre monde, afin que vous n'y arriviez pas les mains vides. Vous craignez tant la pauvreté ici-bas, craignez-la davantage pour l'autre vie. Que vous êtes cruel pour vous-même! Personne ne pourrait se montrer plus barbare. L'homme le plus impitoyable s'apaise lorsqu'il voit son ennemi au lit de la mort. Et vous, vous êtes tellement ennemi de vous-même, qu'à votre lit de mort vous vous dépouillez de vos biens, et vous ne voulez pas vous en servir à votre profit pour vous gagner des amis qui vous reçoivent dans les tabernacles éternels!

Vous avez, dites-vous, des héritiers; mais est-ce que personne mérite mieux d'être votre héritier que vous-même? Et puisque vous aimez tant vos héritiers, donnez-leur un ferme appui qui les défende et les protége. Mettez Jésus au nombre de vos héritiers, et donnez-lui, dans la personne des pauvres, autant que vous donnez à chacun de vos enfants ou de vos proches; il protégera et défendra ses frères, n'en doutez pas.

D'ailleurs, Jésus vous a donné ses sueurs, son sang et sa vie; ne mérite-t-il pas que vous partagiez vos biens avec lui-même pendant votre vie?

Si vous avez négligé de le faire jusqu'ici, donnez-lui au moins quelque chose lorsque vos biens vous échappent. Ne convient-il pas qu'ils rentrent dans son domaine?

Tant de chrétiens sont surpris tous les jours par une mort subite et n'ont pas la liberté de faire quelque œuvre de bienfaisance! Puisque Jésus vous en donne le temps, ne l'oubliez pas; il veut partager avec vous tous ses biens pour l'éternité, n'est-il pas juste que vous partagiez avec lui ceux que vous possédez sur la terre? Un homme bien élevé ne meurt pas sans récompenser ses domestiques; mettez au moins Jésus au nombre de vos serviteurs.

N'attendez pas même ce moment; donnez-lui dès maintenant tout ce que vous pouvez lui donner. Que d'hospices, que d'institutions charitables pour recevoir vos libéralités! N'avez-vous pas une église à restaurer ou à orner?

Ayez aussi dès maintenant les sentiments qui devront vous animer au moment de votre mort. Rendez à Dieu les hommages que vous lui devez, et dites-lui : Mon Dieu, me voici prosterné à vos pieds comme un criminel de lèse-majesté divine; je vous adore comme mon souverain Juge et portant la sentence de mort que vous avez prononcée contre moi en condamnant notre premier père. Divin Sauveur, c'est avec un grand amour et une profonde humilité que vous avez entendu et accepté la sentence de mort prononcée contre vous par la

bouche de Pilate, de la part de votre Père éternel; je m'unis à vos sentiments, et je me soumets de tout mon cœur à la sentence de mort que vous avez prononcée contre moi dès le commencement du monde, comme un hommage à votre justice; je reconnais et je déclare que je l'ai très-justement méritée, non seulement à cause du péché originel, mais encore à cause de tous les péchés mortels que j'ai commis, et je l'ai méritée autant de fois que j'ai offensé Dieu gravement.

Mais quand je n'aurais commis aucun péché, je reconnais encore que, par votre souveraineté et le domaine absolu que vous avez sur toutes les créatures, vous pouvez m'ôter très-justement la vie, vous pouvez me détruire, m'anéantir, et faire de moi tout ce qu'il vous plaira. J'accepte donc très-volontiers la mort pour rendre hommage à votre souveraineté; je m'abandonne entièrement à vous, afin que vous disposiez de moi dans le temps et dans l'éternité, comme il vous plaira pour votre plus grande gloire; j'accepte la mort qu'il vous plaira de m'envoyer, et je l'accepte avec toutes ses circonstances, selon que vous le jugerez à propos.

Aimable Sauveur, vous êtes le Dieu vivant, vous êtes la vie même, la vie substantielle, la vie divine et incréée; vous méritez que toutes les vies vous soient sacrifiées; je vous offre la mienne, et je serai très-content de mourir quand vous le jugerez à propos, afin de protester par ma mort que vous seul méritez de vivre, et que votre vie seule doit

paraître, tandis que toutes les autres ∂
anéanties pour rendre hommage à la vôtre.

Vous êtes la vie, aimable Rédempteur, et v
avez voulu mourir pour nous sauver, et en mourant vous avez sanctifié la mort, vous l'avez ennoblie et vivifiée. Lors même que je ne serais pas obligé de mourir pour rendre hommage à votre justice, à votre souveraineté et à votre vie divine, je suis très-heureux de mourir pour honorer votre mort. C'est pour cela, ô Marie, que vous êtes morte vous-même; vous n'aviez commis aucun péché, et vous n'êtes pas morte pour les péchés d'autrui, mais vous avez voulu mourir pour honorer la mort de votre divin Fils; vous lui avez offert votre vie en holocauste pour honorer l'holocauste qu'il a fait de lui-même à son Père sur la croix.

O miséricordieux Sauveur, au moment où il vous plaira de me retirer de ce monde, je vous donne mon âme et vous prie de l'offrir à votre Père avec votre corps adorable qui sera présent sur l'autel dans le monde catholique, de la plonger dans votre sang et de la purifier de toutes ses souillures. Appliquez-lui vos mérites, afin que ma mort soit le passage de cette misérable vie à la vie bienheureuse et immortelle. *Amen.*

## SAINT GUILLAUME, ARCHEVÊQUE DE BOURGES, ET SAINT MALACHIE.

Saint Guillaume, moine de Cîteaux, fut choisi pour succéder à Henri de Sully, archevêque de Bourges. Il quitta sa chère solitude, mais en versant un torrent de larmes. Il prit la route de Bourges, où il fut reçu comme un ange envoyé du ciel et sacré, en présence de tous les évêques de la province, par Elie, archevêque de Bordeaux. Son premier soin fut de régler son extérieur aussi bien que son intérieur sur les maximes de l'Evangile ; car il était persuadé que tout homme, et principalement un évêque, doit commencer par établir en lui-même le règne de Jésus-Christ. Il redoubla ses austérités, parce qu'il avait à expier, disait-il, et ses propres péchés et ceux de son peuple. Il garda son habit monastique, sous lequel il portait continuellement un cilice. Ses vêtements étaient les mêmes en hiver et en été. Il s'interdit pour toujours l'usage de la viande, quoiqu'il en fît servir aux étrangers qui mangeaient avec lui.

La sollicitude du saint archevêque embrassait indistinctement tout son troupeau ; mais il s'intéressait d'une manière particulière en faveur de ceux dont les besoins spirituels et corporels lui étaient connus. « C'est pour ceux-ci, disait-il, que j'ai été spécialement envoyé à Bourges. » Les pécheurs pénitents trouvaient en lui un père rempli de douceur et de tendresse ; quant aux pécheurs endurcis, il leur opposait une fermeté inflexible, sans vouloir toutefois employer contre eux les moyens de rigueur alors en usage.

Saint Guillaume était lié d'une tendre et sainte amitié avec Geoffroy, archevêque de Tours, et Eudes de Sully, évêque de Paris. Ils se visitaient de temps à autre pour s'entretenir du

soin des âmes et du gouvernement des églises. Guillaume eut une extrême douleur de perdre ces deux amis en 1208. Il ne leur survécut pas longtemps.

L'an 1208, le pape Innocent III, ayant épuisé les voies de la douceur à l'égard des manichéens du Languedoc, fit prêcher une croisade contre eux. Saint Guillaume, ayant lu les lettres apostoliques à son peuple, prit lui-même le premier la croix, et exhorta les assistants avec beaucoup de zèle à suivre son exemple. Ils s'y engagèrent de grand cœur. Mais le saint archevêque n'eut pas le temps d'accomplir son vœu, car il mourut comme il se disposait à partir.

Il avait la fièvre lorsque le 5e de janvier 1209, veille de l'Epiphanie, il prêcha à son peuple, comme pour lui faire ses derniers adieux, dans l'église métropolitaine de Bourges. La fièvre en augmenta considérablement, d'autant plus qu'il parlait tête nue, exposé au vent et par un grand froid. La maladie croissant toujours, il demanda l'Extrême-Onction et ensuite le saint Viatique. Pour le recevoir avec plus de respect, il se leva de son lit, alla au-devant, se mit à genoux, fondant en larmes, pria longtemps prosterné sur le pavé, les bras étendus en croix, puis il reçut le corps du Sauveur avec beaucoup d'humilité et de larmes. C'était le cinquième jour de sa maladie. La nuit suivante, sentant sa fin approcher, il voulut anticiper les nocturnes, qu'il avait coutume de dire à minuit. Ayant donc fait le signe de la croix sur ses lèvres, à peine put-il prononcer : *Domine, labia;* il ne put continuer. Les assistants achevèrent. Alors il fit signe qu'on le mît à terre. On étendit de la cendre, et on le coucha dessus, revêtu du cilice qu'il portait secrètement; et, peu de temps après, il rendit l'esprit. C'était le 10e de janvier, jour auquel l'Eglise honore sa mémoire. Il avait choisi sa sépulture à l'abbaye d'où il avait été tiré; mais son clergé ni son peuple ne purent y consentir, et il fut enterré à Saint-Etienne de Bourges. Il avait fait plusieurs miracles de son vivant, et il s'en fit encore un grand nombre à son tombeau.

Nous ne pouvons omettre l'exemple bien remarquable de

saint Malachie, évêque et primat d'Irlande, dont la vie a été écrite par saint Bernard.

Saint Malachie étant arrivé d'Irlande à Clairvaux, il y fut reçu par saint Bernard avec beaucoup de joie et de respect. Quatre ou cinq jours s'étant passés dans des réjouissances spirituelles, saint Malachie célébra la grand'messe le jour de saint Luc, et la fièvre le prit au sortir de l'autel. Il se mit au lit et témoigna aux frères que la peine qu'ils prenaient pour lui fournir des remèdes convenables était inutile, parce qu'il était persuadé que le temps de sa mort approchait. Quelques jours après, il demanda d'être oint de l'huile sainte, et il voulut descendre de sa chambre, qui était tout au haut de la maison, pour aller recevoir ce sacrement sans donner la peine de monter aux frères, qui auraient souhaité de faire la cérémonie avec plus de solennité. Après avoir reçu l'Extrême-Onction et le saint Viatique, il se recommanda aux prières des frères, il les recommanda à Dieu ; ensuite il retourna se mettre au lit, disant toujours que sa fin était proche.

## IVe INSTRUCTION.

### Visite des malades.

*Non te pigeat visitare infirmum, ex his enim in dilectione firmaberis.*

Ne soyez point paresseux pour visiter les malades, car c'est par de telles œuvres que vous vous affermirez dans la charité.

( Eccli., vii, 39.)

---

Trop souvent, mes frères, vous vous imaginez que, lorsque vous avez distribué quelques aumônes aux pauvres, vous avez rempli toutes les obligations que vous impose le précepte de la charité. Détrompez-vous ; car vous devez encore et surtout procurer à votre prochain tous les secours spirituels dont il a besoin. C'est donc pour vous un devoir de le visiter quand il est malade, de le consoler, de le fortifier, de le préparer immédiatement, si la maladie est mortelle, à se présenter devant Dieu orné de la grâce sanctifiante. Ainsi, autant l'âme l'emporte sur le corps, autant la visite des malades est plus précieuse que toutes les aumônes corporelles.

N'est-ce pas de la manière dont le chrétien meurt

que dépend son salut éternel? Le plus grand des scélérats brillera comme un soleil dans les splendeurs de l'éternité, si, après une vie passée dans toutes sortes de crimes, il a le bonheur de mourir saintement. C'est pourquoi la visite des malades est pour tous les prêtres qui ont charge d'âmes une obligation de justice, et ils ne sauraient s'en dispenser sans se rendre grandement coupables devant Dieu : leur négligence serait certainement la cause de la perte d'une multitude d'âmes. C'est alors qu'ils doivent redoubler de zèle pour assurer le salut des fidèles qui leur sont confiés.

Cependant il leur est trop souvent impossible, à cause de leurs nombreuses et importantes occupations, de consacrer à la visite des malades tout le temps nécessaire pour les ramener dans la bonne voie et les réconcilier avec Dieu. Je vous conjure donc instamment de remplir ce devoir de charité avec tout le zèle et toute l'exactitude dont vous êtes capables.

Qu'est-ce donc qu'un malade aux yeux de la foi chrétienne? Ce n'est pas seulement un frère, c'est le représentant de Jésus-Christ, ou plutôt Jésus-Christ lui-même. Or, en lisant l'Evangile, n'avez-vous pas envié le sort de tant de personnages qui ont eu l'insigne bonheur de voir le Fils de Dieu, de converser avec lui, de le toucher et de le servir? Que vous avez été heureuse, auguste Marie, de serrer Jésus-Christ entre vos bras, de le réchauffer, de le nourrir et de le vêtir! Heureuse Marthe,

vous aussi vous l'avez servi de vos mains, vous lui avez préparé quelquefois ses repas. Et vous, Madeleine, pieuse pénitente, vous avez versé des larmes et des parfums sur ses pieds. Vous aussi, courageuse Véronique, vous avez essuyé sa face adorable toute couverte de sueur, de poussière et de sang. Or, sachez donc, mon frère, que, lorsque vous visitez un malade, quel qu'il soit, riche ou pauvre, c'est Jésus-Christ que vous avez le bonheur de visiter et de consoler. Vos bonnes paroles de foi et de charité nourriront et fortifieront son âme; vous pleurerez avec lui sur ses souffrances, et vos pleurs seront un doux parfum qui s'élèvera jusqu'au trône de Dieu. Vous essuierez la sueur de son front, et vous rendrez ainsi à Jésus-Christ les mêmes services et le même honneur que Marie, son auguste Mère, que Marthe, Marie et Véronique.

En même temps que vous parlerez au malade, Dieu vous parlera aussi et vous dira : Ne mets pas une trop grande confiance dans ta santé. Vois-tu ce pauvre malade, lui si fier et si robuste il y a trois jours? Et le voilà étendu sans force et presque sans vie sur son lit de douleur? Comprendras-tu enfin que tu n'es qu'un faible roseau, et qu'un grain de sable peut t'ôter la vie? Reconnais donc une bonne fois que c'est moi qui distribue la santé et la maladie, qui conduis aux portes de la mort et en retire. Humilie-toi sous ma main puissante, et apprécie mieux le temps et la santé; fais le bien tandis que tu en as le temps et pendant qu'il fait

jour, car bientôt viendra la nuit, et tu ne pourras plus travailler.

1° Mais pour que votre visite soit utile aux malades, imitez Jésus-Christ lorsqu'il est descendu du ciel pour visiter le pauvre genre humain malade. Priez-le de remplir votre cœur de cette charité tendre et compatissante dont il nous a donné tant de preuves durant sa vie, et de vous inspirer tout ce que vous devrez dire au malade pour sa consolation et son avantage spirituel.

Arrivé dans sa chambre, approchez-vous de son lit avec respect et témoignez-lui le plus vif intérêt et la plus sincère affection. Si la parole ne le fatigue pas, adressez-lui quelques questions qui lui donnent lieu de vous raconter les principaux événements de sa vie, surtout les peines et les calamités qu'il a supportées. Laissez-le parler et contentez-vous de l'écouter avec attention et bienveillance; vous le soulagerez beaucoup en lui donnant l'occasion de verser le trop plein de son cœur dans le vôtre. Dans une autre visite, il vous répétera ce qu'il vous aura déjà dit; écoutez-le toujours avec la même bonté et le même intérêt, et tâchez de mêler à son récit quelques réflexions chrétiennes propres à lui rappeler ses immortelles destinées. S'il paraît accablé sous le poids de la maladie, soutenez-le et fortifiez-le par l'espérance de la vie éternelle. Courage, mon frère! lui direz-vous; c'est une campagne pour le ciel : pour triompher, il faut combattre, et bientôt le Dieu des armées vous accordera la croix d'honneur.

2° Si le malade peut lire, ou s'il peut entendre au moins la lecture d'un livre intéressant, lisez-lui la vie de quelque saint personnage qui a beaucoup souffert dans ce monde. Cette lecture l'intéressera et le distraira de ses souffrances ; elle réveillera sa foi endormie, réchauffera son cœur, fortifiera sa volonté. Frappé de la patience héroïque des saints, il se dira, comme autrefois saint Augustin : « Ne pourrai-je donc pas ce que peut celui-ci ou ce que peut celle-là? » Ainsi, à la veille d'une bataille décisive, un général expérimenté rappelle à ses guerriers les victoires remportées par leurs ancêtres ; ce souvenir enflamme leur ardeur, les élève au-dessus d'eux-mêmes et en fait des héros. De même le récit des souffrances des saints et des martyrs est la grande voix des héros chrétiens qui appelle tous les combattants à la victoire.

3° Prenez garde de vous rendre importun par des discours trop longs, ou par un ton de voix trop élevé, ou par des redites trop fréquentes. Parlez-lui d'une manière douce et affectueuse, et tâchez de lui faire comprendre que, si la maladie nous fait souffrir, elle n'en est pas moins un bienfait ; elle nous détache de la terre et élève nos pensées vers le ciel. Lorsque nous sommes en pleine santé, nous ne vivons malheureusement que pour le monde, et nous ne nous occupons que des choses de ce monde ; mais comme Dieu veut nous sauver, il permet à la maladie de nous étreindre, afin de nous faire sentir la vanité des choses d'ici-bas. Bon gré,

mal gré, nous sommes forcés de reconnaître que ce monde ne nous offre rien de réel qui puisse satisfaire l'immensité de notre cœur. Saisissez le moment favorable pour relever son courage abattu, pour ranimer l'espérance dans son cœur, en lui rappelant qu'il y a un médecin plus habile que toutes les facultés du monde, et qui guérit, quand il le veut, par le moindre signe de sa volonté. Dites-lui de mettre en Dieu toute sa confiance, malgré ses nombreuses infidélités. Notre divin Rédempteur n'a-t-il pas déclaré qu'il est venu pour sauver, non les justes, mais les pécheurs ; pour guérir les malades et non ceux qui se portent bien?

4° Mais un de vos premiers soins doit être de lui procurer la visite d'un prêtre en qui il ait confiance et qui puisse le préparer insensiblement à se réconcilier avec Dieu. Ne dites pas que vous avez peur de l'effrayer ; car, s'il n'a pas d'héritiers directs et qu'il vous ait manifesté l'intention de vous donner une part de ses biens, vous ne craignez pas de l'épouvanter en lui disant qu'il fera bien d'appeler le notaire. Un testament ne fait pas mourir, lui dites-vous ; il vaut mieux arranger ses affaires en pleine connaissance que lorsqu'on n'a plus qu'un souffle de vie, et que du reste il sera lui-même plus tranquille. Quelle prudence, quelle habileté pour arriver à vos fins ! Personne ne possède mieux que vous l'art de la persuasion. Et pourquoi donc? C'est qu'il s'agit de ses écus et non pas de son âme. Et où est donc votre foi? Au jour du jugement, Dieu

n'aura besoin, pour condamner votre faiblesse et votre lâcheté, que de vous opposer vous-même à vous-même, la conduite de l'homme charnel à la conduite du chrétien.

Et savez-vous pourquoi le malade s'effraie à la vue du prêtre? C'est vous-mêmes qui en êtes la cause, mes frères. Vous ne nous avertissez que quand tout espoir de guérison est évanoui. En conséquence, lorsqu'un malade nous voit entrer dans sa chambre, il se dit aussitôt : Je suis un homme perdu. Son raisonnement n'est-il pas juste? Mais si vous nous préveniez dès le début de la maladie, il arriverait assez souvent que le malade se rétablirait, et l'on ne pourrait plus conclure que tout espoir est perdu lorsqu'un prêtre visiterait un malade, et sa présence ne jetterait plus l'épouvante dans toute sa famille.

Ce qui empêche bien des chrétiens d'appeler un prêtre près d'un malade, c'est la crainte de lui causer une émotion trop vive et de lui donner peut-être le coup de la mort. Le médecin a recommandé instamment qu'on éloigne de lui toute parole et tout sujet de peine ou d'ennui. Le système nerveux est surexcité, dit-il, et un rien pourrait lui occasionner une crise mortelle. O mon Dieu, que vos jugements sont terribles! Tous les jours vous punissez les hommes par où ils ont péché.

Quelle est donc aujourd'hui, mes frères, la passion dominante? C'est l'amour du plaisir. Tous, hommes et femmes, jeunes et vieux, riches et

pauvres, cherchent des jouissances; ils vont aux soirées, aux danses, aux spectacles pour avoir des émotions; ils veulent des émotions à tout prix, et la plus belle partie de plaisir, le plus beau spectacle est le plus émouvant, celui qui fait éprouver les plus fortes émotions. Qu'arrive-t-il enfin? Le système nerveux, étant si souvent et si fortement ébranlé, ruine en peu de temps la santé la plus vigoureuse; de sorte que le malade est devenu tellement impressionnable que le moindre bruit, le plus léger mouvement lui donne de funestes secousses. Donc, dans la crainte de causer de l'émotion au malade, le prêtre ne sera pas averti, et cet homme, et cette femme, et cette jeune fille mourra sans sacrements; elle mourra sans se douter qu'elle va mourir. En quel état cette âme va-t-elle se présenter devant son Juge? Et, si elle est coupable de péché mortel, quelle émotion n'éprouvera-t-elle point? D'une vie de plaisirs elle tombe tout à coup dans les flammes de l'enfer. O malhenr! ô épouvantable châtiment!

La présence d'un prêtre, dites-vous, fera éprouver une impression trop fâcheuse au malade; peut-être devancera-t-elle sa mort de quelques heures et même de quelques jours. Mais qu'importent quelques heures ou quelques jours de moins, si son âme est sauvée à ce prix? Voyez donc ce que fait un médecin consciencieux : il traite un malade qu'il ne sauvera pas, à moins qu'il ne lui applique un remède douteux qui hâtera sa mort s'il ne lui

rend pas la santé. Croyez-vous qu'il hésitera un moment à le lui administrer? Et vous, vous craignez de causer une peine légère à un malade pour sauver son âme, c'est-à-dire pour lui éviter une peine infinie, un supplice éternel ! Ne voyez-vous pas qu'une telle bienveillance n'est que de la cruauté, et que, devant Dieu, vous êtes responsable de la perte de son âme?

Mais, après tout, n'est-il pas possible de tout concilier, de disposer le malade à recevoir les sacrements de l'Eglise sans trop l'effrayer? Ménagez sa faiblesse, vous avez raison ; Dieu lui-même le ménage, puisqu'il lui cache le moment redoutable de la mort. Gardez-vous donc bien de l'avertir qu'il n'a plus que quelques jours à vivre. Un pareil avertissement serait capable de le jeter dans un affreux désespoir, je le sais par expérience. Mais examinons bien dans quelles dispositions il se trouve.

Si c'est un chrétien fidèle à remplir ses devoirs religieux, la visite d'un prêtre sera pour lui un moment de consolation et de bonheur, parce qu'il en retirera toujours un grand profit. Ce pieux entretien ne servira qu'à relever son courage et à exciter dans son cœur de plus vifs sentiments de foi, de confiance en Dieu, d'amour, de contrition, de mépris des choses de la terre, de désir du ciel.

Mais s'il a oublié Dieu et ses devoirs, s'il s'est montré indifférent et peut-être hostile pour la religion, quel effet produira sur lui la visite d'un prê-

tre? Presque toujours un effet favorable. Soyez convaincu que l'homme paraît toujours pire qu'il n'est au fond du cœur. Tel a fait l'incrédule, et à peine est-il frappé d'une fièvre maligne ou d'une maladie dangereuse, qu'il est le premier à demander à sa femme et à ses enfants le secours de leurs prières. S'il n'ose pas demander qu'on appelle un prêtre, parce qu'il n'a pas encore secoué le joug du respect humain, il le verra venir avec bonheur. La seule difficulté qui l'arrête la plupart du temps, c'est l'examen de sa conscience; et quand le confesseur s'en charge lui-même, tout est fait. La confession terminée et l'absolution reçue, vous le voyez tranquille et heureux. Souvent même il ne peut plus contenir sa joie, elle déborde, et il en parle à tous ceux qui l'entourent. Mais pour obtenir cet heureux résultat, n'oubliez pas d'avertir le pasteur dès le commencement de la maladie.

Le malade vous dira quelquefois qu'il sent bien sa position, qu'il ne se rétablira pas et qu'il se résigne. Ne le prenez pas au mot. Il ne parle de la sorte que pour savoir ce que vous pensez vous-même. Profitez habilement de ces dispositions pour l'engager à mettre ordre à ses affaires temporelles et à sa conscience, à recevoir les sacrements et à faire à Dieu le sacrifice de sa vie. Aucun homme sur la terre, quelque vigoureux qu'il soit, ne peut se promettre une heure de vie; nous devons donc nous remettre totalement entre ses mains et lui dire comme notre Seigneur : « Mon Dieu, qu'il soit

fait comme vous voulez, et non pas comme je veux. » En nous donnant ainsi à Dieu, nous ne pouvons pas périr pour l'éternité. Mais préparons-nous et purifions notre âme. Si la santé nous est rendue, le sacrifice que nous aurons fait de nous-mêmes à Dieu nous méritera une grande gloire dans le ciel et des grâces précieuses sur la terre.

Il arrive très-souvent que ceux qui sont près d'un malade lorsqu'il tombe en agonie parlent entre eux et à haute voix de sa mort, de ses funérailles et de sa succession. Vous vous imaginez sûrement que, parce qu'il ne peut plus parler, il ne vous entend pas. Détrompez-vous : le malade entend parfaitement tout ce que vous dites, et jugez quelle torture doit lui faire éprouver une telle conversation. Un jour, un vieillard touchait à sa fin, et il éprouva une crise si violente que les assistants crurent qu'il était mort. Son fils aîné pria une personne présente de vouloir bien lui fermer les yeux. Le moribond, recueillant toutes ses forces, leur dit à haute voix : « Ensevelissez-moi tandis que je suis encore chaud. » Quelle leçon pour tous ceux qui sont près des malades, s'ils voulaient en profiter !

Notre Seigneur a dit dans l'Evangile : « Heureux les pauvres et malheur aux riches ! » Ces paroles se vérifient tous les jours, surtout au moment de la mort. Il est bien rare que les pauvres meurent sans être munis des sacrements de l'Eglise, parce qu'ils n'ont pas peur du prêtre. Mais comme les riches

ont peur de Dieu, ils ont aussi peur du prêtre, et c'est ce qui les perd. Le charitable pasteur a beau recourir à toutes les industries de son zèle, il ne peut les approcher, ou s'il parvient jusqu'à eux, ce n'est qu'au moment où ils ont perdu connaissance et où son ministère leur devient presque toujours inutile.

Quels mérites pour vous, mes frères, et quel beau triomphe pour la foi, lorsque, à l'aide de votre ingénieuse charité, vous aurez ramené à Dieu un vieux pécheur malade ! Il sera heureux lui-même, il ne craindra plus ni la mort ni le jugement, mais il verra arriver l'heure suprême calme et résigné. C'est peut-être un père de famille qui n'a vécu jusqu'alors que pour ses enfants, et la seule pensée d'en être bientôt séparé lui torturait le cœur. Mais alors son âme, fortifiée par la grâce, s'élève au-dessus des sentiments de la nature. Il ne considère plus la mort que comme un voyage, et c'est lui-même qui en ordonne les préparatifs. Loin de s'attendrir en voyant pleurer ses enfants, il les réprimande et leur dit : Cessez de pleurer, vos larmes sont inutiles ; mais priez pour moi, afin que Dieu me fasse miséricorde. Je ne fais que vous devancer de quelques jours ; vivez de manière que nous soyons tous réunis dans le ciel, et alors nous ne nous quitterons plus. Marchez toujours devant Dieu, aimez-le et observez ses commandements. S'il me fait la grâce de m'admettre en sa sainte présence, je ne cesserai de prier pour vous. Comme

gage de ma tendresse paternelle, recevez ma dernière bénédiction, la bénédiction d'un père mourant.

Quel touchant spectacle, et que son souvenir doit demeurer vivant dans le cœur de ses enfants! Heureux serons-nous tous, mes frères, si nous quittons cette vallée de larmes dans d'aussi saintes dispositions. *Amen.*

### COMMENT LES SAINTS CONSIDÈRENT LA MORT.

Sainte Thérèse disait quand elle entendait sonner l'horloge : « Courage! nous voilà d'une heure plus près de la mort. » Sainte Catherine de Gênes l'invoquait continuellement; elle l'appelait douce, gracieuse, belle; elle lui donnait les noms les plus tendres pour l'inviter à venir à elle, et l'un des plus grands rafraîchissements qu'elle pût donner à son cœur au milieu de ses excessives ardeurs, c'était de voir des morts, d'entendre la messe ou l'office qu'on disait pour eux. Le bienheureux Godefroy, comte de Capenberg, cousin de l'empereur Henri IV, qui, après avoir persuadé à sa femme de se faire religieuse, embrassa l'institut de Saint-Norbert, dont il fut l'une des plus grandes lumières, avait un extrême désir de mourir pour aller jouir de notre Seigneur qu'il aimait avec toute l'ardeur de son cœur. Quelquefois, lorsqu'il allait prendre l'air avec les autres religieux et qu'il se reposait sous quelque ombrage, il s'étendait tout de son long, composait ses bras, ses mains et tous les autres membres de son corps, comme on a coutume de placer les morts, puis il disait avec un grand soupir : « Oh! si l'heure de mon trépas pouvait arriver! O mon Dieu, s'il vous plaisait de me dispo-

ser à cette heure si désirée! » Lorsqu'il fut atteint à la fleur de son âge de la maladie dont il mourut et qu'on déplorait la perte d'une si sainte vie qui eût procuré tant de biens à l'ordre, il disait à ceux qui l'entouraient : « Pourquoi sommes-nous entrés dans l'état religieux, si ce n'est pour aller à Jésus-Christ le plus promptement que nous pourrons ? Plus le moment heureux où je dois contempler cette divine face, à laquelle sont attachées toutes mes affections, sera proche, plus mon âme sera dans la joie. » Le P. Jean-Baptiste Sanchez brûlait d'un si grand amour de Dieu et d'un désir si violent de le posséder, qu'il disait que, s'il eût été assuré de ne pas mourir dans cette journée même, le seul regret eût été suffisant pour le faire mourir.

Lorsque saint Louis de Gonzague et le très-pieux Jean Berkmans ont vu arriver la mort, ils ont chanté le *Te Deum* de tout leur cœur. Saint Laurent Justinien dit à ses amis et à ses domestiques qu'il voyait pleurer : « Séchez ces larmes; ce moment n'est point un moment de pleurs, mais d'allégresse. » Sainte Marie d'Oignies, remplie de jubilation de cœur et d'une allégresse extraordinaire, chanta dans sa dernière maladie, pendant trois jours et trois nuits, jusqu'à s'enrouer, des cantiques de louanges et d'actions de grâces; au moment de la mort elle entonna l'*Alleluia* avec un visage serein et d'une voix douce et contente. Sainte Austreberte, vierge, d'une famille illustre, qui était sortie de la maison de son père pour conserver à Jésus-Christ sa virginité et l'amour qu'elle lui avait voué, s'écria, étant sur le point de mourir : « Je viens à vous, ô mon amour ! Je me hâte d'aller à vous, ô l'objet de tous mes désirs; je brûle d'arriver vers vous, ô vous que j'ai toujours aimé avec tant d'ardeur ! J'ai mis en vous toute ma confiance, et je ne serai point confondue ; recevez mon esprit dans la paix et dans votre repos éternel; brisez les traits de mes ennemis, afin qu'ils ne servent pas à ma ruine. »

Saint Edmond, illustre archevêque de Cantorbéry, rallia toutes ses forces en voyant notre Seigneur qu'on lui appor-

tait en viatique, et s'écria en tendant vers lui les bras : « Vous êtes mon Seigneur, celui en qui j'ai cru, que j'ai prêché, que j'ai enseigné; vous m'êtes témoin que je n'ai jamais cherché sur la terre autre chose que vous ; vous savez que je ne veux que l'exécution de votre volonté, je vous supplie maintenant de l'accomplir en moi. » Après avoir reçu la sainte Eucharistie, il demeura avec un visage gai, serein et rayonnant de joie ; de douces larmes d'amour coulaient de ses yeux; il attirait l'attendrissement et l'admiration de tous ceux qui étaient présents; enfin il mourut dans le calme le plus parfait.

Les anciens regardaient le souvenir de la mort comme l'école de la vraie philosophie. Eubule, homme très-savant, et qui avait été le maître de saint Basile, lui demanda ce qu'il pensait de la philosophie et ce qu'il regardait comme son point fondamental ; le saint lui répondit : « C'est la sérieuse pensée de la mort. » Saint Basile paraît avoir appris ce secret de Platon, qui, dans le moment où il était regardé comme le plus grand philosophe de son temps, publiait hautement que la philosophie n'était autre chose que l'étude et la considération profonde de la mort; c'est pourquoi il avait choisi l'endroit le plus malsain de la ville d'Athènes pour y établir son académie, afin que ses disciples, ressentant les incommodités du lieu et atteints par quelques légères maladies, fussent plus disposés à penser à la mort, la voyant de plus près, et comprissent ainsi beaucoup mieux la maxime fondamentale de leur maître. Saint Jérôme fait l'éloge de cette doctrine de Platon. (P. Saint-Jure, *Connaissance et Amour de notre Seigneur Jésus-Christ.*)

## Ve INSTRUCTION.

### Gloire des souffrances.

*Per patientiam curramus ad propositum nobis certamen ; aspicientes in auctorem fidei nostræ et consummatorem Jesum.*

Courons par la patience au combat qui nous est proposé ; jetons les yeux sur Jésus, l'auteur et le consommateur de notre foi.

(HEB., XII, 2.)

---

J'ai la confiance, mes frères, que lorsqu'il y aura un malade, soit dans votre famille, soit ailleurs, vous ne manquerez pas de le visiter et de lui procurer tous les secours spirituels et temporels dont il pourrait avoir besoin. S'il appartient à une famille pauvre, vous ferez en sorte qu'il ne manque de rien. Vous lui donnerez et les choses nécessaires et même celles qui lui seront agréables. Vous lui porterez une douceur, un raisin, un fruit et tout ce qui pourra le réjouir. Vous saurez vous en priver pour lui. Oh ! que l'aumône est agréable à Dieu et méritoire pour le ciel, lorsqu'elle est le fruit de la mortification ! Lorsque vous faites vos provisions, ayez soin d'y mettre la part du pauvre pour le temps où il sera malade. Portez-lui même quelque-

fois des fleurs et de la verdure, pourvu que l'odeur ne l'incommode pas.

Mais ce qu'il y a de plus important, c'est de lui apprendre à bien souffrir. Il faut donc que vous sachiez vous-même ce grand art de la vie chrétienne; car nul maître ne peut enseigner ce qu'il ignore lui-même. Or, il n'y a qu'un seul maître capable de nous enseigner un art aussi précieux, et ce maître est Jésus-Christ, le Sauveur du monde. Examinez donc ce qu'il fait et ce qu'il nous enseigne.

Qu'est-ce que l'esprit de Jésus-Christ? C'est un esprit vigoureux, dit Bossuet, qui se nourrit de douleurs et qui fait ses délices des afflictions. Le prophète l'appelle l'Homme de douleur, qui sait ce que c'est que l'infirmité. On dirait même qu'en venant sur la terre, il ne veut savoir qu'une chose, les douleurs et la souffrance. N'est-ce pas pour cela qu'il ne s'appelle jamais le Fils de Dieu, mais le Fils de l'homme? Il n'a rien goûté de ce qui est doux; il a voulu savoir par expérience tout ce qui est amer et fâcheux; il n'a laissé aucune partie de lui-même qui n'ait éprouvé la rigueur de quelque supplice. Suivez-le du berceau à la tombe, de la crèche au Calvaire, vous le voyez toujours souffrir. Il vient au monde dans une étable, dénué de tout, et dès qu'il a commencé à respirer, il a commencé à souffrir. Il endure la cérémonie si douloureuse de la circoncision; il travaille comme un pauvre ouvrier et gagne sa vie à la sueur de son front.

Pendant sa vie publique, que de travaux, que de courses pour évangéliser les villes et les campagnes ! Il souffre de la fatigue, de la faim et de la soif; il vit d'aumônes. Ses ennemis mettent tout en œuvre pour se défaire de lui : ils lui donnent les qualifications les plus odieuses ; ils le traitent de blasphémateur, de possédé du démon, de séducteur, d'insurgé, d'ivrogne et de gourmand, et il supporte ces infâmes calomnies.

Durant sa passion, que n'a-t-il pas souffert et dans son corps et dans son âme ? Il est tellement accablé de crainte, d'ennui et de tristesse, qu'il sue une sueur de sang au jardin des Olives ; son âme est mise sous le pressoir. Des bourreaux armés de verges déchirent tout son corps ; des soldats furieux lui donnent des soufflets, lui couvrent la figure de crachats et lui enfoncent une couronne d'épines sur la tête. Un de ses apôtres l'a vendu pour quelques pièces d'argent, un autre l'a renié ; tous le fuient et l'abandonnent. Ce peuple en fureur, qu'il a comblé de tous les bienfaits, demande sa mort à grands cris ; on le compare à un voleur et à un assassin qui lui est préféré ; on le charge d'une pesante croix, et il gravit la montagne du Calvaire. Que de fois ne succombe-t-il pas sous le poids de l'instrument de son supplice ! Il est crucifié entre deux scélérats, on l'abreuve de fiel et de vinaigre, on lui jette à la face les moqueries les plus insultantes; il n'y a pas d'outrages qu'on ne lui prodigue. Il ne rend le dernier soupir que lorsqu'il a bu

son calice jusqu'à la lie et qu'il a enduré tous les genres de tourment.

Fallait-il donc autant souffrir pour sauver le genre humain? Non, certes ; mais il fallait montrer à tous les hommes que les souffrances ne sont pas seulement nécessaires, mais encore utiles et glorieuses. Ne devait-il pas nous faire voir clairement par toute sa conduite qu'il n'y a pas d'autre chemin pour arriver à la grandeur et à la gloire que celui des mépris et des souffrances? Pourquoi est-il le plus glorieux dans le ciel? Parce qu'il a été le plus pauvre, le plus humilié et le plus souffrant sur la terre. « Jésus-Christ, nous dit saint Paul, s'est rendu obéissant jusqu'à la mort de la croix; c'est pourquoi Dieu lui a donné un nom qui est au-dessus de tous les noms, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse au ciel, sur la terre et dans les enfers. » Ce sont donc les souffrances qui ont élevé son trône si haut dans le ciel et lui ont ouvert les portes de la gloire, et de quelle gloire?

Mais il y a trois croix sur le Calvaire ; de chaque côté de notre Sauveur se trouve un coupable, et ces deux coupables représentent le genre humain tout entier. Celui qui est à droite connaît Jésus-Christ, et il sait personnellement que ce divin Sauveur n'a rien fait pour mériter le supplice de la croix. Puis, jetant un regard sur sa propre vie, il reconnaît qu'il n'a que ce qu'il mérite; il avoue qu'il est un grand pécheur, et il accepte son supplice comme un moyen d'expier ses crimes. Celui

qui est à gauche, au contraire, blasphème le Sauveur et lui dit : « Si tu es le Christ, le Fils de Dieu, sauve toi et sauve-nous avec toi. » Mais l'autre le réprimande et lui dit : « Ni toi non plus tu ne crains pas Dieu, puisque tu es condamné au même supplice ; et si nous sommes condamnés, c'est justement, car nous ne souffrons que ce que nous avons mérité ; mais celui-ci, qu'a-t-il fait ? » Puis, s'adressant à Jésus, il lui dit : « Seigneur, souvenez-vous de moi lorsque vous serez arrivé dans votre royaume. » Et Jésus lui répond : « Je vous le dis en vérité, vous serez avec moi aujourd'hui dans le paradis. »

C'est donc l'affliction et la souffrance qui nous font rentrer en nous-mêmes. Les frères de Joseph ont vendu leur frère et semblent n'éprouver aucun remords d'un si grand crime ; mais voici l'adversité qui les visite, et ils s'écrient : « Nous avons mal agi, nous avons péché contre notre frère. » L'affliction les a fait réfléchir et rentrer en eux-mêmes, et ils se sont humiliés devant Dieu. Or, qu'y a-t-il de plus glorieux à l'homme que de réparer le mal qu'il a fait ?

Considérez ce bon voleur : il s'étonne que son compagnon d'infortune n'ait pas reconnu ses torts. « Quoi donc ! lui dit-il, ta condamnation ne t'a point appris à craindre Dieu ! Tu ne veux donc pas voir que, si nous sommes punis si rigoureusement, nos crimes l'ont bien mérité ? » Voyez comme il s'humilie, comme il baise la main qui le frappe,

comme il reconnaît, comme il adore la justice qui le châtie, et il la change en miséricorde. C'est la fin que Dieu se propose, comme un père qui ne punit ses enfants qu'à regret et par bonté pour ne pas avoir à les traiter trop durement plus tard. Au moment de la correction, les enfants jettent de hauts cris et versent des larmes ; quelquefois même ils murmurent contre leur père ; mais, arrivés à l'âge mûr, ils lui rendent justice. Ainsi, lorsque Dieu vous afflige, vous pleurez, vous vous lamentez, vous murmurez contre lui, parce que vous vous aveuglez sur vous-mêmes; vous ne voulez pas reconnaître que vous avez enfreint mille fois la loi de Dieu.

Lors donc que Dieu vous visite, mon frère, par les peines, les maladies et les afflictions, prosternez-vous devant lui et criez du fond de votre cœur : Si vous me punissez, ô mon Dieu, je ne l'ai que trop mérité. Hélas ! je vous ai si souvent offensé ! Mes péchés sont si nombreux et si graves ! J'ai mérité l'enfer des milliers de fois, et cependant je n'ai rien fait pour désarmer votre justice irritée contre moi. Mais vous, Seigneur, vous voulez me remettre la peine éternelle que j'ai méritée, à la condition que je supporterai patiemment toutes les peines que vous m'enverrez. Je les accepte de grand cœur, ô mon Dieu ! Que sont tous les tourments de ce monde à côté de l'enfer? Quand votre main paternelle me clouerait sur un lit de douleur et me ferait souffrir pendant des siècles, je vous remer-

cierais encore de votre infinie bonté pour moi. C'est ainsi que vous expierez vos péchés. Or, n'est-il pas glorieux de payer ses dettes?

Imitez cet heureux voleur; comme lui, jetez les yeux sur Jésus et dites aussi : Celui-ci, quel mal a-t-il fait? Mais si le Sauveur Jésus, si le juste et l'innocent souffre avec tant de patience, puis-je me plaindre, moi, misérable pécheur? Jésus a souffert infiniment plus que je ne souffrirai jamais, et j'oserais murmurer! Il a souffert dans mon intérêt, pour me sauver et m'apprendre à me reconnaître coupable, et je ne souffrirais pas pour mon avantage personnel! Quand l'ouvrier travaille pour son maître durant les jours si longs et si fatigants de l'été, il trouve que c'est fort pénible; mais lorsqu'il règle ses comptes avec son maître, il s'en réjouit, parce que ce sont les jours les mieux payés. N'oubliez donc jamais qu'un seul jour de maladie ou de souffrance vous vaudra plus devant Dieu que des années entières pendant lesquelles vous n'aurez pas souffert.

Puisque Dieu doit vous accorder le ciel comme récompense, il faut de toute nécessité que votre vertu soit éprouvée comme l'or dans la fournaise. Or, le feu opère deux effets à l'égard de l'or : il l'éprouve et le fait reconnaître; si c'est de l'or véritable, il le purifie. C'est là ce que produisent les afflictions : elles font connaître si la vertu est une vertu fausse ou véritable. Un soldat peut-il se glorifier de sa bravoure, si jamais il ne s'est battu

avec l'ennemi? Saint Paul ne veut pas que la vertu espère, si elle n'a point passé par l'épreuve. « La patience, dit-il, produit l'épreuve, et l'épreuve produit l'espérance. » Votre vertu, en effet, ne peut rien espérer, si elle n'est pas digne de Dieu, et vous ne saurez si elle est digne de Dieu que quand elle aura passé par l'épreuve, c'est-à-dire par les maladies et les souffrances.

Si un soldat n'est jamais mis à l'épreuve par son capitaine, c'est honteux pour lui ; c'est une marque qu'il n'est pas considéré comme un homme de courage. Si, au contraire, il est souvent envoyé à des postes périlleux, où il faut déployer de la bravoure, c'est une preuve qu'il est considéré comme un vaillant guerrier; c'est une grande gloire. Vous remplissez assez exactement vos devoirs de chrétien, tant que vous ne rencontrez ni contrariété ni affliction, et vous vous croyez vertueux; mais que survienne une tempête, une perte de biens, une insulte, une maladie, la mort d'une personne bien-aimée, et vous voilà dans le désespoir, vous murmurez contre Dieu, vous ne pouvez soutenir le coup. Votre vertu n'était qu'apparente, un simulacre de vertu, un faux or que le feu de l'affliction a fait fondre et disparaître. Pauvre vertu qui ne résiste pas au moindre choc!

La vertu se purifie par les afflictions. Vous êtes vertueux, je le veux bien; mais n'y a-t-il pas dans votre vertu quelque chose d'humain, quelque intérêt personnel? Vous dites que vous êtes disposé à

faire à Dieu le sacrifice de tout ce que vous avez de plus cher au monde; mais pourtant quel déchirement de cœur au moment où vous perdez votre père, votre épouse ou votre enfant! Vous n'êtes pas insensible à une perte de biens, à un mépris, à une calomnie. Votre amour pour Dieu est-il tout à fait pur? Votre vertu n'est-elle pas un or rouillé? Qu'on le mette au feu pour le purifier et lui rendre son éclat.

Voyez à quel degré de perfection l'affliction porte l'âme qui souffre patiemment! Voyez comme cet heureux voleur y marche à pas de géant! Quelle foi vive! Il reconnaît Jésus pour le Sauveur du monde au moment même où ses disciples le trahissent et l'abandonnent. Il le voit mourant, et il lui demande la vie; au moment où tous l'insultent, il prend sa défense; Jésus n'a plus qu'une croix, et il lui parle de son royaume. Quelle foi robuste ne lui fallait-il pas pour croire que cette croix deviendrait un trône? Quelle confiance et quelle ardente charité! « Souvenez-vous de moi, dit-il, lorsque vous serez arrivé dans votre royaume. » Et il a le bonheur d'entendre Jésus lui dire : « Vous serez avec moi aujourd'hui dans le paradis. » Voyez-vous quelle promptitude? Aujourd'hui, et pas demain. Avec les afflictions on marche plus vite à la gloire qu'en chemin de fer. « Vous serez avec moi! » Quelle magnifique récompense! la possession et la jouissance même de Dieu.

La honte est donc changée en gloire par la souf-

france; un infâme voleur devient tout à coup un glorieux élu.

Mais considérez l'autre voleur qui est à côté de Jésus. Au lieu d'accepter son supplice pour expier ses crimes, il blasphème : « Si tu es le Christ, dit-il à Jésus, sauve-toi et sauve-nous avec toi. » Il doute si Jésus est le Sauveur, et il ne voit que la vie présente. Il meurt en désespéré : c'est l'image de tous ceux qui souffrent sans la résignation chrétienne. Ce voleur était un malheureux débiteur envers la justice divine; la Providence lui donne de quoi s'acquitter, et il ne veut pas payer ses dettes; il meurt banqueroutier : c'est l'infamie ajoutée à la honte.

L'auguste Marie a souffert plus que tous les saints ensemble; l'Eglise l'appelle la Reine des martyrs et la Mère de douleur. Et pourtant elle n'a jamais offensé Dieu, même légèrement; elle est plus pure que les anges. Pourquoi Jésus-Christ, qui a aimé Marie plus que jamais le fils le plus généreux n'aima sa mère, a-t-il pris plaisir à la martyriser, à la crucifier avec lui? C'est qu'il voulait la combler d'honneur et de gloire.

Et les martyrs eux-mêmes, comment sont-ils devenus la plus riche couronne, la plus grande gloire de l'Eglise? N'est-ce pas aussi par les souffrances?

Du haut du ciel, Jésus-Christ s'adresse à chacun de nous et lui dit : Je me suis fait homme pour vous faire dieu, je veux que vous soyez mon frère

et que vous partagiez tous mes biens. J'ai conquis le ciel par les souffrances ; c'est avec ma croix que j'en ai ouvert la porte. Vous n'y entrerez qu'à la même condition. Si vous voulez être mon disciple, il faut vous renoncer vous-même, porter votre croix et me suivre sur le Calvaire. N'est-ce pas une grande gloire pour vous que je détache une épine de ma couronne pour la planter sur votre tête ? Et vous la refuseriez ?

Ecoutez encore saint Paul : « Pourquoi le Fils de Dieu s'est-il fait homme ? Pour devenir semblable à nous et nous rendre semblables à lui. Il a pris notre nature afin de nous rendre participants de la sienne ; il a pris notre chair pour nous donner son esprit. » Parce que les hommes étaient composés de chair et de sang, il a voulu participer à l'un et à l'autre. Jésus-Christ est donc pour nous une loi vivante, une loi animée. Voulez-vous être chrétien ? Vivez comme Jésus-Christ. Si vous ne vivez pas comme lui, vous n'êtes plus chrétien que de nom. Quelle est donc la gloire d'un soldat, sinon de suivre son capitaine, de combattre et de vaincre avec lui ?

Vous vous glorifiez avec raison d'être un ami généreux et dévoué. Mais comment vous assurez-vous que votre ami vous est réellement dévoué ? Serait-ce parce qu'il vous fait fréquemment les plus belles protestations d'amitié ? Qui vous a dit qu'il n'est pas un hypocrite ? Les paroles ne coûtent rien. Mais il vous comble de bienfaits ? Est-ce une preuve

certaine qu'il vous aime véritablement? N'y a-t-il pas des bienfaits intéressés? Il faut donc que vous puissiez ajouter : Non seulement il est plein d'égards et de bienveillance pour moi, mais il s'impose d'énormes sacrifices pour m'être agréable et pour me servir. C'est une preuve sans réplique qu'il vous aime sincèrement.

Jésus-Christ ne s'est pas contenté de vous dire qu'il vous aime, ni de vous combler de bienfaits; il vous a donné une preuve plus forte de son amour, il a été crucifié pour vous. Les souffrances ont fait ses délices, parce qu'elles devaient vous sauver. Comme il vous aime infiniment, il a trouvé du bonheur à souffrir pour vous. Un ami souffre volontiers pour son ami, quand il sait que ses souffrances doivent lui procurer de grands avantages.

Tous les jours de votre vie vous avez récité des actes d'amour de Dieu; vous avez même donné quelque peu de votre bien à Jésus-Christ dans la personne des pauvres. Ce n'est point assez : vous ne l'aimez pas encore comme il vous a aimé, et rien ne prouve que votre amour soit désintéressé et bienveillant. Mais s'il vous visite par des afflictions, et si vous les acceptez volontiers comme venant de sa main paternelle, réjouissez-vous : vous montrez aux hommes et aux anges que vous aimez Dieu sincèrement. Vous faites voir qu'il bat dans votre poitrine un cœur généreux qui sait souffrir par amour et par dévouement. N'est-ce pas là une grande gloire?

La veille de sa mort, Jésus dit à Dieu : « Mon Père, glorifiez-moi. » Et comment son Père l'a-t-il glorifié? En permettant qu'il soit couvert de crachats, accablé de coups et attaché à la croix. C'est par là qu'il a triomphé du monde et de l'enfer. N'est-ce pas là une grande gloire? Dieu a créé cet univers comme un grand et vaste théâtre pour manifester sa sagesse, sa puissance, sa bonté et ses autres perfections. Il a placé l'homme au milieu pour lutter contre les douleurs, la pauvreté, les maladies et les autres afflictions du corps et de l'esprit; il le regarde du haut du ciel, et il prend plaisir à ses combats et à la gloire de sa valeur et de ses victoires, à peu près comme un père est heureux et fier de voir son fils se montrer invincible sur le champ de bataille. Le chrétien combattant courageusement contre l'adversité est un spectacle vraiment digne de Dieu.

Ecoutez le prince des apôtres : « Vous êtes bienheureux, dit-il, si vous souffrez des injures et des diffamations pour le nom de Jésus-Christ, parce que l'honneur, la gloire, la vertu de Dieu et son esprit reposent en vous. » « Il y a plus de gloire, s'écrie saint Jean Chrysostôme, de souffrir pour notre Seigneur, que d'être roi et d'être élevé au faîte des honneurs de la terre, que d'arrêter le soleil au milieu de sa course, que de chasser les démons, et même que d'être assis dans le ciel à la droite de Dieu, et de prendre place sur un des douze trônes qu'occupent les apôtres. » (Homil. 8 in Epist. ad Eph.)

Rappelez-vous souvent, mes frères, ces considérations pour vous engager à souffrir. Vous aimez la gloire, et vous voulez l'acquérir à tout prix ; eh bien ! la plus grande gloire que vous puissiez obtenir ici-bas est la gloire des mépris et des humiliations, de la pauvreté et de la souffrance. Ecoutez Dieu qui vous dit du haut du ciel, comme à saint Polycarpe : Ayez bon courage et soyez fermes dans la douleur. C'est un combat que vous allez soutenir pour ma gloire. Vos souffrances sont un parfum que vous brûlez à ma louange. *Amen.*

## SAINTE SOPHIE ET SES TROIS FILLES.

Pendant que l'empereur Adrien faisait tous ses efforts pour abolir le christianisme, il y avait à Rome une dame chrétienne appelée Sophie, qui demeurait avec ses trois filles nommées Foi, Espérance et Charité. L'aînée était âgée de douze ans, la seconde de dix et la troisième de neuf. Toutes trois étaient douées d'une perfection de corps et d'esprit au-dessus de leur âge. Le gouverneur de la ville, nommé Antiochus, sachant qui elles étaient, leur envoya l'ordre de se présenter à son tribunal. Ces jeunes filles suivirent aussitôt leur mère, pleines de courage et d'un pas assuré, en se rappelant que Jésus-Christ a dit : « Il ne faut pas craindre ceux qui tuent le corps et n'ont aucun pouvoir sur l'âme. »

Le juge, voyant la beauté de la mère et des filles, leur maintien noble et assuré, en fut touché, et demanda à la mère son nom, son pays, sa qualité et sa religion. « Je m'appelle Sophie, lui répondit la mère, je suis Italienne de na-

tion, je suis de race noble et issue de parents qui ont rempli les premières charges, mais il n'est rien dont je me glorifie plus que d'être chrétienne ; je suis venue demeurer à Rome avec mes trois filles pour le publier et le dire à tous ceux qui voudront le savoir. » Le juge ne voulut pas aller plus loin pour la première fois ; il se contenta de les mettre sous la garde d'une dame de condition, avec ordre de reparaître dans trois jours, et la mère employa ce temps à encourager ses filles au combat. « Mes chères filles, leur dit-elle, je suis votre mère, et je vous ai appris à connaître Dieu et à l'aimer par-dessus tout ; le temps approche où il faut montrer cet amour. Souvenez-vous des instructions que je vous ai données, afin que votre vertu ne soit pas vaincue par les tourments... Le Seigneur, pour qui vous allez combattre, vous rendra victorieuses. Ayez bon courage, donnez librement votre vie pour l'amour de notre Seigneur. » Enfin elle leur fit voir qu'elles ne feraient qu'échanger des biens périssables pour des biens d'un prix infini. Elles lui répondirent qu'avec la grâce de Dieu, elles répondraient à ses désirs et à ses espérances.

Les trois jours expirés, le gouverneur les envoie chercher et tâche de les ébranler tantôt par des promesses et tantôt par des menaces. Elles lui répondirent : « Nous ne désirons point l'effet de vos promesses, et nous ne craignons pas vos menaces ; nous n'appréhendons point vos supplices, car nous désirons des biens qu'on ne pourra pas nous enlever. Nous aimons un époux dont la beauté est infinie... Que peut-il y avoir de plus agréable pour un chrétien que de souffrir pour Jésus-Christ ? Que peut-il y avoir de plus glorieux que de souffrir pour celui qui nous a créés?... Vous nous ferez beaucoup de peine si vous ne nous faites rien souffrir, parce que vous nous priverez des récompenses préparées à ceux qui souffrent pour notre Seigneur. »

Le juge, voyant qu'elles étaient inébranlables dans leur résolution, fit retirer les deux plus jeunes, et ne gardant que Foi devant lui, il lui commande de sacrifier à Diane. Elle

résiste, et il la fait dépouiller. On lui attache les mains derrière le dos, on l'accable de coups de fouet qui lui déchirent tout le corps, et elle demeure aussi inébranlable que si on lui eût jeté des roses. Le tyran lui fait couper les mamelles, brûler ses plaies et ensuite trancher la tête.

Il fait venir ensuite Espérance ; mêmes combats et même résistance. Le gouverneur la fit battre à coups de nerf de bœuf, puis jeter dans une fournaise d'où elle sortit saine et sauve ; elle louait et remerciait Dieu. On lui déchira les côtés avec des ongles de fer ; alors elle dit au tyran : « Cruel et sanguinaire, tu penses fléchir mon courage et abattre mes forces en tourmentant une fille aussi jeune que moi ; mais j'espère de l'assistance de Jésus mon Seigneur que je briserai moi-même tes forces et que je rendrai tous tes desseins inutiles. » Le juge, irrité par ces paroles, la fit jeter dans une grande poêle pleine de poix bouillante et enfin lui fit trancher la tête. Après la mort d'Espérance, il envoya chercher Charité ; il pensait en venir plus facilement à bout, à cause de sa grande jeunesse. Il lui dit de considérer dans quel malheur ses sœurs s'étaient précipitées par leur faute et l'exhorta à devenir sage à leurs dépens ; mais elle lui répondit : « Que mon âge ne t'abuse point, n'espère pas me réduire à faire tes volontés ; tous tes artifices ne serviront de rien ; tu apprendras bientôt que je suis fille légitime de Sophie, sœur de ces deux nobles martyres que tu viens d'envoyer au ciel, et qui t'ont fait voir que les tourments ne leur inspiraient aucune crainte. Sois assuré que je ne dégénérerai point de leur noblesse et de leur vertu ; je serai même d'autant plus courageuse que je sais mieux, puisque je l'ai vu en elles, les secours que Jésus-Christ donne à ceux qui souffrent pour lui. »

Le juge, indigné d'une telle fierté, commande qu'on la mette à la torture, ce que l'on exécute aussitôt, et les bourreaux tirent son corps avec tant de fureur qu'ils déboîtent tous les membres. Le juge lui montre ensuite une fournaise ardente qu'elle n'évitera pas, à moins qu'elle ne dise : *Diane*

*est grande.* « A Dieu ne plaise, répond Charité embrasée d'amour, que je souille une langue destinée à louer Jésus-Christ par un si horrible blasphème et un nom si abominable. » Le juge ordonne de la jeter dans le feu ; mais la sainte, poussée par une inspiration particulière, devance les bourreaux, se précipite au milieu des flammes, comme si c'eût été un bain tiède et parfumé. Alors la flamme se partage et vient frapper les assistants et le juge lui-même, qui, n'en devenant pas plus sage, fait percer les membres de Charité avec une tarière ; il ordonne enfin qu'on lui coupe la tête. Les uns disent que Sophie fut aussi martyrisée, et d'autres prétendent qu'elle mourut trois jours après sur le tombeau de ses filles.

## VI^e INSTRUCTION.

### Bonheur des souffrances.

*Si bona suscepimus de manu Dei, mala quare non suscipiamus?*

Si nous avons reçu les biens de la main de Dieu, pourquoi n'en recevrions-nous pas les maux?

(Job, ii, 10.)

---

Lorsque nous vous parlons de la nécessité de souffrir dans ce monde pour être heureux dans l'autre, vous nous répondez comme les disciples du Sauveur : « Cette parole est dure, et qui pourrait l'entendre? » La doctrine de l'Evangile est la doctrine de la croix. Vous avez beau murmurer, il n'est pas moins vrai que nous n'avons d'autre mission dans ce monde que celle de travailler et de souffrir. Et vous avez beau faire, vous ne parviendrez pas à vous soustraire à la peine et à la souffrance. Apprenez donc à bien souffrir.

Et, pour le dire en passant, d'où vient donc, parents chrétiens, que vous faites apprendre à vos enfants toutes les sciences et tous les arts? Et que de choses leur sont inutiles! Et vous leur laissez ignorer la science la plus précieuse, l'art le plus

important et le plus indispensable pour les riches comme pour les pauvres, l'art de souffrir, puisque savoir souffrir c'est marcher dans le chemin du ciel. Cependant vous faites tout au monde, non pas pour apprendre à vos enfants cet art de souffrir, mais pour les soustraire à la souffrance. Vains efforts ! vous chassez la douleur par une porte, elle rentre par deux ou trois autres. Ce n'est pas de la bonté, mais de la cruauté ; vos enfants seront d'autant plus sensibles à la peine que vous aurez plus flatté leur sensualité dans leur jeunesse. Elevez-les durement, habituez-les à la peine et aux privations, endurcissez-les, aguerrissez-les.

Un jour le sénat romain, ayant appris qu'en Espagne ses armées pliaient et fuyaient en présence de l'ennemi, envoya le grand Scipion pour relever le courage des soldats et les conduire à la victoire. Arrivé sur les lieux, ce grand capitaine s'aperçoit qu'ils se sont amollis et énervés en se livrant aux plaisirs. Aussitôt il les fait marcher à grandes journées dans des chemins rudes et difficiles, chargés de pesants fardeaux. Les soldats murmuraient, mais Scipion leur répondit : « Il faut vous couvrir de boue, puisque vous ne voulez pas vous couvrir de sang et de gloire. » Ce ne fut qu'après les avoir ainsi endurcis à la fatigue pendant quelque temps, qu'il les conduisit à l'encontre de l'ennemi ; et dès ce moment ils devinrent invincibles. Voilà, mes frères, comme le peuple-roi formait ses soldats et en faisait des héros. Mais un

chrétien n'est-il pas un soldat de Jésus-Christ? Si vous l'élevez dans la mollesse, dans l'oisiveté et les jouissances, il sera incapable de rien supporter; au lieu de se couvrir de gloire, il se couvrira de boue; il sera malheureux même au sein des plaisirs; mais si vous le formez par une discipline sévère, vous le rendrez fort, vigoureux, invincible.

Nous sommes tous condamnés à souffrir comme hommes et comme chrétiens. Ah! mes frères, attendez-vous à des peines; vous êtes les descendants d'un père coupable, et, quoi que vous fassiez, vous ne serez pas exempts d'infirmités et de maladies, peut-être même en serez-vous accablés. C'est le patrimoine que nous avons reçu de notre premier père, et il ne nous est pas permis de l'accepter sous bénéfice d'inventaire. Vous ne pouvez pas plus éviter la souffrance que vous ne pouvez vous dépouiller de votre nature.

Quelle est la seconde cause de nos souffrances? N'est-ce pas le vice? Et quel est l'homme au monde qui en soit tout à fait exempt? Tous y sont assujettis, le roi qui habite un palais doré comme l'ouvrier qui ne quitte point sa mansarde, le riche comme le pauvre, le noble comme le roturier. Ne portons-nous pas dans notre cœur le germe des plus mauvaises passions? Si grands et si constants que soient nos efforts pour les réprimer, nous ne parviendrons jamais à les déraciner entièrement. Voyez l'ambitieux : il est dévoré par la soif des honneurs; il ne dort plus, il faut qu'il arrive aux

dignités et à la gloire. Mais que de démarches, que de rebuts, que d'intrigues, que de bassesses! Voyez-le s'abaisser et ramper aux pieds d'hommes qu'il méprise; que ne souffre-t-il pas de se voir obligé de subir une telle humiliation? Mais enfin il parvient aux emplois qu'il a sollicités. Vous le croyez heureux; détrompez-vous. Est-ce que l'ambition est jamais satisfaite? Elle lui crie sans cesse : Marche, marche, monte toujours! Mais il arrive qu'un jour il ne peut plus monter. C'est ce qui fait son tourment. Et que dire de ceux que la fortune fait descendre plus vite qu'ils ne sont montés, et de tous ceux qui sont restés en route? Voyez Aman: il souffre plus de voir Mardochée refuser de fléchir le genou devant lui qu'il ne jouit de tous les honneurs que les autres lui rendent. Enfin il s'élève au-dessus des autres en se faisant attacher à une potence. Celui qui s'élève sera abaissé, même dès cette vie.

Que ne font pas souffrir les autres passions, telles que l'avarice, l'envie, la colère, le libertinage, l'intempérance et la paresse? Voilà les principales causes des maladies du corps et des maladies de l'esprit. Tant de déceptions, tant de mécomptes, tant de revers, tout cela n'est propre qu'à vous accabler de chagrin et à briser tout à coup la santé la plus vigoureuse. Combien de jeunes gens et de jeunes personnes ont vu leurs frais visages se flétrir, leurs forces s'affaiblir, leurs corps languir et mourir à la fleur de l'âge! Quelle en est la cause? Une passion honteuse.

Voulez-vous éviter les maladies? fuyez le vice, fuyez les excès en tous genres, même dans des choses permises. Combattez courageusement tous les penchants mauvais qui sont en vous. Heureux le soldat qui ne craint point les fatigues de la guerre; il obtiendra un jour les honneurs du triomphe.

En votre qualité de chrétiens, vous devez souffrir. Voyez le grain de froment, vous dit Jésus-Christ; il est jeté en terre, et il faut qu'il meure pour produire du fruit. Après qu'il est mort, il ressuscite, ou il prend une nouvelle vie; puis il est exposé aux vents, à la pluie, au froid, à la neige, à l'intempérie de la saison la plus dure. Il grandit battu par les vents, les orages et les tempêtes. Au temps de la moisson, il tombe sous la faulx du moissonneur; on le transporte à la maison, et l'on sépare le bon grain de la paille à coups de fléau ou à l'aide d'instruments qui brisent les épis. Il est broyé sous la meule, et, devenu farine, il est pétri à force de bras par le boulanger; enfin il est mis au four et cuit au feu. Le voilà devenu pain, et on peut le présenter sur la table du maître.

L'histoire du grain de froment est l'histoire de chaque chrétien. A peine entrés dans la vie, il vous a fallu mourir au péché et ressusciter avec Jésus-Christ par le baptême. Pendant votre jeunesse, le vent des passions a souvent excité contre vous d'horribles tempêtes qui vous ont mis plus d'une fois à deux doigts de votre perte. Puis vous avez

été brisés et broyés par le fléau des maladies, des malheurs et des afflictions de tous genres. Combien de fois n'avez-vous pas été travaillés comme la pâte dans le pétrin et brûlés par le feu des tribulations? Il faut que vous souffriez toutes ces choses pour ressembler à Jésus-Christ et devenir dignes de Dieu.

La vie douce et mondaine endurcit le cœur, mais la douleur et l'affliction le rendent sensible et compatissant. Voyez-vous ces gens du monde habitués aux plaisirs et aux jouissances? Ils sont durs et impitoyables; ils ont un cœur de bronze et des entrailles d'airain; souvent même ils sont cruels. O vous qui m'entendez, si vous vivez avec des cœurs qui n'ont jamais souffert, que je vous plains, et que vous êtes à plaindre! Soyez bien convaincus qu'on ne prendra jamais part à vos peines. Ecoutez ce que le grand Apôtre nous dit de Jésus-Christ lui-même : « Il a dû être semblable à ses frères en toutes choses, afin de devenir compatissant. » *Debuit per omnia fratribus similari, ut misericors fieret.* Quoi! le Fils de Dieu lui-même, qui connaît tout, qui sait tout, n'aurait pas su compatir aux misères et aux souffrances du genre humain s'il ne les avait éprouvées! Que seront donc les autres? Mais si vous avez beaucoup souffert, il vous sera impossible de voir pleurer sans verser vous-mêmes des larmes, et souffrir sans que vous ne souffriez. Le poète latin met dans la bouche d'une reine païenne ces belles paroles : « J'ai ap-

pris par le malheur à compatir aux peines des malheureux. » Heureux donc le chrétien qui souffre !

Savez-vous pourquoi Dieu afflige même les justes dans le monde ? C'est afin de montrer à l'univers tout entier que ces justes le servent par amour, vous répond saint Jean Chrysostôme, et non dans l'espoir de quelque bien temporel. Hommes sensuels et livrés aux plaisirs, lorsque nous vous exhortons à ne pas craindre les peines qui accompagnent la pratique de la vertu, et que nous louons devant vous le courage des saints dans les maladies et les afflictions, vous révoquez en doute la vertu de ces grands hommes, à l'exemple du démon qui a suspecté la vertu de Job. Dieu l'avait comblé de biens, et tout lui prospérait. Et voilà que Dieu reproche à Satan sa perversité et lui oppose l'exemple d'un juste parfait dans la personne de Job. Satan n'ayant rien à répondre, ne pouvant ni justifier ses crimes, ni ternir la vertu du saint homme, répond à Dieu : « Il n'y a rien d'étonnant que Job vous honore : ne l'avez-vous pas comblé de biens, lui et toute sa maison ? C'est par intérêt qu'il pratique la vertu ; c'est parce que vous lui accordez tout en abondance. » Que fait le Seigneur ? Afin de nous apprendre que ce n'est point par intérêt que son serviteur l'honore, il permet au démon de l'éprouver ; et celui-ci le dépouille de tous ses biens, le réduit à la dernière indigence et l'accable d'une infirmité cruelle. Job se soumet à tout, et c'est alors qu'il prononce ces paroles : « Si nous rece-

vons les biens de la main du Seigneur, pourquoi n'en recevrions-nous pas aussi les maux? »

S'adressant au démon, le Seigneur lui reproche les soupçons qu'il avait eus contre son serviteur. « Job est demeuré ferme, lui dit-il, et c'est en vain que tu m'as engagé à le priver de toutes ses richesses. » Les vrais serviteurs de Dieu trouvent leur récompense dans la pratique même de la piété, et si un homme qui en aime un autre est suffisamment récompensé par le plaisir de l'aimer, s'il ne désire rien au-delà, si c'est pour lui le bien le plus précieux, à plus forte raison les vrais chrétiens pensent-ils et agissent-ils à l'égard de Dieu de la même manière. C'est pour nous en donner une preuve éclatante que Dieu accorde au démon plus qu'il ne lui demande. « Etendez votre main, lui avait dit cet esprit de malice, et frappez Job lui-même. » Dieu lui répond : « Je te l'abandonne, traite-le avec la rigueur que tu voudras; mais ne le fais pas mourir. »

Dans les jeux profanes, les spectateurs ne peuvent bien juger de la force et de la souplesse d'un athlète, ne peuvent admirer la proportion de tous ses membres qu'après qu'il a quitté ses vêtements; ainsi, tant que Job est comme revêtu de ses richesses, on ne peut connaître tout son mérite; mais dès que ce généreux athlète est dépouillé de tous les avantages temporels, dès qu'il lutte tout nu contre les peines et les afflictions de la vie présente, c'est alors qu'il surprend les spectateurs et

qu'il réunit les applaudissements des hommes et des anges; c'est alors que le ciel et la terre admirent toute l'étendue de sa patience et toute sa grandeur d'âme.

Si le démon n'eût pas été lui-même le persécuteur de Job, il eût pu dire que Dieu l'avait épargné, qu'il ne l'avait pas éprouvé autant qu'il le pouvait. Mais Dieu a livré son serviteur à cet ange de ténèbres, lui a permis de faire périr ses troupeaux et de l'affliger dans son corps, comme s'il eût dit : Je suis assuré de mon athlète ; tu peux lui faire essuyer tous les combats que tu jugeras à propos. Des athlètes qui ont confiance dans leurs forces se présentent hardiment à leurs adversaires, et leur donnent tous les avantages qu'ils peuvent désirer, afin que la victoire soit plus glorieuse. De même Dieu abandonne au démon toute la personne du juste, afin que ce juste l'ayant terrassé malgré tous les avantages qu'il avait sur lui, sa couronne n'en fût que plus brillante. C'est un or pur; jette-le dans le creuset le plus ardent, éprouve-le de la manière qui te plaira, tu n'y trouveras aucune souillure.

J'ai perdu mes biens, dites-vous, et si je les avais conservés, j'aurais soulagé les pauvres. Depuis si longtemps que je souffre dans mon lit, que je ne puis plus travailler, que je suis à charge aux autres, ne vaudrait-il pas mieux en finir?

Mais, mon frère, est-ce que vous êtes plus occupé des pauvres que Dieu lui-même qui les a créés? Ne peut-il pas leur procurer des secours plus

abondants que les vôtres? Rendre grâces à Dieu au milieu des plus affreux malheurs ou tourmenté par des douleurs aiguës, est beaucoup plus méritoire que de faire l'aumône. Lorsque Job est riche, il ouvre sa maison aux pauvres, il partage ses biens avec eux; mais il n'est pas si grand que lorsqu'il apprend sa ruine sans murmurer. Lorsqu'il couvre les misérables de la laine de ses brebis, il n'est pas si grand que lorsque, apprenant que le feu du ciel a fait périr tous ses troupeaux, il en rend grâces à Dieu. Riche, il exerce sa bienfaisance; devenu pauvre, il signale sa sagesse; il ne dit pas : Quoi donc! ils ont péri ces troupeaux avec lesquels je nourrissais des milliers d'indigents! Il ne dit rien de semblable. Lorsqu'il est riche, le démon élève des doutes sur sa vertu; mais lorsqu'il demeure fidèle au milieu des plus cruelles afflictions, le démon reste muet, il est vaincu. Dieu lui-même se lève de son trône pour contempler ce héros, et il proclame son nom dans l'assemblée des anges; il est plus fier de ce courage indomptable que s'il eût défait une nombreuse armée.

O vous qui êtes dans la peine et dans l'affliction, réjouissez-vous; vous avez peut-être, comme Job, perdu tous vos biens et même tous vos enfants; vous avez été broyés et torturés par des infirmités ou des maladies; vous avez été calomniés et persécutés : tant mieux; dites toujours comme Job : « Seigneur, que votre nom soit béni! » et Dieu lui-même proclamera votre nom; il se lèvera de

son trône et dira aux anges et aux saints : N'avez-vous pas considéré mon serviteur, ma servante? Ne voyez-vous pas sa parfaite soumission au milieu des peines les plus cruelles?

Voyez-vous ces colonnes, ces chapiteaux, ces guirlandes de fleurs taillées dans la pierre et qui ornent nos superbes cathédrales? Que de temps n'a-t-il pas fallu à l'ouvrier pour tailler ces pierres? Mais elles sont le plus bel ornement de l'édifice. Ames souffrantes, vous êtes des pierres vivantes; les afflictions et les maladies sont le marteau et le ciseau dont se sert le divin maçon pour vous tailler et vous polir; il veut faire de vous des guirlandes de fleurs pour orner le temple vivant qu'il se construit dans le ciel. Que vous êtes heureuses de souffrir!

Voyez-vous ces beaux meubles, ces fauteuils, ces canapés qui ornent les salons des princes et des rois? Rien de plus magnifique; mais ce n'est qu'à force de bras que l'ouvrier a façonné ainsi ce bois et lui a donné une forme si gracieuse. Ames souffrantes, pourquoi vous plaignez-vous? Dieu vous travaille par les infirmités et les malheurs; il veut faire de vous un meuble vivant pour orner son palais. Que vous êtes heureuses de souffrir!

Voyez-vous ces belles et vastes campagnes toutes couvertes de riches moissons? En les considérant, vous dites : Heureux pays! heureuses terres! Vous ignorez qu'autrefois ce n'était qu'un désert, une contrée inculte qui ne produisait que des ronces et

des épines. Mais à force de cultiver la terre, de la déchirer sans cesse avec la charrue et la herse, elle est devenue l'une des plus fertiles du pays. Ames souffrantes, qu'était votre cœur? Une terre ingrate qui ne produisait que des chardons ; mais voilà que Dieu a défriché cette terre, il l'a brisée et déchirée dans tous les sens par les chagrins et les maladies ; la semence de la parole de Dieu y germera, y grandira et y produira les fruits les plus suaves et les plus abondants. Que vous êtes heureuses de souffrir !

Voyez-vous ce négociant? Il est tellement accablé d'affaires qu'à peine a-t-il le temps de prendre un peu de repos et de nourriture. Quels soucis ! quelles inquiétudes ! quels durs travaux ! Mais il réalise de beaux bénéfices. A la fin de la journée, il succombe sous le poids de la fatigue, et cependant il sourit de bonheur en pensant au profit qu'il a fait. Heureux donc le négociant qui travaille et souffre beaucoup, car il fait sa fortune. Mais vous qui m'écoutez, vous êtes des commerçants pour le ciel, et les jours où vous souffrez sont des jours où vous réalisez des bénéfices de plusieurs millions pour l'éternité. Ah ! si vous connaissiez le prix des souffrances, vous les désireriez avec plus d'ardeur que les avares ne recherchent l'or et l'argent. Que vous êtes heureux de souffrir !

Voyez-vous ce vieillard vénérable qui porte trois ou quatre croix d'honneur sur sa poitrine? Vous l'admirez, vous lui portez envie. Mais pensez-vous

qu'il ait gagné ces croix en restant les bras croisés assis auprès de son foyer? Déchirez ses habits, et vous verrez son corps tout couvert de blessures. Ecoutez-le, et il vous racontera tout ce qu'il a souffert dans ses nombreuses et sanglantes campagnes. Heureux donc le soldat qui souffre; il sera glorieux au jour du triomphe. Mais vous êtes tous des soldats de Jésus-Christ, et vos maladies et vos afflictions, si vous les acceptez en bénissant Dieu, sont des croix d'honneur qui vous feront resplendir au grand jour de l'éternité. Que vous êtes heureux de souffrir !

Avez-vous lu quelques unes de ces productions honteuses qu'on appelle romans? Vous avez dû remarquer qu'il s'y rencontre quelques personnages auxquels on prend un vif intérêt. Mais quels sont-ils? Ceux qui souffrent, qui sont persécutés injustement ; c'est la vertu ou du moins une apparence de vertu en lutte avec l'adversité. Il y a donc dans l'homme qui supporte courageusement la souffrance, la maladie ou la persécution, quelque chose de si beau et de si grand, que Satan lui-même lui rend hommage en donnant ce même caractère à ses héros. Ames tourmentées par la douleur, que vous êtes heureuses de souffrir !

Dans le monde, les plus grands personnages sont les princes et les ministres. Dans le royaume de Dieu, ce sont ceux qui passent par les tribulations ; leur vie est un sacrifice perpétuel ; ce sont des princes du sang, parce qu'ils sont les plus proches

parents de Jésus-Christ. Heureux ceux qui sèment dans les larmes, car ils moissonneront dans la joie; heureux ceux qui pleurent, parce qu'ils seront consolés; heureux serons-nous tous, si nous partageons le calice du Sauveur, car nous partagerons aussi son bonheur et sa gloire dans le ciel. *Amen.*

### AMOUR DES SOUFFRANCES DE SAINTE GERTRUDE, DE SAINTE THÉRÈSE ET DE SAINT GORDIUS.

Non seulement sainte Gertrude souffrait avec patience, mais on voyait croître en elle le désir de souffrir encore davantage; toutes ses pensées, tous ses désirs, toutes ses demandes ne portaient que sur les souffrances; on eût dit qu'elle ne pouvait vivre sans souffrir. En considérant combien notre Seigneur, l'unique objet de son amour, avait souffert et travaillé pour elle, elle devint si parfaite dans l'exercice de la vertu de patience, qu'elle avait comme anéanti l'affection naturelle que l'homme a pour le repos, et qu'elle l'avait transformée en une disposition toute contraire. Il n'était de temps pénible pour elle que celui où elle n'avait rien à souffrir; elle ne cessait de repasser dans son esprit les qualités estimables de ce haut degré de patience qu'avait acquis saint Paul, lorsqu'il disait que toute sa gloire consistait dans la croix de Jésus-Christ, et elle s'efforçait autant qu'il était en elle d'y parvenir.

Sainte Thérèse ayant appris de notre Seigneur que le mérite ne consiste pas à jouir, mais à travailler, à souffrir et à aimer, avait un désir extraordinaire de souffrir. De là ces paroles qu'elle répétait si souvent : *Ou souffrir, ou mourir,* et l'envie qu'elle portait aux saints qui avaient le plus souf-

fert. Sa nature ressentait vivement les grands travaux auxquels elle se livrait pour la gloire de notre Seigneur ; mais elle disait à Dieu de ne point faire attention aux peines qu'il lui voyait souffrir et de lui commander tout ce qu'il lui plairait, qu'elle l'exécuterait avec le secours de sa grâce. Cinq ans avant sa mort, elle écrivait que depuis quarante ans elle n'avait pas passé un seul jour sans souffrir. Elle souhaitait que toute sa vie fût un tissu de persécutions et de maux, et elle disait sans cesse que, puisqu'elle n'était d'aucune utilité pour les autres, elle voulait au moins souffrir, et qu'elle s'exposerait volontiers à tous les travaux, afin de contribuer, au moins un peu, à l'accomplissement de la volonté de Dieu.

Saint Basile nous raconte les combats et les victoires de saint Gordius, et nous dit que ce glorieux martyr, qui avait quitté la profession des armes, où il avait un commandement, pour embrasser la pratique de la piété, ayant été pris pendant la persécution de Maximien, dit en voyant les différents genres de supplices qu'on lui préparait : « Il me semble que je fais une grande perte, si je ne puis mourir qu'une fois pour Jésus-Christ. » Dans les tourments, il chantait avec David : « Le Seigneur est mon aide, je ne craindrai rien de ce que peuvent faire les hommes; je ne craindrai point les maux, parce que vous êtes avec moi, ô mon Dieu. » Il disait ensuite aux bourreaux, pour aiguillonner leur paresse : « Déchirez mon corps, coupez-le en petits morceaux, faites-moi souffrir tout ce que vous voudrez, ne m'enviez pas l'espérance de ma béatitude; plus vous me ferez souffrir, plus vous augmenterez ma récompense. Les douleurs que nous souffrons pour l'amour de Dieu sont des contrats que nous passons avec lui : pour les meurtrissures, il s'oblige à nous donner une robe éclatante; pour les affronts, une couronne de gloire; pour la prison, le vaste empire du ciel, et pour les arrêts iniques contre notre innocence, nous entendrons les louanges qu'il nous donnera avec les anges. »

Le juge, voyant qu'il ne gagnait rien par la rigueur, changea de batteries ; il employa la douceur et lui fit de grandes

promesses; mais le saint se moquait de lui et de la folie qu'il avait de penser qu'il y eût des biens sur la terre capables de dédommager de la perte de ceux du ciel. Plusieurs de ses amis le prièrent, le conjurèrent même avec larmes de ne point s'opiniâtrer à se rendre malheureux, et de faire, au moins de bouche, ce que le juge désirait. « Je vous en supplie, leur dit le saint, ne pleurez pas et ne m'attaquez pas de ce côté-là ; car je ne suis pas seulement prêt à mourir une fois pour mon Seigneur Jésus-Christ, mais dix mille fois, si cela était possible. Vous ne me porterez jamais à le renier avec cette langue que je possède par sa grâce et pour sa gloire. Comment pourrais-je renier mon Dieu, au service duquel j'ai été nourri dès ma jeunesse? Le ciel ne frémirait-il pas d'horreur, les étoiles ne se couvriraient-elles pas de ténèbres à la vue d'un crime si noir? La terre voudrait-elle ensuite me porter? Ne vous trompez point, ce n'est point ainsi qu'on se moque de Dieu ; il nous sauve ou nous condamne par nos paroles. D'ailleurs, ne faut-il pas toujours mourir? Lors même que les biens de la terre seraient éternels, ils ne pourraient être échangés contre ceux du ciel, à cause de l'inégalité du prix ; mais puisqu'ils ne sont que passagers, n'est-ce pas un renversement d'esprit et une folie de s'y attacher et de mépriser ceux du ciel? » Armé du signe de la croix, le généreux martyr alla au supplice avec une constance invincible, sans jamais changer de couleur, montrant au contraire une vive allégresse. On eût dit qu'en se mettant entre les mains des exécuteurs de la justice, il ne se livrait point à des bourreaux, mais à des anges.

## VII^e INSTRUCTION.

### Des funérailles.

*Mortuis atque occisis sepulturam sollicitus exhibebat.*

Tobie avait soin de donner la sépulture aux morts et à ceux qu'on avait fait mourir.

( Tob., i, 20. )

---

Je ne doute pas, mes frères, que, dans l'occasion, vous ne remplissiez fidèlement à l'égard des malades tous les devoirs que vous impose la charité chrétienne. Vous leur apprendrez à sanctifier leurs maladies, à considérer leurs souffrances comme les effets de la miséricorde divine, qui veut les purifier dans ce monde pour les épargner dans l'autre. Après avoir prévenu le pasteur de l'état de ces pauvres malades, vous les disposerez avec prudence et discrétion à recevoir les sacrements de l'Eglise pour les fortifier dans ce dernier combat. Vous n'oublierez pas de leur suggérer quelques pieux sentiments, quelques saintes pensées propres à élever leur âme vers Dieu et vers les choses du ciel. Vous les aiderez à faire de courtes et de ferventes prières, que vous réciterez vous-mêmes

d'une voix douce et affectueuse. Vous répandrez souvent sur eux et sur leur couche de l'eau bénite pour en éloigner l'ennemi du salut ; et lorsqu'ils seront en agonie, vous réciterez pieusement les prières des mourants et toutes celles que vous jugerez à propos. Vous ferez en sorte qu'il y ait toujours quelques personnes près du malade, afin de prier sans interruption tout le temps de l'agonie, et vous lui rendrez ainsi le plus éminent service. Mais, après qu'il aura rendu le dernier soupir, vous aurez d'autres devoirs à remplir à son égard, comme nous allons vous l'expliquer.

1° Si cette personne qui vient de mourir vous est très-chère, si c'est un père bien-aimé, ou une tendre mère, ou une épouse chérie, ou un fils unique, sa mort vous accable de tristesse, vous avez l'âme brisée de douleur. La religion ne vous défend pas de pleurer ; elle vous permet de donner un libre cours à vos larmes. Mais elle vous défend de pleurer comme les païens qui ont perdu tout espoir. C'est une dure épreuve, sans doute ; mais que sommes-nous devant Dieu ? N'est-il pas le maître de la vie et de la mort? Gardez-vous donc bien de vous laisser emporter à des murmures ou à des blasphèmes contre Dieu. Peut-être avez-vous oublié que vous n'êtes qu'un faible mortel? Votre fortune ou votre position dans le monde vous avait peut-être inspiré beaucoup d'orgueil? Ne semblait-il pas que vous fussiez au-dessus de tout et que vous n'eussiez rien à redouter? Et voilà que tout à

coup, pour vous faire souvenir que vous n'êtes pas Dieu vous-même, le Tout-Puissant frappe ce que vous avez de plus cher au monde. Humiliez-vous sous la main qui s'appesantit sur vous ; bénissez celui qui vous éprouve. Ne dites pas comme ces chrétiens superbes qui se regardent comme la justice et l'innocence même, en s'écriant : Qu'ai-je donc fait à Dieu pour qu'il me frappe si cruellement? Et qui êtes-vous, mon frère, pour oser demander à Dieu raison de sa conduite? Misérable néant, vous vous élevez contre le Créateur des mondes ; vous n'êtes qu'ignorance et que folie, et vous adressez des reproches à Celui qui est infiniment intelligent et infiniment sage!...

Qu'ai-je fait à Dieu? dites-vous. Que de fois ne l'avez-vous pas offensé? Si vous compreniez ce que c'est qu'une offense de Dieu, vous trouveriez qu'il vous traite avec infiniment de miséricorde. Plongez donc avec le regard de la foi dans ces abîmes éternels où sont précipités ceux qui meurent en état de péché mortel. Vous avez peut-être mérité cent fois le supplice de l'enfer, et vous vous plaignez! Si Dieu vous châtie dans ce monde, c'est une marque qu'il veut sauver votre âme.

D'ailleurs, un peu de patience, votre tour viendra. Combien d'années avez-vous encore à vivre? Mille ans ne sont devant Dieu que comme un jour. Qu'est-ce donc qu'une vie de quatre-vingts ans? Une ombre, une vapeur qui disparaît. Lorsque votre corps sera renfermé entre quatre planches, que

deviendra votre âme ? Songez donc qu'elle paraîtra devant Dieu et lui rendra compte de tout ce qu'elle aura fait pendant la vie. Vivez donc saintement, afin d'être réuni un jour dans le ciel à tous ceux que vous aurez aimés sur la terre.

2° D'après votre recommandation, des personnes bien chrétiennes laveront le corps et l'envelopperont de linges blancs. Placé ensuite sur son lit mortuaire, des cierges brûleront continuellement de chaque côté, et vous aurez soin qu'il y ait toujours là quelques personnes pieuses qui prieront le jour et la nuit jusqu'à la cérémonie de l'enterrement, qui sera réglée avec qui de droit et en temps convenable.

Sachez bien que dans tous les temps, chez les païens comme chez les fidèles, la sépulture des morts a été considérée comme une œuvre de piété et de charité, et ceux qui l'ont négligée ont été regardés comme des impies et des barbares. Ecoutez ce que vous dit saint Athanase : « Dès l'origine du monde, Dieu a prescrit aux hommes d'inhumer les morts, et cette loi était une profession tacite du dogme de la résurrection des morts ; car nous ne confions rien à la terre que dans l'espoir de l'en voir sortir. N'est-ce pas dans son sein que la plante et la semence reprennent une nouvelle vie ? »

Ne vous étonnez donc pas que l'Esprit saint recommande souvent le soin d'ensevelir les morts. Abraham, le père des croyants, animé par cette pensée de la résurrection, achète une caverne pour

en faire son sépulcre et celui de sa famille. Vous rappelez-vous comme Dieu a comblé d'éloges et récompensé généreusement le courageux Tobie de ce qu'il rendait les derniers devoirs aux morts avec autant de piété que de zèle? Lorsque Madeleine a brisé son vase d'albâtre et répandu un parfum d'un grand prix sur la tête de Jésus, ce divin Sauveur n'a-t-il pas pris sa défense contre ceux qui blâmaient cette action, et n'a-t-il pas déclaré que cette pieuse femme a voulu par là honorer sa sépulture, et que partout où l'Evangile sera prêché ce fait sera publié à sa louange? L'Esprit saint n'a-t-il pas loué Joseph d'Arimathie pour avoir détaché de la croix le corps de Jésus et l'avoir déposé, enveloppé d'un suaire blanc, dans un sépulcre neuf qu'il avait taillé dans la pierre? N'a-t-il pas aussi comblé d'éloges les saintes femmes qui achetèrent des parfums pour aller l'embaumer?

C'est donc Dieu lui-même qui a planté dans le cœur de tous les hommes cette piété et cette espèce de vénération pour les restes mortels de leurs frères. Et la foi chrétienne ne fait que la fortifier et la perfectionner; car enfin que nous enseigne-t-elle? Elle nous apprend que les fidèles qui meurent dans le Seigneur, et dont les corps sont les membres de Jésus-Christ et les temples du Saint-Esprit, participeront un jour à la résurrection glorieuse de celui que l'Esprit saint appelle les *prémices* de ceux qui dorment. Si l'enveloppe de l'âme raisonnable ne doit pas être jetée à la voirie comme le

reste des brutes, avec quel profond respect ne devons-nous pas traiter les corps des fidèles qui ont servi d'instruments au Saint-Esprit pour toutes sortes de bonnes œuvres, et doivent être un jour réunis à l'âme immortelle pour entrer en possession de sa gloire et de son bonheur?

Entendez-vous les Pères de l'Eglise qui recommandent avec tant d'instance à tous les fidèles le soin d'ensevelir les morts? Les voyez-vous vendre ce que l'Eglise a de plus précieux, les vases sacrés, pour en consacrer le prix à la sépulture des morts? O mon Dieu, quel profond mystère! Est-ce que les corps des fidèles sont plus estimables que le corps et le sang de Jésus-Christ? Non, certes; mais puisque le Sauveur s'est donné lui-même pour nous faire comprendre ce que nous valons, n'est-ce pas entrer dans ses sentiments que d'employer l'or et l'argent qui servent au sacrifice de nos autels pour donner aux membres mêmes de Jésus-Christ une honorable sépulture?

Aussi avec quelle piété et quelle vénération les premiers chrétiens ne célébraient-ils pas les funérailles de leurs frères dans la foi? On les voyait accablés de la plus vive douleur, lorsque, malgré leur sollicitude du jour et de la nuit, ils ne pouvaient tromper la vigilance des tyrans pour ensevelir les corps des martyrs et leur rendre les honneurs de la sépulture. Souvent ils les achetaient à poids d'or, et d'autres fois ils ne craignaient pas d'exposer leur vie pour les soustraire au mépris et

à l'impiété des païens. C'était un vrai triomphe lorsqu'ils parvenaient à enlever quelques uns de leurs membres mutilés ou à demi brûlés, et ils les enterraient avec la plus grande vénération.

Tandis que les Grecs et les Romains brûlaient les corps morts pour en conserver les cendres, que les superstitieux Egyptiens leur bâtissaient des palais pour mieux attester le néant des grandeurs humaines, les premiers chrétiens lavaient soigneusement les corps des morts selon la coutume des Juifs, répandaient sur eux les plus suaves parfums, les enveloppaient de linges très-propres, et quelquefois de riches étoffes; puis pendant trois jours ils les exposaient à la piété des fidèles, qui ne cessaient nuit et jour de prier pour eux. Ils les portaient ensuite au lieu de la sépulture avec des torches et des flambeaux, chantant des psaumes et des hymnes. Ils ne manquaient jamais de faire de grandes largesses aux pauvres à leur intention, d'offrir à Dieu des prières, mais surtout l'auguste victime de notre rédemption.

Tels étaient les sentiments de nos pieux ancêtres. A leurs yeux, la mort n'est qu'un sommeil, et les cimetières sont des dortoirs où reposent et dorment tous ceux qui meurent, en attendant le jour où ils seront réveillés par le son de la trompette qui retentira aux quatre coins du monde. Les cimetières sont le champ de Dieu, dans lequel on sème les corps des fidèles pour y pourrir d'abord comme le grain de froment, pour germer ensuite et produire

des fruits de vie, l'incorruptibilité au lieu de la corruption, la gloire au lieu de la honte, la force au lieu de la faiblesse, et l'immortalité au lieu d'une vie mortelle.

N'est-ce pas une chose sacrée que les corps des fidèles? N'ont-ils pas été sanctifiés par la présence de l'Eucharistie? Ne soyez donc pas surpris que le soin d'ensevelir les morts ait été considéré comme une fonction sainte réservée à des clercs. Assez souvent, lorsque le corps était descendu dans la tombe, on y jetait quelques marques de la dignité du défunt, l'instrument de son martyre, une éponge ou une fiole remplie de son sang, son épitaphe, son nom, quelques pièces de monnaie, l'Evangile, des croix, des branches de laurier ou des rameaux verts pour rappeler ces belles paroles du Saint-Esprit : *Les justes germeront comme la feuille verte.*

Dans les temps où la peste ravageait les villes et les provinces, les païens en avaient une telle peur, qu'ils jetaient leurs malades dans les rues ou sur les places publiques, et abandonnaient les cadavres à la voracité des bêtes féroces ; mais les chrétiens les secouraient comme des frères, les soignaient avec la plus tendre charité dans leurs maladies, et les enterraient après leur mort, montrant ainsi aux païens que la foi chrétienne élève l'homme au-dessus de lui-même, et qu'elle est la source de la véritable charité.

3° L'Eglise vous avertit aussi de retrancher des

funérailles tout ce qui respire le faste, et de vous souvenir que l'état des morts est un état d'humiliation dans lequel ils font amende honorable à la justice de Dieu, qui a voulu que la mort fût la juste punition du péché.

A ce sujet, on reproche à l'Eglise catholique de déployer une grande pompe dans les convois funèbres des riches, tandis que rien n'est plus triste que les funérailles des pauvres. Permettez-moi un mot d'explication.

1. Pourquoi ne mettons-nous pas autant de pompe dans les convois funèbres des pauvres que dans ceux des riches? Parce que c'est une chose absolument impossible. Est-ce que les employés de l'Eglise peuvent assister gratuitement à tous les convois des pauvres? Qui donc les nourrira, eux et leur famille? Les ecclésiastiques n'ont-ils que des enterrements à faire? N'est-il pas encore plus pressant de sauver les âmes, de les empêcher de tomber en enfer, que de prier pour celles du purgatoire?

Comment les pauvres peuvent-ils se plaindre que nous donnions trop de pompe aux convois funèbres des riches? Mais ce sont nos seules ressources pour leur venir en aide, et sans ce *casuel* nous serions condamnés à les voir mourir de faim sans pouvoir les secourir. N'est-ce pas aussi un moyen légitime d'alimenter nos pauvres fabriques?

2. Au surplus, qu'est-ce qui donne le plus de solennité aux funérailles? C'est moins la pompe de

l'Eglise que le grand nombre d'assistants qui s'empressent de rendre les derniers honneurs à l'un de leurs frères. Or, n'avez-vous pas vu plus d'une fois à l'enterrement d'un pauvre ouvrier ou d'un modeste marchand une assistance plus nombreuse et plus respectable qu'aux funérailles d'un riche rentier ? Pourquoi cela ? Parce qu'on voulait honorer le mérite et les belles qualités du défunt. Elevez-vous bien haut dans l'esprit et dans le cœur de vos concitoyens par une vie de travail, de probité et de dévouement, et ils vous accompagneront nombreux à votre dernière demeure.

3. Notre Seigneur nous dit dans l'Evangile : « Il est plus difficile à un riche d'entrer dans le royaume des cieux qu'à un chameau de passer par le trou d'une aiguille. » Et c'est pour ce motif que les chrétiens s'empressent d'assister à ses funérailles ; ils veulent le faire monter au ciel, et pour cela, vous le voyez, il faut une grande force. Mais ce même Sauveur a dit aussi : « Heureux les pauvres en esprit, parce que le royaume des cieux leur appartient. » Mais si le ciel leur appartient, si déjà ils l'ont en possession, ils n'ont besoin de personne pour les y faire entrer. Bien plus, ne sont-ce pas les pauvres qui sont chargés d'y introduire les riches? Pratiquez donc la vertu de pauvreté, et le royaume des cieux vous appartiendra. Un seul pauvre qui priera pour vous après votre mort vous sera plus utile que toute cette pompe que vous semblez regretter.

4. Et pourquoi ce regret? Est-ce que l'âme du pauvre souffre de ce défaut de pompe à ses funérailles? Mais les fidèles les plus éclairés et les plus pieux désirent être enterrés comme les pauvres. Le général Drouot, un des plus braves guerriers de Napoléon Ier, avait exprimé dans son testament le plus vif désir d'être enterré sans aucune pompe. Saint Ignace, martyr, est allé plus loin : il ne voulait aucun enterrement; il demandait que tout son corps fût moulu sous la dent des lions et qu'il n'en restât pas la moindre partie. Saint François de Sales voulait qu'on donnât son corps aux médecins pour le disséquer, afin qu'il fût au moins utile à quelque chose. Enfin les saints nous enseignent que les plus magnifiques funérailles ne servent qu'à tourmenter ceux qui meurent impénitents, si Dieu leur permet de voir ce spectacle.

Soyez donc convaincu qu'un convoi pauvre ne nuit en rien à ceux qui meurent en état de grâce. Vivez saintement, et après votre mort vous aurez part à toutes les prières, à toutes les bonnes œuvres, à tous les sacrifices qui se feront sur la terre, et vous vous inquiéterez peu quelles seront vos funérailles. Soyez dévoué pour tous vos frères, et ils prieront pour vous.

4° Il vous reste encore un devoir à remplir envers les morts, c'est d'exécuter leurs dernières volontés. Vous n'ignorez pas que chez tous les peuples elles sont regardées comme ce qu'il y a de plus sacré et de plus inviolable. Quiconque les

viole, sous quelque prétexte que ce soit, ne commet pas seulement une injustice, mais une espèce de sacrilége. Et cependant quoi de plus commun parmi les chrétiens? La soif de l'or n'a-t-elle pas porté un apôtre à vendre son Dieu pour trente pièces d'argent? Combien vendent leur âme pour quelques sous!

Je suppose donc que votre père, votre épouse ou votre parent a légué une partie de son bien à l'église de sa paroisse ou à un établissement de charité. On vous demande votre acquiescement pour la délivrance de ce legs pieux; votre intérêt vous défend de le donner, et le testament est annulé. Vous croyez que vous serez plus riche, parce que vous aurez deux ou trois mille francs de plus, et même vingt ou trente mille francs? Détrompez-vous. Cet argent, qui ne vous appartient pas, sera comme un chancre qui rongera votre patrimoine. Est-ce que Judas a pu conserver ses trente pièces d'argent? Mais il les a rendues, et il a acheté de ses deniers une corde pour se pendre.

Mais on vous a déshérité, et c'est une injustice, dites-vous; quel mal y a-t-il d'invoquer le bénéfice que vous accorde la loi? Prenez-y garde : si le testateur n'a disposé de ses biens que suivant la faculté que lui donne la loi, n'était-il pas libre d'en faire ce qu'il voulait? Où est donc l'injustice? Ce simple raisonnement, qui est clair comme la lumière du soleil, vous ne le comprenez même pas. La cupidité vous a ôté la raison et le sens commun.

Ailleurs, vous voyez les membres d'une même famille très-unis ; mais voilà que leur oncle, vieux célibataire, vient de mourir. Malgré toutes les précautions qu'il a prises, sa mort les divise pour toujours ; son cadavre n'est pas encore descendu dans la tombe, il n'est pas même refroidi, que déjà l'on entend des mots injurieux, des disputes interminables. Quel scandale !

Préservez-vous, je vous en conjure, mes frères, de ces déplorables excès qui font la honte des familles et le déshonneur des paroisses. Si vous ne respectez plus les dernières intentions de vos parents, que respecterez-vous? qu'y aura-t-il de sacré pour vous? Ecoutez les leçons que vous donne ce cadavre : il vous avertit que votre tour viendra plus vite que vous ne pensez, et qu'il est temps de vous préparer à paraître avec confiance devant votre Juge. Détachez donc votre cœur de toutes les choses de ce monde, et n'aspirez plus qu'à posséder les biens éternels, que vous ne perdrez jamais une fois que vous en jouirez. *Amen.*

### SAINTE MACRINE.

Le décès de sainte Macrine ne fut pas moins précieux aux yeux du Seigneur que celui de sainte Emilie, sa mère. La mort de saint Basile ayant profondément affligé saint Grégoire de Nysse, son frère, il alla voir sainte Macrine, sa sœur, pour s'en consoler ; mais il trouva cette sœur chérie malade

d'une fièvre très-violente. Elle n'avait pour tout lit qu'une planche, et une autre planche échancrée pour chevet. L'entretien tomba sur la mort de leur commun frère, et saint Grégoire, qui l'aimait tendrement, ne sut pas réprimer son émotion et fondit en larmes. Mais sainte Macrine, à qui la violence du mal n'ôtait rien de son grand esprit de foi et de son courage, le consola par un sublime discours qu'elle lui fit sur la providence de Dieu, sur l'état des âmes après la mort et sur la vie future. Saint Grégoire en fut autant consolé que frappé. Il croyait entendre parler, non pas sa sœur vierge, mais un docteur. Il retint si bien ce discours, qu'en rentrant chez lui il en composa son admirable traité *De l'Ame et de la Résurrection*, que nous avons encore. C'est ainsi que bien des ouvrages des Pères de l'Eglise ne sont dus qu'à la femme catholique, qui les a suggérés ou en a fourni le fond et la pensée.

Le lendemain de cet entretien, sainte Macrine reçut les sacrements des mourants, et, se sentant près de mourir, dit à saint Grégoire : « Frère, lorsque je serai morte, je vous prie de me fermer vous-même, de vos doigts consacrés, les yeux et la bouche. » Ce furent ses dernières paroles; car, en entendant les sœurs chanter les Vêpres, elle s'unit à elles pour s'acquitter, autant qu'elle pouvait, jusqu'à son dernier moment, de ce devoir. Elle se mit donc à prier de son côté, mais d'une voix si basse qu'on pouvait à peine l'entendre. Cependant elle joignait les mains et faisait le signe de la croix sur ses yeux, sur sa bouche et sur son cœur, et enfin, au moment même où l'on achevait la prière du soir à l'église, elle fit un grand signe de croix sur sa figure et rendit l'esprit.

Il se trouvait là une veuve de qualité, nommée Vestiane, et la diaconesse Lampadie, qui avaient soigné la sainte malade. Saint Grégoire leur demanda si sa sainte sœur avait laissé quelque habit neuf pour parer son corps selon la coutume. Lampadie répondit en pleurant : « Hélas ! saint évêque, elle n'en avait pas. Voyez-vous ce manteau déchiré, ce vieux voile qui lui couvre la tête et ces souliers usés? C'était toute

sa richesse. » Saint Grégoire fut donc obligé de donner l'un de ses manteaux pour en envelopper le saint corps. Vestiane, en accommodant la coiffure de la défunte, lui détacha le collier qu'elle portait au cou et le montra à saint Grégoire. C'était un cordon grossier où pendaient une croix de fer et un anneau du même métal que la noble épouse de Jésus-Christ portait toujours sur le cœur. Le saint évêque voulut partager cette dépouille; il prit l'anneau pour lui, et il donna la croix à Vestiane, qui lui dit : « Vous n'avez pas mal choisi, » parce que l'anneau était creux et renfermait du bois de la vraie croix.

On passa toute la nuit à chanter des psaumes comme dans les fêtes des martyrs. Le jour étant venu, un peuple immense accourut de toutes parts pour vénérer les restes mortels de l'illustre vierge, dont la piété et la charité avaient fait la gloire et le bonheur de la contrée. L'évêque diocésain s'y rendit avec tout son clergé. On rangea le peuple en deux chœurs : les hommes avec les moines, les femmes avec les vierges du monastère. Saint Grégoire et l'évêque du lieu prirent par devant le lit mortuaire où reposait le saint corps, deux des premiers du clergé le prirent par derrière. Deux rangs de diacres et d'autres ministres marchaient devant le corps, portant des flambeaux de cire. On chantait des psaumes tout d'une voix, d'une extrémité à l'autre de l'immense procession. La foule était si grande, qu'on ne put marcher que très-lentement, et qu'il fallut employer presque toute la journée pour parcourir la distance d'une lieue qui séparait le monastère du lieu de la sépulture. C'était l'église si célèbre des *Saints Quarante Martyrs*, pour qui toute la famille de la sainte professait une dévotion particulière. Son père Basile et sa mère Emilie y étaient enterrés. Arrivant à l'église, saint Grégoire fit ouvrir le tombeau de sa famille, et, aidé de l'évêque, il plaça le corps de sainte Macrine, comme elle l'avait toujours désiré, à côté du corps de sainte Emilie, sa mère. Le tout fini, saint Grégoire se prosterna sur le tombeau et en baisa la poussière avec une profonde vénération. Nous te-

nons tous ces édifiants détails de saint Grégoire de Nysse lui-même, qui s'est fait l'historien et le panégyriste de sa sainte mère et de sa sainte sœur, et qui, au nom de l'Eglise et en compagnie d'autres ministres de l'Eglise, leur a rendu les plus grands honneurs. De tels hommages étaient bien dus à ces deux femmes qui avaient formé deux docteurs de l'Eglise et donné une légion de saints à l'Eglise. (P. VENTURA.)

# VIIIe INSTRUCTION.

## Refus de sépulture.

*Morientur grandes et parvi in terra ista; non sepelientur, neque plangentur.*

Les grands et les petits mourront dans cette terre; on ne les ensevelira pas, et on ne les pleurera pas.

(JEREM., XVI, 6.)

---

Pour engager le peuple juif à demeurer fidèle à Dieu, le prophète Jérémie lui faisait entendre ces paroles menaçantes. Il lui annonçait que, s'il n'observait point la loi, les grands et les petits, les riches et les pauvres mourraient dans une terre étrangère, qu'on ne les pleurerait pas et qu'on les laisserait sans sépulture. C'est dans le même esprit que l'Eglise catholique refuse quelquefois la sépulture chrétienne. Les hommes impies ou irréfléchis ne manquent pas de saisir cette occasion pour crier à l'intolérance. Il importe donc, mes frères, de vous faire connaître quels sont ceux à qui l'Eglise refuse la sépulture chrétienne, et de la justifier ensuite des reproches qui lui sont si injustement adressés.

Suivant les lois ou les canons de l'Eglise, nous devons refuser les honneurs de la sépulture chrétienne 1° aux païens, aux juifs, aux infidèles, et par conséquent aux enfants qui meurent avant d'avoir reçu le sacrement de Baptême ; 2° aux apostats, et dans ce nombre nous devons comprendre tous ceux qui, dans leurs écrits, professent l'athéisme, ou le matérialisme, ou le panthéisme, ou même le déisme, parce que toutes ces doctrines impliquent la négation de la révélation chrétienne ; 3° aux hérétiques qui professent ouvertement leurs erreurs, ainsi qu'aux schismatiques notoires ; 4° aux excommuniés publics et notoires, ainsi qu'à ceux qui sont nommément interdits, s'ils sont morts sans avoir témoigné le désir de se réconcilier avec l'Eglise ; 5° à ceux qui se sont donné la mort par colère ou par désespoir, si, avant de mourir, ils n'ont manifesté aucun repentir : on ne refuse point la sépulture à ceux qui se suicident par frénésie, ou étant en démence, ne jouissant plus de leur libre arbitre ; 6° à ceux qui, tués en duel, ont expiré sur-le-champ, quand même ils auraient donné, avant leur mort, des signes de pénitence, à moins qu'ils ne meurent à la maison ou pendant qu'on les y transporte ; 7° aux pécheurs publics et notoires qui meurent dans l'impénitence : tels sont, par exemple, ceux qui vivent publiquement dans l'adultère ou le concubinage ; 8° à ceux qui sont morts dans l'acte même du crime, s'ils n'ont pas eu le temps de témoigner du repentir ; mais il faut

que le crime soit bien avéré et très-public : tel serait le cas d'un assassin qui aurait été tué par la personne qu'il aurait attaquée et qui se serait défendue en repoussant la force par la force ; tel serait aussi celui qui mourrait dans une ivresse volontaire ; 9° à ceux qui, passant publiquement pour ne pas s'être confessés dans l'année et pour n'avoir pas reçu le sacrement de l'Eucharistie à Pâques, sont morts sans donner aucun signe de contrition ; mais cette dernière défense a été modifiée et ne s'applique plus qu'à ceux qui, par impiété, refusent publiquement les sacrements à l'article de la mort.

Les criminels qui ont été condamnés à la peine de mort et exécutés par ordre de la justice, s'ils sont morts catholiques et après avoir donné des marques d'une véritable pénitence, peuvent être mis en terre sainte, mais sur le soir et sans aucune cérémonie. Le curé ou le vicaire n'y doit assister qu'en soutane, sans surplis et sans étole, et ne dire les prières qu'à voix basse.

Telle est, mes frères, la législation de l'Eglise touchant le refus de la sépulture ecclésiastique. Or, vous n'ignorez pas tout ce qu'ont dit et tout ce que disent encore, à cette occasion, les gens du monde contre l'intolérance des prêtres et de l'Eglise. Il n'est donc pas inutile de vous faire voir que la loi qui défend d'accorder la sépulture ecclésiastique dans les circonstances que nous venons de mentionner, est une loi très-juste, fondée sur la

pratique universelle des peuples et sur les motifs les plus puissants et les plus raisonnables.

Vous avez entendu le prophète Jérémie annoncer aux Juifs que Dieu, pour les punir de leur révolte envers lui, les ferait mourir dans une terre étrangère et les laisserait sans sépulture. Et il leur dit encore : « En ce temps, dit le Seigneur, les os des rois de Juda, les os de ses princes, les os des prêtres, les os des prophètes et les os des habitants de Jérusalem seront jetés hors de leurs sépulcres, et on les exposera au soleil, à la lune, à toute la milice du ciel qu'ils ont aimés, qu'ils ont honorés, qu'ils ont suivis, qu'ils ont recherchés et adorés; on ne les ramassera point et on ne les ensevelira point, mais on les laissera sur la terre comme du fumier. » (Jerem., VIII.) Le prophète annonce encore que le corps de Joakim restera sans sépulture et deviendra la pâture des oiseaux de proie et des bêtes féroces, et cela en punition de ses crimes.

Chez tous les peuples, partout, on a cru devoir laisser sans sépulture ceux qui, par la honte et l'ignominie de leur vie, avaient été le scandale de leurs contemporains, afin de couvrir leur mémoire d'infamie et de donner de la terreur aux vivants. Le cadavre de l'empereur Commode fut enterré secrètement, et aussitôt que les sénateurs l'apprirent, ils s'écrièrent : « Qu'on exhume le traître et qu'il soit traîné. » En Italie et en Grèce, les païens croyaient fermement que leurs dieux avaient ordonné que les cadavres des grands criminels ne

fussent jamais enterrés ; c'est pourquoi leurs âmes étaient condamnées à errer éternellement à la porte des Champs-Elysées, sans pouvoir jamais y entrer. Lorsqu'ils voulaient maudire leurs ennemis, ils demandaient aux dieux de laisser leurs corps sans sépulture. Lisez Homère et Virgile, les deux poètes les plus illustres de l'antiquité; ils vous feront connaître les croyances populaires à ce sujet.

Diodore de Sicile nous apprend que c'était la coutume chez les Egyptiens d'exposer publiquement les corps des rois et des princes; puis on ordonnait à tous les citoyens de déclarer librement tout ce qu'ils savaient de bien et de mal sur la conduite du défunt. Un tribunal particulier, après avoir mûrement examiné les témoignages de tous, portait la sentence par laquelle il le déclarait digne ou indigne des honneurs de la sépulture. Un usage à peu près semblable avait lieu chez les habitants du Nouveau-Monde. Croyez-vous donc qu'une coutume aussi constante et aussi universelle ne soit pas fondée sur les lois de l'éternelle justice?

Examinons maintenant quels sont les motifs sur lesquels reposent les prescriptions de l'Eglise touchant le refus de la sépulture ecclésiastique.

Nous devons refuser ces honneurs 1° à tous ceux qui ne sont pas membres de l'Eglise, aux païens, aux juifs et aux infidèles. N'est-ce pas un principe de bon sens admis partout comme un axiôme ou une vérité incontestable, que, pour jouir des avantages attachés à une société quelconque, il faut

être membre de cette société ou en faire partie? Or, les païens, les juifs et les infidèles n'appartiennent par aucun lien à l'Eglise catholique, puisque ce n'est que par le Baptême qu'on devient membre de l'Eglise.

2° Elle les refuse aussi à tous ceux qui ont cessé de faire partie de cette société, tels que les hérétiques, les schismatiques, les apostats et les excommuniés. Pourriez-vous nous citer une seule société, une seule corporation où l'on agisse différemment? Avez-vous jamais vu rendre les honneurs militaires au soldat qui a renoncé à sa qualité de Français? Mais si quelqu'un affichait la prétention contraire, ne lui diriez-vous pas : Dès lors que vous n'êtes plus Français, vous n'avez plus aucun droit aux avantages attachés à la qualité de Français. De même, si vous cessez d'appartenir à l'Eglise catholique, parce que vous êtes devenu hérétique, schismatique, ou parce que vous avez renoncé à la foi catholique par l'apostasie, vous n'avez plus aucun droit à obtenir les honneurs que l'Eglise catholique rend à tous ceux qui meurent dans son sein.

Supposons qu'un jeune homme de cette ville, enrôlé dans l'armée française, passe du côté de l'ennemi et ne rougisse pas de porter les armes contre sa patrie. Quelques années après, il tombe malade et vient mourir dans la maison de son père. Pensez-vous que le commandant de place enverra un détachement pour escorter le convoi ? En supposant que le père soit assez audacieux pour en

faire la demande, quelle serait, croyez-vous, la réponse du commandant? Ne prendrait-il pas une pareille demande pour l'affront le plus sanglant qui puisse lui être fait? Quoi donc! lui dirait-il, vous avez cru que je pourrais honorer l'infamie? Vous croyez que je suis assez ennemi de mon pays pour donner une récompense, une prime d'encouragement à la lâcheté et à la trahison? Vous me prenez donc aussi moi-même pour un traître et pour un lâche?

C'est là l'histoire de tous ces chrétiens apostats qui sont sortis du sein de l'Eglise catholique en reniant et en combattant la vraie foi. Ce sont des athées, des panthéistes, des matérialistes, ou seulement des rationalistes, c'est-à-dire des hommes qui ne veulent d'autre religion que la religion de l'honnête homme. Ce sont des traîtres et des transfuges, et vous voulez que l'Eglise leur accorde les honneurs de la sépulture chrétienne! Vous voulez donc que le prêtre catholique donne, lui aussi, une prime d'encouragement à la trahison et à l'infamie! Vous voulez qu'il foule aux pieds les intérêts d'une société qu'il a juré de défendre! Vous voulez qu'il traîne dans la boue l'habit sacré dont il est revêtu! Vous voulez qu'il soit lâche et traître!

Supposons qu'un prêtre catholique vous accorde ce que vous lui demandez. Voilà donc qu'on introduit dans l'Eglise le cadavre d'un chrétien apostat qui, pendant une grande partie de sa vie, n'a cessé de combattre par tous les moyens possibles la doc-

trine catholique, et qui est mort sans avoir donné aucune marque de repentir. Supposons que, pendant que le prêtre fait les prières, ce mort revienne à la vie et se dresse tout à coup dans son cercueil. Surpris ou plutôt stupéfait de se trouver dans une église, il adresserait à sa famille les reproches les plus sanglants, et il lui dirait : Qui donc a pu vous persuader que mon intention était d'être enterré de cette façon? Avez-vous oublié que pendant un grand nombre d'années je n'ai pas mis les pieds à l'église et que je n'ai point fréquenté les sacrements? Pourquoi m'amenez-vous mort dans un lieu que j'ai toujours fui vivant? Ne pouviez-vous pas présumer mon intention par toute ma conduite passée?... Puis, se tournant du côté de l'ecclésiastique, il ajouterait : Vous saviez que je n'étais pas des vôtres, que je me suis toujours moqué de vos cérémonies, de vos encensements et de vos prières; pourquoi avez-vous été assez lâche pour ne pas repousser des demandes aussi contraires à mes sentiments? Retirez-vous, vous n'avez ni honneur ni conscience... Qu'en pensez-vous, mes frères? Cet ecclésiastique aurait-il un mot à répliquer? Il serait flétri pour jamais; il serait considéré lui-même comme un prêtre misérable qui a trahi la cause de l'Eglise.

3° L'Eglise refuse la sépulture chrétienne à ceux qui ont commis de grands crimes ou qui sont morts impénitents. Nous vous parlons plus spécialement des suicides. Or, vous n'ignorez pas qu'on

en distingue de deux sortes : l'un qui est un crime, parce qu'il est commis librement et avec connaissance de cause ; l'autre qui est un malheur, parce qu'il est le résultat de la folie ou de l'aliénation de l'esprit. L'Eglise refuse les honneurs de la sépulture dans le premier cas, et elle les accorde dans le second.

Mais comment pourrons-nous distinguer l'un de l'autre? Par le certificat d'un médecin constatant que le suicide est l'effet d'une aberration de l'intelligence, au point que celui qui s'est donné la mort n'était plus maître de lui-même ni de ses actes. L'Eglise, qui a des entrailles de mère pour tous ses enfants, doit-elle punir un malheur comme un crime et aggraver sans raison le profond chagrin de toute une famille?

Mais vous prétendez que nous avons deux poids et deux mesures; que nous enterrons toujours les riches qui se suicident, et que nous n'enterrons jamais les pauvres. Et d'abord comment le savez-vous? Etes-vous présent aux funérailles de tous les suicidés? Et ensuite, lors même que nous agirions comme vous dites, ce n'est pas une preuve que nous sommes en contradiction avec nous-mêmes. Nous n'avons, en effet, qu'une seule ligne de conduite : nous procédons à l'inhumation d'un suicidé lorsqu'on nous présente le certificat dont je viens de parler, et jamais sans cette pièce. Les médecins qui délivrent ces certificats sont-ils plus complaisants pour les riches que pour les pauvres? A Dieu

ne plaise que je leur fasse une semblable injure ! Ou bien l'aliénation mentale est-elle plus commune chez les riches que chez les pauvres ? Cela ne m'étonnerait nullement.

Vous voyez donc qu'il s'agit ici de quelque grand criminel. Or, supposons qu'un soldat ou qu'un magistrat meure après avoir commis ou en commettant un crime qui rend infâme son auteur, au jugement de l'opinion publique. Pensez-vous que ses compagnons d'armes lui rendront les honneurs militaires, ou que les magistrats assisteront en corps à son convoi funèbre ? Mais s'il en était un seul, il serait flétri par l'opinion publique elle-même et considéré comme complice de ce criminel ; il se couvrirait d'infamie. Pourquoi donc blâmez-vous l'Eglise de ce qu'elle agit envers les siens comme ces braves soldats et ces honorables magistrats ? En accordant la sépulture chrétienne à ces grands criminels, ne semblerait-elle pas encourager le crime lui-même ? Ne serait-ce pas mettre sur le même rang l'homme vertueux et l'homme vicieux ? Ne serait-ce pas renverser la distinction du bien et du mal, et nier ainsi toute moralité et toute vertu ?

Rien n'est plus sage ni plus raisonnable, vous le voyez, que la loi de l'Eglise touchant le refus de sépulture. Philosophes, libres penseurs, vous criez à l'intolérance et au fanatisme, et vous voudriez persuader aux autres que vous avez raison. Et pourquoi ? Parce que nous ne reconnaissons point pour

les nôtres au moment de la mort ceux qui nous ont combattus toute leur vie, ou qui se flétrissent par des actes criminels ; parce que nous ne voulons pas les introduire dans nos églises malgré eux, ni donner de l'eau bénite ou de l'encens à ceux qui n'en veulent pas. C'est-à-dire que vous nous appelez fanatiques et intolérants parce que nous respectons la liberté de conscience même après la mort ! Mais s'il y a ici de l'intolérance et du fanatisme, n'est-ce pas de votre part? N'est-ce pas vous qui nous contraignez à donner de l'eau bénite et de l'encens à ceux qui n'en veulent pas, qui les repoussent ou les méprisent? Vous violentez les consciences des vivants et des morts.

Vous répliquez et vous nous dites que nous ne faisons qu'aggraver la peine de la famille à laquelle appartient le malheureux et la déshonorer elle-même. Nous n'en disconvenons pas, mes frères ; mais la crainte de causer du chagrin à une famille respectable empêche-t-elle les magistrats de condamner les incendiaires et les assassins? Parce qu'ils les auront condamnés à la peine capitale, les traiterez-vous de fanatiques, d'intolérants, d'hommes cruels et sanguinaires? Que deviendrait la société, si l'on ne punissait point les coupables de peur d'affliger ou de déshonorer les familles? Et qu'est-ce donc que l'Eglise? N'est-ce pas une société qui doit avoir sa discipline et son code pénal? Ne faut-il pas que ses ministres aient le courage, quoi qu'il leur coûte, d'appliquer les peines aux

délits? Et savez-vous quel est son but? Elle veut effrayer et arrêter ceux qui seraient tentés d'imiter les coupables, par la crainte d'attrister et de déshonorer leur famille. Ce que vous reprochez à la peine, c'est précisément ce qui en fait l'efficacité.

Enfin vous vous plaignez de ce que l'Eglise défend de prier pour ces grands coupables, tandis que ce sont ceux, dites-vous, qui ont le plus grand besoin de prières. Mais c'est une calomnie : l'Eglise ne refuse à personne les prières faites en particulier. Elle vous permet de prier pour les juifs, les infidèles, les Turcs, les apostats, les hérétiques et les suicidés. Elle engage instamment tous les fidèles à prier souvent pour les âmes abandonnées du purgatoire; elle accorde même de riches et de nombreuses indulgences aux personnes qui remplissent certaines pratiques de piété à cette intention.

Mais l'Eglise refuse ses prières publiques et solennelles à tous ceux à qui elle juge à propos de ne point accorder la sépulture ecclésiastique; et si elle agissait autrement elle serait en contradiction avec elle-même, elle détruirait d'une main ce qu'elle bâtirait de l'autre. Ce serait, comme nous l'avons vu, encourager la lâcheté, la trahison ou le crime.

Au lieu de chercher par tous les moyens à critiquer et à censurer les actes et les lois de l'Eglise, vous feriez beaucoup mieux de les étudier sérieusement et d'en découvrir les motifs. Et cette étude n'éclairerait pas seulement votre esprit, mais elle

pénétrerait votre cœur des plus vifs sentiments d'admiration et d'amour : sentiments d'admiration pour la sagesse vraiment divine qui éclate dans toute sa législation, et sentiments d'amour pour la tendresse maternelle qu'elle témoigne à l'égard de ses enfants, lors même qu'elle se trouve obligée de les punir. *Amen.*

### DÉCLARATION DE M. L'ABBÉ GUILLON.

Le trait suivant nous fait voir comment un prêtre consciencieux considère une infraction aux lois disciplinaires de l'Eglise, lorsqu'il les viole par la crainte d'un refus de sépulture.

Ecoutez-le parler lui-même :

« Je soussigné Marie-Nicolas-Sylvestre Guillon, prêtre, chanoine honoraire de la métropole, docteur et professeur en la faculté de théologie de Paris, aumônier de la reine des Français, voulant donner la preuve non équivoque de ma soumission et de mon respect pour les saintes règles de la foi et de la discipline de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, ai librement et volontairement souscrit la déclaration suivante :

« Je relève d'une maladie grave pendant laquelle j'ai reçu de Mgr l'archevêque de Paris des marques d'un intérêt dont je ne saurais trop lui témoigner ma reconnaissance. J'ai vu les portes de la mort, et je me suis cru sur le point d'entrer dans la maison de mon éternité. En présence du jugement de Dieu, qui me paraissait proche, j'ai voulu me juger sévèrement moi-même. Mes pensées se sont appliquées de nouveau sur une des dernières circonstances de ma vie, qui a causé

beaucoup de chagrin à mon premier pasteur, et dont le diocèse de Paris, auquel j'ai l'honneur d'appartenir, a été mal édifié. Un examen plus approfondi, plus sérieux que tous les autres, m'a pleinement convaincu que c'est par un zèle irréfléchi que je me suis ingéré, sans mission ni pouvoirs, d'administrer à M. Grégoire, ancien évêque constitutionnel de Loir-et-Cher, le sacrement de l'Extrême-Onction, qui lui avait été refusé par M. le curé de l'Abbaye-aux-Bois, conformément aux règles canoniques et aux instructions émanées de MM. les vicaires généraux et de Mgr l'archevêque lui-même.

« Troublé de l'état où se trouvait alors le malade, *épouvanté par la crainte des malheurs qui pouvaient résulter d'un refus de sépulture, conséquence inévitable du refus des sacrements*, trompé par une profession de foi que j'ai reconnu depuis n'avoir pas été sincère, ni faite dans un sens véritablement catholique, et que j'aurais dû d'ailleurs demander plus explicitement à M. Grégoire, il me reste le regret d'avoir agi dans cette occasion d'une manière contraire à la discipline ecclésiastique. Ce regret profond, que j'ai déjà exprimé devant Dieu, je n'hésite plus à le manifester devant Mgr l'archevêque de Paris, ainsi que devant le vénérable clergé de Paris, dont j'ai toujours ambitionné l'estime.

« Je désire que la présente déclaration reçoive toute la publicité convenable, et je la regarde comme un désaveu formel de tous les autres écrits qui ont paru sous mon nom, relativement à cette trop malheureuse affaire.

« Qu'il me soit permis de répéter que, malgré tout ce qui a eu lieu de ma part, je n'ai jamais varié dans la profession franche et solennelle de mon attachement à l'unité catholique, de ma soumission d'esprit et de cœur à tous les jugements du Saint-Siége apostolique, notamment sur le schisme constitutionnel que j'ai combattu pendant plus de quarante années, de mon respect et de mon dévouement sincère pour la personne de mon archevêque, dont j'espère que le cœur sera consolé par la présente déclaration.

« A Paris, fête de l'Incarnation du Verbe, le 25e jour du mois de mars 1832.

« M.-N.-S. GUILLON. »

Quelques jours après, M. l'abbé Guillon écrivit encore la lettre suivante à Mgr l'archevêque de Paris :

« Monseigneur,

« J'ai reçu les exemplaires de la lettre que vous avez adressée à MM. les curés du diocèse pour donner au clergé de Paris connaissance de la déclaration signée, remise et renouvelée par moi les 25 et 26 mars dernier, relativement à l'affaire de M. Grégoire. Pénétré de reconnaissance pour les ménagements dont vous voulez bien user à mon égard, en recommandant au clergé de tenir cette communication renfermée dans l'intérieur du sanctuaire, je désire cependant de lui donner une plus grande publicité pour satisfaire au besoin de ma conscience et de mon cœur. J'ose donc, Monseigneur, vous prier d'achever vous-même ce que vous avez si généreusement commencé, en levant pour les fidèles le secret que vous aviez prescrit pour le clergé.

« Je suis avec respect, etc.

« GUILLON.

« Sorbonne, 6 mai 1832. »

Une rétractation aussi éclatante fait voir que les lois de l'Eglise ne sont pas une lettre morte, mais que tous doivent les observer fidèlement, sous peine de se rendre coupables devant Dieu et de scandaliser le clergé et les fidèles.

# DU SACREMENT DE L'ORDRE.

## PREMIÈRE INSTRUCTION.

### L'Ordre est un sacrement.

*Admoneo te ut resuscites gratiam Dei, quæ est in te per impositionem manuum mearum.*

Je vous avertis de ressusciter à la grâce de Dieu, qui est en vous par l'Imposition de mes mains.

(II Tim., i, 6.)

---

Jusqu'ici, mes frères, nous vous avons expliqué les sacrements destinés à communiquer la grâce à l'homme considéré individuellement. En effet, le Baptême le fait naître à la vie surnaturelle et divine, la Confirmation donne un principe d'accroissement à cette même vie, l'Eucharistie l'entretient et la développe, la Pénitence la lui fait recouvrer quand il l'a perdue, et l'Extrême-Onction lui procure, lorsqu'il est malade, du soulagement spirituel et corporel.

Mais l'homme ne peut pas plus vivre isolé de toute société que le poisson hors de l'eau. Toutes les tendances et toutes les facultés de son âme

prouvent qu'il est né pour former communauté avec ses semblables. Or, qu'est-ce qu'une société? C'est une réunion d'êtres intelligents sous une autorité légitime pour leur conservation et leur perfectionnement. Vous ne pouvez donc pas concevoir même l'idée d'une société sans l'existence d'un pouvoir chargé de veiller à son bien-être matériel et moral. Il y a donc nécessairement des magistrats et des citoyens ; les uns ont le droit de commander et les autres le devoir d'obéir. C'est pourquoi Jésus-Christ a établi deux sacrements que nous pourrions appeler *sociaux*, parce qu'ils tiennent aux entrailles mêmes de la société, je veux dire l'Ordre et le Mariage. Par le premier, il donne à son Eglise, société surnaturelle, des magistrats spirituels qui ont seuls le droit de commander dans l'ordre de la grâce et de remplir les fonctions sacrées. Par le second, il unit saintement et irrévocablement l'homme et la femme, rend leurs enfants légitimes devant Dieu, et donne aux époux la force de remplir fidèlement les devoirs si graves de la société domestique.

D'ailleurs, tout est lié et enchaîné dans la religion catholique. Le sacrifice est nécessaire pour rendre à Dieu le culte que nous lui devons et pour reconnaître son souverain domaine sur toute la création. Mais il ne peut y avoir de sacrifice sans sacerdoce ; ôtez le sacrement de l'Ordre, et tout tombe en ruines dans l'Eglise catholique.

Ecoutez ce que vous dit l'Eglise : « Si vous faites

attention à la nature et au caractère des autres sacrements, vous verrez qu'ils dépendent tous en quelque sorte du sacrement de l'Ordre, puisque, sans l'Ordre, les uns ne peuvent être administrés, et que les autres ne peuvent l'être avec les cérémonies et les rites de l'Eglise. C'est pourquoi il est nécessaire que les curés, en traitant la matière des sacrements, expliquent avec un soin plus particulier ce qui regarde le sacrement de l'Ordre. Cette explication leur sera très-utile à eux-mêmes, aux autres clercs et au peuple : à eux-mêmes, parce qu'en traitant cette matière ils seront plus portés à ranimer en eux la grâce qu'ils ont reçue dans ce sacrement ; aux autres ecclésiastiques, appelés comme eux à l'héritage du Seigneur, parce qu'ils se sentiront animés du même zèle, et qu'en acquérant la connaissance des choses concernant leur vocation, ils pourront plus facilement s'élever aux autres degrés de l'ordination ; aux simples fidèles enfin, et d'abord parce qu'ils comprendront combien les ministres de l'Eglise sont dignes d'être honorés, et ensuite parce qu'ils seront souvent entendus ou par des parents qui destineront leurs enfants au ministère sacré, ou par des jeunes gens qui embrasseront spontanément l'état ecclésiastique quand ils le connaîtront suffisamment. » (Catech. Conc. Trid.)

Qu'est-ce que l'ordre en général? C'est la disposition des choses ou des personnes mises à leur place. La société est donc dans l'ordre lorsque cha-

cun reste à sa place et se renferme dans la limite de ses droits et de ses devoirs. Mais il y a trois choses à considérer pour constituer l'ordre, savoir : le sujet, la fin à laquelle il tend, et le moyen par lequel il atteint sa fin. Lorsque ces trois termes sont en proportion et qu'on peut dire : Le sujet est au moyen comme le moyen est à la fin, il y a ordre; sinon il y a désordre.

Remarquez que c'est par le *moyen* qu'on établit la proportion. Si distants que soient l'un de l'autre les deux *extrêmes*, vous pourrez toujours les unir, pourvu que le *moyen terme* atteigne l'un et l'autre. Ainsi Dieu et l'homme sont à une distance infinie, et cependant Dieu a établi une certaine proportion entre ces deux extrêmes par un moyen terme, c'est-à-dire par le Médiateur qu'il nous a donné, notre Seigneur Jésus-Christ; de sorte que nous pouvons dire : L'homme est à Jésus-Christ comme Jésus-Christ est à Dieu.

Mais, outre cette signification générale, le mot *ordre*, dans le langage chrétien, est pris ordinairement dans deux sens bien différents. 1° Il exprime l'état ou la condition de certaines personnes qui forment une communauté, parce qu'elles se sont attachées à l'accomplissement de quelques devoirs religieux et sacrés ; tels sont les ordres religieux d'hommes ou de femmes qui se consacrent au service de Dieu et du prochain par un genre de vie particulier. 2° Il signifie le rite sacramentel par lequel des ministres sont établis pour offrir le saint

sacrifice de la Messe, remettre les péchés et gouverner l'Eglise de Dieu. C'est dans ce sens que nous l'entendons ici, et nous disons que l'Ordre est un sacrement qui donne, avec la grâce, le pouvoir de consacrer le corps et le sang de Jésus-Christ, d'administrer les sacrements, de prêcher l'Evangile et d'exercer les fonctions qui ont rapport au culte divin.

Pourquoi donne-t-on le nom d'*Ordre* à ce sacrement? Parce qu'il renferme différents degrés de pouvoir et de juridiction, de manière à former un harmonieux ensemble; ou bien parce que ce sacrement établit des médiateurs entre Dieu et l'homme, des ministres revêtus d'un pouvoir divin pour élever les hommes jusqu'à Dieu, ce qui reconstitue l'*ordre* établi avant le péché d'Adam.

Que l'Ordre soit un sacrement de la loi nouvelle, aucun catholique ne saurait en douter ; écoutez ce que l'Eglise nous enseigne : « Puisqu'il est manifeste, par le témoignage de l'Ecriture, par la tradition des apôtres et par le consentement unanime des Pères, que la grâce est conférée par la sainte ordination, qui s'accomplit par la parole et par des signes extérieurs, personne ne doit douter que l'Ordre ne soit vraiment et proprement un des sept sacrements de la sainte Eglise; car l'Apôtre a dit :
« Je vous avertis de ressusciter la grâce de Dieu
« qui est en vous par l'imposition de mes mains;
« car Dieu ne vous a pas donné un esprit de crainte,
« mais un esprit de vertu, de charité et de so-
« briété. » (Conc. Trid., sess. XXIII, c. 3.)

Et encore : « Si quelqu'un dit que dans le Nouveau Testament il n'y a point de sacerdoce visible et extérieur, ou qu'il n'y a pas une certaine puissance de consacrer et d'offrir le vrai corps et le vrai sang du Seigneur, et de remettre et de retenir les péchés, mais que tout se réduit à une commission et au simple ministère de prêcher l'Evangile, ou que ceux qui ne prêchent pas ne sont aucunement prêtres, qu'il soit anathème.

« Si quelqu'un dit que l'Ordre ou l'ordination sacrée n'est pas véritablement et proprement un sacrement institué par notre Seigneur Jésus-Christ, ou que c'est une invention humaine, imaginée par des gens qui ignoraient les choses ecclésiastiques, ou bien que ce n'est qu'une certaine cérémonie employée dans le choix des ministres de la parole de Dieu et des sacrements, qu'il soit anathème. » (Ibid., can. 1 et 3.)

N'est-il pas dit aussi dans les Actes des Apôtres (c. vi, v. 6) que les diacres furent amenés en présence des apôtres, qui leur imposèrent les mains? Lorsqu'il s'agit d'ordonner saint Paul et saint Barnabé, les apôtres jeûnent, prient et leur imposent les mains (ibid., xiii, 3). Enfin saint Paul rappelle à son disciple Timothée qu'il doit ressusciter la grâce qu'il a reçue par l'imposition de ses mains, et il l'avertit de ne pas imposer lui-même les mains trop vite, c'est-à-dire de ne pas ordonner précipitamment les ministres sacrés, de peur de participer à leurs péchés (I Tim., v, 25). Voilà donc un si-

gne sensible, l'imposition des mains, qui produit la grâce et communique le Saint-Esprit. C'est donc un véritable sacrement, et non une prière ou une simple cérémonie; car celui qui prie pour un pécheur ou qui pratique pour lui une pieuse dévotion, ne se rend pas complice de ses péchés. Mais tout ministre qui confère les sacrements à un indigne, lorsqu'il connaît ses mauvaises dispositions, participe à son péché.

Ce rite sacré, c'est-à-dire le sacrement de l'Ordre, doit toujours exister dans l'Eglise, comme saint Paul nous le fait entendre par ces paroles : « Jésus-Christ a établi des apôtres, des prophètes, des pasteurs et des docteurs pour la consommation des saints, pour exercer l'œuvre du ministère sacré, pour édifier le corps de Jésus-Christ, c'est-à-dire l'Eglise. » (Eph., IV, 11.) Comme le corps mystique de Jésus-Christ ne sera complet qu'à la fin des temps, il faut qu'il y ait des pasteurs dans l'Eglise jusqu'à la consommation des siècles. Le sacrement de l'Ordre doit donc exister toujours.

Voulez-vous entendre les Pères de l'Eglise sur ce sujet? Ecoutez saint Ambroise : « Dites-moi, mon frère, qui est-ce qui donne la grâce épiscopale? Est-ce Dieu ou l'homme? Vous me répondez aussitôt : C'est Dieu. Vous avez raison ; cependant Dieu donne sa grâce par le ministère de l'homme: l'homme impose les mains et Dieu donne sa grâce, le prêtre impose sa main droite suppliante, et Dieu bénit par sa droite toute puissante ; l'évêque con-

fère l'Ordre, et Dieu donne la dignité ou le pouvoir. » (Lib. *De Dignit. sacerd.*, c. v.)

Ecoutez saint Jérôme : « Si l'hérésie de celui qui confère le Baptême, nous dit-il, ne peut aucunement nuire à celui qui est baptisé, l'hérésie de l'évêque qui ordonne ne souille pas non plus le prêtre qui est ordonné. »

Saint Augustin démontre que le sacrement de l'Ordre imprime dans l'âme un caractère qui ne peut s'effacer tout aussi bien que le sacrement de Baptême. « Qu'ils expliquent donc, dit-il, comment le sacrement de Baptême ne peut pas se perdre, et que le sacrement de l'Ordre peut se perdre... Car si l'un et l'autre est un sacrement, comme personne n'en doute, pourquoi l'un se perd-il et l'autre ne se perd-il pas? Il ne faut faire injure ni à l'un ni à l'autre sacrement. »

Saint Cyrille d'Alexandrie, saint Léon, pape, et saint Grégoire le Grand ne sont pas moins formels, et leurs témoignages montrent quelle a été la croyance de l'Eglise sur cet article de foi, même dans les premiers temps du christianisme.

Enfin ne vous avons-nous pas fait voir plus d'une fois qu'il ne peut s'introduire un dogme nouveau dans l'Eglise catholique? Aujourd'hui, dans tous les pays du monde, les catholiques croient fermement que l'Ordre est un sacrement de la loi nouvelle ; nous pouvons ajouter aussitôt : C'est donc Jésus-Christ qui l'a institué; car personne au monde n'aurait jamais pu établir une semblable

croyance, si elle ne nous venait de Jésus-Christ, non seulement parce que l'Eglise est infaillible, et que, gardienne vigilante du dépôt qui lui a été confié, elle doit le transmettre d'âge en âge aussi pur qu'elle l'a reçu des apôtres, mais encore parce que, humainement parlant, il eût été de toute impossibilité de faire accepter ce nouveau dogme à tant de sectes différentes, aux hérétiques si nombreux qui ont existé dans l'Eglise dès les temps apostoliques, ennemis acharnés de l'Eglise romaine qui les a rejetés de son sein.

Voulez-vous entendre saint Thomas ? Il vous dit que Dieu agit dans l'ordre de la grâce comme dans l'ordre de la nature. Nous devons donc retrouver dans l'un comme dans l'autre les mêmes lois et le même plan divin. Or, l'homme vient au monde corporellement, il grandit, il entretient et développe sa vie par le moyen des aliments ; s'il tombe malade, il prend des remèdes pour se guérir. De même, par le Baptême, l'homme naît à la vie de la grâce, il grandit par la Confirmation, il conserve et perfectionne en lui la vie divine par le pain eucharistique ; s'il commet des péchés ou si son âme tombe malade ou reçoit quelque blessure, il trouve un remède dans le sacrement de Pénitence et celui de l'Extrême-Onction. Mais ce n'est pas tout : comme il faut des magistrats pour maintenir l'ordre dans la société, pour subvenir à certaines nécessités publiques et particulières auxquelles ne pourrait satisfaire chaque citoyen dans l'isolement,

ainsi des magistrats spirituels sont nécessaires pour conserver et communiquer la vie surnaturelle et divine dans l'Eglise. Or, si chaque chrétien a besoin de différents sacrements pour remplir ses devoirs ordinaires, à combien plus forte raison a-t-il été nécessaire que Dieu établît un sacrement particulier pour ceux qui doivent présider, instruire et pourvoir à tous les besoins spirituels dans l'Eglise de Dieu.

Enfin, chez tous les peuples, la consécration des prêtres a toujours été regardée comme une chose sacrée, une espèce de sacrement. Lorsque Moïse établit grand-prêtre son frère Aaron, il le consacra lui-même avec un rite particulier et solennel ; puis le grand-prêtre consacra à son tour les prêtres et les lévites par des purifications, des sacrifices et des onctions, et en les aspergeant avec le sang des victimes. Des cérémonies à peu près semblables se pratiquaient chez les gentils.

Ecoutez l'Eglise : « Le sacrifice et le sacerdoce, vous dit-elle, sont tellement liés par la disposition de Dieu, que l'un et l'autre ont existé dans toute loi. Ainsi, comme dans le Nouveau Testament l'Eglise catholique a reçu de l'institution de notre Seigneur le sacrifice visible de la sainte Eucharistie, il faut aussi reconnaître que dans la même Eglise il y a un nouveau sacerdoce, visible et extérieur, dans lequel l'ancien a été transféré. Les saintes Ecritures nous montrent, et la tradition de l'Eglise catholique nous a toujours enseigné, que

ce sacerdoce a été institué par le même Seigneur et notre Sauveur, et qu'il a donné aux apôtres et à leurs successeurs dans le sacerdoce la puissance de consacrer, d'offrir et d'administrer son corps et son sang, ainsi que de remettre et de retenir les péchés.

« Or, comme la fonction d'un sacerdoce si saint est une chose toute divine, afin qu'elle pût être exercée avec plus de dignité et de respect, il a été bien convenable que, dans une si belle ordonnance de toutes choses dans l'Eglise, il y eût plusieurs et divers ordres de ministres qui par office fussent appliqués à l'autel, de sorte que les clercs marqués pour la tonsure montassent ensuite aux ordres majeurs en passant par les ordres mineurs. Car les saintes Ecritures parlent non seulement très-clairement des prêtres, mais encore des diacres, et elles marquent en termes formels ce qu'il faut observer dans leur ordination. Quant aux ordres suivants, savoir, de sous-diacre, d'acolyte, d'exorciste, de lecteur et de portier, on voit que dans l'établissement de l'Eglise les noms et les fonctions propres à chacun d'eux étaient en usage, mais dans des degrés différents; car les Pères et les saints conciles mettent au rang des ordres majeurs le sous-diaconat, et ils parlent souvent des autres ordres inférieurs. » (Conc. Trid., sess. XXIII, c. 1 et 3.)

Ce sont là, mes frères, des vérités de foi catholique, et l'Eglise ajoute : « Si quelqu'un dit que, outre le sacerdoce, il n'y a point dans l'Eglise catho-

lique d'autres ordres majeurs et mineurs, par lesquels, comme par certains degrés, on monte au sacerdoce, qu'il soit anathème. » (Ibid., can. 2.)

L'Eglise compte donc sept ordres, savoir : le sacerdoce, qui comprend la prêtrise et l'épiscopat qui en est la plénitude; le diaconat, le sous-diaconat, et les ordres d'acolyte, d'exorciste, de lecteur et de portier. Les trois premiers sont appelés les ordres majeurs ou sacrés, parce qu'ils concourent immédiatement à la consécration de la sainte Eucharistie, qui est la fin du sacrement de l'Ordre; les quatre autres sont appelés mineurs, parce que leurs fonctions sont moins importantes et que ceux qui les exercent ne sont pas irrévocablement engagés dans le ministère sacré.

Cependant ces divers ordres ne constituent pas autant de sacrements distincts l'un de l'autre; ils ne sont qu'un seul et unique sacrement. En effet, dit saint Thomas, toute la plénitude de ce sacrement est renfermée dans un seul ordre, le sacerdoce, de sorte que les autres ministères ou les autres ordres ne sont qu'une certaine participation au sacerdoce; c'est pourquoi ils ne constituent qu'un seul et unique sacrement.

La raison de ce nombre d'ordres est prise des différents ministères qui sont nécessaires pour célébrer le saint sacrifice de la Messe et pour administrer la divine Eucharistie, car c'est pour ces deux fins qu'ils ont été principalement institués.

Nous lisons dans la sainte Ecriture qu'il y a sept

anges dans le ciel toujours présents devant Dieu, chargés de lui présenter les bonnes œuvres et les prières de tous les fidèles, avec le tribut de leurs propres hommages et de leur adoration. N'est-ce pas pour les représenter sur la terre que ces sept ordres ont été établis ? Ces ministres divers sont en présence de Jésus-Christ renfermé dans nos tabernacles ce que ces sept anges sont dans le ciel : ils l'adorent, ils le remercient, ils le louent, ils le prient pour eux et pour toute l'Eglise. Ils forment cette échelle mystérieuse de Jacob dont le pied touchait la terre et le sommet s'élevait jusqu'au trône de Dieu ; comme ces anges qui montaient et qui descendaient, eux aussi montent sans cesse vers Dieu pour lui porter nos besoins et nos supplications, et ils descendent pour nous rapporter les dons célestes dont ils sont chargés. C'est par eux que Dieu a établi entre le ciel et la terre un commerce perpétuel qui doit enrichir l'un sans appauvrir l'autre. Soyez mille fois béni, ô mon Dieu, d'avoir institué ce sacrement de l'Ordre pour nous élever jusqu'à vous, jusqu'à nous rendre participants de votre propre nature. Faites que nous conservions cette grâce jusqu'à ce qu'elle nous introduise dans le séjour de la gloire. *Amen.*

## COMMENCEMENTS DU BIENHEUREUX JOSEPH ORIOL.

Le bienheureux Joseph Oriol naquit à Barcelonne en 1650, et fut placé chez les chapelains de l'église paroissiale de Sainte-Marie de la Mer. Il y servait les messes, arrangeait les autels, appropriait la sacristie, en même temps qu'il apprenait la lecture, l'écriture et la musique. Souvent il se retirait dans la chapelle du Saint-Sacrement et y passait de longues heures en prières. Les chapelains, charmés de ses dispositions, engagèrent ses parents à l'envoyer aux écoles de l'Université, dans le désir qu'il pût devenir prêtre un jour.

Il fit des progrès très-rapides dans les sciences, et fut reçu docteur en théologie à l'âge de vingt-trois ans. Il reçut la prêtrise en 1675, et dit sa première messe avec une ferveur angélique. Afin d'aider sa mère, qui était très-pauvre, il entra comme précepteur dans la maison de don Thomas Gasneri, maître de camp des armées du roi. Il y vécut d'une manière exemplaire, et il y était vénéré comme un homme du ciel.

Il jeûnait tous les jours au pain et à l'eau, et pendant le carême il prolongeait son jeûne jusqu'au soir. Son pain était dur et de la plus mauvaise qualité; il l'achetait-lui-même et l'échangeait souvent avec des pauvres pour de vieux morceaux dont ils ne voulaient plus. Les jours de fête, il ajoutait quelques herbes crues ou cuites, mais sans aucun accommodement, pas même de sel. Il ne but plus de vin. Il passa une fois le carême tout entier sans rien manger de la semaine, excepté le dimanche. Il faisait à Pâques un petit festin; il mangeait une sardine ou un peu de soupe pour se réjouir avec tous les chrétiens.

Il ne put, à son grand regret, cacher ses austérités; le peuple les connut, et, quand il passait dans les rues, on l'appelait le *Docteur au pain et à l'eau*. Quelquefois on l'insultait

par des paroles ou par des coups, et il s'en réjouissait, heureux de ressembler à notre Seigneur. Ses vêtements étaient toujours propres et décents, mais il portait sous la soutane une grosse chemise de marinier et de rudes cilices. Il se donnait la discipline avec tant de force, qu'on entendait les coups, malgré toutes ses précautions. Il dormait peu et finit par se réduire à deux heures de sommeil. Il attachait une bougie allumée à l'une de ses mains, et quand le feu brûlait sa chair, il fallait bien qu'il se réveillât; il ne dormait que sur une chaise.

Il méditait continuellement la vie de notre Seigneur selon la méthode de saint Ignace. Tous les jours il se confessait avant de dire la sainte Messe, et il employait au moins une demi-heure à faire son action de grâces après le saint sacrifice.

En 1686, sa mère mourut, et il fit le voyage de Rome pour satisfaire sa dévotion. Quelle fut sa joie en voyant la ville sainte, en disant la Messe aux tombeaux des Saints Apôtres, en visitant tant de sanctuaires célèbres? Au bout de huit mois, le pape Innocent XI le pourvut d'un bénéfice dans l'église de Notre-Dame du Pin, à Barcelonne, dont il alla prendre possession. Ses confrères le nommèrent leur infirmier, et il accepta cette charge avec joie. Il visitait souvent ceux d'entre eux qui étaient malades, les consolait, les secourait de son argent s'ils étaient dans le besoin. Il habitait une pauvre petite chambre de loyer au plus haut étage, et tout son mobilier se composait d'un crucifix, d'une table de travail, d'une chaise, d'un banc, de quelques livres, d'une malle où il mettait ses habits, d'une cuvette et d'un pot à l'eau. Il lavait lui-même ses mouchoirs et ses chemises, afin d'économiser pour ses chers pauvres.

A la fin du mois, quand il recevait son argent, il le distribuait aussitôt à la porte de l'église. Les pauvres savaient le jour et s'y réunissaient en foule. Il leur donnait tout. Il se rappela un soir qu'il lui restait une toute petite pièce de monnaie; il descendit pour la donner à un pauvre, afin de

dormir en paix. Dieu multiplia quelquefois son argent pour qu'il pût suffire à ses aumônes. Quand on lui reprochait de ne rien conserver pour lui et de s'exposer à mourir de faim, il disait qu'il ne faisait que rendre aux pauvres ce qui leur appartenait, et que la Providence divine ne lui avait jamais manqué. Il se servait ordinairement d'un vieux peintre de ses amis pour faire ses aumônes, et beaucoup ne furent connues qu'après sa mort.

Il priait aussi pour le soulagement des pauvres après leur mort. Ayant reçu trois cents écus de la succession de sa mère, il les donna à l'église de Notre-Dame du Pin, afin qu'on dît chaque mois quatre messes pour les pauvres défunts à un autel privilégié.

Tout le temps que n'exigeaient point ses devoirs de bénéficier et ses oraisons était employé au salut des âmes. Il confessait beaucoup de personnes, et il en conduisit quelques unes jusqu'aux degrés les plus élevés de la perfection. Une fois il conseilla à une religieuse de faire deux heures d'oraison avant le jour. Elle s'excusa sur la difficulté de se réveiller. « Soyez tranquille, lui dit le bienheureux, je vous éveillerai moi-même. Le lendemain, à l'heure dite, elle entendit qu'on l'appelait par son nom et reconnut la voix de son confesseur; mais la paresse l'emporta. Le jour suivant, le bienheureux lui en fit des reproches. « Prenez garde, lui dit-il, Dieu vous demandera compte de ce dernier avertissement. » La religieuse, frappée comme d'un coup de foudre, sortit de son engourdissement et s'élança dans les voies de la perfection.

On l'accusa d'être trop sévère dans sa direction, et l'évêque lui fit défendre de confesser. Il se soumit et dit à l'un de ses amis qui le plaignait : « Cela ne durera pas longtemps; l'évêque mourra bientôt. » Ce qui arriva en effet. Le nouvel évêque lui rendit tous ses pouvoirs.

## IIe INSTRUCTION.

### De la tonsure et des quatre ordres mineurs.

*Ego pars et hæreditas tua.*
Je suis votre portion et votre héritage.
(NUM., XVIII, 20.)

---

Lorsque vous agissez, mes frères, vous vous proposez une fin, et cette fin est votre conservation et votre perfectionnement. Or, la société ne saurait avoir une fin différente, autrement elle travaillerait à la destruction des êtres qui la composent; et, comme votre âme est infiniment supérieure à votre corps, vous devez avant toutes choses vous proposer pour fin dans toutes vos actions la conservation et le développement de la vie de votre âme.

Voulez-vous savoir si vous êtes bons? C'est une question qui ne doit pas vous être indifférente. Mais sa solution dépend de la réponse que vous ferez à celle-ci : Etes-vous en conformité avec votre fin? Si cela est, vous pouvez dire que vous êtes bons; car il en est ainsi de toutes choses : une voiture,

un cheval, un instrument quelconque, ne sont bons qu'autant qu'ils sont propres à atteindre la fin pour laquelle vous vous en servez. Or, vous n'existez que pour connaître Dieu et l'aimer, et en l'aimant le posséder, et en le possédant être éternellement heureux avec lui et en lui. « La fin de l'homme, vous dit saint Thomas, n'est pas seulement de pratiquer la vertu, mais de parvenir à la possession de Dieu et à la jouissance de son bonheur. Mais, puisque l'homme en société est le même que l'homme isolé, ne faut-il pas admettre que la société ne peut avoir d'autre fin que celle de l'homme? Elle ne doit donc point rechercher la richesse et le plaisir; et l'acquisition même de la vertu est sans objet, si elle ne conduit pas à la possession du souverain bien, qui est Dieu même.

Mais comment l'homme pourra-t-il arriver à la possession et à la jouissance de Dieu? Par le Médiateur qu'il nous a donné. C'est pourquoi, avant de retourner à son Père, il a établi sur la terre le sacerdoce catholique pour continuer son œuvre. Le sacerdoce est donc le pouvoir divin, le levier tout puissant qui doit soulever la terre jusqu'au ciel. Or, de même que dans une société bien ordonnée il y a une forte hiérarchie qui du chef de l'Etat descend par les ministres, les conseillers d'Etat, les préfets, les sous-préfets, jusqu'au simple magistrat du dernier des hameaux; ainsi, dans l'Eglise, vous montez du simple clerc par différents degrés jusqu'au Pape, chef de toute l'Eglise, et à Jésus-Christ,

Fils de Dieu, dont le Pape est le vicaire et le représentant sur la terre.

Qu'est-ce que la cléricature? C'est une préparation à la réception des saints Ordres. Comme on prépare au Baptême par les exorcismes, et au Mariage par les fiançailles, ainsi ceux à qui l'on coupe les cheveux sont introduits par là dans la voie des Ordres sacrés ; car cette cérémonie est la figure des dispositions qu'on doit apporter à la réception de ce sacrement.

Celui qui reçoit la tonsure reçoit en même temps pour la première fois le nom de *clerc*, parce qu'il commence alors à n'avoir que le Seigneur pour sa portion et son héritage. Chez les Hébreux, ceux qui étaient attachés au ministère des autels ne devaient avoir aucune part dans le partage de la Terre-Promise, d'après l'ordre du Seigneur qui avait dit : *C'est moi qui serai leur portion et leur héritage.* Il est bien vrai que Dieu est l'héritage de tous les fidèles ; mais il l'est d'une manière toute particulière à ceux qui sont consacrés au saint ministère.

On coupe les cheveux en forme d'une couronne qui doit se renouveler perpétuellement et qui devient plus grande à mesure qu'on avance dans les ordres. L'Eglise enseigne que cet usage lui vient des apôtres, et l'on en voit une mention expresse dans saint Denys l'Aréopagite, dans saint Augustin et dans saint Jérôme.

On dit même que saint Pierre fut le premier qui

introduisit cette coutume, en mémoire de la couronne d'épines de Jésus-Christ, afin que ce qui lui avait servi à l'humiliation et au tourment, dans la main des impies, fût pour les apôtres un signe d'honneur et de gloire. L'Eglise a voulu aussi rappeler sans cesse à ses ministres qu'ils doivent s'appliquer à imiter Jésus-Christ et à le représenter en toutes choses.

Qu'est-ce encore que la tonsure? C'est la marque de la dignité royale dont sont revêtus les ecclésiastiques. N'est-ce pas à eux surtout que s'appliquent ces paroles de saint Pierre : *Vous êtes la race choisie, un sacerdoce royal, une nation sainte.* C'est un diadème; c'est le signe de la vie plus parfaite qu'ils embrassent, parce que la figure circulaire est la plus parfaite de toutes les figures. Par cette action l'Eglise dit aux clercs : De même qu'on vous retranche les cheveux, qui sont quelque chose de superflu, dépouillez-vous de tous les soins de la vie présente et méprisez les choses de ce monde. Avez-vous entendu saint Jérôme tournant en ridicule certains clercs qu'il avait rencontrés à Rome, portant des cheveux soignés et bouclés, comme font d'ordinaire de jeunes fiancés dans le monde?

Les clercs doivent donc travailler sans cesse à devenir, comme saint Paul, des copies vivantes de notre Seigneur Jésus-Christ, afin que les fidèles puissent à leur tour les prendre pour modèles.

Et vous aussi, mes frères, vous devez vous détacher des biens de la terre et prendre Dieu seul

pour votre héritage. Laissez aux mondains les honneurs, les richesses et les plaisirs du monde. Pauvres mendiants au comble de la fortune, malheureux affamés assis à des tables somptueuses, ils s'en vont demandant à toutes les créatures le bonheur qu'elles leur refusent, et rien ne peut étancher la soif qui les dévore. Ah ! qu'ils sont à plaindre ! et combien vous êtes plus heureux de mépriser ce qu'ils recherchent avec tant de passion pour vous attacher au souverain bien !

C'est alors que Dieu descendra en vous, car il n'entre que dans des cœurs vides de toutes choses. Il faut que vous lui disiez en toute vérité : Mon Dieu et mon tout, oui, vous êtes tout pour moi ; vous êtes ma gloire, ma richesse, ma lumière, ma force, mon trésor, ma félicité, mon père, mon protecteur, mon frère, mon ami, mon compagnon de voyage, ma consolation, mon repos, ma vie, mon tout !

N'oubliez pas non plus que, lorsque l'affliction vient vous visiter, c'est Jésus-Christ qui place sa couronne d'épines sur votre tête. Oh ! ne vous en plaignez pas ; c'est un honneur infini qu'il vous fait. Un jour viendra que ces épines seront changées en fleurs magnifiques pour orner votre couronne pendant l'éternité. Si vous portez royalement ce diadème de douleur, vous porterez aussi un jour une couronne de gloire, et le Fils de Dieu vous fera asseoir sur son trône lorsqu'il aura mis ses ennemis sous ses pieds et qu'il règnera sur toutes cho-

ses. Ne cherchez donc point à plaire au monde : rien n'est plus honteux pour un chrétien que de vouloir attirer l'attention des autres par la richesse ou l'élégance de ses habits, ou par l'arrangement de ses cheveux. Laissez cette vanité à ceux qui n'ont pas d'autre mérite.

Après la tonsure vient l'ordre de portier, qui a pour fonctions de garder les clefs et la porte de l'église, et d'éloigner du lieu saint ceux à qui l'entrée est interdite. Autrefois il assistait au saint sacrifice pour empêcher qu'on n'approchât l'autel de trop près et que le prêtre ne fût troublé en célébrant les saints mystères. Il avait encore d'autres charges à remplir, comme on le voit d'après les cérémonies qui s'observent à son ordination. L'évêque, prenant les clefs sur l'autel, les remet ensuite dans les mains de celui qu'il fait portier, en lui disant : *Conduisez-vous comme devant rendre compte à Dieu des choses qui sont enfermées sous ces clefs.*

Ne voyez-vous pas que cette dignité de portier était, dans l'ancienne Eglise, au moins aussi honorable que la fonction de trésorier l'est de nos jours? C'est à lui qu'était confiée la garde du tabernacle, des vases sacrés et des richesses matérielles de l'église.

Pour vous, mon frère, vous n'ignorez pas que par le saint Baptême vous êtes devenu un temple, une église. L'évêque l'a consacré et en a fait la dédicace en vous conférant le sacrement de Confirma-

tion. Le prêtre a placé l'Eucharistie dans le tabernacle le jour de votre première communion. Or, vous êtes le portier de ce temple, chargé d'en éloigner les indignes et de n'y laisser entrer que les ministres de Dieu pour y remplir certaines fonctions saintes, ou de pieux fidèles qui veulent l'orner et l'embellir ou en faire disparaître la poussière et les toiles d'araignée. Dans cette église de votre cœur sont cachés des trésors qui valent mieux que toutes les richesses du monde, c'est-à-dire la grâce sanctifiante, les vertus chrétiennes et les dons du Saint-Esprit. Gardez-les soigneusement.

Votre cœur lui-même est un vrai tabernacle, c'est un vase infiniment plus riche qu'un ciboire ou un calice en vermeil; et si vous possédez en vous la grâce, ce n'est plus vous qui vivez, c'est Dieu qui vit en vous. Mais si c'est un grand honneur pour un soldat de faire sentinelle à la porte d'un palais habité par un illustre empereur, n'est-il pas infiniment plus honorable de faire la garde auprès du Roi des rois? Si donc l'ennemi de Dieu et le vôtre se présente pour détruire ou profaner ce sanctuaire où le Dieu des armées a placé son trône, criez aux armes. Ayez confiance; qu'une prière ardente s'élève de votre cœur au moment du danger et monte jusqu'au ciel: Dieu vous enverra des légions d'anges pour vous prêter main forte; l'auguste Marie, plus terrible qu'une armée rangée en bataille, se montrera, et les ennemis de Dieu et les vôtres prendront la fuite.

Le second degré des ordres est celui de lecteur, dont la fonction est de lire dans l'église, d'une voix claire et distincte, les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament, et surtout ceux qui se lisent à l'office de la nuit. Autrefois le lecteur était encore chargé d'enseigner aux fidèles les premiers éléments de la foi. C'est pourquoi, dans son ordination, l'évêque lui remet entre les mains, en présence du peuple, le livre où ces vérités sont contenues, et lui dit : *Recevez et annoncez la parole de Dieu ; si vous remplissez dignement et avec fruit votre ministère, vous aurez votre part avec ceux qui ont fidèlement prêché la parole de Dieu dès le commencement.*

Vous aussi, mon frère, vous devez remplir les fonctions de lecteur ; vous devez lire quelque bon livre pour vous édifier et vous porter au bien, vous et vos enfants. Ne dites pas que vous manquez de livres : le plus pauvre ouvrier s'en procure aisément, s'il le veut. Y a-t-il une seule paroisse où des âmes charitables ne prêtent quelques bons livres aux familles pauvres? Lisez-les, ces livres ; ils vous rappelleront et vous expliqueront les principales vérités chrétiennes. De même que le lecteur lit à l'église les passages de l'Ecriture que le prédicateur doit ensuite expliquer, lisez chaque jour une page ou deux dans un livre de piété, et le Saint-Esprit, ce prédicateur invisible, sans lequel celui qui parle extérieurement n'est plus qu'une cymbale retentissante, vous expliquera ce que vous aurez lu,

vous en donnera l'intelligence, le gravera dans votre cœur et vous communiquera la force de le pratiquer.

Jésus-Christ ne vous a-t-il pas dit que l'homme ne vit pas seulement de pain, mais encore de toute parole qui sort de la bouche de Dieu? Mais comment cette parole vous fera-t-elle vivre, si vous ne la connaissez pas, si vous ne cherchez pas à la comprendre, à en saisir le véritable sens? L'explication la plus claire est la conduite des saints. Lisez leur vie, et relisez-la toujours : c'est l'Evangile en action. Il n'est pas possible que vous lisiez chaque jour quelque chose de la vie des saints sans éprouver le besoin de les imiter et sans en devenir meilleur.

Le lecteur monte sur un lieu très-élevé pour lire à l'église, afin d'être entendu de tous les assistants; et vous, mon frère, élevez-vous au-dessus de tous les vains bruits de ce monde, afin qu'ils ne vous empêchent point d'entendre la parole intérieure que Dieu vous adressera lui-même; montez assez haut pour le dominer par la sublimité de vos pensées et la noblesse de vos sentiments.

Vient en troisième lieu l'ordre des exorcistes, qui ont le pouvoir d'invoquer le nom du Seigneur en faveur de ceux qui sont possédés par des esprits immondes. C'est pourquoi l'évêque, en les ordonnant, leur donne le livre des exorcismes et prononce en même temps ces paroles : *Recevez ce livre et gardez-le dans votre mémoire; recevez le*

*pouvoir d'imposer les mains sur les énergumènes, tant ceux qui sont baptisés que ceux qui sont encore catéchumènes.*

Vous aussi, mon frère, vous avez le pouvoir de chasser le démon. Rappelez-vous ces paroles du grave Tertullien : « O juges, dit-il aux empereurs romains, vous qui nous tourmentez avec une telle inhumanité, c'est à vous que j'adresse la parole. Qu'on me produise devant vos tribunaux : je ne veux pas que ce soit en un lieu caché, mais à la face de tout le monde ; qu'on y produise un homme notoirement possédé du démon, que l'on fasse venir quelque chrétien, le premier venu, et si en sa présence il n'est pas contraint non seulement de parler, mais encore de vous dire ce qu'il est, et d'avouer sa tromperie, n'osant mentir à un chrétien, là même, sans plus différer, sans aucune nouvelle procédure, faites mourir le chrétien imprudent qui n'aura pas pu soutenir par l'effet une promesse aussi extraordinaire. »

Vous n'aurez pas lieu sans doute d'être mis à une semblable épreuve ; mais n'oubliez pas que si vous êtes retombé dans le péché mortel, le démon, vous dit Jésus-Christ, est entré dans votre âme avec sept autres démons plus méchants que lui, et ils y font leur demeure, et votre état est pire que le premier. C'est la Vérité même qui vous affirme ces terribles vérités ; pourriez-vous en douter ? Or, voilà les démons que vous devez chasser. Repentez-vous donc de vos péchés, expiez-les par des

œuvres de mortification, efforcez-vous d'en concevoir la plus vive douleur, accusez-les au tribunal sacré de la pénitence, et l'absolution du prêtre mettra en fuite tous ces démons qui vous tyrannisent. Fuyez ces occasions qui vous entraînent au mal; fuyez ces compagnies dangereuses qui vous corrompent : ce sont comme autant de démons acharnés à votre perte ; jetez au feu ces images indécentes, brûlez ces mauvais livres qui vous gâtent l'esprit et le cœur; en un mot, éloignez de votre âme et de votre corps toute impureté et toute malice, de peur que vous ne redeveniez jamais l'esclave de Satan.

Enfin le dernier des ordres mineurs est celui des acolytes, qui accompagnent les ministres supérieurs, les diacres et les sous-diacres dans le service de l'autel, et qui sont chargés de les aider. A la Messe, et principalement à l'Evangile, ils portent des cierges allumés, et c'est de là qu'ils ont reçu le nom de *céroféraires* ou porteurs de cierges. A leur ordination, l'évêque les instruit d'abord, puis il leur donne un cierge allumé en disant : *Recevez ce chandelier avec ce cierge au nom du Seigneur, et sachez que vous êtes chargés d'allumer les cierges de l'église.* Ensuite il remet vides entre leurs mains les burettes dont on se sert pour l'eau et le vin du sacrifice de la Messe, en disant : *Recevez au nom du Seigneur ces burettes, pour servir l'eau et le vin nécessaires à la consécration de l'Eucharistie de notre Seigneur.*

Ecoutez aussi, mes frères, les belles et touchantes paroles que l'évêque adresse aux acolytes, et faites-en votre profit, car l'apôtre saint Paul les adresse lui-même à tous les chrétiens : « Sachez donc que vous ne pouvez plaire à Dieu, si vous faites des œuvres de ténèbres, et si vous donnez ainsi l'exemple de la perfidie. Mais comme vous le commande la Vérité : « Que votre lumière brille aux yeux des hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux. » Et comme vous le recommande l'apôtre saint Paul : « Vivant au milieu d'une nation perverse, semblables à des flambeaux, répandez la lumière dans le monde, conservant et portant en vous la parole de vie. Que vos reins soient ceints, c'est-à-dire que la vertu de pureté soit votre ceinture et votre plus bel ornement, et portez dans vos mains des lampes ardentes, afin que vous soyez des enfants de lumière. Rejetez loin de vous les œuvres de ténèbres, et revêtez-vous des armes de la lumière. Car autrefois vous étiez ténèbres, lorsque vous demeuriez dans le péché ou que le péché habitait votre cœur, et maintenant vous êtes lumière dans le Seigneur ; marchez donc comme des enfantsde lumière. » Et savez-vous quelle est cette lumière que l'Apôtre vous recommande si instamment? Lui-même vous l'explique lorsqu'il ajoute que le fruit de la lumière consiste dans toute bonté, toute justice et toute vérité. Soyez donc pleins de sollicitude pour pratiquer toutes les vertus chré-

tiennes, la foi et la charité, la justice et la force, l'humilité et l'obéissance ; vous serez comme des soleils, vous éclairerez vos frères et toute l'Eglise de Dieu ; vous vous offrirez vous-mêmes en sacrifice à Dieu, en menant une vie pure et chaste, et en vous exerçant dans toutes sortes de bonnes œuvres. » *Amen.*

### EXCELLENCE DES DIVERS ORDRES.

Alors que saint Martin, n'étant encore que catéchumène, eut partagé ses vêtements avec un pauvre, et que notre Seigneur, dans une vision céleste, lui en eut manifesté son approbation, saint Hilaire crut le récompenser dignement en l'admettant au rang des acolytes, et cet ordre mineur, saint Martin hésite à l'accepter et ne l'accepte qu'avec crainte et gémissement, disent les historiens.

Ce même saint Hilaire, la lumière de l'Eglise de France, le rempart de l'Eglise catholique, le vainqueur des ariens, voici le cas qu'il a fait de l'ordre d'exorciste, ou plutôt voici la vénération que le grand saint Martin, le digne disciple d'un si grand maître, la merveille et le thaumaturge de son siècle, la perle des prélats, a eue de cet ordre mineur. Saint Hilaire, auprès duquel saint Martin s'était retiré, voulut souvent l'élever au diaconat. Saint Martin, se jugeant indigne de cet honneur, ne put jamais consentir à le recevoir. Il fallut donc recourir à un pieux artifice et surprendre son humilité pour du moins lui faire recevoir l'office d'exorciste, à quoi il ne consentit qu'avec peine.

Sur l'ordre du lecteur, on ne peut avoir de plus illustres marques de l'estime et du respect que les Pères et les mar-

tyrs ont eus pour cet ordre excellent que ce qui nous est resté dans les écrits du grand docteur de l'Eglise, saint Cyprien. Il s'agit de l'histoire de l'ordination des deux jeunes confesseurs Célérin et Aurélius.

Célérin était un jeune homme de haute naissance. Après avoir souffert les tortures d'un horrible martyre, il est appelé par saint Cyprien aux fonctions de lecteur; Célérin résiste et s'en juge indigne. On le presse encore, il ne peut se résoudre; il faut une vision pour vaincre sa modestie. Notre Seigneur lui révèle que c'est sa volonté, son évêque lui remontre qu'il doit obéir, les fidèles le sollicitent; il fallut tout cela pour l'obliger à subir cette charge.

Aurélius, son compagnon de martyre, à la fleur de l'âge et d'une haute naissance comme lui, opposa les mêmes résistances au saint pontife qui voulait l'ordonner lecteur.

Après sa conversion et son baptême, effrayé de sa vie passée, saint Augustin avait résolu de se retirer dans un désert et d'y finir ses jours dans la pénitence; mais Dieu ne voulut pas que celui qu'il destinait à être le salut du monde se retirât du monde; il lui parla au cœur et lui dit qu'il ne s'en allât pas, et qu'il suffisait de savoir que Jésus-Christ était mort, afin que ceux qui jusque là vivaient pour eux, désormais morts à eux-mêmes, ne vécussent que pour lui. Augustin s'abandonna donc à la Providence.

Cependant Valère, évêque d'Hippone, l'ayant dans la suite élevé au sacerdoce, exigea de lui qu'il en exerçât les fonctions, et surtout qu'il s'appliquât à la prédication. Saint Augustin, qui n'avait reçu le sacerdoce qu'avec une certaine répugnance, lui répondit : « Avant tout, je supplie votre religieuse prudence de considérer qu'il n'y a rien en cette vie de plus désirable devant les hommes que la dignité d'évêque, de prêtre et de diacre, quand on en veut faire les fonctions par manière d'acquit, ni de plus damnable devant Dieu que de les mal remplir, ni de plus heureux que de s'en acquitter dignement.

« On m'a fait violence; on m'ordonne de prendre en main

le gouvernail du vaisseau, moi qui ne sais pas seulement manier l'aviron. Je crois que mes péchés m'ont attiré cet engagement dans un ministère que j'ai toujours jugé très-dangereux pour le salut; de là venaient ces larmes que je répandais lors de mon ordination, et que je ne pus cacher aux assistants qui, ne sachant pas la véritable cause de ma désolation, tâchaient de me consoler par d'autres endroits. Du moins devrait-on à présent m'accorder le temps de me mortifier par l'étude et par la prière, et d'acquérir, après le sacerdoce reçu, ce que je devais avoir acquis avant de le recevoir. Est-ce qu'on me refusera le moyen de recueillir ce que je sais me manquer?

« Vous voulez donc que je périsse, mon cher père, en m'engageant si promptement dans le ministère de la parole et des sacrements? Qu'est devenue votre charité pour l'Eglise et pour moi? Car comment remplir tant de devoirs sans s'y préparer longtemps avant par l'oraison, l'étude, les pleurs? Qu'aurai-je à répondre au juste Juge? Comment pourrai-je donc m'excuser sur ce que le loisir m'a manqué pour me rendre savant dans l'agriculture spirituelle?

« Ainsi je vous conjure par la bonté, mais aussi par la sévérité de Jésus-Christ, d'avoir pitié de moi, de m'accorder le temps que je vous ai demandé pour me disposer aux emplois dont vous voulez me charger. »

Quels sentiments d'humilité, quelle estime des fonctions sacrées, quel amour de la retraite et de l'oraison ne respire pas cette admirable lettre de saint Augustin récemment prêtre! Mais quel détachement, quel esprit de pauvreté n'admirerons-nous point dans saint Augustin déjà ancien évêque, qui, selon Possidius, ne se trouva pas en état de faire même un testament, ne possédant rien sur la terre.

(*Retraite des Ordinands.*)

## IIIe INSTRUCTION.

### Du sous-diaconat et du diaconat.

*Diaconos similiter pudicos, non bilingues, non multo vino deditos, non turpe lucrum sectantes.*

Que les diacres soient également chastes, sincères, exempts de tout excès d'intempérance et d'attache à un gain sordide.

(I Tim., iii, 8.)

---

Vous connaissez, mes frères, les fonctions attachées aux quatre ordres mineurs, et vous savez comment vous pouvez vous-mêmes y participer. Nous vous parlerons aujourd'hui de deux ordres sacrés, du sous-diaconat et du diaconat.

Les fonctions du sous-diacre, comme l'indique son nom, sont de servir le diacre à l'autel. C'est lui qui doit préparer les linges, les vases, le pain et le vin nécessaires au sacrifice, et qui donne l'eau à l'évêque et au prêtre lorsqu'ils lavent leurs mains à la Messe. Il est aussi chargé de réciter l'Epître à la place du diacre, qui le faisait dans les premiers temps, Il assiste au saint sacrifice comme témoin, et il empêche que le prêtre ne soit troublé en le célébrant.

Toutes ces fonctions du sous-diacre sont marquées par les cérémonies de son ordination. Et d'abord l'évêque l'avertit qu'en sa qualité de sous-diacre il sera obligé de garder une chasteté perpétuelle; il lui déclare que personne ne doit être admis à cet ordre s'il n'a pas la volonté sincère de se soumettre à cette obligation ; puis, après avoir récité les litanies des Saints, il fait le dénombrement et l'explication des fonctions et des devoirs attachés au sous-diaconat.

Chacun des ordinands reçoit ensuite de l'évêque le calice et la patène ; et, pour marquer que les sous-diacres sont destinés à servir les diacres, l'archidiacre leur fait toucher les burettes remplies de vin et d'eau, avec un bassin et un linge pour essuyer les mains. En même temps l'évêque prononce ces paroles : *Faites attention au ministère qui vous est confié; je vous engage à vous montrer tels que vous puissiez vous rendre agréables à Dieu.*

On joint encore à cela d'autres prières. Enfin, après que l'évêque a revêtu le sous-diacre des ornements sacrés avec les cérémonies et les paroles propres à chacun d'eux, il lui donne le livre des Epîtres en disant : *Recevez le livre des Epîtres, avec le pouvoir de les lire dans l'église de Dieu tant pour les vivants que pour les morts.*

Mais pour vous donner une idée plus exacte de la sublimité des fonctions du sous-diacre, il faut vous faire connaître les graves avertissements que

l'évêque lui donne au moment de son ordination : « Fils bien-aimé, lui dit-il, sur le point d'être élevé à l'ordre sacré du sous-diaconat, considérez attentivement et plus d'une fois quelle grande charge vous désirez recevoir aujourd'hui. Car jusqu'ici vous êtes toujours libre, et rien ne vous empêche de retourner dans le monde et d'y contracter à votre gré des engagements séculiers. Mais si vous recevez l'ordre du sous-diaconat, il ne vous sera plus permis de changer de résolution, il vous faudra servir Dieu pendant toute votre vie ; mais souvenez-vous que servir Dieu c'est régner. Il vous faudra, avec le secours de sa grâce, garder perpétuellement la chasteté, et être attaché le reste de vos jours au service de l'Eglise. C'est pourquoi, tandis qu'il en est temps encore, réfléchissez ; mais s'il vous plaît de persévérer dans votre sainte résolution, au nom du Seigneur, avancez. »

Vous le voyez, mes frères, il s'agit ici d'un engagement irrévocable, qui lie tellement celui qui l'a formé, qu'il ne peut plus le rompre d'aucune manière ; il s'agit de renoncer pour toujours à la pensée de fonder jamais une famille dans le monde pour mener une vie angélique dans un corps mortel. Pouvez-vous concevoir de résolution plus grave, d'engagement plus sacré, qui implique des devoirs plus sérieux et plus difficiles ? Il faut donc y penser plus d'une fois avant de le contracter.

Si l'ordinand croit que Dieu l'appelle à l'état ecclésiastique, l'Eglise lui ordonne de se prosterner

sur le parvis du temple, et il reste dans cette posture humiliante, la face contre terre, tandis que l'évêque récite les litanies des Saints et que toute l'assistance répond. L'ordre du sous-diaconat est un fardeau si lourd, que l'homme en serait écrasé s'il n'était soutenu par la vertu d'en haut. C'est pourquoi l'Eglise a ordonné à tous les fidèles de jeûner pendant trois jours et de faire des œuvres de pénitence à l'époque où elle confère les ordres sacrés, et, au moment même de la cérémonie, elle adresse les plus ferventes supplications aux trois personnes divines ; à Jésus-Christ, son divin Epoux, dont elle implore les mérites par le souvenir de ses plaies douloureuses ; à la très-sainte Vierge, son auguste Mère ; aux anges et aux archanges, à tous les ordres des esprits bienheureux, à saint Jean-Baptiste, à saint Joseph, à tous les patriarches, à tous les prophètes, aux apôtres et aux martyrs, aux confesseurs et aux vierges, en un mot, à toute l'assemblée des anges et des saints. L'Eglise les conjure tous d'intercéder dans le ciel, afin d'obtenir de Dieu les grâces nécessaires pour que le sous-diacre demeure fidèle à ses engagements. Sur la fin des invocations, l'évêque se retourne vers l'ordinand toujours prosterné et fait sur lui plusieurs signes de croix, en priant le Seigneur de le bénir, de le sanctifier et de le consacrer.

Cette prostration fait entendre à l'ordinand qu'il doit se regarder comme étendu et couché sur la croix à côté de Jésus-Christ, et par conséquent

comme une victime, comme un holocauste qu'il offre à Dieu ; elle l'avertit qu'il est totalement séparé du siècle et consacré au service du Roi des rois. Les fidèles eux-mêmes, savants ou ignorants, comprennent si bien le sens profond de cette touchante cérémonie, qu'ils ne peuvent en être témoins sans verser des larmes. Eh ! qui ne serait touché, en effet, d'un pareil dévouement, d'une abnégation aussi complète ?

Les litanies étant terminées, l'ordinand se met à genoux devant le pontife, qui lui dit : « Mon bien-aimé fils, au moment de recevoir l'ordre du sous-diaconat, considérez attentivement la grandeur du ministère qui vous est confié. Il faut que le sous-diacre prépare l'eau pour le service de l'autel, qu'il lave les pales et les corporaux, qu'il serve le diacre, qu'il lui présente le calice et la patène pour offrir le sacrifice. Mais il ne doit présenter sur l'autel que la quantité d'oblations nécessaires pour communier le peuple, de peur que rien ne se corrompe dans le tabernacle. Les pales doivent être avées dans un vase et les corporaux dans un autre, et après que les corporaux ont été lavés, il faut jeter l'eau dans la piscine et ne pas s'en servir pour aver autre chose. Efforcez-vous donc de remplir cet office visible dont je viens de parler avec tant de soin et de diligence que vous accomplissiez ce que ces objets signifient. Car l'autel de la sainte Eglise, c'est Jésus-Christ, selon le témoignage de saint Jean, qui, dans son Apocalypse, déclare avoir

vu un autel d'or élevé devant le trône de Dieu, sur lequel et par lequel les oblations des fidèles sont consacrées à Dieu le Père. Les pales et les corporaux de cet autel sont les membres de Jésus-Christ, c'est-à-dire les fidèles de Dieu, dont le Seigneur est revêtu comme d'un précieux vêtement, selon ces paroles de David : « Le Seigneur a régné, il s'est revêtu de gloire. » Saint Jean dit encore, dans l'Apocalypse, qu'il a vu le Fils de l'homme portant une ceinture d'or, c'est-à-dire environné du cortége des saints. S'il arrive donc que, par suite de la fragilité humaine, les fidèles se souillent de quelque péché, vous devez leur présenter l'eau de la céleste doctrine pour les purifier, afin qu'ils ornent l'autel et qu'ils servent au culte du divin sacrifice. Conduisez-vous donc de telle sorte que vous puissiez servir dignement aux divers sacrifices et à l'Eglise de Dieu, c'est-à-dire au corps même de Jésus-Christ ; demeurez ferme dans la foi véritable et catholique ; car, comme le dit l'Apôtre, ce qui ne vient pas de la foi est péché, est schismatique et hors de l'unité de l'Eglise. C'est pourquoi, si jusqu'à présent vous avez été lâche dans le service de Dieu, désormais soyez exact et plein d'ardeur ; si vous avez été endormi, soyez vigilant ; si vous avez fait quelque excès d'intempérance, soyez sobre ; si vous avez commis quelque péché déshonnête, soyez chaste. Que Dieu daigne vous accorder cette grâce. »

Mais vous, mes frères, comment pourrez-vous imiter le sous-diacre ? Comme il doit laver les pa-

les, les corporaux et les linges qui servent à l'autel et sur lesquels sont placées les hosties consacrées, afin que le corps de Jésus-Christ soit traité avec toute la décence possible, ainsi devez-vous purifier vos cœurs, afin qu'ils soient plus blancs et plus nets que les linges de l'autel, et que vous receviez saintement le corps et le sang de Jésus-Christ lorsque vous avez le bonheur de communier. Et, puisque les pales et les corporaux signifient les fidèles, travaillez constamment à laver ceux qui se sont souillés, et ne négligez rien pour remettre dans la bonne voie ceux de vos frères qui s'égarent. Une parole de foi ou de charité, un mot d'édification, un avis bien placé, une prière, sont des moyens propres à les ramener à Dieu.

Et si vous avez un peu d'aisance, pourquoi ne concourriez-vous pas, par de pieuses largesses, à doter votre église de beaux et de magnifiques ornements, de vases sacrés riches et artistement travaillés, de linges très-fins et très-propres? Pourquoi ne travailleriez-vous pas à l'embellir par des décorations en rapport avec son but? Est-ce que la maison que Dieu lui-même daigne habiter peut être trop riche, trop belle et trop magnifique? Mais quand elle serait toute en or et en pierreries, elle ne serait pas encore digne de Dieu. Et si nous avions une foi plus vive, nous voudrions lui donner non seulement notre or, mais notre sang pour sa gloire.

Pratiquez aussi les vertus que l'évêque recom-

mande au sous-diacre. Si jusqu'à présent vous avez été négligents pour entendre la sainte Messe et assister aux offices de la paroisse, soyez-y plus assidus et n'y manquez jamais sans raison légitime. Si vous vous êtes endormis du sommeil de l'indifférence, réveillez-vous et travaillez avec ardeur à l'œuvre de votre sanctification. Si vous avez recherché les plaisirs du monde et la satisfaction des sens, fuyez-les et mortifiez-vous. Si, par des pensées, des paroles ou des actions, vous avez blessé l'angélique vertu de pureté, soyez chastes ; veillez constamment sur vos yeux, sur vos oreilles, sur votre langue et sur tous vos sens. Souvenez-vous que la chasteté n'est pas seulement le plus beau fleuron de la couronne sacerdotale, mais qu'elle est aussi le plus bel ornement de tous les chrétiens.

Le second des ordres sacrés est le diaconat, dont les fonctions sont beaucoup plus étendues et ont toujours été regardées comme beaucoup plus saintes que celles du sous-diaconat. Le diacre doit être toujours à côté de l'évêque, l'accompagner quand il prêche, le servir, lui et le prêtre, dans la célébration de la sainte Messe et l'administration des sacrements. Autrefois il avertissait de temps en temps les fidèles de se rendre attentifs aux saints mystères. Il donnait le sang du Seigneur à ceux qui communiaient, dans les églises où c'était l'usage de communier sous les deux espèces. La dispensation des biens ecclésiastiques lui était encore

confiée. Chacun recevait de lui les choses dont il avait besoin.

C'est encore au diacre, comme à l'œil de l'évêque, de s'informer de ceux qui vivent saintement et de ceux qui passent leur vie dans le crime, de ceux qui fréquentent exactement les instructions et les offices de l'Eglise dans les temps prescrits, et de ceux qui y font défaut. Il doit ensuite en rendre compte à l'évêque, afin qu'il reprenne et qu'il avertisse chacun en particulier ou en public, suivant qu'il le jugera plus utile et plus convenable.

Le diacre récite encore les noms des catéchumènes, et il présente à l'évêque ceux qui doivent être admis au sacrement de Baptême. Enfin, à défaut de l'évêque et du prêtre, il peut expliquer l'Evangile, mais non pas en chaire, afin qu'on voie que cette fonction n'appartient pas proprement à son ministère.

On doit prendre les plus grandes précautions pour n'élever à l'ordre du diaconat personne qui en soit indigne. Lisez attentivement l'épître de saint Paul à son disciple Timothée, et vous verrez comment cet apôtre explique les mœurs, les vertus et l'intégrité nécessaires au diacre. Les cérémonies qui se pratiquent à son ordination vous le feront également connaître. Ici les prières de l'évêque sont plus longues et plus augustes que pour l'ordination du sous-diacre. Les ornements aussi sont différents. De plus, l'évêque lui impose les mains, comme firent les apôtres aux premiers diacres

qu'ils instituèrent. Enfin il leur met entre les mains le livre des Evangiles en disant : *Recevez, au nom du Seigneur, le pouvoir de lire l'Evangile dans l'église de Dieu pour les vivants et pour les morts.*

Ecoutez les paroles graves que l'évêque adresse au diacre : « Fils bien-aimé, lui dit-il, devant être promu à l'ordre lévitique, réfléchissez très-sérieusement à quel degré d'élévation vous montez dans l'Eglise. Car il faut que le diacre serve à l'autel, qu'il baptise et qu'il prêche. Dans l'ancienne loi, parmi les douze tribus, ce fut celle de Lévi que Dieu choisit et consacra par un rite perpétuel et par une destination spéciale pour le service de son tabernacle et pour lui offrir des sacrifices. Cette haute dignité lui fut réservée, et personne, à moins qu'il ne fût de sa race, ne pouvait remplir cet office ni exercer aucune fonction concernant le culte de Dieu ; de sorte que, par un glorieux privilége d'hérédité, cette tribu a mérité d'être appelée et d'être en effet la tribu du Seigneur. Vous lui succédez aujourd'hui, mon cher fils, et pour le nom et pour l'office, puisque vous avez été choisi pour remplir la charge lévitique et vous consacrer au service du tabernacle du témoignage, c'est-à-dire de l'Eglise de Dieu qui, toujours l'arme au bras, doit combattre sans cesse ses ennemis, selon ces paroles de l'Apôtre : « Nous n'avons pas seulement à combat-
« tre contre la chair et le sang, mais encore contre
« les principautés et les puissances, contre les prin-

« ces des ténèbres, les gouverneurs de ce monde, « contre les esprits de malice répandus dans les airs. » Cette Eglise de Dieu, vous devez la porter comme le tabernacle et la fortifier par l'ornement de votre sainteté, par la prédication des choses divines et par la perfection de vos exemples ; car ce mot *Lévi* signifie *ajouté* ou *élevé*. Pour vous, mon fils bien-aimé, qui recevez ce nom par héritage de vos pères, soyez élevé au-dessus des désirs de la chair et des convoitises terrestres qui font la guerre à l'âme; soyez brillant de candeur, de pureté et de chasteté, comme il convient à un ministre de Jésus-Christ et à un dispensateur des mystères de Dieu, afin que vous soyez digne d'être placé dans l'ordre ecclésiastique et que vous méritiez d'être l'héritage et l'aimable tribu du Seigneur. Et parce que vous êtes le co-ministre et le coopérateur du prêtre pour consacrer le corps et le sang du Seigneur, soyez exempt de toute attache aux désirs de la chair, comme vous le dit l'Ecriture par ces paroles . « Soyez purs, vous qui portez les vases du « Seigneur. » Considérez que c'est surtout à cause de sa rare chasteté que saint Etienne a été choisi par les apôtres pour exercer ce ministère. Ayez donc soin d'édifier par des œuvres de vie ceux auxquels vous prêcherez l'Evangile, afin qu'on dise de vous : Heureux les pieds de ceux qui évangélisent la paix, qui évangélisent les biens célestes ! Que vos pieds aient pour chaussure l'exemple des saints, afin de préparer les cœurs à recevoir l'Evangile de la

paix. Je prie le Seigneur de vous l'accorder par sa grâce. »

Et vous aussi, mes frères, sous un certain rapport, vous êtes diacres; car ce mot signifie *ministre*, et vous êtes les ministres de Dieu, puisque vous travaillez à propager et à conserver la vie dans le monde. Quelle dignité! quelle élévation! Et cependant vous ne vous en contentez pas. Trop souvent vous voulez être les maîtres absolus de vos biens et de vos enfants; c'est une usurpation. Eh quoi! dans le monde rien ne paraît plus honorable que d'être le ministre d'un grand roi, et vous ne croyez pas qu'il vous soit infiniment plus glorieux d'être les ministres du Roi des rois que d'être le plus grand monarque du monde? Servir Dieu, c'est régner, et régner avec Dieu.

Etes-vous dignes de tant de grandeur et de gloire? Etes-vous, par vos pensées, par vos sentiments et par toute votre conduite, à la hauteur de cette sublime dignité? Etes-vous entièrement dévoués à votre Maître? Lui sacrifiez-vous vos talents, votre temps, votre repos, votre santé et votre vie? Ses ennemis sont-ils vos ennemis, et les combattez-vous sans cesse? N'êtes-vous pas quelquefois d'intelligence avec eux? Est-ce bien sa gloire que vous cherchez dans toutes vos entreprises?

Le grand Roi, votre Maître, a remis entre vos mains des biens spirituels et temporels; comment en usez-vous? Ne les employez-vous pas à vous procurer des jouissances ou à satisfaire quelque

mauvaise passion? N'oubliez donc pas que vous n'en êtes que les dispensateurs. Après avoir prélevé sur ces biens ce qui vous est nécessaire pour votre entretien et celui de vos enfants, vous devez donner le surplus aux serviteurs de Dieu qui sont dans l'indigence; le leur refuser serait une injustice commise envers votre Maître, et que lui répondrez-vous quand il vous fera rendre compte de votre administration ?

C'est encore à vous, comme à l'œil de Dieu, de voir si vos enfants, vos domestiques et vos ouvriers vivent saintement, ou s'ils transgressent les lois du Seigneur; c'est à vous à les rendre exacts à assister à la Messe, aux offices et aux instructions de la paroisse, et à les punir s'ils se montrent indociles et rebelles; c'est à vous à leur expliquer la doctrine chrétienne dans le sanctuaire du foyer domestique, à nourrir leur âme des saintes vérités de la foi, et à réchauffer leur cœur par le feu de la charité. Comment remplissez-vous cette charge? Hélas! mes frères, combien parmi vous ne songent pas même à ces graves et importantes obligations!

Comme le diacre, vous avez à combattre contre la chair et le sang, contre les tentations de Satan et les séductions du monde. Prenez l'armure de Dieu et soyez fermes au moment du combat. Elevez-vous au-dessus des désirs de la chair, au-dessus de l'orgueil, de l'ambition et de la cupidité, au-dessus de ce monde lui-même. Edifiez vos frères

par la pratique des vertus chrétiennes, et vous obtiendrez la récompense promise aux fidèles ministres de Dieu. *Amen.*

## DERNIÈRES ANNÉES DU BIENHEUREUX JOSEPH ORIOL.

Après les confessions, le bienheureux Joseph Oriol aimait à s'occuper de l'instruction des petits enfants; il les réunissait sur les places et les conduisait à l'église pour leur apprendre et leur expliquer le catéchisme. Il allait ensuite sous les remparts et aux portes de la ville évangéliser les soldats; il leur faisait de petits cadeaux, leur parlait de notre Seigneur avec tant de douceur et d'amabilité qu'ils le priaient de revenir les voir.

Il fut pris d'un désir ardent de convertir les infidèles et de donner à Dieu tout son sang par le martyre. « Pourquoi, disait-il à notre Seigneur, avez-vous tant fait pour moi, tandis que je ne fais rien pour vous? Vous êtes mort pour me sauver, et je ne mourrais pas pour vous glorifier! Que d'âmes égarées, ô cher Sauveur! et je les verrais périr sans les rappeler à vous! Que d'aveugles qui ne vous aiment pas, parce qu'ils ne vous connaissent point, et je n'essayerais point de leur porter les lumières de la foi! Heureux Xavier, qui vous a présenté tant d'âmes! Heureux martyrs, qui ont acheté tant de vies avec une seule mort! Ne puis-je leur rendre un pareil service? Est-ce que je n'affronterais pas bien pour vous tous les périls? Ah! mon doux Rédempteur, ne me tenez pas plus longtemps dans l'oisiveté. Voyez, Seigneur, je vous aime, et je n'ai plus un moment de repos; je me meurs

pour vous, je ne puis plus résister au feu qui me dévore. Où vais-je? Où trouverai-je la gloire de mon Dieu, la vie de mes frères et mon heureuse mort? »

Emporté par ce désir du martyre, il partit un jour de Barcelonne; mais deux prêtres de sa connaissance lui firent entendre qu'un semblable projet demandait à être mûri par de longues réflexions et le ramenèrent dans la ville.

Quand le peuple de la ville apprit qu'il avait failli perdre son bon père, que tout le monde appelait *le Saint*, qui réconciliait les familles, consolait les affligés, secourait tous les pauvres, ce fut une désolation générale. On se rassemblait en foule autour de lui, et tous lui demandaient en pleurant pourquoi il les voulait quitter, abandonner sa ville natale, sa patrie.

« Laissez-moi aller, leur répondit le bienheureux, laissez-moi aller où Dieu m'appelle. Jésus-Christ est mon père et le vôtre; le ciel est notre vraie patrie; nous ne devons pas avoir d'autre volonté que celle de notre Créateur et de notre Rédempteur. N'avez-vous pas pitié, vous aussi, des pauvres infidèles? Ne sont-ils pas nos frères, les fils du même Seigneur que nous, quoiqu'ils ne connaissent pas leur Père? Ah! que ne puis-je les convertir tous, leur ouvrir la porte du ciel, leur donner la vraie vie arrosée de tant de sang divin! Quel bonheur si je pouvais y laisser la mienne et acquérir le ciel à si bon marché! Y a-t-il fortune plus grande que de gagner l'éternité par une souffrance d'un moment. »

Il distribua le peu qu'il possédait et partit pour Rome, afin de se mettre à la disposition de la congrégation de la Propagande pour aller évangéliser les infidèles. Comme un jour il n'avait plus d'argent et qu'il fallut payer dans une auberge le repas qu'il venait de prendre avec un compagnon de route, il fit avec son couteau des réaux que Dieu changea en une véritable monnaie. Tout Barcelonne connut ce miracle. Il continua sa route, arriva à Marseille, servit les malades dans un hôpital et tomba malade lui-même. La sainte Vierge lui apparut et lui ordonna de retourner dans son pays et d'y consa-

crer le reste de sa vie à la guérison des malades, Dieu lui faisant ce don en échange de sa charité et de son amour du martyre. Depuis ce moment il semble que toute la nature lui est soumise et que Dieu a remis dans ses mains la vie et la mort.

Il s'embarqua à Marseille sur une barque qui retournait à Barcelonne. Pendant le trajet, il s'éleva une grande tempête ; les plus vieux matelots commençaient à trembler, mais le bienheureux bénit la mer, et la tempête se dissipa. Un jour il était en prières, à genoux sur le pont ; il tomba en extase et fut enlevé à une très-grande hauteur, et après un temps assez long, il redescendit au même endroit du navire où il avait commencé son oraison. Le capitaine ne pouvait raconter ce fait, dont tout l'équipage avait été témoin, sans verser un torrent de larmes.

Arrivé à Barcelonne, il alla visiter ses amis et reprendre possession de son bénéfice. Tout le monde le revit avec joie ; ce fut comme un jour de fête pour toute la ville. Le patron de la barque alla lui réclamer une pièce d'or pour le prix du passage. Le bienheureux dit à un ami chez lequel il se trouvait de prendre de l'argent dans le tiroir d'une petite table qu'il lui indiqua. Celui-ci se mit à rire, sachant bien qu'il n'y avait rien ; mais sur ses instances il ouvrit le tiroir, trouva la pièce d'or, à son grand étonnement, et paya le patron.

Ce même ami, dans le carême suivant, se trouvant dans une extrême indigence, eut recours au bienheureux, qui lui dit de chercher dans tel endroit de sa maison, et cet homme y trouva une abondante provision de poisson salé qui suffit au besoin de toute sa famille.

Ce miracle fut bientôt connu dans Barcelonne, et les malades accoururent en foule pour être guéris par une parole ou par l'imposition des mains. Il les faisait ranger près de la table de communion, leur imposait les mains et faisait sur eux le signe de la croix, et ils étaient guéris. Il parcourait les campagnes afin de guérir ceux qui ne pouvaient voyager. Il

passait les rivières en marchant sur les eaux. Si les malades étaient en état de péché mortel, il les prévenait doucement de revenir un autre jour, après qu'ils se seraient réconciliés avec Dieu. Il mourut le 23 mars 1702, et il a été béatifié par Pie VII en 1806.

## IVe INSTRUCTION.

### De la prêtrise.

*Qui bene præsunt presbyteri, duplici honore habeantur.*

Ceux des prêtres qui remplissent fidèlement leurs fonctions sont dignes d'une double gloire.

(I Tim., i, 17.)

---

Vous avez vu, mes frères, comment l'Eglise introduit dans le sanctuaire, par la cérémonie de la tonsure, celui qui se sent appelé à embrasser l'état ecclésiastique : devenu clerc, il passe par les ordres mineurs et monte ainsi aux ordres sacrés. L'engagement qu'il contracte en recevant le sous-diaconat le lie pour toujours au service des autels ; c'est un mariage spirituel et indissoluble entre lui et l'Eglise. Il doit se détacher de toutes les choses d'ici-bas et ne plus aspirer qu'à la perfection de son état si saint et si sublime. Par le diaconat, Dieu lui communique la lumière et la force dont il a besoin pour surmonter tous les obstacles qui s'opposent à ses progrès dans la vertu et à l'exercice fructueux de son ministère. Enfin il est promu

au sacerdoce, qui est le troisième degré des ordres majeurs ou sacrés.

Ceux qui sont revêtus de cette dignité sont désignés communément, dans les anciens Pères, par deux noms différents. Quelquefois ils sont appelés *prêtres*, d'un mot grec qui veut dire *anciens*, et cela non seulement à cause de la maturité de l'âge nécessaire à ceux qui entrent dans cet ordre, mais beaucoup plus encore à cause de la gravité de mœurs, de la science et de la prudence qui leur sont indispensables ; car il est écrit : *La vieillesse vénérable n'est point celle qui se compte par le nombre des années et la longueur du temps ; c'est la prudence qui est la vieillesse de l'homme, et la vie sans tache est une longue vie.* (Sap., IV, 8.) D'autres fois on leur donne un nom qui veut dire consacrés ou consécrateurs (*sacerdotes*), soit parce qu'ils sont consacrés à Dieu, soit parce qu'ils administrent les sacrements ou les choses saintes (*sacra dantes*), qu'ils sont chargés du culte divin et de toutes les choses qui y ont quelque rapport.

Enfin on leur applique aussi le nom d'*abbé*, qui ne se donnait qu'au supérieur d'une communauté religieuse, parce qu'il signifie *père*. Mais comme le prêtre est le ministre d'un Dieu très-bon, le Père de tous les hommes, ne convient-il pas que l'autorité d'un prêtre soit une autorité toute paternelle ? C'est donc justement que les peuples l'appellent *abbé* ou *père*.

Avant d'ordonner les prêtres, l'évêque se tourne

vers les assistants et leur dit : « Parce que la sécurité ou le danger de la navigation intéresse également le pilote et les passagers, on doit demander l'avis de tous ceux dont la cause est commune. Ce n'est pas en vain que les Pères ont ordonné que, lorsqu'il s'agit du choix de ceux qui doivent être employés au gouvernement de l'Eglise, le peuple fût aussi consulté ; car souvent la vie et la conduite de celui qu'on doit ordonner sont connues de quelques personnes seulement et ignorées du grand nombre, et il est nécessaire que les fidèles donnent leur consentement à sa promotion aux ordres sacrés, afin qu'ils lui obéissent plus volontiers lorsqu'il sera ordonné. Or, la conduite de ces diacres que nous allons ordonner prêtres, moyennant la grâce de Dieu, est une conduite éprouvée et agréable au Seigneur, autant que je puis en juger; elle les rend dignes, si je ne me trompe, d'être élevés plus haut dans la hiérarchie ecclésiastique. Mais, de peur que nous ne nous fassions illusion, ou que nous ne donnions notre assentiment par faveur pour quelques uns, ne serait-ce que pour un seul, il est nécessaire que nous demandions l'avis de tous. C'est pourquoi tout ce que vous savez sur leur conduite ou leur moralité, tout ce que vous pensez de leur mérite, dites-le en toute liberté; et prenez garde que le témoignage que vous leur rendrez pour être promus au sacerdoce soit plutôt fondé sur l'affection que vous leur portez que sur leur propre mérite. Si donc quelqu'un d'entre vous a

quelque chose qui leur soit défavorable, que, pour Dieu et par amour pour Dieu, il sorte de cette assemblée, et qu'il parle. Qu'il se souvienne cependant de sa condition. »

Ce langage solennel que l'Eglise tient aux fidèles sur l'importance de bien choisir ses ministres et sur l'obligation qu'elle leur impose de révéler tout ce qui pourrait empêcher un clerc de recevoir dignement le sacrement de l'Ordre, vous fait assez comprendre tout ce que le sacerdoce exige de vertu et de sainteté. Elle ne veut pas qu'ils choisissent directement les sujets qu'elle admettra à ces hautes fonctions : ce serait une cause de troubles et de désordres sans fin ; mais elle leur fait un devoir de conscience de s'opposer à la promotion de sujets indignes. C'est dans ce but que, quelques semaines avant qu'elle ne confère le sous-diaconat à un acolyte, elle veut qu'on avertisse tous les fidèles, au prône de la Messe paroissiale, pendant trois dimanches consécutifs, qu'ils doivent faire connaître aux supérieurs ecclésiastiques, sous peine de péché mortel, tout ce qu'ils savent sur sa conduite ou dans sa personne qui le rendrait indigne de cet ordre sacré.

Quelle admirable institution ! Dans les premiers temps du christianisme, un empereur païen en fut tellement frappé qu'il l'introduisit dans son gouvernement pour la distribution des emplois et des dignités. Croyez-vous que si, aujourd'hui encore, il était enjoint à tous les citoyens de révéler tout

ce qu'ils savent sur la conduite de tous ceux que l'autorité veut nommer aux emplois civils, le mérite véritable serait aussi souvent écarté pour faire place à des nullités manifestes? Et combien de fois vient s'ajouter encore l'improbité ou l'immoralité? Le peuple connaît souvent ce que l'autorité ignore.

Après l'allocution adressée au peuple, l'évêque dit aux ordinands : « Devant être consacrés pour le ministère de la prêtrise, efforcez-vous de le recevoir dignement et de l'exercer honorablement, lorsque vous l'aurez reçu; car le prêtre doit offrir, bénir, présider, prêcher et baptiser. Ce n'est donc pas sans une vive crainte que vous devez monter à ce haut degré, et il faut que vous soyez recommandables par une sagesse toute céleste, par une grande pureté de mœurs et par une longue observation de la justice. Le Seigneur ordonna autrefois à Moïse de choisir, pour l'aider dans son gouvernement, soixante-dix hommes parmi le peuple d'Israël, auxquels il distribuerait l'intelligence et les dons du Saint-Esprit, et il lui dit : « Prenez ceux que vous « connaissez comme étant les anciens du peuple. » Or, vous êtes substitués à ces soixante-dix vieillards, si, munis des sept dons du Saint-Esprit, vous gardez le décalogue de la loi, vous êtes probes, aussi avancés dans la science que dans la vertu. Sous le voile du même mystère et de la même figure, le Seigneur a choisi, dans le Nouveau Testament, soixante-douze disciples, et il les a envoyés devant lui deux à deux pour prêcher, afin de nous faire

comprendre par ses paroles et par ses actes que les ministres de son Eglise doivent être parfaits par leur foi et par leur conduite, c'est-à-dire qu'ils doivent être solidement établis sur la vertu d'un double amour, de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain. C'est pourquoi efforcez-vous d'avoir toutes les qualités qui vous rendent dignes d'être choisis par la grâce de Dieu à aider Moïse et les douze apôtres, c'est-à-dire les évêques catholiques qui sont figurés par Moïse et les apôtres. L'Eglise est fortifiée, ornée et dirigée par cette admirable variété de ministères, lorsqu'elle consacre des hommes dans des ordres divers, les uns pontifes, les autres prêtres, et d'autres diacres et sous-diacres. De tous ces membres divers et de dignité différente se compose le corps unique de Jésus-Christ. C'est pourquoi, mes fils bien-aimés, conservez dans vos cœurs l'intégrité d'une vie chaste et sainte, vous que le choix de nos frères a désignés pour être consacrés et destinés à nous aider dans notre ministère. Ayez l'intelligence de vos actes, imitez ce que vous faites, c'est-à-dire que, célébrant la mort du Seigneur, vous ayez soin de mortifier vos membres et de les rendre purs de tout vice et de toute convoitise. Que votre doctrine soit le remède spirituel pour guérir les plaies du peuple de Dieu; que la bonne odeur de votre vie réjouisse l'Eglise de Jésus-Christ. Edifiez par vos discours et par vos exemples la maison de Dieu, c'est-à-dire sa famille; de sorte que nous ne soyons pas condamnés

par le Seigneur, nous, pour vous avoir ordonnés, et vous, pour avoir reçu un ministère si élevé, mais que nous méritions plutôt d'être tous récompensés. Que Dieu vous accorde cette grâce. »

L'évêque impose ensuite les mains à chaque ordinand, ainsi que tous les prêtres qui sont présents à la cérémonie. Il lui met sur les épaules une étole qu'il fait descendre sur sa poitrine en forme de croix, pour lui faire entendre qu'il est revêtu de la force d'en haut pour porter la croix de Jésus-Christ et le joug plein de douceur de la loi divine, comme aussi pour enseigner cette loi, non seulement par ses discours, mais encore par l'exemple d'une vie sainte et pure.

Il fait encore avec l'huile sainte une onction sur ses mains ; puis il lui remet un calice avec du vin et la patène avec une hostie, en disant : *Recevez le pouvoir d'offrir à Dieu le sacrifice et de célébrer la Messe tant pour les vivants que pour les morts.* Par ces cérémonies et par ces paroles, il est établi interprète et médiateur de Dieu et des hommes, ce qui est la principale fonction du prêtre.

Enfin l'évêque impose une seconde fois les mains sur la tête de celui qu'il fait prêtre, en disant : *Recevez le Saint-Esprit ; les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez.* C'est par là qu'il lui communique le pouvoir divin de remettre et de retenir les péchés, que notre Seigneur a donné à ses apôtres:

Remarquez, mes frères, qu'il y a deux espèces de sacerdoce, l'un intérieur et l'autre extérieur, et il est nécessaire de vous les faire connaître tous deux, afin que vous sachiez de quel sacerdoce il s'agit dans cette instruction.

Lorsque nous vous disons à vous-mêmes que le saint Baptême a fait de vous des prêtres, c'est du sacerdoce intérieur que nous voulons parler. Dans ce sens, vous êtes tous prêtres, parce que vous avez en vous l'esprit de Dieu, si vous êtes justes, et que, par un effet de la grâce, vous êtes devenus membres du souverain Prêtre, qui est Jésus-Christ. En effet, vous immolez à Dieu, sur l'autel de votre cœur, des victimes spirituelles toutes les fois que, éclairés par la foi et enflammés par la charité, vous faites quelques bonnes actions que vous rapportez à la gloire de Dieu. Ne lisons-nous pas dans l'Apocalypse que Jésus-Christ nous a lavés dans son sang et qu'il nous a faits rois et prêtres pour Dieu son Père? N'est-ce pas ce qui a fait dire au prince des apôtres, en parlant aux chrétiens : « Vous êtes posés sur Jésus-Christ, comme des pierres vivantes, pour former un édifice spirituel et un sacerdoce saint, afin d'offrir à Dieu des sacrifices spirituels qui lui soient agréables par Jésus-Christ? » C'est pour cette raison que l'Apôtre nous exhorte tous à offrir à Dieu nos corps comme une hostie vivante, sainte et agréable à ses yeux, à l'honorer d'un culte spirituel. Enfin, longtemps auparavant, David avait dit à Dieu : « Le sacrifice que vous demandez est

une âme brisée de douleur ; vous ne dédaignerez pas, ô mon Dieu, un cœur contrit et humilié. » Toutes ces choses, comme vous le voyez clairement, regardent le sacerdoce intérieur.

Mais le sacerdoce extérieur n'appartient pas à tous les chrétiens ; il n'appartient qu'à ceux qui ont reçu l'imposition des mains, qui ont été ordonnés et consacrés à Dieu avec les cérémonies de l'Eglise, et qui par là se trouvent dévoués à un ministère particulier.

Ce double sacerdoce était déjà connu dans l'ancienne loi. David, comme nous venons de le voir, parle du sacerdoce intérieur, et vous n'ignorez pas combien le Seigneur a fait d'ordonnances relatives au sacerdoce extérieur par le ministère de Moïse et d'Aaron. Il attache même au ministère du temple la tribu entière de Lévi, et il défend par une loi formelle d'admettre à ces fonctions sacrées aucun homme d'une autre tribu. Ainsi le roi Osias, ayant usurpé le ministère sacerdotal, fut frappé de lèpre par le Seigneur, en punition de sa témérité sacrilége. Et comme nous retrouvons ce double sacerdoce dans la loi évangélique, il faut que vous compreniez bien, mes frères, que le sacerdoce dont nous parlons en ce moment est le sacerdoce extérieur, dont les fonctions sont confiées à des hommes déterminés, et qui appartient seul au sacrement de l'Ordre.

Admirez et voyez, mes frères, à quelle hauteur Dieu élève l'homme en le faisant prêtre. Oh !

qu'elle est donc sublime la dignité du sacerdoce ! Pour en avoir une idée juste, à quoi pourrons-nous la comparer? A la dignité des rois ou des princes de ce monde? Mais les rois n'ont de pouvoir que sur les choses matérielles ; ils ne peuvent exercer leur action que sur les corps, et ils ne peuvent rien sur l'âme : c'est un sanctuaire qui leur restera toujours fermé. Le prêtre, au contraire, n'a de pouvoir que sur les âmes ; il les purifie, il les éclaire, il les fortifie, il les nourrit, il lie et il délie les consciences. Si les princes et les rois veulent entrer dans le ciel, ils sont obligés de recourir au ministère du prêtre. Les rois ne peuvent s'occuper que des choses du temps, mais le prêtre ne travaille que pour l'éternité.

Comparerez-vous le sacerdoce à la dignité de saint Jean-Baptiste, dont Jésus-Christ a dit qu'il était le plus grand des enfants des hommes? Mais le dernier des prêtres est infiniment plus grand que lui, puisqu'il produit entre ses mains et donne aux autres en nourriture Celui que Jean-Baptiste n'a fait que montrer du doigt.

Le comparerez-vous à la dignité des anges? Mais, quoique Dieu se serve de leur ministère pour le gouvernement de ce monde, les esprits les plus relevés ne sauraient donner l'absolution aux pécheurs, et ils ne peuvent rien sur le Créateur du monde ; ils ne peuvent rendre Jésus-Christ présent sur nos autels, ils se contentent de l'y adorer ; ils vénèrent même le prêtre à cause du caractère sacré dont il est revêtu.

Le comparerez-vous à la dignité de Marie, placée bien au-dessus de tous les esprits célestes? Il est vrai que Marie a conçu le Fils de Dieu dans son sein virginal en prononçant ces mots : *Qu'il me soit fait selon votre parole.* Et le Fils de Dieu s'incarne entre les mains du prêtre toutes les fois qu'il célèbre le saint sacrifice et qu'il prononce ces paroles sur le pain et le vin : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang.* Marie a engendré Jésus-Christ petit enfant, passible et mortel, et une fois seulement; le prêtre l'engendre homme parfait, impassible, glorieux, immortel, et il l'engendre des milliers de fois dans sa vie.

Avec toute sa puissance, Marie ne pourra jamais dire à un pénitent : Je t'absous de tes péchés; et le dernier des prêtres peut remettre les péchés à tous les pénitents qui s'adressent à lui avec les dispositions requises, quelque criminels qu'ils soient.

Trouvez-moi donc une dignité aussi élevée que celle du sacerdoce catholique. Vous aurez beau chercher au ciel et sur la terre, vous n'y verrez rien qui puisse lui être comparé. Qu'est-ce donc que la prêtrise? C'est une participation à la dignité infinie et à la puissance infinie de l'auguste et adorable Trinité. En effet, si Dieu le Père a créé le monde par sa parole, le prêtre produit par sa parole un Dieu fait homme, Jésus-Christ, qui est plus grand que des millions de mondes. Si Dieu le Père produit éternellement son Fils et peut lui dire : Je vous ai engendré aujourd'hui, le prêtre produit

tous les jours le Verbe incarné au saint autel, et peut lui dire aussi : Je vous ai engendré aujourd'hui. Si le Fils de Dieu a manifesté une sagesse, une puissance et une bonté infinies dans les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption, le prêtre renouvelle les mêmes merveilles, puisqu'il offre à Dieu la même victime, le même sacrifice, pour détruire le règne de Satan et sauver le monde. Par une parole Jésus-Christ rendait la santé aux malades, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets, la vue aux aveugles et la vie aux morts ; et le prêtre opère les mêmes prodiges sur les âmes, auxquelles il rend la parole, la santé, la vue et même la vie. Si le Saint-Esprit fait éclater ses perfections divines en communiquant aux hommes la grâce sanctifiante, les vertus chrétiennes avec tous ses dons, le prêtre la communique également par tous les sacrements qu'il administre, et surtout en distribuant l'Eucharistie, qui renferme la source même de toutes les grâces et de tous les fruits du Saint-Esprit.

Vous voyez, mes frères, qu'il vous est impossible de rien concevoir de plus grand, de plus noble, de plus sublime que le sacerdoce catholique. C'est une dignité infinie, puisque, dans toutes ses fonctions, le prêtre exerce la puissance infinie de Dieu, et cela dans le monde surnaturel et divin.

Et vous, mes frères, vous pouvez encore participer à ce sacerdoce, comme nous l'avons expliqué. Pratiquez les vertus dont le Grand-Prêtre de la loi

nouvelle nous a donné l'exemple; occupez-vous sans relâche à briser les liens du péché, soit en vous-mêmes, soit dans les autres, à engendrer Jésus-Christ dans vos cœurs et dans les cœurs de vos frères.

Si vous conservez précieusement la grâce sanctifiante, le Saint-Esprit demeurera en vous, et vous serez vous-mêmes son temple. Offrez à Dieu tous les jours, sur l'autel de votre cœur, toutes vos actions de la journée : ce seront autant de victimes qui lui seront très-agréables et que vous immolerez à sa gloire. Soyez soumis et résignés dans les peines et dans les afflictions; supportez avec patience les défauts de votre prochain; offrez-vous vous-mêmes à Dieu : si vous lui êtes unis par la charité, Jésus-Christ vit en vous, et en vous offrant en sacrifice à Dieu, vous participerez aux mérites infinis de ce divin Sauveur.

Assistez au saint sacrifice de la Messe, non seulement les jours de dimanche et de fête, mais aussi tous les jours de la semaine, si vos occupations vous le permettent. Si vos devoirs vous privent de cette consolation, unissez-vous d'intention à tous les prêtres qui célèbrent le saint sacrifice, et offrez avec eux l'auguste et adorable victime. Vous rendrez ainsi à Dieu une gloire infinie, et vous amasserez d'immenses trésors pour l'éternité. *Amen.*

## LE PAUVRE PRÊTRE.

Le R. P. Bernard, surnommé *le Pauvre Prêtre*, naquit à Dijon en 1588. Ses parents, recommandables par leur piété, eurent le soin de lui donner une éducation chrétienne. Comme il avait une imagination brillante, il devint poète, peintre, mathématicien, et fut très-versé dans la science du droit civil. Vers l'âge de vingt ans, il se passionna pour les plaisirs du monde et la vie des sens; il fréquentait les académies, les bals et les assemblées mondaines. Mais un de ses amis ayant été blessé à mort en duel, il l'exhorta à bien mourir, ce qui lui donna lieu de rentrer en lui-même et de revenir à Dieu. Il fit une confession générale de toute sa vie et prit la résolution de se préparer à recevoir la prêtrise.

Ayant été ordonné par l'évêque de Belley, il devint un homme tout nouveau. Il forma le projet de ne passer aucun jour sans célébrer le saint sacrifice de la Messe, de se consacrer à la visite des hôpitaux, des malades et des prisonniers, à l'assistance des criminels condamnés à mort et à la prédication de la parole de Dieu.

L'Hôtel-Dieu de Paris fut, pendant plus de vingt ans, le théâtre des exercices de sa charité, et Dieu seul sait tout ce qu'il eut à souffrir pour se former à ce nouveau genre de vie. Elevé délicatement, il ne pouvait sentir les mauvaises odeurs, ni voir quelques saletés sans éprouver un soulèvement de cœur. Cependant il exhortait les malades avec une grande ferveur, nettoyait leurs plaies, qu'il baisait avec amour, quoique demi-pourries, faisait leurs lits, lavait leurs ordures et baisait leurs pieds par amour pour Jésus-Christ. Il s'efforçait, par tous les moyens, de procurer aux malades, à l'exemple du divin Maître, la santé du corps et la santé de l'âme. Il convertit bien des pécheurs et des protestants.

De là il se rendit à l'hôpital de la Charité, au faubourg

Saint-Germain, et fut le premier qui visita les pauvres de cette maison en y portant des aumônes qu'il recueillait lui-même. Il y introduisit la coutume de leur adresser tous les vendredis de saintes exhortations.

Des hôpitaux il se rendait dans les diverses prisons de la ville, et visitait les criminels jusque dans leurs cachots. Il les embrassait avec tendresse, baisait leurs fers et leurs pieds quoique souillés, amollissait leurs âmes de fer par le feu de la parole de Dieu et les aumônes qu'il leur faisait, et calmait ainsi leurs cœurs aigris par la haine et le désespoir. Un jour, un malheureux criminel, touché de sa bonté et de sa tendresse, le supplia de lui faire obtenir une chemise, parce que la sienne était pourrie et remplie de vermine. Le saint prêtre se retira, se dépouilla de la sienne pour l'échanger avec celle de ce misérable, dont il se revêtit sur-le-champ ; puis il fit la visite des autres prisons et rentra chez lui, remerciant Dieu de lui avoir fait la grâce de remporter cette belle victoire sur lui-même.

Mais il s'occupait plus particulièrement des criminels condamnés à mort. Il les exhortait à faire pénitence de leurs péchés avec des paroles toutes brûlantes de charité, en sorte qu'ils se rendaient presque toujours à ses ardentes prières. Les plus désespérés ne pouvaient résister à ses exhortations et à ses larmes, et ils se résignaient à subir leur châtiment, si cruel qu'il fût, avec une entière soumission à la volonté de Dieu, et pour l'expiation de leurs crimes. Mais que d'injures n'a-t-il pas souffertes avec une patience invincible de la part de ces scélérats ! Un jour, un de ces misérables ne répondait à ses pressantes supplications que par des injures grossières, et il était au pied de l'échafaud. Bernard ne cessait de le presser ; il baisait ses liens et arrosait ses pieds de larmes, en lui disant : « Voulez-vous donc vous perdre, mon frère ? Ne craignez-vous point de paraître au tribunal de ce grand Juge qui fait trembler le ciel et les enfers de sa seule parole ? Ouvrez les yeux, mon cher frère. » Ce misérable lui donna un coup de pied dans l'estomac, et le fit reculer de deux pas en

arrière ; mais le pauvre prêtre ne fut point rebuté. « Mon frère, lui dit-il, vous m'avez fait bien mal ; que le bon Dieu vous le pardonne, je l'en supplie de bon cœur. » Ce scélérat, touché de cette charité héroïque, demanda pardon à l'homme de Dieu et lui fit sa confession.

Parmi les galériens, il y en avait qui le chargeaient de toutes sortes d'injures, qui le traitaient de *fou*, de *charlatan*, d'*hypocrite*. Mais il supportait tout avec une patience incroyable. Comme il avait la coutume de baiser leurs pieds, un jour l'un d'eux lui souilla le nez et la barbe de tout ce qu'il y a de plus sale et de plus puant. Bernard fit semblant de ne point s'en apercevoir, et en leur faisant l'aumône à tous, il donna cinq sous de plus à celui qui l'avait si grossièrement insulté et le remercia.

Il faudrait un volume pour citer tous les actes de charité, de souffrance et d'humilité qu'il a exercés depuis sa conversion jusqu'à son dernier soupir, et les fruits admirables qui en furent les résultats. Il se dépouilla en faveur des pauvres d'un héritage de près de quatre cent mille francs qui lui échut sans qu'il s'y attendît. Le cardinal de Richelieu l'ayant nommé à une abbaye du diocèse de Soissons, il ne voulut point l'accepter. « Quelle apparence, écrivit-il à ce cardinal, que j'ôte le pain de la bouche des pauvres de Soissons pour le donner à ceux de Paris? » Ce cardinal le pressant de demander une grâce quelconque : « Monseigneur, dit Bernard, je prie Votre Eminence d'ordonner que l'on mette de meilleures planches au tombereau dans lequel j'accompagne les criminels au lieu du supplice, afin que la crainte de tomber dans la rue ne les empêche pas de se recommander à Dieu avec attention. » Richelieu stupéfait s'écria : « Voilà tout ce qu'un ministre de France peut faire pour Bernard, c'est de lui faire raccommoder un tombereau ! »

Voyez-vous comment le mépris des biens de ce monde fait les grands caractères et les hommes indépendants?

## V^e INSTRUCTION.

### De l'épiscopat.

*Reliqui te Cretæ, ut constituas per civitates presbyteros, sicut et ego disposui tibi.*

Je vous ai laissé à Crète, afin que vous établissiez des prêtres dans les villes, selon les instructions que je vous ai données.

(Tit., I, 5.)

---

Dans l'ordre sacerdotal, l'on distingue deux degrés : celui de la prêtrise, dont nous avons parlé, et celui de l'épiscopat, qui fera le sujet de cette instruction.

Qu'est-ce que les évêques? Ce sont ceux qui ont reçu la plénitude du sacerdoce et sont placés à la tête des diocèses pour gouverner les autres ministres de l'Eglise et en même temps le peuple fidèle, pour veiller et travailler avec zèle à leur salut. C'est ce qui les a fait appeler dans l'Ecriture *les pasteurs de brebis*. Saint Paul a tracé leurs devoirs et leurs fonctions dans ce discours qu'il adressa aux Ephésiens et que nous lisons dans les Actes des Apôtres, comme aussi dans ses Epîtres à Timothée et à Tite. Saint Pierre, prince des apôtres, a donné également une règle toute divine pour l'exercice du mi-

nistère épiscopal, et si les évêques sont fidèles à la suivre dans toute leur conduite, il est impossible qu'ils ne soient pas de bons pasteurs, et que partout ils ne soient pas estimés comme tels.

Les évêques sont aussi appelés *pontifes*, d'après un usage des païens, qui donnaient ce nom aux princes des prêtres.

Ces derniers ne sont-ils pas comme des *ponts* au moyen desquels les fidèles franchissent le fleuve qui sépare le temps de l'éternité? Ceux donc qui les établissent sont justement appelés pontifes.

Parmi les évêques, il en est qui sont à la tête des autres, et on les nomme pour cette raison *archevêques*, c'est-à-dire maîtres ou chefs des évêques. Ils portent aussi le nom de *métropolitains*, parce que les villes dont ils sont évêques sont comme les mères de la province. Leur dignité est plus élevée et leur puissance plus étendue que celle des évêques, quoique d'ailleurs leur ordination ne soit pas différente.

Au-dessus des archevêques viennent les patriarches ou premiers pères. Autrefois l'on ne comptait dans l'Eglise que quatre patriarches avec le Souverain Pontife de Rome; mais leur dignité n'était pas égale. Celui de Constantinople était le premier, quoiqu'il eût obtenu cette dignité plus tard que les autres, à cause de la majesté de l'empire dont Constantinople était la capitale. Le second était celui d'Alexandrie, dont l'Eglise avait été fondée par saint Marc l'évangéliste et par les ordres de l'apôtre

saint Pierre. Antioche, où saint Pierre établit d'abord son siége, était le troisième patriarcat, et le quatrième était à Jérusalem, dont l'Eglise fut gouvernée d'abord par saint Jacques, frère du Seigneur.

Rien n'est plus grave, plus solennel et plus touchant que la consécration ou l'ordination d'un évêque.

Et d'abord il prête serment à peu près en ces termes : « Je promets obéissance au bienheureux Pierre, apôtre, à la sainte Eglise romaine, à notre seigneur Pape actuellement régnant et à ses successeurs légitimes... Je les aiderai contre les entreprises de qui que ce soit à conserver et à défendre la papauté de Rome et le patrimoine de saint Pierre. J'aurai soin de conserver, de défendre, d'étendre et de propager les droits, les honneurs et l'autorité de la sainte Eglise romaine, de notre Saint-Père le Pape et de ses successeurs... J'observerai de tout mon pouvoir et je ferai observer par les autres les règles des saints Pères, les décrets, les ordonnances ou dispositions, les réserves et les mandements apostoliques. Je poursuivrai et je combattrai de toutes mes forces les hérétiques, les schismatiques et tous les esprits rebelles à notre Saint-Père le Pape et à ses successeurs (1). Je me trouverai au concile provincial lorsque j'y serai ap-

(1) Ces paroles signifient qu'il travaillera à les convertir et non à leur faire la guerre.

pelé. Je ferai le voyage de Rome tous les trois ans, et je rendrai compte à notre Saint-Père le Pape de ma charge pastorale, de l'état de mon diocèse, de l'esprit du clergé et des fidèles, et de tout ce qui concerne le salut des âmes qui me seront confiées. Je recevrai avec humilité les mandements apostoliques, et je les exécuterai fidèlement. Si je ne puis faire ce voyage moi-même, j'enverrai ou un chanoine de mon chapitre, ou un autre prêtre en mon nom pour porter à Rome le compte-rendu de mon administration. »

L'évêque consécrateur lui fait subir un long examen et lui demande s'il est résolu d'enseigner par sa doctrine et ses exemples le peuple qui lui sera confié, de recevoir avec vénération, d'enseigner et d'observer les traditions des Pères orthodoxes et les constitutions du Siége apostolique; de rendre soumission, obéissance et fidélité, selon l'autorité des canons, au bienheureux Pierre et à son vicaire notre Saint-Père le Pape; de se préserver de tout mal et de faire toute sorte de bien; de garder, avec le secours de Dieu, la chasteté et la sobriété; de s'abstenir de tout négoce et de ne s'occuper que des choses divines; de pratiquer lui-même et d'enseigner aux autres l'humilité et la patience; d'être affable et compatissant, pour l'amour du Seigneur, à l'égard des pauvres, des pélerins et de tous les indigents. A chaque question l'évêque élu répond : « Je le veux. »

Il lui demande encore et en détail s'il croit tou-

tes les vérités qu'enseigne l'Eglise catholique, apostolique et romaine, et à toutes les questions l'évêque élu répond : « J'y crois. »

Le consécrateur lui rappelle ensuite que les fonctions de l'évêque sont de juger, d'interpréter, de consacrer, d'ordonner, d'offrir, de baptiser et de confirmer. Il lui met sur la tête et les épaules le livre des Evangiles, afin de lui faire entendre que sa principale obligation, comme celle des apôtres dont il est le successeur, est d'annoncer la parole de Dieu. Il lui fait une onction avec le saint chrême au sommet de la tête, puis sur les deux mains. Il lui remet la crosse en lui disant : *Recevez ce bâton pour marque de l'office de pasteur. Joignez à la sévérité nécessaire pour corriger les vices une douceur qui vous fasse juger et punir sans émotion. Tâchez d'entretenir doucement dans la pratique des vertus les esprits que vous avez à gouverner; mais, avec cette conduite paisible, ne vous départez jamais de ce que l'exacte discipline peut demander de vous.*

Il lui donne aussi l'anneau en lui disant : *Recevez cet anneau comme une marque de la fidélité inviolable avec laquelle vous devez garder l'épouse de Dieu, qui est la sainte Eglise.*

Cette imposante cérémonie vous fait comprendre qu'une responsabilité effrayante pèse sur l'évêque, et malheur à lui s'il n'est pas à la hauteur de sa mission, s'il ne prend pas au sérieux le serment qu'il a fait à la face des autels d'observer les dé-

crets des saints Pères et les constitutions apostoliques ! malheur à lui si, mettant de côté les lois ecclésiastiques qui le concernent, il n'a plus que l'arbitraire pour règle de conduite ! Saint Paul lui dit : « Prenez garde à vous et à tout le troupeau sur lequel le Saint-Esprit vous a établi évêque pour gouverner l'Eglise de Dieu. » (Act., xx, 28.)

Jésus-Christ ordonne et envoie lui-même ses apôtres ; et les apôtres ordonnent les diacres et les évêques, selon l'ordre qu'ils en avaient reçu. Or, ce pouvoir qu'ils ont reçu de Jésus-Christ d'ordonner les ministres de l'Eglise, ils ne l'ont communiqué qu'aux seuls évêques. Saint Paul dit à son disciple Timothée, qu'il avait établi évêque d'Ephèse : « N'imposez pas les mains avec précipitation, de peur de vous rendre complice des péchés des autres. » Il dit à Tite, qu'il a institué évêque dans l'île de Crète : « Je vous ai laissé à Crète, afin que vous corrigiez ce qu'il y a de défectueux et que vous établissiez des prêtres dans les villes, comme je vous l'ai ordonné. »

Mais comme notre Saint-Père le Pape est le chef visible de toute l'Eglise, tout évêque qui n'est pas institué ou reconnu par lui n'est point pasteur légitime ; et quiconque n'a pas reçu le sacrement de l'Ordre d'un évêque, n'est pas prêtre, et n'a reçu aucun pouvoir, soit pour annoncer l'Evangile, soit pour administrer les sacrements. Quand donc Luther et Calvin ont voulu former une Eglise en dehors de l'Eglise romaine, les catholiques leur di-

saient : Quel pouvoir avez-vous donc? Comment pouvez-vous établir des ministres, vous qui n'avez pas reçu l'épiscopat? Et comment ces ministres, qui ne sont rien, peuvent-ils enseigner les fidèles et administrer les sacrements?

Ces prétendus réformateurs ont répondu : Mais l'Ordre n'est pas un sacrement; tous les chrétiens sont prêtres en vertu de leur Baptême, et ceux qui, dans l'Ecriture, sont appelés prêtres, n'étaient que des anciens ou des vieillards que le peuple choisissait lui-même et déléguait pour gouverner l'Eglise. Alors les évêques n'étaient pas supérieurs aux simples prêtres; par conséquent, tous ceux qui reçoivent leur institution, soit du peuple, soit du pouvoir civil, sont ministres légitimes dans l'Eglise, et ils cessent de l'être lorsqu'ils quittent leurs fonctions.

Ces réponses ne tendaient à rien moins qu'à détruire toute la hiérarchie. C'est pourquoi l'Eglise les a frappés d'anathème. Ecoutez : « Parce que le sacrement de l'Ordre imprime, comme le Baptême, un caractère qui ne peut être ni effacé ni ôté, c'est avec raison que le saint concile condamne le sentiment de ceux qui soutiennent que les prêtres du Nouveau Testament n'ont qu'une puissance bornée à un certain temps, et que, quoiqu'ils aient été légitimement ordonnés, ils peuvent redevenir laïques, s'ils cessent d'exercer le ministère de la parole de Dieu. Si on prétend encore que tous les chrétiens sans distinction sont prêtres du Nouveau

Testament, ou qu'ils ont tous entre eux une égale puissance spirituelle, il est clair que l'on confond la hiérarchie ecclésiastique, qui est comparée à une armée rangée en bataille ; comme si, contre la doctrine de saint Paul, tous étaient apôtres, tous prophètes, tous évangélistes, tous pasteurs, tous docteurs. C'est pourquoi le saint concile déclare qu'outre les autres degrés ecclésiastiques, les évêques qui ont succédé aux apôtres appartiennent principalement à cet ordre hiérarchique ; qu'ils ont été établis, comme dit l'Apôtre, par le Saint-Esprit pour gouverner l'Eglise de Dieu ; qu'ils sont supérieurs aux prêtres, qu'ils confèrent le sacrement de Confirmation, ordonnent les ministres de l'Eglise, et qu'ils peuvent faire plusieurs autres fonctions que ceux qui sont d'un ordre inférieur n'ont aucun pouvoir d'exercer. Le saint concile déclare de plus que, pour la promotion des évêques, des prêtres et des autres ordres, le consentement et l'intervention ou l'autorité, soit du peuple, soit du magistrat ou de quelque autre puissance séculière que ce soit, ne sont pas tellement nécessaires que sans cela l'ordination soit nulle. Mais, au contraire, il prononce que ceux qui, n'étant choisis et établis que par le peuple seulement, ou par quelque autre magistrat ou puissance séculière, s'ingèrent d'exercer ces ministères, et ceux qui entreprennent d'eux-mêmes témérairement de le faire, ne doivent point être tenus pour de vrais ministres de l'Eglise, mais doivent tous être regardés comme des voleurs

et des larrons qui ne sont point entrés par la porte. » (Conc. Trid., sess. XXIII, c. 4.)

C'est ainsi, mes frères, que furent considérés par les chrétiens fidèles, durant la révolution de 93, les évêques et les prêtres appelés constitutionnels ou intrus, parce qu'ils avaient prêté serment à une constitution que Rome déclara schismatique, ou parce qu'ils ne tenaient leur mission que du pouvoir civil, sans avoir reçu aucune juridiction de l'Eglise. C'est pourquoi, « si quelqu'un dit que les évêques ne sont pas supérieurs aux prêtres, ou n'ont pas la puissance de conférer la Confirmation et les ordres, ou que celle qu'ils ont leur est commune avec les prêtres, ou que les ordres qu'ils confèrent sans le consentement ou l'intervention du peuple ou de la puissance séculière sont nuls, ou que ceux qui ne sont ni ordonnés ni envoyés légitimement par la puissance ecclésiastique et canonique, mais qui viennent d'ailleurs, sont néanmoins des ministres légitimes de la parole et des sacrements, qu'il soit anathème. » (Ibid., can. 7.)

Vous voyez par là, mes frères, que dans l'Eglise de Dieu le pouvoir vient immédiatement de Jésus-Christ aux apôtres, des apôtres aux évêques, et des évêques aux simples prêtres ; tandis que dans la société civile le pouvoir vient de Dieu par le peuple. Et cependant il y a bien une certaine analogie entre l'une et l'autre société. Lorsqu'un roi a été choisi par une nation d'une manière légitime, son pouvoir lui vient de Dieu ; il établit les magistrats

et leur confère l'autorité, et les magistrats instituent les fonctionnaires subalternes. Ainsi, dans l'Eglise, le Pape est choisi par les cardinaux; mais une fois choisi, il reçoit immédiatement son pouvoir de Jésus-Christ, de sorte que personne au monde ne peut le limiter ni le modifier; les évêques sont ordonnés par le Pape ou par d'autres évêques avec l'agrément du Pape dont ils reçoivent leur mission et leur juridiction; enfin les simples prêtres et les ministres inférieurs sont ordonnés par les évêques, qui leur confèrent la juridiction dont ils ont besoin et sans laquelle ils ne peuvent rien.

Tel est l'ordre que Jésus-Christ a établi dans son Eglise, et il vous est facile d'en comprendre la raison. Si les évêques et les prêtres recevaient leur pouvoir et leur mission des fidèles, les évêques ne dépendraient plus du Pape, ni les simples prêtres des évêques; l'unité de l'Eglise serait anéantie; chaque diocèse et même chaque paroisse formerait une église à part. Que dis-je? vous verriez bientôt les diocèses et les paroisses se fractionner sans fin; car, du moment que les fidèles ne seraient point unanimes sur le choix des évêques ou des prêtres, chaque parti voudrait avoir son ministre de prédilection.

De plus, ces ministres ne seraient-ils pas à la merci de ceux qui les auraient élus? Et où serait leur autorité? Auraient-ils la fermeté et le courage nécessaires pour réprimer les scandales et les désor-

dres? N'auraient-ils pas lieu de craindre que ceux qui les auraient choisis ne finissent par les déposer ou les révoquer ?

Mais, d'après le plan divin, il ne peut y avoir qu'un seul chef dans l'Eglise, le Pape, qui est évêque de Rome. Or, le Pape institue les évêques, et les évêques ordonnent les prêtres et leur donnent leurs pouvoirs. Tout se lie et s'enchaîne, parce que tout sort de l'unité et tout y rentre. Comme dans un arbre, la racine communique la sève au tronc, le tronc aux grosses branches qui lui sont immédiatement unies, et celles-ci la transmettent aux branches plus éloignées.

En outre, le dernier des prêtres a toute l'autorité nécessaire pour enseigner, reprendre et corriger les fidèles, car il est tout à fait indépendant de ses paroissiens pour l'exercice de son ministère; et il en est de même de l'évêque pour le gouvernement de son diocèse.

Mais comment pourrez-vous imiter les évêques et participer à leurs sublimes fonctions? Rien ne vous est plus facile. N'êtes-vous pas évêques dans vos maisons, vous tous pères de famille qui m'écoutez? Le mot *évêque* signifie surveillant ou inspecteur. Or, votre premier et plus important devoir est d'exercer une surveillance active et continuelle sur tous les membres qui composent votre famille. Malheur à vous si vous ressemblez à ces parents insoucieux et négligents qui n'apprennent que par la rumeur publique ce qui se passe dans leurs pro-

pres maisons! Votre fils se livre à des divertissements dangereux et même criminels; il passe de longues soirées dans les cafés ou les cabarets, il court les rues, il fréquente des maisons mal famées, il ne rentre à la maison qu'au milieu de la nuit et quelquefois le matin, et vous ignorez toutes ces choses. Votre fille passe tout son temps à s'occuper de toilette, de parures, et jamais elle ne travaille sérieusement. Elle fréquente des compagnies fort suspectes, tout le monde en parle, tout le monde le sait, excepté vous. Et vous vous étonnez ensuite lorsqu'un scandale éclate dans la paroisse, lorsque votre fille est déshonorée ou que votre fils est libertin! Mais comprenez-vous quelle est la charge de l'évêque? Il est responsable devant Dieu de tout le mal qui se produit dans son diocèse, toutes les fois qu'il a pu et dû l'empêcher. Et vous aussi, parents chrétiens, vous répondrez au jugement de Dieu des désordres que vous n'empêchez pas, par défaut de surveillance ou de fermeté.

Une des fonctions les plus importantes de l'évêque est de conférer le sacrement de Confirmation pour fortifier les chrétiens dans la pratique de la vertu. De même il ne vous suffit pas non plus d'inspirer à vos enfants quelques sentiments pieux: vous devez surtout les affermir dans le bien. Faites donc en sorte qu'à mesure qu'ils avancent en âge ils grandissent dans l'amour de Dieu et du prochain et ne se laissent jamais vaincre par le respect humain. Soyez pour eux une règle vivante;

vivez de manière que pour être parfaits chrétiens ils n'aient qu'à suivre vos exemples. Soyez des modèles de vertus, surtout lorsqu'il s'agit de l'accomplissement des devoirs religieux.

Vous n'ignorez pas que la conduite des fidèles dépend presque toujours de celle des pasteurs, et que pour ce motif un des principaux devoirs de l'évêque est de n'imposer les mains qu'à des hommes savants et vertueux. Vous ne savez que trop que le plus grand fléau pour une paroisse est d'avoir un pasteur scandaleux ou même négligent pour l'exercice de son ministère; il entraîne ses paroissiens avec lui au fond des abîmes éternels. Mais lorsqu'il est zélé, pieux et instruit, il se sauve lui-même et il sauve tout son troupeau, ou s'il en est qui se perdent, il n'en est plus responsable.

Il en est de même dans la famille, vous ne l'ignorez pas : tout dépend du chef. S'il néglige ses devoirs de chrétien, s'il blasphème, s'il profane les saints jours de dimanche, s'il s'abandonne à la paresse ou à l'ivrognerie, ses enfants marcheront sûrement sur ses traces ; mais, au contraire, s'il est un modèle de vertu, ses enfants seront naturellement portés au bien par ses exemples. Faites donc en sorte que votre maison soit comme un séminaire où vous formerez, dans la personne de vos enfants, des chefs de famille qui ne rougissent jamais de leur nom de chrétiens, et des mères de famille qui sachent à leur tour élever leurs enfants plutôt pour le ciel que pour la terre. *Amen.*

## DOM BARTHÉLEMY DES MARTYRS, ARCHEVÊQUE DE BRAGUE.

Un des plus beaux modèles des vertus sacerdotales, des plus dignes de fixer la méditation des évêques, est dom Barthélemy des Martyrs.

Ce vénérable prélat était prieur d'un couvent de dominicains à Viane, petite ville du royaume de Portugal, lorsque l'archevêché de Brague vint à vaquer. Le P. Louis de Grenade l'ayant fait nommer à ce grand siége, en 1557, par la reine régente, dont il était le confesseur, il fallut que ce même Louis de Grenade, qui était son provincial, le menaçât d'excommunication pour le déterminer à consentir à son élection. Il était âgé de quarante-cinq ans, et il y avait plus d'un an qu'il était nommé, lorsqu'il fut sacré dans le monastère des dominicains de Lisbonne. Trois semaines après son sacre, il partit pour Brague avec le plus modeste équipage. Lorsqu'il entra dans le palais archiépiscopal, il n'y trouva que de superbes appartements ornés de peintures et de lambris dorés. En considérant ce vain éclat, il fut touché de compassion pour ceux qui avaient ainsi prodigué le bien des pauvres pour satisfaire leur orgueil, et choisit aussitôt une chambre sans ornements, où il fit dresser son lit avec des planches et une simple paillasse. Ce lit était si court et si étroit, qu'il était contraint d'y plier les jambes et ne pouvait s'y retourner. Tout son ameublement consistait dans une table de sapin, sur laquelle il y avait un crucifix. Il se levait toujours à trois heures du matin, faisait sa prière, et lisait l'Ecriture sainte et les ouvrages des saints Pères. A huit heures, il disait la sainte Messe ou l'entendait; ensuite il donnait audience, ayant soin de faire entrer les pauvres les premiers. Dans l'après-midi, il donnait encore audience jusqu'à la fin du jour.

Le soir, il se retirait pour prier et méditer jusqu'à onze heures, et il se couchait.

Ce saint prélat ne portait point de linge, et ne quitta jamais l'habit de son ordre. Il ne cessa point de porter un cilice, comme avant son épiscopat. Afin de rendre sa maison le modèle des autres, il ne voulut la composer que de personnes nécessaires à sa dignité et d'une vertu irréprochable. Toute son écurie consistait dans une mule, qui servait à toutes sortes d'usages, et dont il se servait lui-même en de certaines occasions. Ne se regardant que comme l'économe de ses revenus qui étaient considérables, il les employait à secourir les pauvres, et les faisait administrer par des hommes d'une fidélité éprouvée. Persuadé que le ministère de la parole regarde principalement les évêques, il voulut prêcher dans sa cathédrale, les avents, les carêmes et plusieurs autres jours de l'année. Il annonçait la parole de Dieu avec autant de charité paternelle que de grandeur épiscopale; ses discours étaient graves, judicieux, solides, à la portée de son peuple et pleins d'une onction qu'il puisait dans la prière.

Il entreprit souvent la visite de son diocèse, même au milieu de l'hiver ; il répondait à ceux qui voulaient arrêter son zèle que la vie d'un évêque n'était point à lui, mais à son troupeau. « Je suis, disait-il, le premier médecin de quatorze cents hôpitaux, qui sont les paroisses de mon diocèse. Il est vrai que chaque hôpital a son médecin, qui est le curé ; mais je dois m'informer s'il fait son devoir, et je dois faire le mien pour lui apprendre par mon exemple quelle doit être la charité d'un pasteur. »

Lorsqu'il se mit en chemin pour assister au concile de Trente, il fit tout ce qu'il put pendant tout son voyage pour rester inconnu ; il cachait sa croix épiscopale, défendait à ceux qui l'accompagnaient de dire qui il était, et allait loger dans les couvents de Saint-Dominique qui se trouvaient sur sa route, et ses gens allaient l'attendre le lendemain à la sortie de la ville. Etant arrivé au couvent de Saint-Paul de Burgos, il résolut de s'y arrêter deux jours, et dîna avec la com-

munauté, qui le prenait pour un simple religieux étranger. Il venait de sortir du réfectoire, et s'entretenait avec quelques religieux dans le cloître, lorsqu'on entendit frapper un grand coup à la porte. C'était un courrier qui demanda aussitôt à parler à Mgr l'archevêque de Brague, assurant qu'il était arrivé à Burgos et qu'il devait être dans le couvent. Le portier lui ayant répondu qu'il n'y avait que deux religieux portugais, il n'en demanda pas davantage, et, entrant brusquement dans le cloître, il reconnut aussitôt l'archevêque, lui fit un salut profond, et lui remit une lettre du roi, qui lui recommandait de maintenir dans le concile sa qualité de légat de toute l'Espagne. L'humble prélat, affligé de se voir découvert, ne put souffrir les honneurs qu'on voulait lui rendre, et continua sa route.

Au mois de septembre 1563, la 24e session du concile de Trente ayant été différée de deux mois, il résolut d'aller à Rome, et partit avec le cardinal de Lorraine. Le lendemain de son arrivée dans cette capitale, il alla rendre ses devoirs au pape Pie IV, qui lui donna des marques d'une estime singulière pour sa personne ; prenant la main de Charles Borromée, son neveu : « Voici, lui dit le pontife, un jeune cardinal ; commencez par lui la réformation de l'Eglise. » Pendant les dix-sept jours qu'il passa à Rome, presque tous les cardinaux voulurent le connaître et s'entretenir avec lui.

# VIe INSTRUCTION.

## De la papauté.

*Tu es Petrus, et super hanc petram ædificabo Ecclesiam meam.*

Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église.

(MATTH., XVI, 18.)

---

Nous vous avons fait connaître, mes frères, les différents ordres que Jésus-Christ a établis dans son Eglise, depuis le simple clerc jusqu'à l'évêque; mais parmi les évêques il en est un qui domine tous les autres, c'est celui de Rome. L'Eglise catholique l'a placé au-dessus de tous les évêques, des archevêques et des patriarches. Saint Cyrille d'Alexandrie l'appelait, dans le concile d'Ephèse, le père et le patriarche de tout l'univers. Il est assis sur le siége de saint Pierre, sur lequel il est constant que le prince des apôtres demeura jusqu'à la fin de sa vie; et c'est pour cette raison que l'Eglise reconnaît en lui la primauté d'honneur et une juridiction universelle qu'il a reçue, non des conciles ni d'aucune constitution humaine, mais de Jésus-Christ. Il est le père et le guide de tous

les fidèles, de tous les évêques, de tous les prêtres et pasteurs, quelles que soient leurs dignités et leurs fonctions ; et en cette qualité, comme successeur de saint Pierre, comme vicaire légitime et véritable de Jésus-Christ, il gouverne l'Eglise tout entière.

Or, mes frères, rien n'est si commun de nos jours que de voir, je ne dis pas les ennemis de l'Eglise, car en cela ils jouent leur rôle ordinaire, mais même des catholiques jeter l'injure à la face du chef de l'Eglise ; aveugles volontaires, ils ferment les yeux pour ne pas voir dans l'institution de la papauté le plus grand et le plus sensible de tous les miracles que Jésus-Christ ait opérés. Il y a plus de dix-huit siècles qu'il a dit au prince des apôtres : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. »

La pierre a été posée, et l'édifice s'est élevé rapidement sur de vastes proportions. Or, les éléments se sont troublés, la tempête s'est déchaînée plusieurs fois, la terre a tremblé, elle a été secouée terriblement ; tous les empires ont disparu, même l'empire romain, le plus fort, le plus vaste et le plus solide qui fut jamais ; la face du monde a été renouvelée, et la pierre est restée ferme à la place même où Pierre, le prince des apôtres, l'a transportée, à Rome, la capitale du monde moderne. Elle est aussi solide, aussi profondément enracinée que le premier jour. Pendant les trois premiers siècles,

on lui a déclaré une guerre implacable. Satan avait bien compris que, s'il parvenait à renverser la pierre angulaire de l'Eglise, c'en était fait de tout l'édifice, et Dieu semble lui avoir donné tout pouvoir contre elle, comme il fit autrefois à l'égard du saint homme Job, afin de faire éclater avec plus d'évidence la force divine dont il l'a revêtue. Voilà donc que l'enfer veut exterminer les Papes ; c'est contre eux qu'il dirige toute la haine et toute la fureur des tyrans ; les cinquante-deux premiers meurent tous martyrs. Il croyait qu'en les faisant égorger il tranchait la tête à l'Eglise ; mais il s'est trompé : il a fait massacrer les Papes, mais il n'a pu atteindre la papauté.

Cette période de persécutions passée, d'autres, sinon aussi sanglantes, du moins aussi terribles, lui ont succédé. Feuilletez l'histoire, et voyez si tout n'a pas été mis en œuvre contre la papauté, le fer et le feu, l'astuce et le mensonge, la puissance du sabre et la puissance du génie. La papauté est restée debout, toujours ferme, toujours inébranlable, comme un immense rocher jeté au milieu de l'Océan, élevant majestueusement sa tête au-dessus des vagues irritées ; les flots soulevés par les plus horribles tempêtes sont venus se briser contre lui et expirer à ses pieds.

Et comment la papauté s'est-elle défendue contre ces forces qui avaient conjuré sa ruine ? Elle n'a jamais eu d'autres armes que la patience, la parole et la prière. Afin de montrer à tout l'univers

étonné que la papauté est son œuvre de prédilection, Jésus-Christ a laissé toutes les passions et même tout l'enfer se déchaîner contre elle; et tous les efforts qu'on a tentés pour la renverser n'ont servi qu'à l'affermir et à faire briller d'un plus vif éclat sa divine institution.

Vous comprenez, mes frères, que je ne saurais, dans une courte instruction, vous faire connaître tout ce que la papauté a fait pour le salut du monde. J'espère vous en parler plus en détail lorsque je vous expliquerai les caractères et la constitution de l'Eglise. Je ne vous en dirai ici que quelques mots.

Qui a envoyé dans le monde entier des apôtres pour y prêcher l'Evangile et civiliser les barbares? Qui a soutenu, nourri, vêtu et dirigé ces apôtres? La papauté. Qui a empêché que nous et nos pères nous ne fussions les esclaves des Turcs? La papauté. Quel est le tribunal suprême qui s'élève au-dessus de la tyrannie des rois et du despotisme des peuples, et rappelle sans cesse la loi morale aux uns et aux autres? La papauté. Quelle est l'institution qui organise l'unité du genre humain et tend à faire de tous les peuples une seule famille de frères? La papauté.

N'est-ce pas la papauté qui a sauvé le dogme chrétien, seule base de la vraie civilisation? N'a-t-elle pas sauvé la morale évangélique, sans laquelle nous serions retombés de tout le poids de notre corruption dans les orgies du paganisme?

N'a-t-elle pas sauvé la famille en maintenant, contre le libertinage des princes et des rois, la sainteté, l'unité et l'indissolubilité du mariage? N'a-t-elle pas sauvé l'Europe en repoussant Attila, en comprimant les fureurs de Genséric, en travaillant à la conversion des barbares, en provoquant le long et sublime élan des Croisades? N'a-t-elle pas sauvé la liberté politique en rappelant aux tyrans et aux persécuteurs des peuples les lois de l'éternelle justice? N'a-t-elle pas sauvé la liberté personnelle en poussant à l'affranchissement des esclaves et en proclamant l'abolition de l'esclavage? N'a-t-elle pas sauvé les sciences, les lettres et les arts en répandant partout les lumières, en fondant des universités et des écoles célèbres, en élevant aux plus hautes dignités les hommes de doctrine, et en appelant autour d'elle toutes les gloires? N'a-t-elle pas sauvé la souveraineté avilie sur la plupart des trônes de l'univers, rougis de sang, souillés de voluptés, et ne connaissant d'autres lois que celles des plaisirs et des batailles?

De savants protestants d'Angleterre lui ont rendu justice, tout en lui adressant des reproches qu'elle n'a point mérités, mais qui trouvent leur motif dans les préjugés inhérents à toutes les sectes qu'elle a retranchées de son sein. Ces savants reconnaissent donc que, malgré l'uniformité de vues qui a présidé pendant des siècles au gouvernement de l'Eglise, malgré la rapide succession des prêtres vieillards qui sont venus tour à tour mourir sur ce

trône sacré, les annales d'aucun empire ne se distinguent par un plus puissant intérêt, une politique qui embrasse plus d'objets, des événements plus inattendus, un coloris plus étrange et plus spécialement emprunté aux idées de chaque siècle. Admirez aussi quel remarquable emploi de la force intellectuelle chacun de ces vieillards sacrés a fait tour à tour. Qui a vu ces choses? Personne jusqu'ici. Les philosophes se sont contentés de calomnier et de maudire. Où est l'homme savant, le génie qui ait tenté de nous donner cette histoire mystérieuse? Qui nous a dit les destinées de Rome moderne? Le mensonge et la haine, seuls chargés de cette histoire, n'ont rien approfondi et rien éclairci.

C'est une belle souveraineté que celle que les Innocent et les Grégoire ont exercée sur les intelligences et sur les cœurs. Magnifique sceptre, puissance ferme, mais non odieuse! Elle payait en services la soumission qu'elle exigeait des peuples. Elle ne contenait ou ne subjuguait les hommes que pour les éclairer, non pour les avilir. On pouvait accorder beaucoup à qui faisait au monde de tels présents. Respectez-moi, soumettez-vous, obéissez, disait-elle, en échange je vous donnerai l'ordre, la science, l'union, l'organisation, le progrès, et même, autant que cela est possible à une pareille époque, le calme et la paix.

Rien d'étroit, rien de personnel, rien de barbare dans cette domination souveraine. Elle reculait les

bornes du monde chrétien, s'opposait aux envahissements de l'islamisme, contrebalançait par un pouvoir intellectuel et moral le pouvoir brutal et sanglant des sceptres de fer et des lances d'airain. D'une main la papauté luttait contre le Croissant, d'une autre elle détruisait les restes du paganisme énergique du septentrion. Elle ralliait, comme autour d'un point central et vivant, les forces morales et spirituelles des races humaines. Elle communiquait le mouvement au monde, comme le soleil qui fait rouler le globe en l'éclairant. La barbarie et la férocité universelles tendaient à tout désorganiser, la papauté faisait tout revivre. Elle insultait, dites-vous, le diadème des rois et les droits des nations; elle posait son pied insolent sur le front des monarques; rien n'existait sans la permission de Rome. Mais avouez cependant que cette domination était un immense bienfait. La force de l'esprit contraignait la force brutale à plier devant elle; de tous les triomphes que l'intelligence humaine a remportés sur la matière, n'est-ce pas le plus sublime?

Que l'on se reporte aux temps où la loi, muette, prosternée sous le glaive, rampait dans une boue ensanglantée: n'était-ce pas une chose admirable de voir un empereur allemand, dans la plénitude de la puissance, au moment même où il précipitait ses soldats pour étouffer le germe des républiques d'Italie, s'arrêter tout à coup et ne pouvoir passer outre; des tyrans couverts de leurs armures, en-

vironnés de leurs soldats, Philippe-Auguste de France ou Jean d'Angleterre, suspendre leur vengeance et se sentir frappés d'impuissance? A la voix de qui, je vous prie? A la voix d'un pauvre vieillard habitant une cité lointaine, avec deux bataillons de mauvaises troupes, et possédant à peine quelques lieues de territoire. N'est-ce pas un spectacle fait pour élever l'âme, une merveille plus étrange que toutes celles dont la légende chrétienne est remplie?

Vous le voyez, même aux yeux des protestants qui savent réfléchir, la papauté est vraiment un prodige. Rome chrétienne est pour le monde moderne ce que Rome païenne fut pour le monde antique, le lien universel, avec cette différence essentielle que les Césars ne régnaient sur les peuples que par la force du sabre, tandis que les Papes règnent par la puissance de la vérité et de la persuasion. Le chef de l'Eglise est placé au milieu des nations; il unit ensemble les diverses parties de la chrétienté. Pouvez-vous concevoir quelque chose de plus beau, de plus touchant, de plus respectable qu'un Pape assis sur le siége de saint Pierre, occupé tout entier à contenir les fidèles dans le devoir et à les défendre contre l'oppression? Ses Etats, assez grands pour lui donner l'indépendance dont il a besoin pour le libre exercice de son pouvoir spirituel, sont trop petits pour porter ombrage ou exciter la jalousie. Il renferme toute sa puissance dans des œuvres de paix, de bienfaisance et de charité.

La papauté n'a établi son influence dans le monde et imposé son ascendant que par l'éclat de toutes les vertus et souvent par l'héroïsme du martyre. Que n'a-t-elle pas fait pour l'indépendance de Rome, pour le soulagement des contrées éloignées, pour la délivrance des captifs, pour la défense des opprimés, pour la diffusion des lumières et pour le progrès de la civilisation?

Qui pourrait raconter dignement les travaux de la papauté? Partout s'élèvent des églises florissantes; avec la foi les peuples reçoivent des vérités nouvelles et prennent de nouvelles mœurs; les nations se constituent, la superstition recule et se cache, les lois s'adoucissent, les sciences et les arts font d'étonnants progrès, toute la face de la terre est miraculeusement renouvelée. Qui donc a fait le monde nouveau? Ce sont les Papes. Parcourez l'univers, demandez à chaque église le nom de son fondateur, et chacune vous répondra en vous nommant un homme apostolique envoyé, dirigé et soutenu par un Pape; elles rapporteront toutes leur origine à Rome.

La charge principale des Papes est de conserver et de propager la foi catholique. Or, savez-vous bien que tout est dans la foi, que toutes les institutions sociales et politiques, que le bonheur et le progrès du genre humain n'ont pas d'autre principe que le dogme chrétien (1)? La garde et la pré-

(1) Voir ce que nous avons dit du mystère de la sainte Trinité dans l'ouvrage suivant : *Cours d'Instructions religieuses, etc*, t. Ier.

dication du dogme sont donc avant tout, même au point de vue temporel, le soin le plus important et la fonction la plus élevée. Les Papes y ont toujours été fidèles, et la Providence y a pourvu d'une manière étonnante. Aucune hérésie n'a jamais pu s'établir sur le siége de Rome. Pour s'y introduire, l'erreur multiplie ses ruses et ses détours, elle change de langage et de déguisement, elle flatte, elle rampe, elle cherche à insinuer, à surprendre le mot d'ordre pour se faire ouvrir les portes de la citadelle ; elle parvient, soutenue par les empereurs, à envahir et à occuper les autres siéges ; elle promène en triomphe son drapeau d'une église à une autre église ; elle élève la voix, elle dicte des arrêts, elle exerce la violence, elle sévit avec fureur ; une partie des évêques cède à la peur et grossit son parti ; les légats se laissent corrompre ou dominer ; les Papes résistent toujours ; comme ils le disent, ils savent mourir, mais ils ne savent pas céder. Le siége romain demeure inaccessible à toutes les attaques ; il brise la force ailleurs victorieuse, et la perfidie n'y trouve point d'accès.

De ce point élevé qui domine toutes les choses de la terre et que le soleil des intelligences ne cesse point d'éclairer, lors même que l'atmosphère des autres empires est chargé de brouillards et de tempêtes, le saint Pontife, assis sur son trône immortel, a l'oreille attentive aux bruits de la terre, et, sans que sa paupière vacille, son œil contemple au loin les mouvements et les déplacements de ce

monde. Dès qu'une hérésie paraît, il donne aussitôt le signal à ses lieutenants répandus dans l'univers, et toute l'Eglise est debout, attentive à ses ordres. On combat, on poursuit l'erreur ; il encourage, il menace au besoin ; il saisit ses armes spirituelles, qui ne frappent pas souvent, mais qui ne frappent pas en vain, et pour lui il n'y a ni repos ni sommeil que le dogme catholique attaqué n'ait été salué par de nouvelles acclamations, que les conséquences mises en doute n'aient été clairement déduites et universellement acceptées, que l'hérésie ne soit confondue, que la vérité n'ait reçu les adorations du genre humain (1).

Pour mieux comprendre encore tous les bienfaits dont nous sommes redevables à la papauté, considérez ce que sont devenus tous les peuples qui lui refusent la soumission. Où en sont aujourd'hui la Grèce, l'Asie, l'Egypte et l'Afrique, où les sciences et les arts brillaient d'un si vif éclat lorsque les nations qui habitent ces pays étaient catholiques ? Mais il n'y a plus ni liberté, ni sciences, ni arts, ni civilisation, ni progrès ; le schisme et l'hérésie ont tout glacé ou anéanti.

Qu'on vienne nous vanter tant qu'on voudra l'autocratie russe et la constitution anglaise, je suis convaincu que vous ne serez jamais tentés de vous faire Russes ou Anglais. Les voyez-vous, ces hommes si fiers, courber leur front devant leurs sou-

(1) Voir M. l'abbé Jager, *Cours d'Hist. ecclésiast.*

verains et accepter les décisions doctrinales que rendent ces papes de fabrique humaine? De tous les esclavages celui de l'intelligence n'est-il pas le plus odieux et le plus avilissant? Ces hommes superbes refusent d'obéir à une autorité divine, et ils se prosternent devant une intelligence humaine.

Il s'est formé, dans ces derniers temps, une vaste conjuration contre l'auguste chef de l'Eglise, et des millions d'hommes se font une gloire de l'accabler d'injures, de mépris et d'outrages. Ne vous en scandalisez pas. Lorsqu'un voleur de grand chemin veut se défaire d'un voyageur et le dépouiller, il commence par le frapper à la tête pour lui ôter la vie. Or, les orgueilleux, les libertins, les ravisseurs du bien d'autrui regardent l'Eglise catholique comme leur ennemie déclarée. Savez-vous pourquoi? C'est qu'elle fait une guerre inexorable à tous les vices et à toutes les passions désordonnées. N'est-ce pas une grande gloire pour l'Eglise de ne compter pour ennemis que les hommes vicieux? Ne vous étonnez donc plus qu'ils dirigent toutes leurs attaques contre le Pape, ou contre la tête de l'Eglise, et sachez bien que tous les combats qu'elle soutient sont pour elle autant de victoires.

Mais si le Pape est le chef de la grande famille catholique, vous, parents chrétiens, vous êtes les chefs de vos familles particulières. Imitez la conduite du Pape : conservez pure la religion de vos pères, et transmettez-la sans tache à votre postérité. Faites observer la discipline, c'est-à-dire les com-

mandements de Dieu et ceux de l'Eglise ; c'est ainsi que se conserveront au milieu de vous l'innocence, la pureté des mœurs, la paix et la civilisation.

O sainte Eglise romaine, vos Pontifes sont les agents suprêmes de la civilisation dans le monde, les créateurs de la monarchie et de l'unité européenne, les conservateurs des sciences et des arts, les fondateurs et les protecteurs-nés de la liberté civile, les destructeurs de l'esclavage, les ennemis du despotisme, les infatigables soutiens de la souveraineté, les bienfaiteurs du genre humain. Que Jésus-Christ, votre divin Epoux, fasse retomber en bénédictions sur vous tous les bienfaits que vous nous procurez. *Amen.*

## FERMETÉ ET GRANDEUR DE CARACTÈRE DE SAINT GRÉGOIRE VII.

Vers le milieu du XIᵉ siècle, la sainte Eglise était tombée dans un déplorable état d'abaissement : les empereurs d'Allemagne s'arrogeaient le droit de choisir des chefs à leur gré ; ils prétendaient élire les papes, vendaient les dignités ecclésiastiques à l'encan, ou les donnaient à d'indignes favoris. Les autres princes chrétiens suivaient ces tristes exemples. Un grand nombre d'évêques avaient acheté leurs évêchés ; ces pasteurs mercenaires, plus soigneux de leur fortune que du salut de leur troupeau, laissaient de honteux désordres s'introduire jusque dans les rangs de leur clergé. L'enfer se réjouissait déjà d'une victoire qu'il croyait prochaine. Mais notre Seigneur, dont l'amour pour son épouse ne s'est jamais démenti,

après l'avoir abandonnée quelque temps à cette terrible épreuve pour le châtiment des peuples, vint tout à coup la délivrer par un de ces hommes extraordinaires qu'il tient en réserve dans les trésors de sa miséricorde.

Il s'appelait Hildebrand ; les uns croient qu'il était le fils d'un charpentier, et d'autres pensent qu'il sortait d'une noble maison romaine. Quelle que fût son origine, notre Seigneur avait réuni en lui les dons si rares de la sainteté et du génie; il y joignit les plus hautes dignités de la terre, et avec cette puissance il se plut à l'opposer presque seul aux efforts de l'enfer.

Hildebrand fut élevé dans son enfance par son oncle maternel, abbé du monastère de Sainte-Marie-au-Mont-Aventin, dans la ville de Rome ; il prit l'habit religieux dans le monastère de Cluny, et plus tard saint Léon IX l'emmena à Rome avec lui et le fit cardinal et abbé du monastère de Saint-Paul. Il réforma cette maison avec une fermeté, une persévérance et en même temps une douceur qui le faisaient triompher de tous les obstacles. Il remit la discipline en vigueur, recouvra les biens qui avaient été aliénés ou usurpés, rétablit le travail journalier, et put faire de ses religieux de dignes frères de ceux de Cluny.

Saint Léon IX l'employait dans les grandes affaires de l'Eglise. Toute la cour romaine admirait sa prudence, ses lumières, sa constance inébranlable jointe à tant de douceur, sa connaissance profonde du cœur humain, et surtout sa sainteté. Il était devenu en peu d'années l'oracle du Saint-Siége, l'espérance et l'amour du peuple de Rome. Il fit des efforts incroyables et couronnés de succès pour rétablir la discipline ecclésiastique sous les papes Victor II, Etienne IX, Nicolas II et Alexandre II. Il fut élu pour succéder à ce dernier et prit le nom de Grégoire VII.

Libre désormais d'agir avec tout son génie et toute sa puissance, il poussa vigoureusement la guerre qu'il faisait depuis vingt ans pour l'extirpation de la simonie et le rétablissement de la discipline. Il adresse à tous les évêques des lettres pres-

santes; il fait des remontrances énergiques à l'empereur Henri IV sur la vente des évêchés et les autres désordres de sa vie; il dépose l'évêque de Bamberg, convaincu de simonie; il réunit un concile à Rome, où défense est faite à tout séculier, si haut qu'il soit, de donner l'investiture des bénéfices ecclésiastiques.

L'empereur, furieux de ce décret, résolut de faire périr le Pape. Pendant la nuit de Noël, des assassins se jettent sur lui lorsqu'il allait pour célébrer la Messe à Sainte-Marie-Majeure; ils l'auraient tué, si le peuple ne fût accouru pour le secourir. Toujours calme et intrépide, saint Grégoire revint achever le saint sacrifice.

Ce sacrilége attentat demandait une punition : il cite l'empereur à Rome pour s'y justifier de ses crimes. Mais Henri assemble un concile schismatique, où il essaie de déposer Grégoire VII. Celui-ci, de l'avis de tous les évêques, l'excommunia. Alors les princes et le peuple l'abandonnèrent. Henri, vaincu, mais non converti, résolut de se soumettre. Il vint en Italie en suppliant, et s'avança jusqu'au château de Canosse. Il fut obligé, selon les règles anciennes, d'attendre trois jours dans la première enceinte de la forteresse, pieds nus et le corps couvert d'un rude cilice; le quatrième jour, le Pape le reçut avec bonté et lui donna l'absolution.

Saint Grégoire était accablé de chagrin. « Je voudrais pouvoir, disait-il à l'un de ses amis, vous dépeindre les tourments qui m'agitent au-dedans, les travaux journaliers qui m'accablent au-dehors et qui vont toujours en s'augmentant... Une douleur mortelle empoisonne ma vie. Je vois l'Eglise d'Orient séparée de nous par l'instigation du démon, et lorsque je tourne mes regards vers l'Occident, à peine y puis-je trouver encore quelques évêques qui soient dignes de leur titre et qui gouvernent leurs troupeaux d'après les règles de l'Evangile : tant l'ambition et la perversité du monde les ont séduits! Parmi les princes de la terre, je n'en vois aucun à qui sa propre gloire ne soit plus chère que celle de Dieu, et qui ne sacrifie en toute occasion la justice à l'appât d'un gain sordide... »

Il fut encore obligé d'excommunier Boleslas II, roi de Pologne, qui venait d'assassiner au pied des autels saint Stanislas, évêque de Cracovie. Ce roi s'était couvert de tant de crimes, qu'il fut surnommé *le Cruel.*

Le Pape dominait les rois de toute son autorité divine. Il les aidait de ses conseils ou de sa puissance, les réconciliait entre eux, les reprenait de leurs désordres, les réprimandait avec énergie lorsqu'ils opprimaient leurs sujets ou empiétaient sur les droits de Dieu, les soutenait lorsqu'ils succombaient injustement. Saint Grégoire remplissait dignement tous ces grands devoirs de la papauté.

Henri IV leva une puissante armée et parut bientôt devant Rome. Après deux ans de siége, il s'en rendit maître et y intronisa son antipape. Saint Grégoire s'était retiré d'abord au monastère du Mont-Cassin, puis à Salerne. Sa santé, altérée par tant de travaux, ne put résister aux chagrins de l'exil et aux malheurs de l'Eglise. Avant de mourir, il pardonna à tous ses ennemis, leva les sentences d'excommunication, excepté celles de l'empereur et de l'antipape. Ses dernières paroles furent celles-ci : *J'ai aimé la justice et haï l'iniquité ; c'est pourquoi je meurs en exil.* Il mourut le 25 mai 1085.

Sans la fermeté et la grandeur d'âme de saint Grégoire VII et de ses successeurs, que seraient devenus le catholicisme et la civilisation?

## VIIᵉ INSTRUCTION.

### Du sujet de l'Ordre.

*Omnis pontifex ex hominibus assumptus.*
Tout pontife est pris d'entre les hommes.
(HEB., v, 1.)

Nous vous avons dit, en vous parlant des sacrements en général, pourquoi Dieu a pris, non des anges, mais des hommes pour ses ministres et les dispensateurs de ses mystères. Saint Paul nous en donne lui-même la raison : « Tout pontife, nous dit-il, est pris d'entre les hommes, et il est établi pour les hommes en ce qui regarde le culte de Dieu, afin qu'il offre des dons et des sacrifices pour les péchés, et qu'il puisse être touché de compassion pour ceux qui pèchent par ignorance ou par erreur, comme étant lui-même environné de faiblesse. » C'est afin qu'il apprenne par sa propre expérience avec quelle miséricorde il doit accueillir les pécheurs.

D'ailleurs, puisque tout prêtre continue le ministère même de Jésus-Christ et l'office de médiateur entre Dieu et les hommes, ne faut-il pas qu'il

participe nécessairement à la nature des deux extrêmes qu'il s'agit d'unir, à la nature humaine et à la nature divine? Parce que le Fils de Dieu voulait sauver les hommes, il a dû prendre notre nature, et non la nature angélique, pour nous réconcilier avec son Père. Donc l'homme a aussi besoin, pour exercer les mêmes fonctions, d'être un autre Jésus-Christ et de participer d'une manière toute particulière à son sacerdoce, à sa toute-puissance, et en quelque sorte à toutes ses perfections.

Le Docteur Angélique se pose cette question : Pourquoi les femmes sont-elles exclues de cet auguste ministère? Ne s'en trouve-t-il pas qui portent la vertu et la sainteté plus loin que les hommes? Sans aucun doute; mais saint Paul nous fait assez entendre que Dieu ne les a pas destinées à exercer les fonctions sacerdotales. « Je ne leur permets pas, dit-il, de parler dans l'assemblée des fidèles, mais je veux qu'elles y demeurent en silence. Elles doivent être soumises à leurs maris, comme la loi le leur ordonne. Si elles veulent apprendre ce qu'elles n'auraient pas compris, qu'elles interrogent leurs maris à la maison, car il ne convient pas qu'elles parlent à l'église. » Ce même apôtre dit encore : « Que la femme écoute en silence et en toute soumission ce qu'on lui enseigne, car je ne lui permets pas d'enseigner ni de dominer sur son mari ; mais je veux qu'elle écoute en silence, car c'est Adam qui a été formé le premier, Eve a été formée après lui. Adam n'a pas été sé-

duit, mais la femme a été séduite pour prévariquer. » Enfin il donne encore cette instruction aux chrétiens d'Ephèse : « Que les femmes, dit-il, soient soumises à leurs maris comme au Seigneur, parce que le mari est le chef de la femme comme Jésus-Christ est le chef de l'Eglise, il est lui-même le sauveur de son corps ; mais de même que l'Eglise est soumise à Jésus-Christ, qu'ainsi les femmes soient soumises à leurs maris en toutes choses. »

De toutes ces instructions ne résulte-t-il pas clairement que les femmes sont inhabiles à recevoir le sacrement de l'Ordre? Elles ne doivent point parler à l'église ; elles ne peuvent donc ni annoncer, ni expliquer la parole de Dieu, ni commander à leurs maris. Or, si elles recevaient ce sacrement, elles seraient revêtues d'une dignité qui les placerait au-dessus des simples fidèles, et ce serait, comme dit saint Paul, intervertir le plan providentiel de Dieu.

Parcourez tout l'Ancien Testament, vous ne lirez nulle part que les femmes vertueuses dont parle l'Ecriture, telles que Sara, Rébecca, Rachel, Judith ou Esther, aient jamais rempli quelque fonction concernant le culte de Dieu ; et cependant le culte, dans l'ancienne loi, n'était que l'ombre et la figure du culte chrétien. Il n'est donc pas étonnant que l'Eglise ait condamné certains hérétiques pour avoir élevé des femmes à ces sublimes fonctions. C'est une impiété empruntée aux païens, est-il dit dans les constitutions apostoliques.

Certes, si Jésus-Christ eût jugé convenable d'agir autrement, il n'eût pas reçu le baptême de la main de saint Jean-Baptiste, mais bien de son auguste Mère, la très-sainte Vierge Marie; et quand il envoya ses apôtres baptiser les nations, il n'aurait pas manqué de charger quelques femmes vertueuses de baptiser au moins les personnes de leur sexe. C'est pourquoi, d'après tous ces motifs, saint Thomas nous enseigne que non seulement on agirait contre les desseins de Dieu si l'on admettait des femmes aux dignités ecclésiastiques, mais que, si on leur conférait le sacrement de l'Ordre, il serait invalide.

Ce n'est pas, croyez-le bien, par un sentiment de mépris que l'Eglise éloigne les femmes des fonctions sacerdotales. Elle les emploie souvent, au contraire, avec de grands succès, au salut des âmes et à la propagation de la foi. Notre Seigneur Jésus-Christ n'a-t-il pas daigné associer sa Mère au grand mystère de notre rédemption? Nous n'avons proprement qu'un seul Médiateur entre Dieu et les hommes ; et cependant la médiation de Marie n'est-elle pas très-puissante près de lui? N'est-ce pas de sa chair et de son sang que le corps sacré de cet aimable Sauveur a été formé? Ne l'a-t-elle pas présenté à Dieu au temple de Jérusalem? Ne l'a-t-elle pas accompagné dans ses courses évangéliques? Ne recommandait-elle pas à ceux qui recouraient à lui d'observer fidèlement tout ce qu'il leur disait? Ne s'est-elle pas trouvée au pied de la croix sur le Cal-

vaire pour offrir à Dieu cette victime pure et sans tache, au moment où celle-ci s'offrait elle-même pour racheter le monde?

Vous savez qu'après l'ascension les apôtres se retirèrent à Jérusalem et y passèrent dix jours dans le jeûne et dans la prière. L'Ecriture nous dit expressément qu'il y avait là des femmes pieuses avec Marie, Mère de Jésus. Il est donc certain que Marie et ces saintes femmes reçurent le Saint-Esprit en même temps que les apôtres et les disciples, non seulement pour leur sanctification personnelle, mais encore pour travailler au salut des âmes sous l'autorité et la conduite des apôtres.

Dans son Epître aux chrétiens de Rome, saint Paul leur recommande une femme vertueuse, nommée Phében, qui est, dit-il, dans le *ministère* de l'Eglise. Il en est de même d'Evodie et de Syntichen, car le même apôtre dit qu'elles ont travaillé avec lui, avec saint Clément et d'autres hommes apostoliques, à l'*œuvre de l'Evangile*. Saint Ambroise appelle sainte Thècle la compagne de saint Paul, parce que cette pieuse vierge l'aida par tous ses moyens dans son ministère évangélique. Il paraît qu'elle convertit elle-même, par son esprit et son éloquence non moins que par la sainteté de sa vie, un très-grand nombre d'infidèles.

Lorsque saint Lazare, le même que Jésus-Christ ressuscita, devint évêque de Marseille, d'après la tradition, sainte Marthe sa sœur, qui le suivit, réunissait les femmes et les instruisait. Quelques prê-

tres des environs, ayant été chassés des villes qu'ils évangélisaient, eurent recours à sainte Marthe, qu'ils regardaient comme leur mère *dans la foi*, et, par l'efficacité de ses prières, elle réussit à les réconcilier avec leurs concitoyens. Sainte Marthe était comme *la femme évêque* des croyants de ce temps-là, parce qu'elle leur administrait les secours nécessaires pour l'âme et pour le corps, comme parle la tradition.

Du temps de saint Paul, on formait déjà des communautés de vierges et de veuves qui vivaient ensemble, faisaient vœu de chasteté et se consacraient pour toujours au service de Dieu et de l'Eglise. On prenait sur les aumônes des fidèles ce qui était nécessaire à leur entretien, comme cela se pratiquait pour les ecclésiastiques. On choisissait les plus vertueuses d'entre elles pour exercer la charge de supérieure. C'est pourquoi saint Paul donne des avis à son disciple Timothée, évêque d'Ephèse, pour la conduite qu'il doit tenir à l'égard de ces religieuses. Puis ce grand apôtre ajoute ces paroles qui sont dignes de toute votre attention : « Il faut, dit-il, qu'on puisse rendre témoignage des bonnes œuvres de celle qui aura été choisie, si elle a bien élevé ses enfants, si elle a exercé l'hospitalité, si elle a lavé les pieds des saints, si elle a secouru les affligés, si elle s'est appliquée à toutes sortes d'œuvres de piété. Mais n'admettez point dans ce nombre de personnes consacrées à Dieu de trop jeunes veuves, parce que, la mollessede leur vie

les portant à secouer le joug de Jésus-Christ, elles veulent se remarier, s'engageant ainsi dans la condamnation en violant la foi qu'elles lui avaient donnée auparavant. Mais, de plus, elles deviennent fainéantes, elles s'accoutument à courir par les maisons ; et elles ne sont pas seulement fainéantes, mais encore causeuses et curieuses, s'entretenant de choses dont elles ne devraient point parler. J'aime donc mieux que les jeunes veuves se remarient, qu'elles aient des enfants, qu'elles gouvernent leur ménage, et qu'ainsi elles ne donnent aucun sujet aux ennemis de notre religion de nous faire des reproches. » (I Tim., v, 9.) C'est ainsi que parle saint Paul, et il est à désirer que certaines femmes chrétiennes de nos jours mettent en pratique ces beaux enseignements.

Il est question quelquefois, dans les auteurs ecclésiastiques, de certaines femmes qui portaient le nom de *prêtresse* et d'*épiscopesse*. Gardez-vous bien de croire qu'elles remplissaient quelques fonctions de la prêtrise ou de l'épiscopat. C'étaient des femmes dont les maris étaient devenus prêtres ou évêques, avec leur consentement, et elles en étaient séparées pour toujours ; elles faisaient vœu de chasteté, et souvent elles se renfermaient dans un monastère pour le reste de leurs jours.

Saint Epiphane nous apprend qu'il y avait aussi un ordre de diaconesses qui avait été établi, non pour remplir quelques fonctions ecclésiastiques, mais par honneur pour leur sexe et pour servir

l'Eglise dans quelques circonstances particulières. Voici donc quelles étaient leurs principales fonctions :

Lorsqu'une femme avait à parler à un diacre, à un prêtre ou à un évêque, elle était introduite par la diaconesse, qui restait présente pour être témoin de tout ce qui se passait. Elle avait soin des veuves que l'Eglise nourrissait par le moyen des aumônes des fidèles. Lorsque l'évêque avait à parler à quelque femme dont la réputation était suspecte, la diaconesse était chargée de lui porter ses ordres, ou ses avis, ou ses recommandations. Elle enseignait les éléments de la religion aux filles et aux femmes ignorantes et les préparait à recevoir les sacrements. Lorsque des filles ou des femmes recevaient le Baptême, elle les aidait à ôter et à reprendre leurs vêtements, parce que ce sacrement se donnait par immersion. Elle ouvrait et fermait la porte particulière par laquelle les femmes entraient dans l'église, leur montrait à toutes, aux riches comme aux pauvres, la place qu'elles devaient occuper, et les surveillait pendant les offices. Elle était chargée de prendre des informations sur la conduite des jeunes filles qui donnaient lieu à faire mal parler d'elles. Enfin c'était à la garde et à la sollicitude des diaconesses que l'on confiait l'administration matérielle et spirituelle des monastères.

Les conciles eux-mêmes avaient réglé la cérémonie religieuse avec laquelle l'évêque devait les bénir et les consacrer à Dieu.

Si vous lisez l'histoire de l'Eglise avec quelque attention, vous vous convaincrez, mes frères, qu'elle s'est constamment et très-utilement servi du ministère de la femme chrétienne pour l'instruction des ignorants et la propagation de l'Evangile. N'est-ce pas une pauvre esclave qui est parvenue, par ses paroles et par ses exemples, à convertir toute la nation des Ibériens? N'est-ce pas la piété de l'impératrice Hélène qui a inspiré au grand Constantin la résolution de quitter ses dieux de pierre et de bois pour adorer le seul vrai Dieu, créateur et conservateur du monde? Clovis, ce fier Sicambre, se souvient au moment du danger du Dieu dont Clotilde lui a si souvent parlé; il l'invoque avec foi, il est sauvé avec toute son armée, il se fait instruire et baptiser. A qui le plus grand de nos rois a-t-il été redevable de son horreur pour le péché et de son zèle pour travailler à la gloire de Dieu et à la sanctification de son âme? N'est-ce pas à la vertu et à la piété de la reine Blanche sa mère?

Dans la trinité créée, c'est-à-dire dans la famille, la mère, l'épouse est la seconde personne, comme Dieu le Fils est la seconde personne dans la Trinité incréée. Or, n'est-ce pas le Fils de Dieu qui a été chargé de sauver le monde? Quand il a paru sur la terre, il a montré toute la bonté, toute la mansuétude et toute la miséricorde de Dieu. C'est par l'amour qui l'a cloué sur la croix qu'il a attiré tout à lui. Ainsi, dans la famille, la femme exerce une

espèce de sacerdoce, un ministère de charité et d'amour. Que de fois elle instruit, elle encourage, elle console, elle fortifie le chef de la famille et lui fait surmonter tous les obstacles ! Que de fois encore elle amène l'enfant prodigue à se jeter aux pieds d'un père irrité pour obtenir son pardon !

Ne soyez donc pas étonnés que les plus grands saints, les hommes vraiment apostoliques se soient servi avec un prodigieux succès de ce puissant levier pour la conversion et la sanctification des âmes. Tandis que saint Benoît, ce grand patriarche des moines de l'Occident, fait un appel à toutes les bonnes volontés et forme de nombreux et d'habiles ouvriers évangéliques, sa sœur, sainte Scholastique, conduit une foule de vierges dans les voies de la perfection. A côté de saint François d'Assise, l'amant de la sainte pauvreté, ne voyez-vous pas briller sainte Claire, non moins amoureuse du mépris des biens de la terre ? Saint François de Sales, après avoir travaillé à la conversion des protestants avec tout le zèle d'un apôtre, ne cultive-t-il pas avec un soin particulier la vertu de sainte Jeanne de Chantal pour la rendre digne de sa sublime mission ? Où saint Vincent de Paul trouve-t-il ses plus puissants auxiliaires pour l'exécution de ses grandes œuvres ? N'est-ce pas dans des femmes et des filles dévouées ?

De nos jours, où l'on se plaint si souvent de l'affaiblissement de la foi et de la charité, quelle magnifique efflorescence ne produit pas cette sève

divine que l'auguste Mère de Dieu a déposée dans le cœur de l'Eglise ? D'innombrables communautés de vierges couvrent en quelque sorte le sol de la France, et il n'y en a pas une seule qui ne rende des services signalés à l'Eglise et à l'Etat. Vous les voyez partout où il y a une misère à soulager, une douleur à calmer, une larme à essuyer, des malades à soigner, des ignorants à instruire. Ne les voyez-vous pas s'élancer intrépides au secours des victimes de la guerre ou de la peste ? Ne les voyez-vous pas abandonner leurs familles et leur patrie, et s'en aller, sur les pas de nos courageux missionnaires, frapper d'étonnement et d'admiration, par leur angélique vertu, les infidèles et les barbares qui les regardent comme des esprits descendus des cieux ?

Saint Thomas remarque que le mot *mariage*, en latin *matrimonium*, signifie *devoir de la mère*, parce que c'est dans la mère que la famille se résume, que c'est elle qui en fait le bonheur ou le malheur, qui est le grand instrument de sa moralité ou de sa corruption. La famille n'est que le miroir fidèle de ses qualités ou de ses défauts, de ses vertus ou de ses vices.

Mères de famille, n'oubliez donc jamais que la force, la grandeur et la félicité des peuples dépendent de la religion, et que le maintien et la propagation de la religion dépendent de vous d'une manière particulière. L'homme moral ne sera que ce que vous l'aurez fait ; c'est vous qui lui donnez la

vie de l'intelligence par votre parole, qui lui apprenez à connaître son Père qui est dans les cieux. La première connaissance de Dieu et de ses perfections, de Jésus-Christ et de ses mystères, de l'homme, de son origine, de sa condition et de ses destinées, de l'Eglise et de ses sacrements, du culte et de ses pratiques, de la morale et de ses obligations, c'est vous-mêmes qui la donnez à vos enfants. N'êtes-vous pas leur premier prédicateur et leur premier apôtre? Vous éclairez leur raison naissante, vous développez en eux les vertus surnaturelles qu'ils ont reçues au Baptême. Vous leur apprenez à croire en Dieu, à espérer en sa miséricorde, à aimer sa bonté, à l'appeler du doux nom de Père, à adorer sa majesté, à craindre sa justice, à l'invoquer par la prière, à faire sa volonté et à attendre ses récompenses.

Mères pieuses et dévouées, rappelez-vous souvent que vous êtes le missionnaire de toute votre famille. Vous êtes ce flambeau resplendissant dont parle l'Evangile, vous êtes placées sur le chandelier domestique pour répandre tout autour de lui la lumière de la foi dans toute la maison et pour éclairer tous ceux qui l'habitent. Vous êtes ce sel mystérieux qui empêche la famille de se corrompre. Vous êtes ce vase de parfums célestes qui répand autour de lui la bonne odeur de Jésus-Christ.

Vous croyez peut-être que j'exagère? Eh bien! savez-vous par qui ont été formés les Pères de l'Eglise les plus illustres par leur science et leur sain-

teté? Par des femmes chrétiennes. Lorsque saint Athanase vint au monde, sa sainte mère l'offrit à Dieu et se dit : « Je veux, avec le secours de Dieu, faire de mon unique enfant l'homme de l'Eglise. » Elle se mit à l'œuvre et réussit. Sainte Nonne met entre les mains de son fils encore enfant l'Ecriture sainte, lui en donne l'explication et lui inspire le plus vif amour pour la chasteté ; et il devient saint Grégoire de Nazianze. Sainte Emilie confie son fils à sainte Macrine sa sœur, qui l'instruit dans les pures doctrines de la foi et de la piété ; et saint Basile se glorifie d'avoir été élevé par une telle femme, et son frère fut saint Grégoire, évêque de Nysse. Il n'y a pas de sacrifice qu'Anthuse, femme chrétienne, n'ait fait pour former son fils, saint Jean Chrysostôme.

Les quatre principaux Pères de l'Eglise latine ont été aussi formés par des femmes : saint Augustin par sainte Monique, saint Jérôme par sainte Paule, saint Ambroise par sa mère et par sainte Marcelle sa sœur, et saint Grégoire le Grand par sainte Sylvia sa mère. Vous le voyez, pendant que les Pères de l'Eglise étonnent le monde par leur science, les saintes femmes qui les ont instruits et formés l'enchantent par leurs vertus. Pouvez-vous concevoir une plus grande gloire pour une femme chrétienne? Efforcez-vous donc de la mériter, vous, mères de famille qui m'écoutez ; soyez avant tout des modèles de vertus, et vos familles seront bientôt régénérées, et vos enfants seront pieux, obéis-

sants, chastes, laborieux, et ils vous béniront dans le temps et dans l'éternité. *Amen.*

## DE SAINTES FEMMES TRAVAILLENT DANS L'INTÉRÊT DE L'ÉGLISE.

D'après la peinture qu'en a faite saint Jérôme dans sa fameuse lettre à Eustochie, qui souleva contre lui tant d'orages, le clergé d'alors n'était pas merveilleux à Rome. Les jeunes ecclésiastiques manquaient de science et de gravité; les vieux laissaient beaucoup à désirer du côté de l'édification et du zèle pour les intérêts de la foi et le bien de l'Eglise. Or, ce que les hommes ne faisaient pas, les femmes le faisaient, et avec le plus grand succès. Un certain Helvidius, de la secte des ariens, venait de publier son dégoûtant livre contre la virginité de la sainte Vierge, où il soutenait que la Mère de Dieu avait eu des enfants de saint Joseph après Jésus-Christ. Cet odieux pamphlet faisait beaucoup de mal à Rome; il y préparait les voies au nestorianisme, à cette hérésie ennemie de l'honneur et des priviléges de Marie, tendant à abaisser le Fils en flétrissant la Mère, et qui n'a été qu'une nouvelle forme de l'arianisme. Cependant personne n'y prenait garde, peut-être à cause du peu de mérite de l'ouvrage et de l'obscurité de l'auteur. Il n'en fut pas de même de quelques saintes femmes, telles que sainte Salvine, sainte Furia, sainte Principia, sainte Albine et quelques autres, aussi distinguées par la noblesse que par la gloire de toutes les vertus évangéliques; elles étaient alors l'admiration et l'édification de Rome, et par Rome de tout le monde chrétien. Dans cette ignoble attaque contre la dignité de Marie, elles crurent voir attaquée la dignité de leur sexe aussi bien que la dignité de la foi. Elles en furent émues, indignées, et ce furent elles qui

signalèrent le livre et l'auteur au zèle de saint Jérôme, et ce fut à leurs instances qu'il publia son beau et solide petit *Livre contre Helvidius*, dans lequel il a non seulement victorieusement vengé la virginité perpétuelle de la Mère de Dieu, mais encore soutenu que saint Joseph, lui aussi, a été toujours vierge; et c'est de cette époque que date le bel hommage que l'Eglise adresse continuellement à Marie, en la saluant vierge *avant* l'enfantement, *dans* l'enfantement et *après* l'enfantement, en lui disant souvent : « O sainte Vierge, qui êtes restée toujours pure après l'enfantement, priez pour nous le divin Père, dont vous avez mis au monde l'unique Fils. »

La plus célèbre des saintes femmes de cette époque, la plus illustre dans toute l'Eglise, fut la vierge sainte Démétriade. Fille du consul Olybrius, de l'ancienne famille Anicia, prodige de beauté et héritière unique d'une immense fortune, c'était, dit saint Jérôme, la première dans le monde romain. Mais prévenue, encore enfant, par la grâce, elle eut la foi ardente de la femme d'une vertu consommée et parfaite. Pouvant aspirer aux partis les plus brillants, elle ne voulut d'autre époux que le Roi du ciel. Au milieu de toutes les séductions de l'opulence, elle commença à dompter sa chair virginale, à mortifier son corps délicat par toute espèce d'austérités. Sous ses riches habits elle portait un rude cilice; elle pratiquait le jeûne et couchait sur la terre, couverte seulement d'un tapis. Or, un beau jour, déposant sa noble robe et tous ses riches ornements, elle se présenta à Julienne sa mère et à Proba sa grand'mère, — son père était déjà mort, — en habit de religieuse, avec tous les insignes de l'humilité et de la pénitence ; et, prosternée à leurs pieds, elle leur manifesta sa vocation, et leur demanda en grâce de ne pas s'y opposer. Proba et Julienne, qui étaient de saintes femmes, en furent heureuses au point d'en pleurer de joie. Les voilà relevant leur enfant tremblante dans la crainte de leur avoir fait de la peine, l'étreignant dans leurs bras, la pressant sur leur cœur, la couvrant de baisers, l'inondant de larmes en lui disant : « Que dis-tu, chère enfant? nous faire de la peine? C'est, au

contraire, notre désir, notre bonheur; nous te bénissons de nous avoir prévenues; nous sommes enchantées que tu restes vierge; tu vas rendre notre famille encore plus noble par la gloire de ta virginité. »

Elles mirent ensuite à sa disposition, pour être employée en aumônes et en d'autres bonnes œuvres, la riche dot qui lui était destinée. Le jour où cette auguste vierge se consacra au Seigneur fut un jour de jubilation pour toute l'Italie chrétienne et pour Rome en particulier. Saint Jérôme lui écrivit une lettre très-éloquente et lui adressa son excellent traité sur la *Manière de garder la virginité*. Jamais, dit saint Jérôme, acte de vertu n'a fait tant de sensation et n'a produit tant de bien dans le monde. Toutes les villes, toutes les bourgades, tous les villages, toutes les chaumières en font le sujet de leur admiration. Toutes les églises d'Afrique ont tressailli de joie comme s'il s'agissait de leur propre bonheur. Tous les rivages de l'Orient applaudissaient à ce beau triomphe de la foi chrétienne. Un nombre prodigieux de vierges voulurent l'imiter et se consacrèrent à Dieu comme elle. C'est par là que la chasteté est rentrée dans la famille pour la régénérer, et ce fut par ce moyen que la société chrétienne fut définitivement constituée.

# VIIIe INSTRUCTION.

## De la vocation.

*Non vos me elegistis, sed ego elegi vos et posui vos, ut eatis et fructum afferatis.*

Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis et vous ai posés, afin que vous alliez et que vous portiez du fruit.

(JOAN., XV, 16.)

---

Tout homme qui a été baptisé peut recevoir validement le sacrement de l'Ordre ; mais pour le recevoir sans péché et avec fruit, il faut encore être en état de grâce et réunir les autres dispositions qu'exigent la nature et l'excellence de ce sacrement. Or, la première de ces dispositions est la vocation, c'est-à-dire qu'il est nécessaire que celui qui se présente pour recevoir les Ordres soit véritablement appelé de Dieu.

Si quelqu'un eût jamais pu se présenter de lui-même pour être prêtre, c'était Jésus-Christ, le Fils de Dieu et le Maître du monde, puisque tout lui appartient. Cependant il ne s'est point arrogé le sacerdoce de sa propre autorité, mais il a été appelé par son Père. Ecoutez saint Paul : « Personne, dit-il, ne s'arroge l'honneur du sacerdoce, mais

celui-là seul doit le recevoir qui est appelé de Dieu comme Aaron ; ainsi Jésus-Christ lui-même ne s'est point fait gloire de s'établir pontife, mais il a été appelé par Celui qui lui a dit : Vous êtes mon Fils, je vous ai engendré aujourd'hui. » Voyez encore ce que dit David inspiré de Dieu : « Dieu l'a juré, dit-il, et il ne s'en repentira pas : vous être prêtre pour l'éternité selon l'ordre de Melchisédech. » Qui donc après cela aurait la témérité de prétendre à cette sublime dignité?

Notre Seigneur a dit à ses apôtres : « Ce n'est pas vous qui m'avez choisi, mais c'est moi qui vous ai choisis et vous ai posés, pour que vous alliez et que vous portiez du fruit... En vérité je vous le dis, celui qui n'entre point par la porte de la bergerie, mais qui y monte d'ailleurs, celui-là est un voleur et un larron ; mais celui qui entre par la porte est le pasteur des brebis ; le portier lui ouvre, et les brebis entendent sa voix. Je suis la porte ; si quelqu'un entre par moi, il sera sauvé ; il entrera et sortira et trouvera de gras pâturages. »

Ces paroles signifient que celui qui embrasse l'état ecclésiastique sans y être appelé de Dieu, s'arroge un droit qui ne lui appartient pas ; c'est donc un voleur et un larron, comme dit Jésus-Christ. Mais celui qui entre dans le sanctuaire par la porte, c'est-à dire par Jésus-Christ qui l'appelle, sera sauvé, et il sauvera les âmes qui lui sont confiées.

Après l'ascension, les apôtres s'assemblent

dans le cénacle, et saint Pierre, prenant la parole, leur dit qu'il faut choisir quelqu'un pour remplacer le traître Judas ; puis ils prient ensemble le Seigneur, qui connaît le cœur de tous les hommes, de montrer celui qu'il a choisi pour être élevé à la gloire de l'apostolat. Ces paroles de saint Pierre et cette conduite des apôtres nous démontrent clairement que la vocation à l'état ecclésiastique doit venir de Dieu et non pas des hommes.

Voulez-vous entendre les docteurs de l'Eglise touchant cette vérité ? Tous recommandent instamment à ceux qui désirent embrasser l'état ecclésiastique d'examiner très-sérieusement s'ils sont appelés de Dieu ou non ; car si c'est Dieu qui les appelle, disent-ils, il leur accordera toutes les grâces nécessaires pour exercer dignement leur saint ministère ; mais si Dieu ne les a point appelés, ils se rendront coupables d'un horrible sacrilége, et ils ne peuvent attendre qu'une fin misérable, semblable à celle de Coré, Dathan et Abiron.

Au reste, mes frères, le simple bon sens vous fera comprendre cette vérité. Que sont les prêtres de l'Eglise ? Mais ce sont les ambassadeurs de Dieu, les ministres de Jésus-Christ, les distributeurs de ses grâces, les hérauts de ses volontés, ses propres lieutenants, enfin ses fondés de pouvoir près des hommes. Or, dans une société bien organisée, est-il permis au premier venu de s'établir de lui-même ambassadeur ou ministre ou messager d'un roi ? Peut-il sans crime puiser dans ses tré-

sors pour les répandre comme il lui plaira? Peut-il exercer tous ses pouvoirs, même celui de faire grâce, sans le consentement de Sa Majesté? Celui qui se rendrait coupable d'une telle présomption n'aurait-il pas commis le crime de lèse-majesté, puisqu'il se serait arrogé le droit de la souveraineté? Il mériterait d'être puni du dernier supplice.

Citons de là une règle de conduite pour les pères de famille. Si l'un de vos enfants vous témoigne le désir d'être élevé un jour à la dignité sacerdotale, votre premier devoir est d'examiner s'il y est appelé de Dieu, et si vous reconnaissez en lui les marques d'une véritable vocation, secondez ses vues; mais gardez-vous bien de le presser jamais d'embrasser un état aussi saint, de peur de vous rendre coupables devant Dieu et devant les hommes : un pâtre bon chrétien vous fera plus d'honneur qu'un prêtre scandaleux.

Certains libres penseurs nous reprochent d'avoir reçu les Ordres dans l'unique espoir d'une vie commode. Autrefois, disent-ils, c'étaient les enfants des familles riches et nobles qui embrassaient l'état ecclésiastique; mais aujourd'hui ce ne sont que des pauvres.

Il faut que vous soyez bien aveugles ou singulièrement prévenus contre le clergé actuel pour lui jeter à la face une semblable accusation. Avant la révolution française, le clergé était riche et très-honoré dans le monde; les religieux, si nombreux à cette époque, instruisaient, prêchaient, enten-

daient les confessions et laissaient peu à faire au clergé séculier. Alors les enfants des riches se pressaient à la porte du sanctuaire. Mais depuis que le clergé a été dépouillé de ses biens, depuis qu'il est méprisé et accablé de travaux incessants, les riches fuient les dignités ecclésiastiques. Et vous osez nous dire que c'était le zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes qui les leur faisait ambitionner autrefois! Pourquoi sont-ils moins ardents aujourd'hui? C'est qu'il n'y a plus d'autres richesses que celles de la grâce, ni d'autre gloire que celle de la vertu.

Bien plus, lorsqu'un enfant riche témoigne le désir de servir Dieu dans l'état ecclésiastique, sa famille n'est-elle pas la première à combattre sa résolution et à chercher à l'étouffer dans son germe? Et s'il persiste, elle lui fait sentir son mécontentement, l'abandonne à lui-même et le regarde comme un étranger. Ah! si le sacrement de l'Ordre ouvrait la porte aux honneurs et à la fortune, vous verriez les riches accourir, pleins de zèle et de ferveur.

Mais un des grands désordres de l'Eglise de France avant la révolution française provenait de la promotion des riches au sacerdoce. Les parents réservaient à l'aîné de la famille les biens patrimoniaux et poussaient leurs autres enfants à embrasser l'état ecclésiastique ou la vie religieuse. Qu'est-il arrivé? Jetés ainsi dans le sanctuaire ou le cloître sans vocation, dépourvus de presque toutes les vertus

ecclésiastiques ou religieuses, ils conservèrent sous la soutane ou le froc l'amour du monde et de ses plaisirs. Bientôt leur front ne sut plus rougir, et ils s'abandonnèrent à de grands désordres. Le souvenir de leurs scandales est encore vivant dans beaucoup de paroisses, et le zèle apostolique de plusieurs curés qui s'y sont succédé depuis soixante ans n'a pu l'effacer jusqu'ici.

Ce n'est point parmi les riches que Jésus-Christ choisit ses apôtres, mais bien parmi de pauvres ouvriers. Direz-vous qu'ils manquaient de vocation? Mais c'est Dieu lui-même qui les a appelés. Chose étonnante! l'Eglise impose aux évêques l'obligation de recruter les élèves de leurs séminaires parmi les enfants des pauvres; elle n'exclut cependant pas ceux des riches, pourvu qu'ils soient entretenus à leurs propres frais et qu'ils fassent espérer qu'ils seront utiles à l'Eglise.

Pourquoi l'Eglise préfère-t-elle les pauvres aux riches? La raison en est sensible : assez souvent les enfants riches, habitués à une vie douce et commode, ne se forment que très-difficilement à la pratique des vertus sacerdotales, tandis que les pauvres, élevés durement, craignent moins les privations et les fatigues, et s'habituent plus aisément à une vie de travail, d'abnégation et de dévouement. Saint Paul se faisait un titre de gloire de sa pauvreté. N'avait-il pas raison? Dans le dernier siècle, le clergé français était riche, et, au lieu d'édifier, bon nombre de ses membres passaient

leur vie dans l'oisiveté et la bonne chère. La Providence s'est servi de la révolution de 93 pour le réformer. On l'a réduit à la mendicité, c'est ce qui l'a sauvé. Il a accepté la pauvreté, il a recruté ses membres parmi les pauvres, et il a fait des prodiges en œuvres de charité et de piété. N'est-il pas aujourd'hui le premier clergé du monde?

Si Dieu appelle un de vos enfants à l'état ecclésiastique, laissez-le obéir à la voix d'en haut, vous estimant très-heureux de le voir honoré du sacerdoce et destiné à travailler au salut des âmes.

Mais comment saurez-vous que votre fils est appelé à ce sublime état? Si vous remarquez en lui une grande estime pour l'état ecclésiastique, un goût bien prononcé pour l'accomplissement des obligations qu'il impose; s'il est d'une conduite sage et chrétienne; s'il éprouve un vrai bonheur à fréquenter l'église, à grandir à l'ombre des autels, à s'occuper de tout ce qui concerne le culte de Dieu, les fonctions du ministère et les exercices de la piété chrétienne; si enfin il manifeste le désir de commencer ses études pour avoir le bonheur d'être un jour revêtu de la dignité sacerdotale, il est probable que Dieu a fait choix de lui pour le servir dans son sanctuaire. Secondez ses pieux désirs, et confiez son instruction et son éducation aux ecclésiastiques chargés de préparer les jeunes lévites aux fonctions du saint ministère. Si plus tard il obtient le suffrage de son évêque ou des supérieurs préposés à la direction des séminaires

et à l'examen des vocations ; si le témoignage du peuple chrétien lui est favorable lorsque l'Eglise le lui demande avant d'élever le jeune clerc à la dignité du sous-diaconat, vous avez toute raison de croire qu'il est appelé de Dieu.

Remarquez, mes frères, que ce n'est pas seulement pour l'état ecclésiastique que la vocation est nécessaire, mais encore pour tous les états et pour toutes les professions ; car c'est Dieu lui-même qui doit nous assigner notre rang dans la société, et non pas nous, comme c'est à l'architecte à donner à chaque pierre la place qui lui convient dans l'édifice, et non aux pierres à la choisir.

Qu'est-ce, en effet, que la société, sinon un corps composé de plusieurs membres? Or, ces membres sont différents les uns des autres. Si tout était œil, où serait l'ouïe? Si tout était ouïe, où serait l'odorat? Mais dans un corps il y a des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, des narines pour respirer, une tête pour commander, des mains pour travailler, des pieds pour marcher. Ainsi dans la société il y a des hommes savants versés dans les connaissances humaines : ce sont comme les yeux du corps social ; il y a des magistrats et des fonctionnaires pour commander, diriger, juger et punir, des industriels et des cultivateurs pour produire, des commerçants pour mettre les produits en circulation. Or, n'est-il pas vrai que tous les hommes ne sont pas également aptes à tous les emplois et à tous les états? Le pied peut-il rem-

plir les fonctions de la main, ou la main les fonctions des oreilles? De même donc que Dieu a donné à chaque membre ce qui lui est nécessaire pour remplir des fonctions déterminées dans le corps humain, ainsi il a pourvu tous les membres du grand corps social d'aptitudes et de goûts divers, selon leur destination dans la société. Et dès lors qu'il dirige tout et qu'il gouverne tout par sa providence, n'est-ce pas à lui de donner à chacun son emploi et sa profession? Ainsi, pour suivre votre vocation, vous n'avez qu'à choisir l'état qui convient à votre talent, à votre goût et à votre aptitude.

Voici un père de famille qui a trois fils : pensez-vous qu'ils puissent exercer tous le même emploi ou la même profession? Peut-être bien, mais c'est une exception à la règle générale; car chacun a son aptitude particulière pour un état déterminé et non pour un autre. Mais si vous ne donnez pas à vos enfants l'état ou l'emploi auquel ils sont appelés, vous les rendrez malheureux pour toute leur vie, et vous les exposez à se perdre pour l'éternité. Le premier a du goût pour la médecine, le second pour la magistrature, le troisième pour l'état militaire. Si vous faites un magistrat de celui qui veut être militaire, ou un militaire de celui qui désire être médecin, n'est-il pas évident que vous les déplacez, que vous leur faites violence, que vous les rendez malheureux et que vous nuisez à la société? Pouvez-vous mettre la main à la place du pied ou le

pied à la place de la tête sans faire souffrir ces membres et sans tourmenter le corps tout entier ?

Sachez donc bien que nous avons tous notre place marquée au soleil, comme chaque pierre d'un édifice a sa destination particulière; c'est là que nous devons être et non ailleurs; c'est là que Dieu nous a préparé les secours dont nous avons besoin pour gagner le ciel. Si Dieu veut que vous soyez menuisier ou charron, vous vous sauverez en exerçant cette profession ; mais si vous la fuyez uniquement parce que vous la croyez indigne de vous, pour devenir notaire ou avocat, vous serez malheureux dans ce monde et vous vous perdrez pour l'autre. Avez-vous jamais vu quelqu'un réussir dans un emploi ou un état pour lequel il n'a ni goût ni aptitude ? Mais il s'y déplaît à mourir, il ne travaille qu'à contre-cœur, il finit par se ruiner lui et toute sa famille.

Votre voisin avait un fils rempli d'ardeur et d'intelligence; il s'est senti appelé à entrer dans la magistrature; son père a favorisé sa vocation ; le jeune homme a fait de brillantes études, il est devenu un magistrat distingué, il a fait un riche mariage, et le voilà dans une position honorable et très-élevée. Vous vous dites en vous-même : J'ai un fils qui n'est pas moins intelligent; pourquoi ne parcourrait-il pas la même carrière et avec le même succès ? Vous l'envoyez dans un lycée, vous dépensez pour lui beaucoup d'argent, vous vous ruinez, et vous faites un mauvais avocat qui meurt

de faim. Pourquoi cela? Parce que votre fils était appelé à être cultivateur comme vous, et non pas juge ou avocat. Vous l'avez dirigé contrairement à sa vocation, et vous l'avez perdu.

Pères de famille, qui cultivez la terre ou qui exercez des professions mécaniques, vous vous dites souvent : Je ne veux pas que mes enfants soient aussi malheureux que moi, qu'ils exercent un état aussi pénible et aussi fatigant. Vous vous imaginez qu'en leur faisant donner de l'instruction ils obtiendront certainement quelque emploi moins pénible et plus lucratif; vous les envoyez dans des colléges sans tenir compte de leur vocation; vous faites d'énormes dépenses, fort au-dessus de vos ressources, et lorsque les études sont terminées, vos enfants ne savent plus que devenir. Sur vingt qui solliciteront un emploi, un seul l'obtiendra; que feront les autres, qui n'ont ni le goût ni l'habitude des rudes travaux des champs? La plupart diront comme l'économe infidèle de l'Evangile : « Je ne puis labourer la terre, et j'aurais honte de mendier. Eh bien! je sais ce que je ferai, je tromperai et je volerai. »

Tout ce que je vous dis là est de l'histoire; je n'ai pas besoin de vous citer des faits, vous en connaissez assez vous-mêmes. Oh! que vous êtes aveugles! que vous êtes cruels pour vos enfants! Vous les lancez dans une voie qui n'aboutira qu'à un abîme, et vous serez punis par où vous péchez. Quel est donc le mobile de votre conduite? N'est-ce pas

l'orgueil et la cupidité? Vous voulez que vos enfants soient grands et riches dans le monde, et vous ne recueillez de vos prétentions que le mépris et la misère. Loin de vous savoir gré des sacrifices que vous avez faits pour eux, vos enfants rougissent de vous et de votre condition.

Voulez-vous donc sincèrement que vos enfants réussissent dans la position sociale que vous leur ferez? Commencez d'abord par consulter Dieu; priez-le de vous faire connaître à quoi il les destine. Etudiez ensuite leur caractère, leur aptitude et leur goût, et lorsqu'ils seront en âge de choisir un état, vous leur parlerez de ceux qui vous semblent le mieux convenir à leur inclination et à leur capacité; vous leur en ferez voir non seulement les avantages, mais aussi les obligations et les charges, et lorsque vous les aurez éclairés, laissez-les faire librement leur choix.

Parmi les différentes professions ou conditions qui leur sont accessibles, il en est qui paraissent plus honorables et plus lucratives. Défiez-vous-en : ce qui est brillant est rarement solide. Donnez toujours la préférence aux conditions les plus modestes, lorsqu'elles présentent moins de danger de perdre la foi et les bonnes mœurs. Combien de jeunes gens se sont ruinés dans le vice et le libertinage, parce que leurs parents ont voulu en faire des huissiers, des notaires ou des avocats. tandis que Dieu les avait destinés à être charrons, charpentiers, vignerons ou cultivateurs! Combien de

jeunes filles ont perdu la santé et la vertu, parce qu'au lieu de les occuper des travaux de la campagne, les parents en ont fait des brodeuses, des modistes ou des employées de commerce ! Dites-vous à vous-mêmes : Je veux avant tout que mes enfants restent bons chrétiens, et par conséquent qu'ils soient dans une condition qui leur permette de remplir fidèlement leurs devoirs religieux et qui les garantisse du contact des compagnies sans moralité et sans pudeur.

C'est ainsi, parents chrétiens, que vous remplirez dignement vos devoirs à l'égard de vos enfants, lorsqu'il s'agira pour eux de résoudre la question si importante du choix d'un état. Ne négligez pas leurs intérêts temporels, mais ne les mettez pas au premier rang. Cherchez toujours, pour eux comme pour vous, et avant toutes choses, le royaume de Dieu et sa justice, et le reste, c'est-à-dire l'aisance et le bien-être, vous sera donné par surcroît. Vos enfants vous en béniront et feront votre joie et votre bonheur dans ce monde et dans l'autre. *Amen.*

## SAINT MARTIN, SAINT AMBROISE, ETC.

Le siége de Tours ayant vaqué, tout le peuple désira avoir saint Martin pour évêque. Mais comme on savait la difficulté de le tirer de son monastère, un des citoyens feignit que sa femme était malade et, se jetant à genoux, lui persuada de sortir. Des troupes d'habitants, qui s'étaient mis en embuscade sur le chemin, se saisirent de lui et le conduisirent jusqu'à Tours, où était accourue une multitude incroyable de peuple pour prendre part à cette élection. Tous le jugeaient très-digne de l'épiscopat, excepté un petit nombre qui s'y opposaient, même des évêques. Ils disaient que c'était une personne méprisable par sa mauvaise mine, ses cheveux mal faits, son habit malpropre; mais le peuple se moqua de ces reproches, les comptant plutôt pour des louanges.

Saint Martin continua dans l'épiscopat sa manière de vivre, conservant la même humilité de cœur, la même pauvreté dans ses habits, sans en avoir moins d'autorité. Il se retira dans une cellule, près de sa ville épiscopale, et vécut avec quatre-vingts disciples environ, dont aucun ne possédait rien en propre. On connaît le reste de sa vie, qui fut remarquable par l'esprit de mortification, de pauvreté, d'humilité et de prière continuelle qui l'anima sans cesse.

Il en fut de même de saint Ambroise vers la même époque. Auxence, évêque arien de Milan, venait de mourir, et il fallait lui donner un successeur; les catholiques et les ariens voulaient un évêque chacun de sa croyance, et une sédition s'éleva à ce sujet. Ambroise, qui était gouverneur de la province, courut apaiser le tumulte et parla longtemps en faveur de la paix. Alors tout le peuple éleva la voix et le demanda pour évêque. Ambroise surpris fit tout au monde

pour décliner cet honneur; il se montra sévère dans les jugements qu'il rendit; il fit semblant d'avoir des relations criminelles avec des personnes mal famées, mais le peuple n'y fut point trompé. Alors il prit la fuite, mais le peuple l'ayant retrouvé lui donna des gardes. Il fut donc obligé de recevoir le baptême et tous les ordres successivement jusqu'à l'épiscopat. Aussitôt il changea de conduite, donna à l'Eglise et aux pauvres ce qu'il possédait, chargeant son frère du gouvernement de sa maison, et se livra tout entier à son ministère. Il prêchait tous les dimanches et célébrait tous les jours le saint sacrifice de la Messe. Personne n'ignore avec quelle fermeté et quelle grandeur d'âme il défendit les droits de son église contre les ariens et les magistrats, annonça la foi catholique et fit entendre de sévères remontrances à l'empereur Théodose. Voilà des évêques qui ont été vraiment appelés de Dieu pour gouverner son Eglise.

Le bienheureux Théoton, chanoine régulier de la congrégation de Sainte-Croix, fut nommé curé-prieur de Viseu, en Galice, au commencement du XII$^{e}$ siècle. Il refusa plusieurs évêchés. La reine de Castille, Thérèse, vint un jour de samedi à la messe de la paroisse, lorsque le bienheureux allait monter à l'autel, revêtu des ornements sacerdotaux. Elle lui envoya dire de célébrer promptement sa messe. Théoton lui répondit : « La Reine du ciel est plus noble et plus puissante que celle de Castille. Je lui dois tous les honneurs qu'il est en mon pouvoir de lui rendre, et je n'en retrancherai rien. Si cela gêne la reine Thérèse, elle peut s'en aller. » La reine comprit son tort et en demanda pénitence au saint curé dont elle loua la fermeté.

Bien des dames, qui ne sont pas reines, voudraient aujourd'hui commander à leurs curés des offices courts, à la convenance de leurs heures. Si le curé répondait avec la franchise du B. Théoton, ces dames auraient-elles les sentiments humbles et chrétiens de la reine Thérèse?

Le vénérable Jean Sarcander était curé de Holeshof, en Silésie, l'an 1620. Arrêté par les protestants à cause de son

zèle pour la foi catholique, il fut conduit à Olmutz et incarcéré. On lui fit subir quatre fois la torture de la roue et du feu, et l'on ne put obtenir qu'il reniât sa foi et révélât les secrets de la confession. Le saint curé souffrit avec une constance héroïque, et prononçait les saints noms de *Jésus, Marie* et *Anne* durant le supplice. Dans la dernière torture, on l'arrosa pendant trois heures de poix embrasée et mêlée de résine et de soufre; ses entrailles s'échappaient par ses flancs tombant en lambeaux de chair calcinée. Sarcander avait encore un souffle de vie, il demanda un verre d'eau qui lui fut refusé; alors, tournant les yeux vers le ciel, il offrit sa douleur à Jésus-Christ. Il vécut encore quatre semaines dans de cruelles souffrances, et mourut le 17 mars 1620. (*Les Saints Curés,* par l'abbé L. Bernard.)

## IX[e] INSTRUCTION.

### Des vertus requises pour la réception des Ordres.

*Exemplum esto fidelium in verbo, in conversatione, in charitate, in fide, in castitate.*

Soyez le modèle des fidèles dans les entretiens dans la manière d'agir avec le prochain, dans la charité, dans la foi, dans la chasteté.

(I Tim., iv, 12.)

---

Ceux qui désirent entrer dans l'état ecclésiastique doivent y être appelés de Dieu, puisqu'ils doivent être ses fondés de pouvoir sur la terre, ses ambassadeurs et ses lieutenants. Avant de prendre leur détermination, ils doivent donc examiner attentivement si leur vocation vient du ciel ou de la terre, s'ils sont poussés par la seule vue de la gloire de Dieu et du salut des âmes, ou par des motifs d'orgueil, de cupidité, de paresse et de sensualité. Si c'est Dieu qui les appelle, ils doivent lui répondre comme le jeune Samuel : « Parlez, Seigneur, votre serviteur vous écoute; il est tout prêt à vous obéir. » Mais s'ils n'entendent pas la voix de Dieu, qu'ils se gardent bien de jamais franchir la barrière sacrée qui les sépare du sanctuaire; ils en-

courraient l'indignation de Dieu et se perdraient pour ce monde et pour l'autre.

Il en est de même à peu près de tous les chrétiens au moment où il s'agit de choisir un état ou un genre de vie qui leur convienne. C'est un devoir pour eux de consulter Dieu et de suivre leur vocation ; car c'est là que Dieu les veut et qu'ils feront leur salut. Partout ailleurs ils seront malheureux et ils se perdront; et c'est là, mes frères, ce que vous ne voulez pas comprendre. Vous vous imaginez pouvoir tout ce que vous désirez ; de là ces déceptions, ces mécomptes, ce besoin de changement qui tourmente la plupart des chrétiens et trouble la tranquillité publique; de là ce déclassement qui bouleverse la société.

Mais, pour recevoir le sacrement de l'Ordre, la vocation ne suffit pas : il faut de plus la réunion de toutes les vertus. Ecoutez d'abord les enseignements de l'Eglise à ce sujet : « Ceux qui se présenteront pour être reçus aux ordres mineurs auront un bon témoignage de leur curé et du maître auprès duquel ils auront été élevés. Quant à ceux qui aspireront aux ordres majeurs, l'évêque donnera commission au curé de prendre information près des gens dignes de foi de leur naissance, de leur âge, de leurs bonnes vie et mœurs. » (Conc. Trid., sess. XXIII, c. 5, *De Reform.*)

« Il faut que ceux qui, après avoir donné des marques de piété et de fidélité dans les fonctions précédentes, sont élevés à l'ordre de prêtrise, aient

un bon témoignage, qu'ils soient préalablement reconnus par un sérieux examen capables d'enseigner au peuple les choses nécessaires au salut pour tout le monde et d'administrer les sacrements. Il faut qu'ils soient si recommandables par leur piété et la pureté de leurs mœurs, qu'on ait lieu d'espérer qu'ils porteront le peuple à la pratique de toutes sortes de bonnes œuvres, et par le bon exemple qu'ils en donneront, et par la régularité de leur conduite. » (Ibid., c. 14, *De Reform.*)

Pourquoi l'Eglise exige-t-elle tant de perfection de la part de ses ministres? Elle vous en donne elle-même la raison : « Il n'y a rien, nous dit-elle, qui porte plus continuellement les autres à la piété et aux saints exercices que la vie et l'exemple de ceux qui sont consacrés au service de Dieu ; car, comme on les voit élevés des choses du siècle à un état éminent, tous les autres jettent les yeux sur eux comme sur un miroir, et prennent d'eux ce qu'ils peuvent imiter. C'est pourquoi les ecclésiastiques, appelés à l'héritage du Seigneur, doivent tellement régler leur vie et toute leur conduite, que dans leurs habits, leur extérieur, leur démarche, leurs discours, et dans tout le reste, ils ne montrent rien qui ne soit plein de gravité, de modération et de religion, évitant même les fautes légères, qui seraient très-grandes en eux, afin que leurs actions impriment à tous le respect. » (Ibid., sess. XXII, c. 1, *De Reform.*)

Ecoutez le grand Apôtre qui nous explique de

quelle manière les évêques et les diacres doivent se conduire. « Il faut, dit-il, que l'évêque soit irréprochable, sinon célibataire, au moins veuf en premières noces ; qu'il soit sobre, prudent, grave et modeste, aimant à exercer l'hospitalité, capable d'instruire ; qu'il ne soit ni sujet au vin, ni violent, ni prompt à frapper, mais équitable et modéré, éloigné des contestations, désintéressé ; qu'il gouverne bien sa propre famille, et qu'il maintienne ses enfants dans l'obéissance et dans toute sorte d'honnêteté. Car, si quelqu'un ne sait pas gouverner sa propre famille, comment pourra-t-il conduire l'Église de Dieu ?

« Que ce ne soit point un nouveau converti, de peur que, s'élevant d'orgueil, il ne tombe dans la même condamnation que le diable. Il faut encore qu'il ait bon témoignage de ceux qui sont hors de l'Eglise, de peur qu'il ne tombe dans l'opprobre et dans le piége du démon.

« Que les diacres pareillement soient honnêtes et bien réglés ; qu'ils ne soient point doubles dans leurs paroles, ni sujets à boire beaucoup de vin ; qu'ils ne cherchent point de gain honteux ; mais qu'ils conservent le mystère de la foi avec une conscience pure. Ils doivent aussi être éprouvés auparavant, puis admis dans le ministère, s'ils ne se trouvent coupables d'aucun crime. » (I Tim., III, 2.)

Je m'arrête ; il faudrait vous citer presque en entier les lettres de saint Paul à Timothée et à Tite, dans lesquelles il rappelle sans cesse à ces saints

évêques toutes les vertus qu'ils doivent pratiquer.

Saint Grégoire de Nazianze nous dit aussi : « L'ordre naturel exige que l'homme se purifie avant de purifier les autres ; qu'il acquière la sagesse avant de l'enseigner aux autres ; qu'il devienne lumière avant d'éclairer les autres ; qu'il s'approche de Dieu avant d'y conduire les autres, et enfin qu'il se sanctifie avant de sanctifier les autres. » (Orat. I.)

Les ecclésiastiques sont d'ailleurs élevés à une dignité si haute qu'on ne peut en concevoir de plus sublime au ciel et sur la terre. « Il faut donc, dit saint Ambroise, que ce qu'ils sont par leur profession ils le montrent bien plutôt par leur conduite que par le nom qu'ils portent, de telle manière que le nom soit en rapport avec leur conduite et que leur conduite réponde à leur dignité ; qu'ils prennent garde que, tandis que leur dignité est sublime, leur vie ne soit basse, et que, leur profession étant divine, leur conduite ne soit répréhensible. » (Lib. *De Dignit. sacerd.*, c. 3.)

Une des principales fonctions du prêtre est de prier pour le peuple, afin de le réconcilier avec Dieu. « Mais comment, dit saint Grégoire, pourra-t-il demander pardon pour les autres s'il ignore ce que Dieu est à son égard, s'il est irrité contre lui ou non ? Il doit trembler de remplir ce saint ministère, dans la crainte de provoquer plutôt la colère de Dieu par ses propres péchés que de le calmer par ses supplications. »

Enfin les ecclésiastiques doivent toujours porter

les fidèles à la vertu par leurs paroles et par leur conduite. C'est pourquoi Jésus-Christ les appelle la lumière du monde et le sel de la terre. Comment seront-ils l'un et l'autre s'ils se souillent de quelque péché? « Si celui qui est élevé à l'épiscopat, nous dit saint Isidore de Séville, commet quelque faute grave, il ne peut plus offrir de sacrifice au Seigneur. A plus forte raison ne doit-on pas recevoir à l'ordination celui qui est reconnu pécheur. C'est pourquoi, comme la loi défend de conférer la dignité sacerdotale aux pécheurs, que chacun s'examine et se souvienne que ceux qui auront été élevés aux plus hautes dignités dans ce monde seront châtiés plus sévèrement dans l'autre. Qu'il se retire donc et qu'il refuse non pas tant un honneur qu'une charge, et qu'il n'ambitionne pas d'occuper la place d'autres plus dignes que lui ; car celui qui est chargé d'instruire le peuple et de le former à la vertu doit être saint et irréprochable en toutes choses. Celui qui doit réprimander les pécheurs doit être lui-même exempt de péché; car de quel front oserait-il reprendre ses inférieurs, lorsque les coupables pourraient lui répondre sur-le-champ : Commencez d'abord par vous corriger vous-même? » (Lib. II *De eccles. off.*, c. 5.)

C'est assez vous faire voir que l'Eglise ne veut admettre à l'ordination que des hommes vertueux. Puisque les ecclésiastiques continuent l'œuvre de Jésus-Christ, ils doivent le représenter dans toute leur conduite.

Est-ce ainsi, mes frères, qu'ils sont considérés par nos libres penseurs? A les entendre, ce ne sont que des ambitieux, des orgueilleux, des avares, des paresseux, des hommes remplis de tous les vices. Il ne me sied pas, mes frères, de faire l'apologie du clergé; vous croiriez que je viens faire mon éloge à la face des autels. Je dirai avec plus de raison que saint Grégoire : Je déclarerai la vérité, quoi qu'il m'en coûte; car je sens que cette vérité me condamne. Eh bien! je me condamnerai le premier, et je confesserai publiquement que je suis bien indigne du divin sacerdoce dont le Seigneur m'a revêtu. Aidez-moi, je vous en conjure, mes frères, par le secours de vos prières, afin que jamais je ne déshonore ma couronne sacerdotale, mais que je sois toujours, par mes vertus, à la hauteur de ma vocation.

Mais quel est donc le but que poursuivent nos libres penseurs? Ils n'ont qu'une seule pensée, croyez-le bien, c'est de détruire le christianisme pour lui substituer leurs rêveries; et comme ils ne peuvent l'attaquer de front, parce qu'il est fondé sur des bases trop solides, ils s'efforcent, par d'incroyables mensonges et des calomnies atroces, de perdre les prêtres dans l'estime publique. Y parviendront-ils? C'est à vous de répondre.

Les prêtres, dites-vous, sont des ambitieux; mais, en supposant que cela soit, pouvez-vous leur jeter la pierre? Seriez-vous par hasard des modèles d'humilité? Le pouvoir civil est-il obligé d'user de

violence ou de contrainte pour vous faire accepter les emplois les plus honorables? Depuis quand méprisez-vous les honneurs et les dignités de la terre? Pourquoi blâmez-vous dans les prêtres ce que vous regardez comme très-louable en vous-mêmes?

Les prêtres sont des ambitieux? Mais citez des faits. Rien n'est plus facile que d'accuser son prochain ; mais celui qui ne prouve pas la vérité de ses accusations est un calomniateur. Quels sont les ecclésiastiques que vous avez vus rechercher les dignités de ce monde? En connaissez-vous qui soient devenus préfets, ministres, ambassadeurs ou maréchaux de France? Un évêque serait-il donc déplacé comme ministre des cultes?

Qu'il y ait des prêtres qui désirent l'épiscopat, cela ne serait pas plus étonnant que de voir des sous-préfets désirer devenir préfets, et des colonels aspirer au bâton de maréchal de France. N'est-ce pas, à vos yeux, une noble ambition? Et cependant l'Eglise en juge autrement que vous : elle regarde comme indigne de l'épiscopat quiconque en a formé le désir dans son cœur ; c'est une ambition criminelle.

Voulez-vous dire que les prêtres ont la prétention de dominer sur les esprits par leur doctrine? Vous avez cent fois raison, et, loin de se justifier de cette accusation, ils la regardent comme un titre de gloire. Oh ! que ne peuvent-ils étendre leurs conquêtes jusqu'aux extrémités du monde? N'est-ce pas pour cela que Jésus-Christ les a faits prê-

tres ? Il a dit à tous les évêques et à tous les prêtres dans la personne des apôtres : « Allez, enseignez toutes les nations, prêchez l'Evangile à toute créature. » Savez-vous ce que sont ces courageux missionnaires qui s'en vont porter le flambeau de la foi chez les infidèles et chez les barbares, et dissiper les ténèbres profondes dans lesquelles ils sont plongés ? Ce sont de glorieux conquérants envoyés de Dieu pour soumettre tous les peuples au joug du divin Rédempteur. Pensez-vous qu'il y ait sur la terre une plus belle mission que celle de répandre partout avec l'Evangile les bienfaits de la civilisation ?

Oui, mes frères, nous sommes vraiment dominateurs, et notre ambition s'élève bien au-dessus de celle des rois et des empereurs ; nous prétendons dominer les esprits, et eux n'ont d'empire que sur les corps. Ne sommes-nous pas revêtus de l'autorité de Dieu pour annoncer à tous les peuples ses volontés saintes et pour le faire régner dans le monde entier ? Nous sommes dominateurs pour étendre le royaume de Jésus-Christ , pour procurer sa gloire et pour sauver les âmes. Nous sommes ambitieux comme Jésus-Christ, comme les martyrs, comme les apôtres et les docteurs de l'Eglise. Venez donc partager avec nous cette glorieuse mission, et vous aurez part à nos triomphes. Nous voulons sauver les âmes, instruire les ignorants, soutenir les faibles, encourager les forts, presser les lâches et les paresseux, ramener dans la voie

droite ceux qui s'égarent. Nous avons l'ambition de nous sacrifier pour tous, parce que nous voulons les sauver tous, même les philosophes et les libres penseurs.

Les véritables ambitieux ont une manière de parler et d'agir qui leur est propre ; ils étudient les goûts et les caprices des grands de la terre ; ils flattent les uns et ménagent les autres : c'est le moyen d'obtenir de l'avancement. Mais ils se gardent bien de les contredire. N'est-ce pas là ce que vous faites chaque jour, libres penseurs ? Les vices deviennent des vertus dans tous ceux dont vous ambitionnez la faveur. Or, avez-vous vu jamais le sacerdoce catholique flatter les passions des princes et ramper devant les puissants du siècle ? Où trouvez-vous des hommes qui parlent aux rois et aux empereurs comme les Basile, les Chrysostôme, les Ambroise, les Bernard, les Fénelon et les Bourdaloue ? Tous les évêques et tous les prêtres n'ont pas sans doute cette grandeur d'âme ; mais si vous en rencontrez qui adorent les divinités de la terre, fustigez-les, attachez-les au pilori public, nous vous les abandonnons ; faites-leur expier leur idolâtrie, ils le méritent.

Dans un autre entretien, nous répondrons aux autres accusations ; et, en attendant, appliquez-vous à vous-mêmes ce que nous venons de dire pour les ecclésiastiques.

Le prêtre doit donc posséder toutes les vertus, non seulement à cause de la sainteté de son mi-

nistère, mais encore parce que les difficultés qu'il rencontre dans l'exercice de ses fonctions demandent, pour les surmonter, une foi vive, un grand courage, une patience à toute épreuve, une charité sans bornes.

Il n'est pas nécessaire sans doute que vous soyez saints pour être des vignerons habiles et d'excellents cultivateurs ; mais n'oubliez pas que vous êtes participants du sacerdoce de Jésus-Christ, que vous n'êtes dans ce monde que pour glorifier votre Père céleste. Et comment le glorifierez-vous, si vous n'êtes pas saints ? N'êtes-vous pas destinés à posséder Dieu dans le ciel ? Comment le posséderez-vous, si vous ne pratiquez toutes les vertus ?

Une grande vertu vous est encore nécessaire pour vous résigner à toutes les peines qui vous sont réservées dans cette vallée de larmes. Occupés d'un travail incessant, c'est à peine si vous prenez quelques moments de repos. A la fin de votre vie, vous pourrez dire comme ces ouvriers de l'Evangile : « Nous avons supporté tout le poids du jour et de la chaleur. » Combien de fois, après avoir arrosé de vos sueurs et de vos larmes la terre que vous cultivez, n'avez-vous pas vu vos travaux détruits, vos espérances anéanties par toutes sortes d'accidents dont il vous est impossible de vous garantir ? Que faire alors pour élever votre nombreuse famille ? Où prendre chaque jour pour lui procurer la nourriture et le vêtement ? Que devenir ? Hélas ! votre repos, déjà si court, est encore troublé par les appréhensions d'un bien triste avenir

Mais, après que vous avez donné à vos enfants le pain qui soutient le corps, ne devez-vous pas aussi leur procurer le pain qui nourrit l'âme? Ne faut-il pas les instruire et les former à la vertu? Quelle tâche importante et difficile ! Il faut corriger leur mauvais caractère et leurs défauts naturels. Si quelques uns sont dociles, il en est d'autres qui sont rebelles et opiniâtres. Quelle douceur et quelle fermeté ne vous faut-il pas pour les dompter et les porter au bien !

Ce n'est pas tout : vous avez encore à essuyer les mépris et les humiliations de tant d'hommes vains et orgueilleux qui s'arrogent le droit de regarder les autres avec dédain, parce qu'ils ont plus d'instruction ou plus de fortune. Dans tous les temps la simplicité du juste a été tournée en ridicule. N'est-ce pas pour vous soustraire à ces humiliations que vous travaillez à quitter votre modeste condition? Vous ignorez donc que partout ailleurs vous rencontrerez le même orgueil et même un plus grand qui vous fera bien plus souffrir encore?

Croyez-moi, mes frères, à moins d'une vocation particulière, demeurez dans la condition où la Providence vous a placés. Si le monde vous raille, vous calomnie ou vous persécute, souvenez-vous qu'il a traité ainsi le Fils de Dieu, et le disciple n'est pas au-dessus du maître. Demeurez fermes dans la charité et la patience; le monde ne vous censure que parce que vous ne partagez pas ses

folies et ses vices. N'est-ce pas votre plus belle gloire ?

Vous le voyez, si la vertu est nécessaire au prêtre pour remplir dignement les augustes fonctions de son saint ministère, elle ne vous l'est pas moins pour glorifier Dieu en sanctifiant toutes vos œuvres et pour supporter patiemment toutes les épreuves de la vie. Faisons sans cesse de nouveaux progrès, et, à l'exemple de saint Paul, oublions le chemin que nous avons parcouru et ne voyons que celui qui nous reste à parcourir. Ranimons notre foi, affermissons notre espérance, enflammons nos cœurs de la plus vive charité. Portés sur les ailes de ces vertus divines, nous nous élancerons de la terre au ciel, comme le prophète sur son char de feu. *Amen.*

## LES ÉVÊQUES COURTISANS JUGÉS PAR LES GENS DU MONDE.

Lemontey parle ainsi de l'épiscopat et du clergé de France sous Louis XIV : « On continua la dénomination de libertés de l'église gallicane à ce qui aurait dû s'appeler simplement les libertés du trône. Quoique les biens de l'Eglise conservassent en apparence une destination religieuse, ils furent dans la réalité le patrimoine de la noblesse et le prix des services militaires. Des hommes d'armes en possédèrent d'abord une part considérable. Louis XIV continua lui-même, jusqu'en 1687, de conférer à des gentilshommes laïques des bénéfices simples et des pensions sur les évêchés et les ab-

bayes. Il eût même réussi, sans le refus persévérant du Pape, à réunir les grandes dotations ecclésiastiques aux commanderies de l'ordre militaire de Saint-Louis... Au moyen des *commendes*, les riches et antiques monastères se transformaient en faveurs royales, et un partage léonin, y séparant le terrestre du spirituel, laissait le jeûne et la prière à la multitude des religieux, et dotait un abbé de cour de leur immense patrimoine. Les évêques plébéiens devinrent aussi rares que les officiers de fortune et furent considérés à peu près du même œil dans leur corporation... De ces éléments façonnés par le monarque sortit le haut clergé le plus décent et le moins apostolique de la chrétienté. Un prélat scandaleux y fut un phénomène aussi remarquable qu'un saint évêque, et les bonnes mœurs s'y fussent maintenues par la pureté du goût, si ce n'eût été par l'autorité du devoir. L'Eglise de France compta dans ses dignitaires presque autant d'hommes aimables et politiques, théologiens médiocres, courtisans polis, citoyens éclairés, membres tolérants d'un corps *persécuteur.* » Ce dernier mot est tout à fait faux. L'auteur faisait allusion à la manière dont étaient traités les jansénistes et les protestants. L'Eglise catholique n'a persécuté ni les uns ni les autres.

« Louis XIV, dit le même auteur, eut aussi de violents démêlés avec la cour de Rome; mais il la força toujours de fléchir, même quand la raison parla pour elle, comme dans l'abolition des franchises. Quoique l'âme de ce prince passât par toutes les périodes d'une dévotion peu éclairée, il démêla toujours, jusque dans un âge avancé, les ambitions du Vatican. L'orgueil du roi le défendit contre les faiblesses de l'homme, et l'idolâtrie de lui-même resta sa première religion. Le clergé, qu'un secret penchant entraîne vers la domination romaine, sentit avec sa finesse ordinaire l'inégalité des forces, et donna au monarque plus que de la soumission. Si, après la célèbre assemblée de 1682 et même pendant sa tenue, la modération du roi n'eût été encore plus grande que le zèle des docteurs, la suprématie romaine courait de

grands périls. » Ce que l'académicien moderne dit ici des dispositions du clergé de France en 1682, un littérateur de cette époque-là même, Sandras de Courtilz, le disait déjà plus fortement dans le faux *Testament de Colbert*, où, après avoir parlé des archevêques de Paris et de Reims, il ajoute : « Les autres qui composaient cette assemblée étaient à peu près de même trempe et si dévoués aux volontés de Votre Majesté, que, si elle avait voulu substituer l'Alcoran à la place de l'Evangile, ils y auraient donné leurs mains aussitôt. » Voltaire dit de son côté dans son *Siècle de Louis XIV* : « Si le roi avait voulu, il était le maître de l'assemblée. » Le clergé français peut voir par ces exemples comment, dans ces occasions, il est jugé par les hommes du monde, de qui peut-être l'on se promettait l'estime et l'approbation.

Au reste, dans un rapport à l'assemblée de 1682, l'archevêque disait lui-même, en se servant des propres paroles d'Yves de Chartres : « Des hommes plus courageux parleraient peut-être avec plus de courage ; de plus gens de bien pourraient dire de meilleures choses. Pour nous qui sommes médiocres en tout, nons exposons notre sentiment, non pour servir de règle en pareille occurrence, mais pour céder au temps et pour éviter de plus grands maux dont l'Eglise est menacée, si on ne peut les éviter autrement. » Sur quoi le P. d'Avrigny ajoute dans ses *Mémoires* : *L'application de ces paroles ne pouvait être plus juste.*

« Cherchez avant tout le royaume de Dieu et sa justice, a dit Jésus-Christ, et tout le reste, c'est-à-dire les biens de ce monde, l'estime, la considération, la gloire, vous sera donné par surcroît. » L'histoire constate que tous les saints évêques et tous les saints prêtres ont été en butte aux calomnies et aux persécutions, ont été méprisés et vilipendés, mais pour un temps, et tous ont fini par conquérir l'estime, le respect, la vénération et quelquefois l'admiration de leurs contemporains. Au contraire, les évêques et les prêtres qui veulent plaire au monde et qui sacrifient leurs devoirs dans des vues d'ambition ou d'intérêt personnel, obtiennent quel-

quefois des honneurs et des dignités, mais jamais l'estime ni le respect de ceux-là même qu'ils ont flattés. Cette règle générale souffre bien peu d'exceptions. Que de fois nous avons entendu des gens du monde blâmer ouvertement certains prélats qu'ils fêtaient dans leurs châteaux et à qui ils prodiguaient les plus pompeux éloges en face ! Voilà le monde ; il est déjà le ministre de la justice de Dieu en punissant ses adulateurs par où ils pèchent.

# X^e INSTRUCTION.

## Nécessité de la science pour recevoir les Ordres.

*Labia sacerdotis custodient scientiam, et legem requirent ex ore ejus.*

Les lèvres du prêtre seront les dépositaires de la science, et c'est de sa bouche que le peuple en demandera l'explication.

(Mal., ii, 7.)

---

L'Eglise veut que ses ministres soient recommandables non seulement par leur vertu et leur sainteté, mais aussi par leur science. C'est pour atteindre ce double but que, dans les premiers siècles de l'Eglise, les évêques réunissaient autour d'eux les jeunes gens en qui ils remarquaient d'heureuses dispositions pour le ministère sacré, les instruisaient et les formaient en même temps à la piété et à la vertu. Plus tard, l'Eglise choisit parmi les moines les plus sages et les plus instruits pour leur conférer la dignité sacerdotale ; et ces hommes, remplis des sciences divines et humaines qu'ils avaient acquises dans le silence du cloître, et habitués à vivre de privations, d'abnégation et de dévouement, se montraient partout courageux

et intrépides quand il s'agissait d'accomplir un devoir. Rien au monde n'était capable de les ébranler, ni la confiscation des biens, ni l'exil, ni la mort.

Depuis trois siècles à peu près l'Eglise a ordonné à tous les évêques d'établir des séminaires dans leurs diocèses respectifs. Son ordonnance mérite d'être connue. « Comme les jeunes gens, dit-elle, s'ils ne sont bien élevés, sont enclins à suivre les voluptés du monde, et comme, sans une protection de Dieu très-puissante et toute particulière, ils ne peuvent constamment s'entretenir et persévérer dans la discipline ecclésiastique si, dès leurs tendres années, ils n'ont été formés à la piété et à la religion avant que les habitudes des vices les possèdent entièrement, le saint concile ordonne que toutes les églises cathédrales, métropolitaines et autres supérieures à celles-ci, chacune selon la mesure de ses facultés et l'étendue de son diocèse, seront tenues et obligées de nourrir, d'élever dans la piété et d'instruire dans la discipline ecclésiastique un certain nombre d'enfants de leur ville et diocèse ou de leur province, si dans le lieu il ne s'en trouve pas suffisamment, en un collége que l'évêque choisira près des églises mêmes, ou en un autre lieu convenable.

« On ne recevra dans ce collége aucun enfant qui n'ait au moins douze ans, qui ne soit né de légitime mariage, qui ne sache passablement lire et écrire, et dont le bon naturel et les bonnes inclina-

tions ne donnent lieu d'espérer qu'il s'emploiera toujours au service de l'Eglise. Le saint concile veut qu'on choisisse principalement les enfants des pauvres, et il n'exclut pas cependant ceux des riches, pourvu qu'ils s'y entretiennent à leurs dépens et qu'ils témoignent du désir et de l'affection pour le service de Dieu et de l'Eglise.

« L'évêque, après avoir divisé ces enfants en autant de classes qu'il le trouvera bon, suivant leur nombre, leur âge et leurs progrès dans la discipline ecclésiastique, en appliquera une partie au service des églises lorsqu'il le jugera à propos, et retiendra les autres pour être instruits dans le collége, en remettant toujours d'autres en la place de ceux qu'il aura tirés, de manière que ce collége soit une perpétuelle pépinière pour le service de Dieu.

« Et afin qu'ils soient plus aisément élevés dans la discipline ecclésiastique, ils porteront toujours, dès leur entrée, la tonsure et l'habit clérical. Ils y apprendront la grammaire, le chant, le calcul ecclésiastique et tout ce qui regarde les belles-lettres. Ils s'appliqueront à l'étude de l'Ecriture sainte, des livres ecclésiastiques, des homélies des saints, des formes et des manières d'administrer les sacrements, principalement celles qui seront propres à les rendre capables d'entendre les confessions, enfin de toutes autres coutumes et cérémonies de l'Eglise. L'évêque aura soin qu'ils assistent tous les jours au sacrifice de la Messe, qu'ils se confessent au moins tous les mois, et qu'ils reçoivent, de l'avis

de leur confesseur, le corps de notre Seigneur Jésus-Christ, servant les jours de fête dans l'église cathédrale ou dans les autres églises du lieu. » (Conc. Trid., sess. XXIII, c. 18, *De Reform.*)

L'Eglise donne ensuite toute autorité aux évêques, soit pour maintenir la discipline dans ces écoles ecclésiastiques, soit pour leur créer des ressources en prélevant une certaine somme sur les biens de l'Eglise et sur les revenus des fabriques.

Ne croyez pas, mes frères, que le jeune prêtre a terminé ses études au moment où il quitte le séminaire et commence à exercer le ministère sacerdotal. Il a passé, il est vrai, douze ou quinze ans à l'étude des sciences qui lui sont nécessaires ; mais c'est à peine s'il est en état d'étudier seul, et, malgré son ardeur pour l'étude, il n'en saura jamais assez.

Dans l'ancienne loi, Dieu avait dit aux Israélites : « Si vous avez à porter un jugement et que vous ne sachiez quel parti prendre, levez-vous et montez au lieu que le Seigneur votre Dieu aura choisi, et adressez-vous aux prêtres de la race lévitique ; interrogez-les, et ils vous feront connaître le jugement que vous devez prononcer. » N'est-ce pas là aujourd'hui encore une des principales fonctions du sacerdoce? Lorsqu'un chrétien éprouve quelques difficultés de conscience ou des doutes sur l'obligation ou la gravité de la loi, n'est-ce pas à son pasteur qu'il doit s'adresser pour en avoir la solution ou l'éclaircissement? Il faut donc qu'il ait

une connaissance nette, précise et approfondie de toute la morale chrétienne, et qu'il puisse en faire l'application à toutes les situations de la vie.

D'un autre côté, rien n'est plus commun que de rencontrer dans le monde ces demi-savants dont le cœur est corrompu, et qui s'en vont répétant partout contre la religion certaines objections qu'ils ont recueillies dans de mauvais livres ou de mauvais journaux. Or, qui répondra à ces objections, sinon le curé? Il faut qu'il soit instruit, dit saint Paul, afin qu'il soit puissant pour enseigner la vraie doctrine et pour réfuter ceux qui la contredisent.

Savez-vous ce que serait un prêtre ignorant? Un aveugle qui conduirait d'autres aveugles et qui les entraînerait avec lui dans le précipice.

Ecoutez ce que nous dit saint Jérôme : « Si vous êtes prêtre, il faut que vous connaissiez la loi; car, si vous l'ignorez, vous prouvez par là même que vous n'êtes pas prêtre, puisque le propre du prêtre est de posséder la science de la loi, afin de pouvoir répondre à tous ceux qui lui en demanderont l'explication. » C'est pourquoi le grand-prêtre portait le *rational* sur la poitrine, sur lequel on lisait ces mots : *Doctrine et Vérité*, pour nous apprendre que tout prêtre doit être instruit et pouvoir interpréter la volonté du Seigneur. « Si l'ignorance est à peine excusable dans le simple fidèle, nous dit saint Léon, à plus forte raison est-elle répréhensible dans ceux qui doivent l'instruire et le diriger. »

D'où vient donc, mes frères, que vous accusez si facilement les prêtres d'être des paresseux ou des fainéants? Etes-vous toujours à côté d'eux pour savoir ce qu'ils font? Parce que vous ne les voyez pas labourer les champs ou cultiver la vigne, manier la pioche ou la faulx, vous concluez qu'ils ne font rien. N'est-ce rien faire que se livrer à l'étude des sciences ecclésiastiques pendant toute sa vie? Et les travaux de l'esprit ne sont-ils pas plus fatigants que les travaux du corps? Les juges sont donc aussi des fainéants? Les avocats, les notaires et tous les professeurs sont donc des paresseux?

Ecoutez ce que dit saint Paul à son disciple Timothée : « Quant à vous, demeurez ferme dans les choses que vous avez apprises, en considérant que vous avez été nourri dès votre enfance dans les saintes Lettres qui peuvent vous instruire pour le salut par la foi qui est en Jésus-Christ. Toute Ecriture qui est inspirée de Dieu est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger et pour conduire à la justice, afin que l'homme de Dieu soit parfait et disposé à toutes sortes de bonnes œuvres... Je vous conjure donc devant Dieu d'annoncer la parole. Pressez les hommes à temps et à contre-temps, reprenez, suppliez, menacez, sans vous lasser jamais de les tolérer et de les instruire. Car il viendra un temps où les hommes ne supporteront plus la saine doctrine; au contraire, ayant une extrême démangeaison d'entendre ce qui les flatte, ils auront recours à une foule de docteurs

propres à satisfaire leurs désirs, et, fermant l'oreille à la vérité, ils l'ouvriront à des fables... Mais pour vous, veillez, continuez, souffrez constamment toutes sortes de travaux; faites la charge d'un évangéliste, remplissez tous les devoirs de votre ministère... Veillez sur vous-même et sur l'instruction; demeurez ferme dans ces exercices, car, agissant de la sorte, vous vous sauverez vous-même et vous sauverez ceux qui vous écoutent. »

Timothée avait donc consacré les années de sa jeunesse à étudier les saintes Ecritures, et cependant saint Paul veut qu'il s'en occupe sans cesse, afin qu'il puisse prêcher continuellement, qu'il annonce l'Evangile, qu'il combatte avec succès les doctrines des faux docteurs qui flattent les passions. Mais n'en est-il pas de même aujourd'hui? Le prêtre n'est-il pas obligé d'expliquer les mystères de la foi et la loi publiée sur le Sinaï et promulguée de nouveau par Jésus-Christ? Mais, avant d'instruire les autres, ne doit-il pas s'instruire lui-même? Il faut donc qu'il se livre à l'étude pendant toute sa vie ; jeune, il étudie pour apprendre ce qu'il ne connaît pas, et avancé en âge, il étudie pour ne pas oublier ce qu'il a précédemment appris.

Vous ignorez sans doute, mes frères, qne la religion est la plus belle, la plus sublime et la plus vaste de toutes les sciences, et que ceux qui la connaissent le mieux sont ceux qui éprouvent le plus grand besoin de l'étudier encore. Ecoutez saint Augustin : « La religion est une science si élevée,

dit-il, que je pourrais y faire chaque jour de nouveaux progrès, si je m'y appliquais depuis ma plus tendre jeunesse jusqu'à la décrépitude de la vie, lors même que je serais doué du plus grand génie et que je consacrerais tout mon temps à cette seule étude. C'est une science si étendue, que les hommes les plus intelligents et les plus studieux peuvent dire toujours : Lorsque je crois avoir fini, je ne fais que commencer. »

Ce grand docteur veut que tout chrétien soit instruit. « Quiconque, dit-il, sait qu'il est né du Saint-Esprit, doit se conduire comme un enfant nouvellement né ; il doit se jeter avidement sur le sein de sa mère pour y puiser sa nourriture et grandir. Or, sa mère, c'est l'Eglise, et les deux mamelles de cette mère sont l'Ancien et le Nouveau Testament ; c'est là qu'il doit sucer le lait de la saine doctrine qui s'y trouve renfermée pour notre salut éternel, afin que, nourri et fortifié de cette sorte, il puisse manger le pain qui est descendu des cieux, le Verbe divin qui était dans le principe. »

Mais si le simple fidèle doit s'élever à cette hauteur dans l'étude des saintes Lettres, n'est-ce pas le prêtre qui doit lui servir de maître et de conducteur? Il faut donc qu'il les ait approfondies lui-même. Semblables à ces habitants des montagnes qui servent de guides aux voyageurs qui désirent les visiter, ils en connaissent en quelque sorte tous les rochers, tous les sentiers et tous les précipices. Ainsi faut-il que le prêtre connaisse tous les sen-

tiers de cette terre bénie, les fruits merveilleux qu'elle produit, les sources d'eaux vivifiantes qui en jaillissent, les pierres et les plantes où se cachent des serpents dont la piqûre donne la mort.

N'admirez-vous donc pas, mes frères, cette belle et magnifique institution du sacerdoce catholique? Voilà que dans toutes les communes où le christianisme a pénétré se trouve fondée une école de haute philosophie, une école de morale et de vertu. Vous qui aimez votre patrie, n'êtes-vous pas fiers de voir dans les plus grandes villes de France des chaires de philosophie, d'histoire, de littérature, de physique, de mathématiques, de droit et de médecine? Mais l'institution du sacerdoce catholique est quelque chose de plus merveilleux. Considérez ce que vous avez de plus parfait, et vous ne trouverez rien qui puisse soutenir la comparaison.

Quoi de plus admirable? Dans chaque paroisse se trouve un prêtre qui dit aux hommes : Mes frères, je suis chargé d'enseigner la vérité et de donner la solution à toutes les questions qui intéressent l'humanité. Si vous demandez aux philosophes d'où vient l'homme, quelle est sa nature et sa destinée, ils ne savent que vous répondre, et je le fais sans crainte de me tromper. Je vous parle non pas en mon nom ni au nom de l'humanité ; quand je serais doué du plus grand génie, ma raison ne serait encore qu'une raison humaine, une raison finie et bornée ; mais je vous parle au nom de Dieu et comme son envoyé, je vous parle comme am-

bassadeur et ministre de Jésus-Christ, je ne fais que vous répéter les paroles qu'il m'a chargé de vous dire. Si je ne vous les répète pas fidèlement, l'Eglise catholique est là pour me reprendre et m'obliger à ne vous dire que la vérité.

De moi-même je ne suis rien, moins qu'un philosophe, moins que le dernier professeur des facultés, et cependant je vous parle avec plus d'autorité qu'aucun philosophe et qu'aucun savant du monde. Je vous prêche de profonds mystères qui révoltent l'orgueil de la raison, et vous les croyez, parce que c'est Dieu qui les a révélés, et vous les aimez, parce que ce sont vos titres de noblesse. Que vous êtes grands aux yeux de la foi ! Dieu le Père vous a créés, Dieu le Fils vous a rachetés, Dieu le Saint-Esprit vous sanctifie. Vous venez de Dieu et vous retournez à Dieu. Par le Baptême, vous êtes enfants adoptifs de Dieu, vous vivez de sa vie, vous participez à sa nature ; vous êtes les frères et les sœurs d'un Dieu, destinés à jouir du bonheur même de Dieu pendant toute l'éternité. Quelle doctrine sublime et consolante ! Que la philosophie est basse et rampante à côté de ces vérités chrétiennes !

La morale que je vous prêche est parfaite et embrasse l'homme tout entier ; si nous la pratiquions fidèlement, la terre deviendrait un paradis. Y a-t-il une erreur qu'elle ne proscrive, un vice qu'elle ne condamne, une vertu qu'elle ne commande, un sacrifice qu'elle n'ordonne ou ne conseille, une seule bonne œuvre qu'elle n'encourage ? Voilà ce qui fait

l'objet continuel des études du prêtre ; il est plus vaste que le monde, car la vérité est infinie comme Dieu dont elle émane.

Ce n'est pas tout, il faut que le prêtre mette ces vérités si hautes et si sublimes à la portée des plus simples intelligences et même des petits enfants ; il faut qu'il s'abaisse jusqu'à eux, afin d'élever leur faible raison jusqu'à la raison de Dieu. Savez-vous qu'une simple explication de catéchisme demande quelquefois plus de préparation qu'un magnifique discours fait pour des savants ?

Mais, à mesure que les enfants grandissent, il faut leur donner une nourriture plus solide, plus appropriée à leurs besoins. Aiment-ils la gloire, les richesses ou les plaisirs ? Il doit leur faire voir que la seule gloire solide et durable est la gloire éternelle qui nous attend ; que Dieu les appelle à posséder un jour ses biens infinis et à jouir de son bonheur. Il faut qu'il leur inspire de l'horreur pour tous les vices et de l'amour pour toutes les vertus, qu'il leur fasse connaître les moyens efficaces pour se garantir ou se corriger des uns et faire l'acquisition des autres.

Ce n'est pas seulement du haut de la chaire que le prêtre doit vous instruire, c'est au confessionnal, auprès du lit des malades, au sein des familles, en un mot toujours et partout. Si la confession produit des biens infinis pour ce monde et pour l'autre, n'est-ce pas à la condition que le confesseur possédera les connaissances d'un docteur, d'un

juge et d'un médecin? car il remplit toutes ces fonctions au tribunal sacré de la pénitence. Et, malgré toute son application à l'étude, que de fois n'est-il pas obligé de consulter ceux qui sont plus éclairés que lui?

Placé à la tête d'une paroisse, le prêtre ne dit rien et ne fait rien sans y avoir mûrement réfléchi. D'où vient donc qu'il rencontre si souvent des contradicteurs? A vous entendre, il ne comprend rien à la direction d'une paroisse. Il est trop complaisant et trop faible, selon les uns; trop dur et trop sévère, selon les autres. Vous ne cessez de critiquer ses paroles, ses actions et toute sa conduite.

Que vous êtes savants! Quelle intelligence vous avez des personnes et des choses! Vous n'avez point fait d'études, vous ignorez, la plupart du temps, les principes élémentaires de la religion, et vous savez mieux que le prêtre lui-même ce qu'il doit dire et ce qu'il doit faire! Vous ne pouvez pas diriger votre famille, et vous prétendez savoir mieux conduire la paroisse que le curé lui-même! Il est regrettable pour le bien de l'Eglise que vous ne soyez pas à la tête d'un séminaire pour former les jeunes lévites à l'exercice du ministère pastoral.

Je ne prétends pas cependant que toutes les paroles et toutes les actions d'un prêtre soient également louables. Il n'est pas infaillible, il peut donc se tromper. Néanmoins ne le blâmez pas légèrement: vous ignorez presque toujours les motifs de

sa conduite. Les pharisiens ne manquaient ni d'intelligence ni de lumières, et cependant ils ne comprenaient ni les enseignements ni la conduite de notre aimable Sauveur, car ils critiquaient tout en lui. Or, croyez-vous qu'ils avaient raison et que Jésus-Christ avait tort? Qui donc pourrait trouver à blâmer dans les paroles ou la conduite du Fils de Dieu? Il défie tous les Juifs en leur disant : « Qui de vous me convaincra d'aucun péché? » Prenez donc garde d'être de nouveaux pharisiens.

Si le prêtre catholique exerce une grande influence sur la société, s'il devient l'âme de toutes les bonnes œuvres, il le doit surtout à la puissance de sa parole. Elle n'est pas, comme celle des hérétiques et des philosophes, froide et glacée; elle est pleine de vie, parce qu'elle sort du cœur de Jésus et qu'elle passe par le cœur du prêtre. Elle ressemble au soleil qui brille au firmament, elle éclaire, elle échauffe, elle vivifie les âmes, elle les purifie et les embellit, elle les rend dignes de Dieu. Qu'elle fasse ainsi des vôtres. *Amen.*

## CONCOURS POUR LES CURES.

Saint François de Sales ne donna jamais aucune cure qu'au concours. Ce grand saint y trouvait trois avantages inappréciables : 1° il n'était plus personnellement responsable du choix des sujets pour les différentes fonctions ecclésiastiques; 2° il se débarrassait de toutes les sollicitations qu'on aurait

pu lui faire pour obtenir les dignités ecclésiastiques; 3° et enfin il excitait puissamment par ce motif tous les prêtres à acquérir toutes les sciences ecclésiastiques dont ils ont besoin.

Il est rapporté dans la vie de saint Vincent de Paul que, toutes les fois que des évêques lui demandaient quels moyens ils devaient employer pour exciter dans leur clergé l'ardeur pour l'étude, il leur répondait constamment : « Mettez en pratique les prescriptions du concile de Trente touchant le concours pour les cures. »

Nous avons entendu souvent faire une objection à cette loi de l'Eglise : « Ce ne sont pas les plus savants ecclésiastiques qui sont les meilleurs curés. » Cette objection suppose évidemment qu'on ignore le décret du saint concile de Trente. Nous croyons utile de le faire connaître tout entier.

« Il est fort expédient pour le salut des âmes, dit le saint concile, qu'elles soient gouvernées par des curés dignes et capables. Afin donc qu'on y puisse mieux et plus aisément réussir, le saint concile ordonne que quand une église paroissiale viendra à vaquer, soit par mort, par résignation, même en cour de Rome, ou de quelque autre manière que ce soit, quand même on alléguerait que la charge des âmes appartient à l'église même ou à l'évêque, et qu'elle serait desservie par un ou plusieurs prêtres, même à l'égard des églises qu'on appelle *patrimoniales* ou *réceptives,* dans lesquelles l'évêque a coutume de commettre le soin des âmes à un ou plusieurs ecclésiastiques, qui tous sont obligés par le présent concile de subir l'examen ci-après prescrit; quand de plus la même église paroissiale serait réservée ou affectée généralement ou spécialement, en vertu même d'un indult ou privilége accordé en faveur des cardinaux de la sainte Eglise romaine, de quelques abbés ou chapitres, l'évêque, s'il en est besoin, sera obligé, aussitôt qu'il aura connu la vacance du siége, d'y établir un vicaire capable, avec assignation, selon qu'il le jugera à propos, d'une portion de fruits convenable pour supporter les charges de ladite église jusqu'à ce qu'on l'ait pourvue d'un curé.

« Or, l'évêque, et celui qui a droit de patronage, nommera dans dix jours, ou tel autre temps que l'évêque aura prescrit, quelques ecclésiastiques capables de gouverner l'église, en présence des commissaires nommés pour l'examen. Il sera cependant libre aussi aux autres qui en connaissent quelques uns capables de cet emploi de porter leurs noms, afin qu'on puisse ensuite faire une information exacte de l'âge, de la bonne conduite et de la capacité de chacun d'eux. Et s'il semble le plus expédient à l'évêque ou au concile provincial, selon la coutume du pays, qu'on appelle par un mandement public ceux qui voudront être examinés, le temps déterminé étant passé, tous ceux dont on aura pris les noms seront examinés par l'évêque, ou, s'il en est empêché, par d'autres examinateurs qui ne seront pas moins de trois, et, en cas d'égalité ou de partage de votes, l'évêque ou son vicaire pourra voter en faveur de qui il jugera le plus à propos.

« Les examinateurs seront proposés, au moins six tous les ans, par l'évêque ou son vicaire dans le synode diocésain, dont ils devront mériter l'agrément et l'approbation. Et si quelque église vient à vaquer, l'évêque choisira trois d'entre eux qui feront avec lui l'examen ; et quand une autre vacance aura lieu dans la suite, il pourra encore choisir les mêmes, ou trois autres, tels qu'il voudra, entre les six. Seront pris pour examinateurs des maîtres, ou docteurs ou licenciés en théologie ou en droit canon ou autres clercs, soit réguliers, même des ordres mendiants, soit séculiers, qui paraîtront les plus capables de cet emploi, et tous jureront sur les saints Evangiles qu'ils rempliront fidèlement leur charge, sans égard à aucun intérêt humain. Ils se garderont bien de jamais rien prendre ni avant ni après à raison de cet examen ; autrement eux et ceux qui leur donneront encourront le crime de simonie, dont ils ne pourront être absous qu'en quittant les bénéfices qu'ils possédaient même auparavant, de quelque manière que ce fût, et demeureron inhabiles à jamais en avoir d'autres. Et de tout ceci ils seront tenus de rendre compte non seulement devant Dieu, mais

même, s'il en est besoin, devant le synode provincial, qui pourra les punir sévèrement à sa discrétion, s'il se découvre qu'ils aient fait quelque chose contre leur devoir.

« L'examen étant ensuite achevé, on déclarera *tous ceux que les examinateurs auront jugés capables* de gouverner l'église vacante *par la maturité de leur âge, leurs mœurs, leur savoir, leur prudence, et toutes les autres qualités nécessaires à cet emploi*; et, entre eux tous, l'évêque choisira celui qu'il jugera préférable par-dessus tous les autres, et la collation se fera à lui, et non à un autre, par celui à qui appartiendra la collation.

« Si elle est de patronage ecclésiastique, et que l'institution en appartienne à l'évêque et non à un autre, celui que le patron aura jugé le plus digne entre ceux qui auront été approuvés par les examinateurs, sera par lui présenté à l'évêque pour être pourvu. Mais quand l'institution devra être faite par un autre que par l'évêque, alors l'évêque seul, entre ceux qui sont dignes, choisira le plus digne, qui lui sera présenté par le patron à qui appartient l'institution.

« Que si l'église est de patronage laïque, celui qui sera présenté par le patron sera examiné par les mêmes commissaires députés comme dessus, et ne sera point admis, s'il n'est trouvé capable. Et dans tous les cas susdits, on ne pourvoira de ladite église aucun autre que l'un des susdits examinés et approuvés par les examinateurs, suivant la règle ci-dessus prescrite, sans qu'aucune dévolution ou appel interjeté même par-devant le Siége apostolique, les légats, les vice-légats ou nonces dudit Siége, ni devant aucuns évêques ou métropolitains, primats ou patriarches, puisse arrêter l'effet du rapport desdits examinateurs, ni empêcher qu'il ne soit mis à exécution. Autrement le vicaire que l'évêque aura déjà commis à son choix pour un temps, ou qu'il commettra peut-être dans la suite à la garde et conduite de l'église vacante, n'en sera point retiré jusqu'à ce qu'on l'en ait pourvu lui-même, ou un autre approuvé et élu comme dessus. Et toutes provisions et institutions faites hors la forme susdite

seront censées subreptices, nonobstant à ce décret, exemptions, indults, priviléges, préventions, affectations, nouvelles provisions, indults accordés à certaines universités, même jusqu'à une certaine somme, et autres empêchements quels qu'ils soient.

« Toutefois, si les revenus desdites paroisses sont si petits, qu'ils ne méritent pas qu'on s'expose aux formalités de tout cet examen, ou s'il n'y a personne qui veuille s'y soumettre, ou si, à raison des factions manifestes ou des dissensions qui se rencontrent en quelques lieux, de plus grandes querelles et tumultes pouvaient facilement s'élever, l'ordinaire pourra, si, selon sa prudence, avec l'avis des commissaires députés, il le juge expédient, omettre ces formalités et s'en tenir à un autre examen particulier, en observant néanmoins les autres choses prescrites ci-dessus. Il sera permis aussi au concile provincial, s'il juge qu'il y a à ajouter ou à retrancher dans ce qui est prescrit ci-dessus pour la forme de l'examen, de le faire. » (Conc. Trid., sess. XXIV, c. 18.)

L'évêque est donc obligé de choisir, non *le plus savant*, mais *le plus digne*, parmi tous ceux que les examinateurs ont jugés capables de remplir l'emploi vacant, par *la maturité de leur âge, leurs mœurs, leur savoir, et toutes les autres qualités nécessaires à cet emploi*.

Heureuse nécessité pour l'évêque de ne pouvoir choisir des nullités, mais que des sujets dignes et capables pour toutes les cures ! Adieu le favoritisme, cette grande plaie de l'Eglise !

## XIe INSTRUCTION.

### Des empêchements à la réception des saints Ordres.

*Manus cito nemini imposueris, neque communicaveris peccatis alienis.*

N'imposez légèrement les mains à personne, et ne vous rendez point participant des péchés d'autrui.

(I Tim., v, 22.)

---

Il y a dans la société civile, mes frères, des fonctions tellement graves, que le pouvoir exige certaines garanties de la part de ceux à qui il les confie, et la loi déclare inhabiles à les exercer ceux qui en sont dépourvus, Le premier venu ne saurait être ingénieur, percepteur, pas même instituteur primaire. Celui qui aspire à remplir de telles charges doit réunir en lui certaines qualités intellectuelles et morales que l'on croit nécessaires à l'accomplissement des devoirs attachés à ces divers emplois. Ainsi, dans la société religieuse, l'Eglise a porté des empêchements de mariage pour sauvegarder l'honneur des époux, l'intérêt matériel et spirituel des enfants. Mais comme les fonctions du sacerdoce sont beaucoup plus sublimes et plus

graves que celles des époux chrétiens, ne soyez pas surpris qu'elle ait aussi établi des empêchements à la réception des saints ordres, et qu'elle ait déclaré que quiconque serait lié par l'un ou l'autre de ces empêchements, ne pourrait sans péché recevoir le sacrement de l'Ordre ou en exercer les fonctions, si déjà il l'avait reçu.

L'aspirant au sacerdoce doit réunir toutes les vertus, et comme les empêchements dont nous parlons supposent en lui quelque défaut grave dans l'une ou l'autre des vertus théologales ou morales, ou du moins des inclinations qui leur sont contraires, vous comprenez aussitôt pourquoi l'Eglise les a portés. Nous allons vous en dire quelques mots, en les mettant en regard des sept vertus chrétiennes.

1° La première vertu est la foi, et le premier empêchement est l'hérésie, le schisme ou l'apostasie. Cela se conçoit : la fonction la plus importante d'un ministre de Jésus-Christ est d'annoncer l'Evangile et de l'expliquer aux fidèles. Ne faut-il pas qu'il possède lui-même la connaissance certaine et positive de toutes les vérités de la foi chrétienne? Mais s'il est hérétique ou apostat, il n'a plus la foi ; comment pourrait-il l'inspirer à ses auditeurs? Au lieu d'enseigner la vérité catholique, ne saisira-t-il pas toutes les occasions pour répandre son hérésie? Loin de sauver les âmes, il les perdra pour toujours; car l'expérience prouve qu'il est plus difficile et plus rare de ramener à la

vraie foi ceux qui l'ont perdue que de convertir les plus grands pécheurs.

Le schismatique ne serait pas moins à craindre; car il travaillerait plutôt dans l'intérêt de sa secte que pour l'avantage de la sainte Eglise.

Cependant, lorsque les hérétiques, les schismatiques et les apostats sont sincèrement convertis, le Saint-Siége dispense volontiers de cet empêchement; souvent l'Eglise a conféré la dignité sacerdotale à des ministres protestants après qu'ils avaient abjuré l'hérésie et s'étaient bien affermis dans la foi catholique. Elle espérait que ces nouveaux convertis travailleraient avec plus de zèle, plus d'habileté et de succès à la conversion de leurs coreligionnaires, et l'expérience a fait voir qu'elle ne s'était pas trompée. Quoi de plus propre à frapper les esprits d'étonnement que de voir des hommes savants renoncer volontiers à de gros traitements ou à de brillantes carrières pour embrasser l'état ecclésiastique, si pauvre et si méprisé? Chacun se dit : Il n'y a qu'une conviction profonde, une intention pure et droite qui aient pu inspirer une semblable détermination. Il n'est donc pas surprenant que ces prêtres, venus de l'hérésie, du schisme ou de l'incrédulité, aient souvent exercé une influence extraordinaire sur leurs contemporains.

Le second empêchement est la réitération du Baptême. Il n'y a guère que des hérétiques qui puissent faire une pareille injure à ce sacrement.

2° La seconde vertu est l'espérance. Or, le troisième empêchement consiste à recevoir les ordres d'une manière illégitime, le quatrième à les usurper, et le cinquième à les exercer contre la défense de l'Eglise. Ainsi il encourt un empêchement celui qui est ordonné sans avoir subi d'examen ou sans l'approbation de l'évêque, ou qui est ordonné par un évêque excommunié, suspect, interdit, hérétique ou schismatique, ou qui est ordonné sans le consentement formel de son épouse, s'il est engagé dans le mariage.

Un clerc usurpe les ordres lorsqu'il remplit sérieusement, sciemment et solennellement les fonctions d'un ordre qu'il n'a pas reçu; il les exerce contre la défense de l'Eglise lorsqu'il les remplit sciemment, quoique frappé d'une censure ou d'une peine canonique, telle que la suspense ou l'interdit.

Pourquoi ces trois empêchements? Parce que l'Eglise ne voit dans celui qui agit de la sorte qu'une orgueilleuse présomption qui le perdra infailliblement ou le jettera dans une voie très-dangereuse. Il est évident qu'il est plein de confiance en lui-même, dans son habileté et ses talents. Il ne comprend pas que le salut d'une seule âme est une œuvre divine qui exige l'exercice de la toute-puissance de Dieu. Lors même que tous les anges se réuniraient pour convertir un pécheur, ils n'y parviendraient jamais sans la grâce de Dieu. L'espérance chrétienne est donc défectueuse dans celui

qui usurpe les ordres, les reçoit ou les exerce contre la défense de l'Eglise. Il ressemble à un navire dépourvu de son ancre : il se brise bientôt, battu par les flots et emporté par la tempête contre quelque rocher.

3° La troisième vertu est la charité, et le sixième empêchement est celui d'homicide ou de mutilation, soit que l'acte ait été fait par soi-même ou par d'autres, ou qu'on y ait concouru par action ou seulement par conseil. Le septième est le défaut de douceur, et il comprend tous ceux qui concourent même justement à un homicide ou à une mutilation, comme sont les juges, les bourreaux et les soldats, les accusateurs publics, les avocats, les procureurs, les témoins à charge et les greffiers, lorsqu'il s'agit d'une affaire capitale.

Ces deux empêchements supposent dans l'homme ou un grand défaut de charité, ou une absence de dévouement, ou une certaine opposition avec l'esprit de Jésus-Christ. Tous les ordres, dit saint Thomas, se rapportent au sacrement de l'Eucharistie, qui est le sacrement de la paix, puisque c'est par l'effusion du sang de Jésus-Christ que nous avons été réconciliés avec Dieu. Or, l'homicide ou la mutilation ne sont-ils pas directement opposés à l'esprit de paix, et celui qui y concourt ne ressemble-t-il pas plutôt à ceux qui ont fait mourir Jésus-Christ qu'à Jésus-Christ lui-même, qui s'est immolé pour le salut du monde? Non seulement il nous a comblés de bienfaits, mais il a donné sa vie pour

nous, il a prié et demandé pardon pour ses bourreaux, et il aurait voulu qu'il n'y eût plus d'autre sang versé que le sien. Il n'a donc pas cet esprit de sacrifice et d'immolation celui qui concourt à un homicide ou à une mutilation, même pour des raisons légitimes.

4° La quatrième vertu est la prudence, et le huitième empêchement est le défaut de jugement ou de raison saine. Pour ce motif, l'Eglise éloigne des ordres les énergumènes, les lunatiques, les épileptiques et les insensés. C'est une règle de sens commun. Personne n'est revêtu de la dignité sacerdotale si ce n'est pour travailler à la sanctification des âmes. N'est-ce pas le ministère qui exige la plus grande prudence, le plus de jugement et de raison ? Un prêtre vertueux qui manque de jugement mettra le trouble dans une paroisse ou commettra des imprudences qui paralyseront tous ses efforts. L'Eglise doit donc repousser tous ceux qui sont dépourvus de jugement.

5° La cinquième vertu est la justice, et le neuvième empêchement est le défaut d'une bonne réputation, le dixième le défaut de naissance légitime, le onzième le défaut de liberté. De là sont inhabiles à recevoir les saints ordres tous ceux qui sont déclarés infâmes, soit par jugement d'un tribunal, soit par l'opinion publique, comme ceux qui sont reconnus coupables de simonie, de violence exercée contre les cardinaux ou les évêques, de lèse-majesté, de parjure, de trahison, de rapine,

d'usure, et en général de tout crime contre la moralité. Les enfants des personnes ainsi diffamées sont aussi repoussés : au lieu d'édifier les fidèles, leur promotion les scandaliserait.

Il en est de même des enfants qui ne sont pas nés de légitime mariage. Encore que devant Dieu ils soient très-innocents d'une faute dont leurs parents sont seuls responsables, l'opinion publique regarde néanmoins le défaut de naissance légitime comme une tache et une honte. D'un autre côté, il n'arrive que trop souvent que ces enfants illégitimes ont contracté comme un second péché originel et se sentent plus fortement entraînés au mal que les autres enfants.

Le défaut de liberté existe chez les esclaves, les personnes mariées et tous ceux qui sont occupés d'une administration qui les rend justiciables devant les tribunaux, parce qu'ils pourraient être impliqués dans des affaires très-fâcheuses et gravement compromettantes pour le caractère sacerdotal.

Vous voyez l'opposition de ces empêchements avec la vertu de justice. L'Eglise ne confère une si haute dignité qu'à ceux qui peuvent travailler efficacement au salut des âmes et sans blesser les intérêts du prochain.

6° La sixième vertu est la force, et le douzième empêchement est le défaut d'âge, le treizième la non observation des interstices, et le quatorzième l'ordination par bond ou par saut. Ces empêche-

ments supposent dans le sujet un défaut de force morale.

L'Eglise a dû établir différents âges avant lesquels il ne serait pas permis de conférer les ordres. Ainsi un jeune homme ne saurait recevoir la tonsure ou les quatre ordres mineurs avant quatorze ans accomplis, le sous-diaconat avant vingt et un ans, le diaconat avant vingt-deux ans, la prêtrise avant vingt-quatre ans, et l'épiscopat avant vingt-sept ans. Quel est donc le but de l'Eglise ? C'est d'avoir à son service des hommes d'une vertu éprouvée et par conséquent doués d'une grande force morale. Elle veut donc que tous gardent les intervalles de temps qu'elle a déterminés elle-même pour recevoir les différents ordres, afin qu'ils aient le temps d'acquérir les connaissances nécessaires et de se perfectionner dans la pratique de toutes les vertus ecclésiastiques. Elle défend donc, pour ce motif, d'anticiper sur le temps fixé par elle, ou de monter à un ordre plus élevé sans avoir reçu celui qui précède, c'est-à-dire d'être ordonné par bond ou par saut.

7° La septième vertu est la tempérance, et le quinzième empêchement en implique le défaut. Ainsi l'Eglise exclut des ordres les hommes veufs en secondes noces et ceux qui montrent des tendances prononcées à l'impureté ou à l'ivrognerie. Vous en sentez la raison. Comment pourrait prêcher la morale celui qui serait lui-même sans moralité ? Ses auditeurs ne seraient-ils pas plus portés à suivre ses exemples que ses leçons ?

Tels sont, mes frères, les empêchements à la réception du sacrement de l'Ordre, et l'intention de l'Eglise est qu'ils soient fidèlement observés. C'est pourquoi, lorsqu'on fait les publications d'un acolyte qui doit être promu au sous-diaconat, vous êtes obligés, en conscience et sous peine de faute grave, de révéler aux supérieurs ecclésiastiques les empêchements qui sont à votre connaissance et qui s'opposent à son élévation aux ordres sacrés. Sachez bien que si c'est un grand malheur qu'un mariage se célèbre contre les lois de l'Eglise, c'est une calamité qu'un sujet indigne soit promu aux ordres; il sera un jour l'opprobre et le scandale de la religion elle-même.

Lorsque des époux ont des raisons légitimes de demander la dispense des empêchements qui s'opposent à la célébration de leur mariage, l'Eglise ne fait aucune difficulté de la leur accorder. De même l'aspirant au sacerdoce peut obtenir dispense des empêchements qui s'opposent à son ordination. Il adresse sa demande au Saint-Siége, qui juge dans sa sagesse s'il y a lieu d'accorder ou de refuser la faveur qu'on sollicite.

Cette sollicitude de l'Eglise à éloigner du sanctuaire tous ceux qui n'offrent pas les garanties désirables de science et de moralité, doit vous faire comprendre qu'elle est loin d'autoriser les désordres ou les scandales de quelques uns de ses membres. Ne seriez-vous pas tentés de croire qu'elle prend un excès de précautions? Ah! c'est qu'elle

connaît le prix des âmes ; elle sait que Jésus-Christ, son divin Epoux, a versé tout son sang pour les sauver. Elle ne veut donc les confier qu'à des hommes éminents par leur science et leur sainteté, ou au moins capables d'édifier le monde par leurs discours et par toute leur conduite.

Cependant, mes frères, que peut le zèle le plus ardent, le plus sage, le plus courageux, lors même qu'il est appuyé de l'exemple de toutes les vertus, si ceux qui occupent le premier rang dans la société civile scandalisent les autres par leurs conversations, leurs propos impies ou licencieux, leur conduite païenne? Si les scandales des prêtres sont effroyables, ceux des grands du monde, des riches et des puissants ne le sont guère moins.

Qu'est devenu le temps où les magistrats et les hommes influents des villes et des campagnes se glorifiaient de leur fidélité aux lois de Dieu et de l'Eglise? Tous assistaient pieusement à la sainte Messe et à tous les offices de la paroisse les jours de dimanche et de fête, fuyaient les cabarets et observaient les lois du jeûne et de l'abstinence, de sorte qu'ils n'avaient qu'à dire à leurs enfants et à leurs domestiques : Soyez nos imitateurs comme nous le sommes de Jésus-Christ. Que les leçons sont efficaces lorsqu'elles sont soutenues par l'exemple !

Combien tout est changé! La plupart des hommes puissants par leur autorité ou par leur fortune ont détourné leurs regards du ciel et ont concentré

toutes leurs affections dans les choses d'ici-bas. Ils n'ont plus de pensée ni de souci que pour rechercher les honneurs, les richesses et les plaisirs. Pour eux, le dernier mot de la science et de la sagesse est la satisfaction de la chair et des sens; jouir et jouir toujours, telle est leur devise. Quel aveuglement !

Si le clergé, durant le dernier siècle, avait rempli fidèlement ses devoirs, la grande révolution qui a bouleversé toute la France n'aurait pas eu lieu, et, parce qu'il était le premier et le plus grand coupable, c'est lui qui a été le premier et le plus sévèrement châtié. Mais les nobles et les riches avaient été ses complices, et ils ont partagé ses afflictions et ses malheurs. Prenons-y garde, les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Il y a trente ans que les gens du monde et les hommes influents arrachaient la foi du cœur de leurs amis, de leurs parents, de leurs ouvriers, et enfin de tout le peuple chrétien. Ils ne cessaient de répéter que tout ce qu'enseignent les prêtres n'est que fable et songe creux, et que tout meurt avec le corps. Mais les ouvriers et tous les hommes sans aveu ont raisonné, et ils ont dit : S'il n'y a pas de récompense à espérer dans l'autre monde, nous sommes les plus malheureux des hommes. Et pourquoi n'aurions-nous pas notre part de paradis dans ce monde? Est-ce que ceux qui possèdent les richesses sont d'une autre nature que nous ? N'avons-nous pas le même droit qu'eux ? N'est-ce pas nous

qui cultivons la terre et lui faisons produire ses riches moissons? N'est-ce pas nous qui confectionnons ces belles étoffes dont ils se parent, tandis que nous ne portons que des vêtements en lambeaux? Ne sommes-nous pas les plus nombreux et les plus forts? Qui nous empêche de serrer nos rangs et de reconquérir nos droits? Qui sait si le sort ne décidera pas en notre faveur?

Comment avez-vous répondu à ces raisonnements? En recourant à la force, en vous servant du sabre et du canon. Mais on ne prend pas les erreurs au collet, on ne fusille pas les faux principes, on ne renferme pas dans les cachots les mauvaises doctrines.

Mais ces doctrines subversives sont contenues dans vos principes, et vous avez fourni aux insurgés des armes qu'ils ont tournées contre vous. Ne leur avez-vous pas répété mille fois qu'il n'y a pas d'autre enfer que la pauvreté, ni d'autre paradis que la fortune? Ils ont dit avec leur inflexible logique : Cherchons avant tout et par tous les moyens le bonheur dans ce monde. S'il n'y a point d'enfer, il n'y a plus ni vice ni vertu; le vice est la maladresse ou la défaite; la vertu, c'est l'habileté et le succès. Soyons les plus forts, et nous serons les plus vertueux, les plus justes et les plus heureux; tout nous sera permis.

Comprenez-vous que ces insurgés n'étaient coupables que de bien raisonner, et que tout leur crime consistait à être bons logiciens? Mais c'était vous,

hommes du monde, hommes sans religion, qui étiez les vrais coupables, puisque c'est vous qui avez répandu ces principes désastreux dans la société, et c'est vous qui en répondrez devant Dieu et devant l'histoire. Ouvrez donc les yeux, vous surtout qui, par votre rang, votre autorité ou votre fortune, êtes placés au-dessus des autres, et sachez bien que vous récolterez toujours ce que vous aurez semé. Si vous semez des principes d'incrédulité, vous moissonnerez la révolte, le pillage, la guerre civile. Si vous brisez les liens qui enchaînent le lion, il se jettera sur vous et vous dévorera.

C'est du sommet de la société que descendent dans les autres classes l'indifférence et l'incrédulité ; mais ensuite c'est l'incrédulité qui fomente l'insurrection et la révolte contre ceux qui possèdent. On dit que Saturne dévorait ses enfants ; mais ici c'est tout le contraire, ce sont les enfants qui dévorent leurs pères.

Soyez donc les premiers à mettre en pratique la doctrine que vous enseigne votre pasteur. Votre exemple sera tout puissant sur vos frères, et ils se feront gloire de marcher sur vos traces. Tous ensemble vous passerez vos jours dans la paix, l'ordre et le bonheur. *Amen.*

## M. ÉMERY FAIT LE CATÉCHISME A NAPOLÉON Ier ET A SES ÉVÊQUES COURTISANS.

Dans une matinée de la fin de mars 1811, non seulement tous les membres du comité ecclésiastique, mais encore les conseillers et les grands dignitaires de l'empire, furent inopinément convoqués à une audience impériale. L'empereur parut dans un appareil extraordinaire, et ouvrit la séance par un discours très-véhément contre le Pape. C'était un tissu des principes erronés de faits absolument faux, de calomnies atroces et de maximes très-opposées à celles de l'Eglise; cependant aucun des cardinaux ni des évêques présents ne parut chercher à faire valoir la vérité contre la force et la puissance. Heureusement il s'y trouva un prêtre.

Après avoir parlé avec la violence de la colère, Napoléon regarda tous les assistants, puis il dit à l'abbé Emery : « Monsieur, que pensez-vous de l'autorité du Pape ? » L'abbé Emery, directement interpellé, jeta les yeux avec déférence sur les évêques, comme pour demander la permission d'opiner le premier, et il répondit : « Sire, je ne puis avoir d'autre sentiment sur ce point que celui qui est contenu dans le catéchisme enseigné par vos ordres dans toutes les églises. A la demande : *Qu'est-ce que le Pape?* on répond qu'*il est le chef de l'Eglise, le vicaire de Jésus-Christ, à qui tous les chrétiens doivent l'obéissance*; or, un corps peut-il se passer de son chef, de celui à qui, de droit divin, il doit l'obéissance? » Napoléon fut surpris de cette réponse; il paraissait attendre encore que l'abbé Emery continuât de parler. Le prêtre octogénaire ne redoutait rien, et il reprit : « On nous oblige, en France, de soutenir les quatre articles de la déclaration du clergé, mais il faut en recevoir la doctrine dans son entier; or, il est dit aussi, dans le préambule

de cette déclaration, que le Pape est le chef de l'Eglise, à qui tous les chrétiens doivent l'obéissance, et de plus on ajoute que ces quatre articles, décrétés par l'assemblée, ne le sont pas tant pour limiter la puissance du Pape que pour empêcher qu'on ne lui accorde pas l'essentiel. » Ici l'abbé Emery entra dans un assez long développement des quatre articles, montrant que, quoiqu'ils parussent limiter la puissance du Pape en quelques points, cependant ils lui reconnaissaient une autorité si grande et si universelle, qu'on ne pouvait pas s'en passer dans l'Eglise. L'abbé Emery déclara ensuite que si, comme on le disait, on assemblait un concile, il n'aurait aucune valeur s'il était disjoint du Pape.

Napoléon, vaincu sur ce point, murmura le mot *catéchisme* et reprit : «Eh bien ! je ne vous conteste pas la puissance spirituelle du Pape, puisqu'il l'a reçue de Jésus-Christ; mais Jésus-Christ, je l'ai déjà dit, ne lui a pas donné la puissance temporelle ; c'est Charlemagne qui la lui a donnée, et moi, successeur de Charlemagne, je veux la lui ôter, parce qu'il ne sait pas en user, et qu'elle lui empêche d'exercer ses fonctions spirituelles. Monsieur Emery, que pensez-vous de cela? — Sire, Votre Majesté honore le grand Bossuet et se plaît à le citer souvent ; je ne puis avoir d'autre sentiment que celui de Bossuet dans sa *Défense de la déclaration du clergé*, qui soutient que l'indépendance et la pleine liberté du chef de la religion sont nécessaires pour le libre exercice de la suprématie spirituelle dans l'ordre qui se trouve établi de la multiplicité des royaumes et des empires. Sire, Bossuet parle ainsi : « Nous savons bien que les pontifes « romains et l'ordre sacerdotal ont reçu de la concession « des rois et possèdent légitimement des biens, des droits, « des principautés (*imperia*), comme en possèdent les autres « hommes à très-bon droit. Nous savons que ces possessions, « en tant que dédiées à Dieu, doivent être sacrées, et qu'on « ne peut, sans commettre un sacrilége, les envahir, les « ravir et les donner à des séculiers. On a concédé au Siége « apostolique la souveraineté de la ville de Rome et d'autres

« possessions, afin que le Saint-Siége, plus libre et plus
« assuré, exerçât sa puissance sur tout l'univers. Nous en
« félicitons non seulement le Siége apostolique, mais encore
« l'Eglise universelle, et nous prions de tous nos vœux que
« de toutes manières ce principat sacré demeure sain et
« sauf. »

Napoléon, après avoir écouté avec patience, prit doucement la parole, comme il faisait toujours quand il était hautement contredit, et parla ainsi : « Je ne récuse pas l'autorité de Bossuet ; tout cela était vrai de son temps, où l'Europe reconnaissait plusieurs maîtres: *il n'était pas convenable que le Pape fût assujetti à un souverain particulier.* Mais quel inconvénient y a-t-il que le Pape me soit assujetti à moi, maintenant que l'Europe ne reconnaît d'autre maître que moi seul ? » L'abbé Emery fut un peu embarrassé, parce qu'il ne voulait pas donner des réponses qui blessassent l'orgueil individuel. Il se contenta de dire qu'il pouvait se faire que les inconvénients prévus par Bossuet n'eussent pas lieu sous le règne de Napoléon et sous celui de son successeur ; puis il ajouta : « Mais, Sire, vous connaissez aussi bien que moi l'histoire des révolutions ; ce qui existe maintenant peut ne pas toujours exister ; à leur tour, les inconvénients prévus par Bossuet pourraient reparaître. Il ne faut donc pas changer un ordre si sagement établi. »

Comme les évêques de la commission voulaient que l'empereur envoyât un message au Pape pour lui proposer que, dans le cas où il ne donnerait pas l'institution canonique dans les six mois de la nomination, le métropolitain fût autorisé à la donner en son nom, Napoléon interrogea l'abbé Emery sur ce point, désirant savoir s'il croyait que le Pape ferait cette concession. L'abbé Emery ayant déclaré qu'il croyait que le Pape ne la ferait pas, parce que ce serait anéantir son droit d'institution, Napoléon se tourna vers les évêques en disant : « Vous vouliez me faire faire un *pas de clerc,* en m'engageant à demander au Pape une chose qu'il ne doit pas m'accorder. »

Avant que la séance finît, Napoléon dit à l'un des évêques: « Ce que M. Emery m'a répondu sur la définition du catéchisme est-il vrai? » Après avoir entendu la réponse affirmative, Napoléon se disposa à se retirer. Quelques prélats ayant voulu lui dire que l'abbé Emery, accablé d'un grand âge, lui avait peut-être déplu : « Vous vous trompez, reprit l'empereur, je ne suis pas irrité contre l'abbé Emery ; il a parlé comme un homme qui sait et qui posséde son sujet : c'est ainsi que j'aime qu'on me parle. M. Emery ne pense pas comme moi ; mais chacun doit avoir ici son opinion libre. » Lorsqu'il sortit, Napoléon, en passant devant l'abbé Emery, le salua avec un sentiment mêlé d'estime et de respect. Depuis, lorsque le cardinal Fesch voulait parler affaires ecclésiastiques avec Napoléon, celui-ci lui disait: « Taisez-vous, vous êtes un ignorant. Où avez-vous appris la théologie ? C'est avec M. Emery, qui la sait, que je dois m'en entretenir. » L'empereur disait aussi : « Un homme tel que M. Emery me ferait faire tout ce qu'il voudrait, et peut-être plus que je ne devrais. » M. Emery a eu du bonheur de ne pas être interdit pour avoir ainsi manqué de respect à l'empereur en lui disant la vérité, et pour s'être permis de prendre la parole en présence des évêques. On l'a excusé à cause de son grand âge ; puis, il est mort un mois après.

## XII^e INSTRUCTION.

### De l'obéissance hiérarchique.

*Obedite præpositis vestris, et subjacete eis.*
Obéissez à vos supérieurs, et soyez-leur soumis.
(HEB., XIII, 17.)

---

Le sacrement de l'Ordre, comme tous les sacrements des vivants, confère la grâce sanctifiante et la grâce sacramentelle à tous ceux qui le reçoivent avec de saintes dispositions. Nous vous avons fait connaître précédemment en quoi consistent ces deux grâces (1). Il communique aussi un certain pouvoir spirituel, selon les divers ordres qu'on reçoit, comme nous vous l'avons expliqué en commençant nos instructions sur le sacrement de l'Ordre. Il nous reste donc à vous parler et des obligations qu'il impose et des devoirs que vous avez vous-mêmes à remplir envers ceux qui sont honorés de la dignité sacerdotale.

Et d'abord quelles sont les obligations des prê-

(1) Voir *Déification de l'homme par la grâce* et *Instruction sur les sacrements en général.*

tres? Elles résultent évidemment de la fin même du sacerdoce. Or, Jésus-Christ a établi les prêtres pour continuer son œuvre, c'est-à-dire pour sauver les âmes en leur appliquant la vertu salutaire de ses mérites, pour convertir les pécheurs, pour les arracher aux mauvaises passions, à la vie des sens, et les faire vivre de la vie surnaturelle et divine. Ne faut-il pas dès lors qu'ils soient eux-mêmes des hommes tout célestes et entièrement détachés de ce monde sensible? Pourraient-ils s'élever eux-mêmes jusqu'au ciel et pourraient-ils y conduire les autres s'ils ne prenaient leur point d'appui dans le ciel? N'est-ce pas à eux que saint Jean adresse plus particulièrement ces paroles : « N'aimez pas le monde ni les choses qui sont dans le monde; car tout ce qui est dans le monde est concupiscence de la chair, concupiscence des yeux et orgueil de la vie. » Cette triple concupiscence qui domine en souveraine dans le monde n'est autre chose que l'orgueil, la cupidité et la volupté ; et ce sont comme trois gouffres qui engloutissent les âmes et les précipitent dans les abîmes éternels. Le prêtre est donc obligé, par la nature même de sa vocation, de déclarer une guerre implacable à ces trois tyrans qui font du genre humain comme un troupeau d'esclaves.

Mais, pour vaincre et pour triompher dans ce grand combat, n'est-il pas obligé de conformer sa conduite à ses enseignements? Que diraient les fidèles s'ils le voyaient orgueilleux, avare et sen-

suel, tout en prêchant l'humilité, le mépris des biens de ce monde et la mortification? Il faut donc qu'il donne lui-même et le premier l'exemple de toutes les vertus qu'il est chargé d'inspirer aux autres. De là quatre principales obligations, savoir: la soumission envers ses supérieurs, le détachement de lui-même et des choses sensibles, l'observation de la loi du célibat et la récitation de l'office divin.

Ecoutez ce que dit l'Eglise touchant la soumission des évêques : « Le malheur des temps et la malignité des hérésies qui se fortifient obligent à ne rien négliger de ce qui peut paraître utile à l'édification des peuples et à la défense de la foi catholique. C'est pourquoi le saint concile ordonne à tous les patriarches, primats, archevêques, évêques et tous autres qui doivent assister aux conciles provinciaux, qu'ils reçoivent publiquement toutes les choses qui ont été définies et ordonnées par ce concile, qu'ils promettent et protestent une véritable obéissance au Souverain Pontife. » (Conc. Trid., sess. xxv, c. 2.)

Au moment de leur consécration, tous les évêques font serment d'obéir à notre Saint-Père le Pape et d'observer toutes les constitutions apostoliques. Les prêtres, à leur tour, promettent, le jour de leur ordination, respect et obéissance à leur évêque et à ses successeurs légitimes. Cette cérémonie nous fait comprendre toute l'importance que l'Eglise attache à la subordination hiérarchique.

N'est-elle pas en effet le principe de sa vie et de sa force? Qu'est-ce que le sacerdoce catholique, sinon une armée rangée en bataille? Or, dans toute armée bien disciplinée, n'exige-t-on pas une obéissance parfaite? Entendez-vous jamais un soldat demander à son capitaine la raison du commandement qui lui est donné? Tout soldat n'exécute-t-il pas sur-le-champ l'ordre qu'il reçoit de son commandant, fallût-il s'exposer à perdre la vie? Lorsque Jésus-Christ promet au capitaine romain de se rendre dans sa maison pour guérir son domestique, celui-ci répond : « Mais, je vous en prie, Seigneur, ne vous donnez pas cette peine; vous n'avez qu'à ordonner, et vous serez obéi. » Moi aussi j'ai une certaine autorité sur des hommes; je dis à celui-ci : Venez, et il vient; à celui-là : Allez, et il va; et à un autre : Faites cela, et il le fait. Pouvez-vous concevoir une obéissance plus parfaite? C'est ce qui fait la force de l'armée et la rend invincible sur le champ de bataille; cinquante mille soldats obéissent comme un seul homme. C'est l'image de l'obéissance exigée des ecclésiastiques.

Le démon veut-il renverser une famille, un corps, une nation? il commence par y semer la division, par y souffler l'esprit d'indépendance, et bientôt sa cause est gagnée. La soumission est considérée comme une honteuse servitude, et chacun s'en débarrasse le plus tôt possible. Or, toute maison divisée contre elle-même tombe en ruines. Voyez ce qui s'est passé dans l'Eglise grecque : les évêques,

ayant à leur tête le patriarche de Constantinople, refusent de se soumettre au chef de l'Eglise catholique et secouent peu à peu le joug de l'obéissance. Bientôt les prêtres se montrent indociles à leur tour, et l'Eglise grecque se sépare de l'Eglise romaine, la mère et la maîtresse de toutes les autres Eglises. Elle tombe sous le joug des autocrates de Russie ; au lieu d'obéir au vicaire de Jésus-Christ sur la terre, elle est la très-humble servante ou plutôt la misérable esclave d'un colonel d'artillerie, et le clergé russe est descendu jusqu'au dernier degré du servilisme et de l'abjection. Il a trouvé trop humiliant pour son orgueil de se laisser conduire par la houlette du souverain pasteur des âmes, et un empereur libertin la fait marcher à coups de sabre.

Dans le dernier siècle, l'Eglise de France a donné au monde une leçon de cette nature. Sous le nom de *libertés gallicanes*, elle s'attache à des coutumes particulières qui relâchent les liens de la subordination, et ces prétendues libertés ne sont plus que de honteuses servitudes. Au lieu d'obéir à la douce et paternelle autorité d'Innocent XI, les évêques subissent la domination avilissante de Louis XIV et de Louis XV. Prêtres et religieux, tous prétendent à leur tour vivre dans l'indépendance, et la révolution de 93 les a mis aux arrêts et a fait rouler leurs têtes sur l'échafaud. Quelle grande leçon ! Si seulement le clergé français en gardait le souvenir !

Mais si, au contraire, les fidèles sont unis à leurs pasteurs, les pasteurs aux évêques et les évêques au Pape, l'Eglise est plus forte que toutes les puissances de la terre. Voyez ce qui se passe dans ce moment. Que n'a-t-on pas fait depuis quelques années pour jeter le mépris sur l'auguste chef de l'Eglise et pour battre en brèche son gouvernement? Si l'une des plus grandes puissances de l'Europe eût été soumise à une semblable épreuve, elle n'existerait plus. Le Souverain Pontife seul, sans troupes, sans argent, reste inébranlable, uniquement appuyé sur l'obéissance, le respect et l'amour du clergé et des fidèles.

Vous n'ignorez pas que l'un des plus beaux caractères de l'Eglise est son unité. Il n'y a qu'une seule Eglise, comme il n'y a qu'un seul Dieu, et les trois personnes divines ne sont un seul Dieu que parce qu'elles ont la même intelligence et la même volonté; de même les fidèles répandus dans le monde entier ne forment qu'une seule Eglise, parce qu'ils ont la même intelligence et la même volonté, professent la même doctrine et sont soumis au même gouvernement. Mais comment maintenir et perpétuer dans l'Eglise ce caractère d'unité sans l'esprit de soumission? C'est surtout par la pratique d'une parfaite obéissance que la société créée ressemble à la société incréée, et c'est là qu'elle puise sa vie et sa force.

Si, par impossible, l'une des personnes divines se séparait des autres par sa volonté, que devien-

drait-elle? Elle périrait infailliblement, car elle ne serait plus Dieu. Les trois personnes divines ne sont toutes puissantes que parce que Dieu est tout puissant par sa volonté. Or, l'Eglise, société créée, ne peut avoir de vie ni de force par elle-même; il faut qu'elle puise l'une et l'autre dans leur principe, qui est Dieu. Il est donc nécessaire qu'elle se mette en communication avec lui, c'est-à-dire qu'elle se tienne tellement unie à Dieu qu'elle n'ait point d'autre volonté que la sienne; car c'est par la volonté que des êtres intelligents et libres s'unissent entre eux. Mais, en s'identifiant avec la volonté de Dieu, elle participe à la puissance de la volonté divine, à laquelle rien ne résiste. C'est donc par son obéissance ou par l'union de sa volonté à la volonté de Dieu qu'elle triomphe de tous les obstacles et de toutes les puissances de la terre.

Mais puisque c'est l'obéissance de l'Eglise qui fait sa vie et sa force, c'est donc aussi par cette même obéissance qu'elle devient indépendante, non pas de cette indépendance qui ne reconnaît ni autorité ni frein, qui s'arroge le droit de faire le mal comme le bien, mais de cette indépendance véritable qui consiste à faire tout ce qu'on veut, parce qu'on ne veut que ce qui est dans l'ordre. Hélas! mes frères, cette vérité n'est plus comprise de nos jours. Sous le nom d'indépendance, on veut briser tous les liens et fouler aux pieds toute autorité. Mais Dieu n'est-il pas souverainement indépendant? Et les saints, qui participent aux perfections de

Dieu, ne sont-ils pas aussi indépendants? Ils font tout ce qu'ils veulent, parce qu'ils ne veulent que ce que Dieu veut, et Dieu veut tout ce qu'ils veulent.

Un jour Jésus-Christ dit aux Juifs : « Lorsque vous aurez élevé le Fils de l'homme, alors vous connaîtrez qui je suis, et que je ne fais rien de moi-même, mais que je dis ce que mon Père m'a enseigné. Et celui qui m'a envoyé est avec moi, et il ne m'a point laissé seul, parce que je fais toujours ce qui lui plaît. Si vous demeurez dans l'observation de ma parole, vous serez véritablement mes disciples et vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres. » Ainsi le Fils de Dieu n'est pas seul, mais son Père est toujours avec lui, parce qu'il fait toujours tout ce qui lui plaît, qu'il lui obéit parfaitement et qu'il n'a d'autre volonté que celle de son Père; et il est indépendant comme son Père. Et ses disciples seront libres lorsqu'ils connaîtront la vérité et qu'ils demeureront dans l'observation de sa parole, et qu'ils n'auront ainsi d'autre volonté que la sienne.

Avez-vous jamais bien compris toute l'énergie de ces paroles du divin Maître : « Ma nourriture est de faire la volonté de Celui qui m'a envoyé et d'accomplir son œuvre? » De même qu'un être trouve sa vie dans la nourriture qu'il prend, ainsi le Fils de Dieu ne saurait vivre sans faire la volonté de son Père. Le jour où il aurait une volonté différente, il ressemblerait à un être qui ne prend plus

de nourriture, il périrait. Ainsi quiconque n'obéit pas se prive de nourriture et meurt.

Si la soumission des fidèles aux pasteurs, des pasteurs aux évêques et des évêques au Pape est le principe de vie, de force et d'indépendance pour l'Eglise elle-même, il vous est facile de comprendre que l'obéissance est une de ses lois fondamentales, et que, si vous détruisez l'obéissance, vous renversez la base même de l'Eglise, vous amoncelez des ruines.

Notre Seigneur Jésus-Christ nous prêche sans cesse l'obéissance, à la crèche de Bethléem, à l'atelier de Nazareth, dans ses courses évangéliques, au Golgotha. Un peu avant de mourir, il regarde s'il n'a rien omis de ce que son Père lui a commandé, et il voit qu'un article de son réglement n'a point été accompli. Il dit : « J'ai soif, » et on lui présente du fiel et dn vinaigre. Il est soumis à Marie et à Joseph, il est obéissant jusqu'à la mort de la croix. N'est-ce pas nous dire à tous : Si vous voulez être mes disciples, obéissez et faites la volonté de Dieu en toutes choses, quelque dure qu'elle vous paraisse ; obéissez jusqu'à la mort de la croix.

Ecoutez la grande voix de la tradition. Dans les canons des apôtres il est dit : « Les prêtres et les diacres ne doivent rien faire sans la volonté de l'évêque ; car c'est à sa conscience que le peuple fidèle a été confié, et c'est lui qui répond des âmes. »

Saint Clément, pape, nous dit : « Tous les fidèles,

tous les prêtres, tous les diacres et tous les autres clercs doivent avoir le plus grand soin de ne rien faire sans l'évêque. »

Saint Jérôme : « Quiconque, dans l'ancienne loi, n'obéissait pas aux prêtres, était conduit hors du camp et lapidé par le peuple, ou on lui tranchait la tête. Mais aujourd'hui celui qui ne leur obéit pas est puni de réprimande, jeté hors de l'église et livré à la fureur des démons. »

Saint Bernard, dans une lettre à Henri, archevêque de Sens, lui dit : « Pour commander avec sécurité, il faut que vous ne dédaigniez pas de vous soumettre vous-même à ceux qui sont au-dessus de vous ; car quiconque dédaigne d'obéir est indigne de commander. Ecoutez cet avis de l'Esprit saint : Plus vous êtes élevé en dignité, plus vous devez vous humilier en toutes choses... On vous a donné de l'autorité sur d'autres, soyez avec eux comme l'un d'entre eux. Comment donc serez-vous comme l'un d'entre eux, si l'on vous voit orgueilleux avec les humbles et rebelle avec les soumis ? Pour nous convaincre que vous êtes comme l'un d'entre eux, il faut que vous soyez aussi bien disposé à obéir qu'à commander ; car si vous ne voulez jamais obéir, mais toujours commander, vous faites voir que vous n'êtes pas comme l'un d'entre eux, puisque vous refusez de ressembler à ceux qui vous obéissent. »

Le Souverain Pontife, ayant plein pouvoir de gouverner l'Eglise, doit être soumis à toutes les lois

divines; mais c'est à lui qu'il appartient de les interpréter et de décider toutes les questions qui intéressent la conscience. Les évêques doivent se souvenir qu'au moment de leur consécration ils ont fait serment de lui obéir et d'observer toutes les constitutions et tous les décrets des conciles et du Siége apostolique. Qu'ils évitent donc avec le plus grand soin l'arbitraire, source féconde des plus grandes injustices. Les curés et les prêtres doivent obéir aux évêques, et les fidèles à leurs pasteurs respectifs.

Tel est l'ordre établi de Dieu, et malheur à l'orgueilleux qui cherche à le troubler ; il sentira bientôt la main de Dieu s'appesantir sur lui. O prêtres et pasteurs des peuples, soyez soumis aux évêques et obéissez-leur en toutes choses ; les fidèles vous obéiront à leur tour. Et vous, pontifes du Seigneur, soyez soumis au chef vénéré de toute l'Eglise, respectez les lois qui vous concernent et soyez les premiers à les observer.

Vous vous plaignez quelquefois, mes frères, de ce que nous n'acquiesçons pas à toutes vos demandes. Mais ne voyez-vous pas que vous demandez souvent l'impossible? Lorsque les lois de l'Eglise nous défendent expressément ce que vous désirez, nous est-il permis de les enfreindre pour vous plaire ? Mais, au lieu d'obtenir votre estime ou votre reconnaissance, nous ne mériterions plus que votre mépris. Ne devons-nous pas, par notre soumission aux lois, vous apprendre à obéir à vos pro-

pres pasteurs, puisque c'est à eux que Jésus-Christ a dit : « Celui qui vous écoute m'écoute, et celui qui vous méprise me méprise. » Si vous écoutez vos pasteurs, c'est à Dieu même que vous obéissez ; mais si vous les méprisez, vous méprisez Dieu lui-même.

Voyez donc, mes frères, combien vous êtes grands aux yeux de Dieu ! Vous ne relevez que de lui seul. Fussiez-vous les derniers des mendiants, aucun homme n'a le droit de vous commander, lors même qu'il serait le plus grand, le plus noble ou le plus savant. Dieu seul peut exiger de vous l'obéissance, et celui qui est revêtu de son autorité et qui vous parle en son nom. Obéissez donc aux pasteurs des âmes, car ils sont les ministres de Dieu, vous dit saint Paul ; ce sont ses représentants et ses ambassadeurs. C'est comme si Dieu lui-même vous parlait, vous instruisait et vous commandait.

Mais rappelez-vous ce qui est arrivé à l'origine du monde. Après que Dieu eut créé Adam, il l'établit roi et pontife de toute la création, et il devait commander à tous les êtres vivants ; et tant qu'il demeura lui-même soumis à Dieu, ses sujets reconnurent son autorité. Mais Adam, trompé par le démon, s'imagine qu'il deviendra indépendant en enfreignant la loi de Dieu et non en l'observant ; et à peine s'est-il révolté que toute la création s'insurge contre lui-même. Il était libre en obéissant, et il devient esclave lorsqu'il cesse d'obéir. Il

régnait, mais il brisa lui-même son sceptre entre ses mains. Hélas! que de peines et de travaux pour reconquérir sa royauté! Il faut qu'il commence par triompher de son propre orgueil en se soumettant à Dieu.

Il en sera de même de vous, mes frères, le jour où vous cesserez d'obéir aux représentants de Jésus-Christ, qu'il a établis dans son Eglise pour vous conduire au ciel; vous perdrez votre indépendance et votre royauté, et vous tomberez dans une honteuse servitude. Ceux qui doivent vous obéir se révolteront contre vous, et vous aurez érigé l'insurrection en principe dans votre famille. Vos enfants, vos ouvriers, vos domestiques savent déjà raisonner, et ils se diront à eux-mêmes : Si mon père méprise la première et la plus haute autorité, quel mal y a-t-il pour moi de fouler aux pieds la seconde autorité, celle de mon maître ou de mon père terrestre? Telle est, soyez-en bien convaincus, la seule et véritable cause de cette licence effrénée qui ne connaît plus de bornes, qui provoque la division dans la famille et la guerre dans la société.

Efforcez-vous donc d'être dans vos familles des modèles d'obéissance pour l'observation de toutes les lois de Dieu et de l'Eglise. Sanctifiez les saints jours de dimanche et de fête; ce sont les jours où votre Père céleste vous appelle dans sa maison pour lui rendre vos hommages, l'adorer, lui demander pardon de vos péchés et solliciter tous les secours dont vous avez besoin pour remplir fidèlement vos

devoirs de chrétiens. Ne vous contentez pas d'accomplir le précepte de la confession et de la communion pascales, approchez-vous souvent des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ; l'Eglise vous le recommande instamment. Si vos enfants, vos ouvriers et vos domestiques vous voient toujours faire la volonté de Dieu, ils s'empresseront de faire la vôtre. *Amen.*

### LA CONDESCENDANCE DOIT AVOIR SES LIMITES.

L'historien de Mgr Osmond dit dans la préface de son livre :

« Notre siècle est, dans ses jugements sur les personnes et sur les événements, d'une incroyable précipitation et d'une scandaleuse légèreté. Que d'hommes à la peau de brebis, mais au cœur de loup, il admire et préconise ! Que d'autres à l'extérieur moins poli, mais au cœur noble et généreux, il déprécie et conspue ! Que d'adulateurs de ses travers il élève sur le pavois ! Que d'Aristarques loyaux et dévoués il envoie aux gémonies ! Que de nullités administratives il proclame les moteurs du progrès, les régénérateurs de la société ! Que de travailleurs distingués, dont il ignore la position réelle, il accuse d'incapacité, de faiblesse ou de torpeur !

« Ne jugeons les hommes que sur leurs faits et sur leurs lettres, car ce n'est souvent que l'éducation ou la malignité qui les peint à nos yeux. C'est pour n'avoir pas suivi cet équitable et prudent conseil que les contemporains ont si diversement parlé de l'épiscopat de l'ancien évêque de Comminges à Nancy. Il est temps, ce nous semble, de mettre la

génération actuelle à même de prononcer en connaissance de cause, sur un prélat dont l'histoire a buriné le nom dans ses fastes, un jugement dont la postérité n'ait pas à lui reprocher l'iniquité. Pour atteindre un tel but d'une manière plus directe et plus simple, repoussant le rôle d'apologiste et presque celui de narrateur, nous nous restreignons à présenter notre héros lui-même, tenant d'une main la liste nombreuse de ses actes épiscopaux, de l'autre sa correspondance avec les pièces administratives par lui minutées, et faisant entendre à ceux qui voudraient se constituer ses juges cette déclaration : Voilà quels furent mes pensées, mes opinions, mes sentiments; me voilà tout moi-même : lisez et prononcez.

« D'autre part, il existe un motif plus grave encore de mettre en lumière les actes de l'administration pastorale de notre vénéré prélat. Il importe infiniment au clergé paroissial de connaître par quelles voies ses pères et ses maîtres ont atteint le but de leur délicate et difficile mission; par quels moyens ils ont vaincu ou tourné les obstacles qu'ils ont rencontrés dans leur marche; par quelle prudence mêlée de fermeté ils ont soumis au joug de la foi maints esprits rebelles, imposé silence à l'impiété et préparé pour la religion des succès et des triomphes. Puis, une partie des travaux de Mgr Osmond a profité non pas seulement à son diocèse, mais à l'Eglise de France tout entière au moment où il s'agissait de la tirer de ses ruines ensanglantées et de la replacer sur sa base unique et véritable. Le gouvernement avait foi aux lumières, au jugement, à l'expérience, à la supériorité de l'évêque de Nancy; le ministre des cultes prêtait une attention particulière à ses observations, à ses demandes, à ses écrits, et bien souvent il arrêta ses résolutions en conséquence. Or, les déterminations ministérielles étaient avantageuses ou nuisibles à tous les diocèses à la fois, selon les vues générales d'après lesquelles on les avait adoptées.

« On peut donc, sans exagération aucune et sans s'écarter en rien de la vérité historique, avancer que Mgr Osmond

contribua pour une large part au rétablissement de l'ordre et de la religion en France, et qu'à lui, autant et plus qu'à beaucoup d'autres, sont dues la plupart des mesures administratives qui rendirent aux ecclésiastiques la vie moins précaire, aux églises leur pieuse ornementation, à la société chrétienne le calme, la pompe des cérémonies publiques et la sécurité. »

Nous sommes loin de contester cette appréciation des actes et de la conduite de Mgr Osmond ; mais nous ne croyons pas être trop sévère en disant qu'il a poussé trop loin la condescendance à l'égard du pouvoir civil. C'était un homme d'un grand talent, d'une activité étonnante, d'une dignité et d'une amabilité rares. Assez souvent il opposa une prudente et ferme résistance aux exigences du ministre des cultes. Plus d'une fois il offrit sa démission pour ne point prendre part à des actes que sa conscience réprouvait. Mais si l'on exigeait beaucoup de lui, c'est parce qu'il avait donné une trop haute idée de sa soumission. Ainsi il s'empresse d'établir des confréries de jeunes gens sous le patronage de saint Napoléon, et il a grand soin de parler au ministre des fruits admirables qu'elles produisent. On l'oblige à traiter les prêtres constitutionnels ou intrus avec la même considération que les confesseurs de la foi, et il obéit. On lui défend de livrer ses mandements à l'impression sans avoir le *visa* du préfet de la Meurthe, et il obéit. On lui envoie le plan et le fond des mandements ou lettres pastorales qu'il doit adresser aux fidèles, et il se soumet. On lui demande une église à Nancy pour servir de temple aux protestants, et il en désigne quatre entre lesquelles on peut choisir. Il donne celle de Hellering pour servir aux protestants et aux catholiques, et il exhorte vivement le prêtre desservant cette localité de se trouver présent lorsqu'on remettra les clefs au ministre protestant. Enfin, le 22 octobre 1810, il est nommé archevêque de Florence ; il se rend dans cette ville, y fait son entrée solennelle, remplit ses fonctions épiscopales sans avoir reçu d'institution canonique, mais par délégation du vicaire capitu-

laire, et prend le titre d'archevêque administrateur de Florence. Le cardinal Pacca s'est cru autorisé à lui donner la qualification d'évêque *intrus*, et les pièces fournies par l'historien la justifient. Le 16 mai 1814, il était rentré à Nancy. En 1821, il écrivait au ministre de l'intérieur : « Je ne suis pas solliciteur, mais je ne dissimulerai pas à Votre Excellence que si le doyen des prélats, après trente-six ans d'épiscopat, obtenait... quoi?... je l'ignore... seulement un signe, un mot, une preuve publique, etc. » Et il fut élevé au grade de commandeur dans l'ordre de la Légion-d'Honneur.

Sa translation à l'archevêché de Florence, dit l'historien, n'est pas moins une faute, qu'il a sentie lui-même plus vivement que personne, qu'il a regrettée dans l'amertume de son âme, qu'il s'est efforcé de réparer avec toute la noblesse de caractère qu'il possédait au degré le plus éminent, et qui lui a pesé sur le cœur jusqu'à son dernier soupir, comme un plomb qui l'écrasait. Il est mort avec les plus vifs sentiments de piété et de repentir; mais toujours est-il que cet acte de lâcheté flétrit sa mémoire à jamais.

# XIII^e INSTRUCTION.

## Vie d'abnégation.

*Qui non renuntiat omnibus quæ possidet, non potest meus esse discipulus.*

Celui qui ne renonce pas à tout ce qu'il possède ne peut être mon disciple.

---

Beaucoup d'entre vous, mes frères, s'imaginent bien à tort que la vie du prêtre est une vie douce et tranquille ; que non seulement il n'a aucun sacrifice à faire, mais qu'il peut encore se procurer toutes ses aises. Il n'en est rien cependant, car sa vie doit être une vie pauvre et mortifiée, une vie d'abnégation et de dévouement sans bornes.

En effet, que sont les prêtres auprès des peuples, sinon les représentants d'un Dieu qui a eu pour palais une pauvre étable, pour trône une crèche, pour berceau un peu de paille, et pour vêtements de pauvres langes? Ils ont la mission de détruire l'empire de la matière, d'arracher du cœur des hommes l'amour désordonné de la propriété, de combattre l'idolâtrie de l'or, le culte de la richesse, enfin de vous faire considérer tous les biens terres-

tres comme un amas de boue qui va se fondre à vos yeux. Ne faut-il pas qu'ils appuient leurs leçons sur l'autorité de leurs exemples?

Ecoutons d'abord la grande voix de l'Eglise qui trace à tous les prêtres leur règle de conduite : « Il n'y a rien, nous dit-elle, qui porte plus continuellement les autres à la piété et aux saints exercices que la vie et l'exemple de ceux qui se sont consacrés au service de Dieu ; car, comme on les voit élevés des choses du siècle à un état éminent, tous les autres jettent les yeux sur eux comme sur un miroir et prennent d'eux ce qu'ils peuvent imiter. C'est pourquoi les ecclésiastiques, appelés à l'héritage du Seigneur, doivent tellement régler leur vie et toute leur conduite, que, dans leurs habits, dans leur maintien, leurs démarches, leurs discours, et dans tout le reste, ils ne montrent rien qui ne soit plein de gravité, de modération et de religion, évitant même les fautes légères qui seraient très-grandes en eux, afin que leurs actions impriment à tous le respect. Or, comme il est juste d'apporter en ceci d'autant plus de précaution que l'Eglise de Dieu en tire plus d'honneur et plus d'avantages, le saint concile ordonne que tout ce que les Souverains Pontifes et les saints conciles ont déjà suffisamment et utilement établi touchant la conduite, l'honnêteté, les habits et la science des clercs, de même que sur le luxe, les festins, les danses, les jeux de hasard et autres, même sur toutes sortes de crimes et sur l'embarras des affaires séculières

qu'ils doivent éviter, soit à l'avenir observé sous les mêmes peines ou même sous de plus grandes, selon que les évêques jugeront à propos de les imposer... Et si les évêques s'aperçoivent de quelque relâchement dans la discipline sur quelqu'un de ces points, ils n'oublieront rien pour les faire observer exactement, de peur que Dieu ne leur fasse subir à eux-mêmes les peines qu'ils mériteraient pour avoir négligé la correction de ceux qui leur étaient soumis. » (Conc. Trid., sess. XXII, c. 1, *De Reform.*)

Vous me direz peut-être : Mais ces lois ne nous regardent pas, pourquoi nous en parlez-vous ? C'est afin de vous montrer que, lorsqu'un prêtre s'oublie et déshonore son ministère, vous êtes injustes d'en faire retomber la responsabilité sur l'Eglise elle-même, puisque, comme vous le voyez, elle ne néglige rien pour que les ecclésiastiques soient toujours dignes de leur vocation, et que, s'ils donnent du scandale, elle est la première à les condamner et à les punir. Et il n'est pas inutile que vous sachiez qu'un prêtre est soumis à une discipline plus sévère que celle qui vous regarde.

Remarquez encore que l'Eglise fait retomber sur les évêques la responsabilité de la conduite des pasteurs des âmes, en sorte que Dieu fera subir aux évêques les peines qu'ils mériteront pour avoir négligé la correction de leurs inférieurs. Mais ne croyez pas que les évêques puissent se conduire à leur gré et mener une vie mondaine. Ecoutez les

avertissements que leur donne l'Eglise : « Il est à souhaiter que ceux qui acceptent le ministère épiscopal reconnaissent quel est leur devoir, et qu'ils comprennent qu'ils ont été appelés, non pour leurs propres intérêts, ni pour les richesses, ni pour le luxe, mais pour travailler avec sollicitude à la gloire de Dieu; et il ne faut point douter que les autres fidèles ne s'animent beaucoup plus à la piété et à l'innocence de la vie, s'ils voient que leurs chefs ne pensent pas aux choses de ce monde, mais au salut des âmes et à la céleste patrie. Or, comme le saint concile considère ce point comme le plus important de la discipline ecclésiastique, il avertit tous les évêques d'y réfléchir souvent, afin de se montrer conformes à leur état par leurs faits et les actions de leur vie, ce qui est comme une manière de prédication continuelle; mais surtout de régler leurs mœurs de telle sorte, que les autres puissent prendre d'eux des exemples de frugalité, de modestie, de continence et de cette sainte humilité qui nous rend si agréables à Dieu.

« C'est pourquoi, à l'exemple de nos Pères assemblés au concile de Carthage, le concile ordonne aux évêques, non seulement de se contenter de meubles modestes, d'une table et d'une nourriture frugales, mais aussi de prendre garde que dans le reste de leur conduite et dans toute leur maison il ne paraisse rien qui s'éloigne de cette sainte discipline et qui ne ressente la simplicité, le zèle de Dieu et le mépris des vanités.

« Il leur interdit de plus absolument d'enrichir leurs parents ou leurs domestiques des revenus de l'Eglise; les canons mêmes des apôtres leur défendent de donner à leurs proches les biens de l'Eglise, qui sont ceux de Dieu. Que si leurs parents sont pauvres, ils leur en fassent part comme à des pauvres, mais qu'ils ne les dissipent pas ni ne les détournent en leur faveur. Le saint concile, au contraire, les avertit, autant qu'il est en lui, de renoncer absolument à cette affection tout humaine et toute charnelle envers leurs frères, leurs neveux et leurs parents, qui est la source de plusieurs maux dans l'Eglise.

« Or, tout ce qui est dit ici pour les évêques doit être observé par tous ceux qui tiennent des bénéfices ecclésiastiques tant séculiers que réguliers, chacun selon son état et le degré où il est placé, mais il regarde aussi les cardinaux de la sainte Eglise romaine; car, assistant de leurs conseils le Très-Saint-Père dans l'administration de l'Eglise universelle, ils seraient bien coupables si en même temps il ne paraissait pas en eux des vertus si éclatantes et une vie si réglée qu'elle attirât justement sur eux les yeux de tout le monde. » (Conc. Trid., sess. xxv, c. 1, *De Reform.*)

Vous voyez par ces réglements que si vous aviez un proche parent, un frère ou un oncle qui fût curé d'une riche paroisse, ou évêque ou cardinal, vous ne devriez pas espérer qu'il vous enrichirait par ses revenus ecclésiastiques; l'Eglise le lui dé-

fend, et s'il agissait contrairement aux lois de l'Eglise, il offenserait Dieu et tomberait en enfer.

Il est utile de vous faire observer encore que si l'Eglise oblige l'évêque de punir les prêtres coupables, elle lui ordonne en même temps d'observer à leur égard toutes les lois de la justice, de leur faire connaître les accusations portées contre eux, et de leur donner ainsi les moyens de se justifier, s'ils sont innocents. Ne croyez donc pas qu'il suffise de dénoncer et de calomnier un prêtre pour obtenir son changement, lors même que la dénonciation serait appuyée du crédit d'un grand personnage. Il n'y a pas de peuple si barbare qu'il condamne les accusés sans les avoir entendus.

Toutes ces considérations vous prouvent que la vie du prêtre et de l'évêque n'est pas une vie de plaisirs et de bonne chère. Il lui est ordonné expressément d'avoir une table frugale et de mener une vie pauvre, comme notre Seigneur Jésus-Christ, le premier des prêtres et des évêques. En envoyant ses apôtres dans le monde, il leur dit : « Rendez la santé aux infirmes, ressuscitez les morts, guérissez les lépreux, chassez les démons ; ce que vous avez reçu gratuitement, donnez-le gratuitement. Ne possédez ni or ni argent, et ne portez pas de monnaie dans votre ceinture ; dans vos voyages, ne portez ni sac, ni deux tuniques, ni chaussure, ni bâton ; car l'ouvrier est digne de son salaire. »

Les Pères et les Docteurs de l'Eglise n'ont qu'une voix pour recommander aux prêtres et aux évêques

d'imiter la vie pauvre de Jésus-Christ, de laisser aux mondains les biens de ce monde, de se contenter d'avoir le Seigneur pour partage, de déraciner les vices de leur propre cœur, de se sacrifier pour la gloire de Dieu et le salut des âmes. Ils leur répètent sous toutes les formes : Vous êtes la lumière du monde, et il faut que votre lumière brille devant les hommes, afin qu'ils voient vos bonnes œuvres et qu'ils glorifient votre Père qui est dans les cieux. Vous êtes le sel de la terre ; prenez garde de perdre votre saveur, vous ne seriez plus propres qu'à être jetés et foulés aux pieds. Si vous aimez le monde et les biens du monde, comment direz-vous aux fidèles de s'en détacher et de les mépriser? Si vous êtes empressés à vous procurer les douceurs et les commodités de la vie, comment leur prêcherez-vous la pénitence et la mortification?

L'Eglise ne s'est pas contentée de rappeler aux ecclésiastiques les règles générales qu'ils doivent observer dans toute leur conduite ; elle entre dans les détails et règle ce qui concerne leurs vêtements, leur nourriture, leurs récréations et leurs rapports avec le monde.

1° Touchant l'habit ecclésiastique, l'Eglise leur dit : « Quoique l'habit ne fasse pas le moine, il est nécessaire néanmoins que les clercs portent toujours des habits convenables à leur propre état, afin de faire paraître, par la bienséance de leur habit, l'honnêteté, la droiture intérieure de leurs mœurs... Le concile ordonne que tous les ecclésiastiques,

quels qu'ils puissent être, si, après en avoir été avertis par leur évêque ou par son ordonnance publique, ils ne portent pas l'habit clérical, honnête et convenable à leur dignité, pourront et devront y être contraints par la suspension de leurs ordres, offices et bénéfices ; par la privation de leurs revenus ou traitements, et s'il y a récidive, ils seront privés de leurs offices et bénéfices. » (Conc. Trid., sess. XIV, c. 6.)

Ne convient-il pas, en effet, que le prêtre soit séparé du monde, non seulement par sa consécration, mais encore par des marques extérieures? L'Eglise lui dit : Le grave costume que je vous donne est un manteau royal qui vous rappellera sans cesse la haute dignité dont vous avez été revêtu ; il vous avertira que vous devez toujours être à la hauteur de la sainteté de votre état par vos sentiments, par vos discours et par votre conduite ; que tout étant noble et royal dans vos vêtements, tout doit l'être également dans votre personne ; il sera pour vous une défense contre une foule de dangers, comme sont les gardes du corps près des rois.

Ce vêtement sera de couleur noire, pour marquer que vous êtes mort au monde et que vous ne vivez plus que pour Dieu. Il sera large et long comme la tunique du Fils de Dieu, mais relevé par une ceinture, pour marquer la gravité et la sainteté de vos mœurs. Vous ne porterez rien de couleur ou orné de broderies. Votre coiffure ressemblera à celle

des bergers, parce que vous êtes les pasteurs des peuples.

Votre maison sera convenable, mais modeste; point de luxe, point d'élégance, point de richesse : toutes ces choses sont réservées pour la maison de Dieu. Que vos meubles soient en rapport avec votre maison, afin que tout respire l'amour de la simplicité et de la modestie. Laissez la magnificence aux seigneurs de la terre.

2° Que votre table soit honnête, mais toujours frugale ; soyez hospitalier ; fuyez les banquets et les festins; n'acceptez d'invitation chez les laïques que dans des circonstances rares et pour des causes graves et légitimes. Ne prenez rien dans les auberges ou les hôtelleries, si ce n'est en voyage et par nécessité.

3° Vous prendrez vos récréations avec de pieux confrères, et vous n'y donnerez que des moments rares et limités. Souvenez-vous que l'emploi de votre temps appartient à l'Eglise, et que vous devez travailler comme un bon soldat de Jésus-Christ. Vous éviterez les divertissements bruyants ou mondains, les spectacles, quels qu'ils soient, et les jeux de hasard. Vous vous interdirez le plaisir de la chasse ; il ne convient pas qu'un ministre de Dieu porte d'autres armes que celles que l'Eglise lui met entre les mains, la foi, la prière, l'étude, la charité, la prédication. La seule proie digne d'un prêtre est la brebis égarée qu'il doit rapporter au bercail. Vos délassements seront des conversations

instructives ou amusantes, la lecture de quelques bons livres, la culture des arbres ou des fleurs, ou quelque autre du même genre.

4° Engagé dans la milice de Dieu, vous ne devez jamais vous occuper de négoce, de commerce ou de quelque autre spéculation que ce soit. Depuis que le Fils de Dieu a fait avec le genre humain un traité de libre échange, vous ne devez plus avoir de commerce qu'avec le ciel ; mais là vous prendrez le plus d'*actions* et le plus d'*obligations* que vous pourrez, et vous engagerez les fidèles à s'enrichir par les mêmes moyens. Vous n'aurez de repos que lorsque vous serez *rentiers* et *millionnaires*.

Vous voyez donc, mes frères, que la vie du prêtre est véritablement une vie de retraite, de pauvreté, de renoncement et d'application continuelle.

C'est une vie de retraite. Il ne doit sortir que rarement, pour visiter ses confrères et ses paroissiens. Ce serait sans doute fort agréable pour lui de voir souvent ceux de ses paroissiens qui sont instruits et bien élevés ; mais il doit renoncer à cette satisfaction dans l'intérêt même de son ministère. Autrement il poserait une cause de jalousie perpétuelle, de calomnies et de mauvais rapports ; ses paroles, son ton, son geste et même son silence seraient mal interprétés, et les choses les plus innocentes deviendraient souvent des scandales.

C'est une vie de pauvreté ; car il faut qu'il puisse dire aux fidèles : Soyez mes imitateurs comme je le suis moi-même de Jésus-Christ ; méprisez les

biens de ce monde comme je les méprise, et faisons tous ensemble des sacrifices pour soulager les pauvres. Au surplus, s'il n'a point de patrimoine, n'est-il pas forcé de vivre pauvrement? Son modique traitement et ses faibles honoraires ne lui permettront jamais de mépriser les ordonnances de l'Eglise sur ce point.

C'est une vie d'abnégation. Il renonce à sa famille selon la chair pour ne plus s'occuper que de ses enfants selon l'esprit. Il renonce à la liberté de fonder lui-même une famille. Il est seul et il sera seul tous les jours de sa vie, et seul il dévorera tous ses chagrins. Il n'y a pas auprès de lui un seul cœur dans lequel il puisse épancher le sien. Seul il portera le fardeau de ses peines, et il n'y aura pas un seul bras pour le soutenir. L'Eglise lui ordonne même de se priver des récréations honnêtes qu'elle permet aux simples fidèles. Il faut que Dieu soit tout pour lui et lui tienne lieu de tout.

Mais qu'arrive-t-il? Tandis qu'il fait tous ses efforts pour observer fidèlement les lois de l'Eglise qui lui imposent une vie de renoncement et d'abnégation, vous le traitez de sauvage, de grossier, de rustique, d'homme peu poli, ignorant le savoir-vivre du monde. S'il se mêlait davantage à la société, dites-vous, il la connaîtrait mieux ; il ne serait plus exposé à tomber dans l'exagération lorsqu'il lui reproche ses défauts ; ce frottement avec la bonne société dissiperait ses préjugés, lui concilierait l'estime des hommes du monde et lui prépa-

rerait les moyens de les réconcilier avec Dieu avant de mourir.

Je veux bien croire que vous parlez sincèrement, mais, je vous le demande à vous-mêmes, ces avantages qu'il devra recueillir de ses rapports avec la société sont-ils bien réels? Ne perdra-t-il pas de sa considération, de son amour pour l'étude, de sa charité pour les pauvres? Ne serez-vous pas les premiers à le blâmer, à le traiter de viveur, d'ambitieux et d'intrigant? Ne serez-vous pas les premiers à relever et à grossir ses défauts vrais ou imaginaires? Ne dites-vous pas que sa place est près du lit des malades, près des pauvres pour les soulager, près des âmes souffrantes pour les consoler, et non dans les festins et dans les sociétés mondaines? Qu'il voie le monde, c'est-à-dire qu'il visite souvent ses paroissiens comme pasteur, qu'il leur parle avec l'affection et la tendresse d'un père envers ses enfants, rien de mieux; mais qu'il se garde bien de se mêler avec eux dans des parties de plaisir.

Enfin croyez-vous donc qu'il ait beaucoup de temps à perdre? Ne doit-il pas le consacrer tout entier à l'étude, à la prière et aux diverses fonctions de son ministère? Du matin au soir et du lundi au dimanche, ne doit-il pas être sans cesse occupé à remplir ses devoirs si nombreux et si graves?

Vous voyez donc, mes frères, que la vie du prêtre est véritablement une vie d'abnégation et de

dévouement, une vie de peine et de souffrance. L'Eglise condamne celui qui mène une vie douce et commode, l'opinion publique le condamne, et il se condamne lui-même dans sa conscience. Pour lui, plus encore que pour les simples fidèles, il n'y a que le chemin du Calvaire qui puisse le conduire au ciel. Il faut qu'il y marche constamment et qu'il encourage par son exemple tous ceux qui sont confiés à sa sollicitude pastorale. C'est ainsi qu'il méritera la récompense réservée au fidèle serviteur. *Amen.*

## SAINT YVES, CURÉ DE LOHANNEC.

Saint Yves naquit en Bretagne et s'en alla à l'âge de quatorze ans à Paris pour y faire ses études. Après avoir fait son cours de théologie, il se rendit à Orléans pour étudier le droit canon.

Il prit dès lors la résolution de vivre saintement, ayant reçu la prêtrise. Il portait la haire, ne buvait point de vin et ne mangeait que des viandes grossières. Les jours de jeûne prescrits par l'Eglise, il se contentait de pain et d'eau, et à ceux qu'il s'imposait il ajoutait quelques légumes. Il regrettait le temps qu'il donnait au sommeil, encore qu'il fût très-court. La terre lui servait de lit, sa Bible ou un caillou d'oreiller, sa haire de linceul, ses vêtements de rideaux, et le plancher de ciel. Lorsqu'il était plus fatigué, il couchait sur une claie ou sur des sarments ; quelquefois il passait la nuit en prières dans une cave. Par ces austérités il conserva sa virginité pendant toute sa vie. Les anges le visitaient souvent et conversaient familièrement avec lui.

L'archidiacre de Rennes le fit appeler et lui confia la charge d'official. Il la remplit avec justice et charité : il assistait les orphelins, protégeait les veuves, défendait les pauvres et rendait prompte justice. Il ne prononçait aucune sentence sans pleurer, se souvenant du jugement dernier, où il serait jugé lui-même un jour. Ceux qui perdaient leur cause acceptaient sa sentence comme venant de Dieu, et ils ne murmuraient point.

Quoiqu'il fût juge, il allait plaider la cause des pauvres dans les autres cours ; il les visitait en prison, et il fut nommé l'avocat des pauvres.

Tous les évêques de Bretagne voulaient l'avoir, mais celui de Tréguier l'emporta sur les autres, et il le fit official de son diocèse. Il s'acquitta si bien de cet emploi, qu'on remarqua bientôt un changement notable. Les méchants le craignaient, les bons le chérissaient, et les grands le respectaient. Les trésoriers du roi voulurent un jour décimer l'argenterie et les ornements des églises, et personne n'osait leur résister, pas même l'évêque. Saint Yves accourut, leur fit une sévère réprimande et leur fit quitter ce qu'ils avaient pris.

Quelque temps après, il se démit de cette charge pour se livrer à la prédication. L'évêque le nomma curé de Lohannec, où il redoubla ses austérités, couchant sur la dure et jeûnant plus étroitement ; une fois même il s'abstint de manger depuis le lundi jusqu'au dimanche. Il portait une robe grise avec un capuchon ; et un jour ayant rencontré un pauvre qui était nu, il la lui donna ; mais elle lui fut rapportée miraculeusement. Il se levait à minuit pour réciter matines, et il ne manqua jamais de dire son office, encore qu'il fût malade. Il célébrait la sainte Messe tous les jours et avec tant de ferveur, qu'on vit un jour un globe de feu descendre visiblement sur lui au moment de l'élévation de la sainte hostie ; il ne disparut qu'à l'élévation du calice.

Il prêchait avec tant de zèle, qu'on était obligé de placer la chaire hors de l'église, à cause de la grande affluence des

auditeurs. Un jour qu'il était allé prêcher, le pont sur lequel il devait passer se rompit ; il fit le signe de la croix : les eaux se divisèrent pour le laisser passer avec son domestique et reprirent ensuite leur cours.

Son presbytère était un hôpital pour toutes sortes de pauvres, et bien qu'ils fussent atteints de maladies et d'ulcères, il leur lavait les pieds, faisait leurs lits, les servait à table et ne mangeait que leurs restes. Sa maison n'était pas assez grande pour les recevoir tous, et il s'en procura d'autres où l'on rendait les mêmes services aux pauvres. Il entretint de tout, de vêtements et de nourriture une pauvre famille durant l'espace de neuf ans.

Comme il donnait à tous ceux qui se présentaient, il lui arriva qu'en temps de famine il ne lui restait plus qu'un seul pain, et il voulut encore le donner aux pauvres. Comme son vicaire s'y opposait, il partagea le pain, en donna la moitié à son vicaire et l'autre moitié aux pauvres, ne réservant rien pour lui ; mais une personne inconnue lui en envoya trois qui se multiplièrent entre ses mains.

Un ange vint un jour s'asseoir à sa table, sous la forme d'un pauvre hideux et tout couvert de lèpre. Le saint le fit manger dans son assiette ; et, à la fin, ce pauvre parut si resplendissant que la chambre était remplie de lumière ; puis il dit : *Dominus vobiscum*, et disparut.

Il fit coucher avec lui un homme possédé du démon depuis trois ans, et celui-ci fut délivré, le démon ne pouvant supporter la présence du saint curé. Une femme était sur le point d'expirer ; il lui donna du pain qu'il avait bénit et lui rendit ainsi la santé.

Les oiseaux du ciel s'approchaient de lui, volaient sur sa tête, venaient entre ses mains et s'envolaient à son commandement.

Il mourut âgé de cinquante ans, en 1303, et fut canonisé en 1345.

# XIVe INSTRUCTION.

## Du célibat.

*Oportet episcopum sine crimine esse, continentem.*

Il faut que l'évêque soit irréprochable et qu'il garde la continence.

(Tit., I, 7.)

Afin de montrer que le mariage est un état saint et agréable aux yeux de Dieu, notre divin Sauveur Jésus-Christ a daigné honorer de sa présence les noces de Cana et y opérer son premier miracle. Il nous enseigne cependant que le célibat, embrassé en vue de Dieu, est un état beaucoup plus parfait. Saint Paul exhorte les chrétiens de Corinthe à embrasser ce genre de vie. Ce n'est qu'un conseil qu'il donne. Chacun est donc libre de chercher dans le mariage un remède à l'infirmité de la nature ; mais heureux celui que Dieu appelle à vivre dans la continence, il est exempt de soins et de tribulations sans nombre. La plupart du temps vous ne rencontrez que des peines et des angoisses dans les familles les plus heureuses en apparence. Que de souffrances morales ! Que de sacrifices de la

part des époux pour supporter mutuellement leurs défauts de caractère ! Que de préventions, que de jalousies, que de contrariétés ! De là ces plaintes continuelles, ces médisances qui ne finissent pas, ces guerres intestines. Je ne parle pas de la grande charge des enfants, et des soins et des travaux que demande leur éducation. Tantôt les uns sont valides et les autres infirmes ; tantôt les uns sont bons et les autres méchants. D'autres fois les uns meurent à peine entrés dans la vie et laissent des regrets désolants, et les autres vivent pour le malheur de ceux qui leur ont donné le jour.

Quoique le mariage soit un remède aux passions, ne croyez pas cependant qu'il est plus facile de résister aux tentations ou que les tentations sont moins nombreuses. « Voulez-vous rester chastes? disait à des jeunes gens un homme du monde très-expérimenté, restez célibataires. » Oh ! qui pourra jamais sonder la profondeur des plaies que le péché a faites au cœur humain? Si vous visitiez les bagnes, vous trouveriez, parmi les criminels condamnés aux galères perpétuelles pour crimes d'immoralité, des hommes mariés et couverts de cheveux blancs. Si Dieu vous montrait, comme au prophète, tout ce qui se passe dans les ténèbres, même entre époux, vous en seriez épouvantés, et vous sauriez qu'il y a peut-être plus de désordres dans le mariage que dans le célibat.

La chasteté, comme la sagesse, est la source de tous les biens. Voulez-vous avoir de la santé, de la

force et de la vigueur? soyez chastes et fuyez, comme à la vue du serpent, tous les plaisirs charnels. Si, au contraire, vous vous livrez aux plaisirs honteux, savez-vous quel en sera le résultat? Ils affaibliront votre constitution, si robuste qu'elle soit, et finiront par la ruiner totalement. Voyez-vous ces jeunes gens amaigris, pâles, décolorés, languissants? C'est le vice qui a imprimé sur eux ses stigmates. Ils sont vieux à vingt-cinq ans, si déjà ils n'ont cessé de vivre; et s'ils résistent à la terrible passion qui les dévore, à les voir dans les rues ou sur les places publiques, vous les prendriez pour des squelettes ambulants.

C'est ainsi encore que les nations finissent. Un peuple mou, efféminé, passionné pour les plaisirs des sens est un peuple de lâches et d'esclaves. N'attendez rien de fort et de généreux de ces tristes victimes de l'ignoble volupté. Avec la santé et la vigueur, elles ont perdu toute force morale. Voyez les soldats d'Annibal : ils s'abandonnent aux délices de Capoue, ils sont vaincus et mis en déroute par les Romains. Et le peuple romain lui-même, lorsqu'il ne recherche plus que la satisfaction de la chair et des sens, devient le jouet de ses empereurs et de ses tyrans : il tombe, il s'affaisse sur lui-même comme un cadavre en putréfaction.

Ce n'est pas tout : les plaisirs sensuels ruinent l'intelligence aussi bien que le corps; ils arrêtent l'essor du talent et éteignent la flamme du génie. Aussi tous les hommes distingués par l'élévation

de leur esprit, la largeur de leurs vues, la sublimité de leurs pensées, sont-ils comptés au nombre des hommes chastes et purs. Jamais les grands hommes n'ont sacrifié sur les autels de la volupté. Le philosophe païen Pythagore défendait les plaisirs charnels à ceux de ses disciples qui voulaient s'approcher de la Divinité par leurs pensées et par leurs sentiments. « C'est la chasteté, ajoutait-il, qui fait germer les conceptions sublimes et les sentiments héroïques; c'est elle qui allume dans les intelligences le feu du génie, que vous ne rencontrerez jamais dans les hommes livrés au vice. Les plus beaux talents se flétrissent et disparaissent chez les voluptueux. La chasteté, au contraire, est la sève du talent et du génie non moins que de la force et de la vertu; elle enflamme l'imagination et donne des ailes à la pensée; elle fait tout fleurir et tout briller dans l'homme. »

1° Ces considérations vous feront comprendre, mes frères, pourquoi l'Eglise a imposé à tous ceux qui reçoivent les ordres sacrés l'obligation de garder perpétuellement la chasteté, et a déclaré nul tout mariage qu'ils tenteraient ensuite de contracter. Quoi de plus juste? L'Eglise catholique, que Jésus-Christ a établie dans son état de perfection, ne doit-elle pas présenter au monde un sacerdoce plus parfait que le sacerdoce antique? Or, écoutez saint Jérôme : « On raconte, dit-il, des anciens prêtres de l'Egypte que, renonçant à tous les soins et à toutes les affaires de ce monde, ils se tenaient

toujours dans le temple et s'appliquaient à la contemplation des merveilles de la nature, et que, dès le moment qu'ils étaient entrés au service des dieux, ils n'avaient plus aucune relation avec leurs femmes, jamais ils ne voyaient leurs parents ni leurs proches; ils vivaient dans une continuelle abstinence de chair et de vin, afin d'avoir toujours l'esprit et les sens plus dégagés, et surtout afin de mieux réprimer les mouvements de la concupiscence. » (*Adv. Jovin.*, lib. II, c. IX.)

Les prêtres païens étaient donc convaincus qu'ils avaient besoin d'une sainteté particulière. lorsqu'ils étaient employés au service de leurs dieux, tout impurs qu'ils étaient; que ne doivent pas être les prêtres catholiques, dont le ministère fait trembler les anges? Ne faut-il pas qu'ils soient occupés exclusivement de Dieu dans des fonctions qui sont de tous les instants? « Si l'apôtre, dit saint Epiphane, prescrit aux laïques de s'abstenir du mariage pour vaquer à la prière, à plus forte raison le prescrit-il aux prêtres, afin que les embarras de cette vie ne les distraient pas de l'application qu'ils doivent à l'administration des choses saintes et qu'ils conservent en tout la dignité du sacerdoce. » (*Hæres.*, LIX, n° 4.)

2° L'apôtre saint Paul veut que les prêtres, les évêques et les diacres soient des modèles de toutes les vertus, et qu'ils gouvernent leur maison de manière à édifier tous les fidèles. « Car, ajoute-t-il, s'ils ne savent pas gouverner leur propre maison,

comment dirigeront-ils l'Eglise de Dieu ? » Or, qu'arrive-t-il quand le ministre des choses saintes est marié, comme cela se pratique dans l'Eglise grecque et chez les protestants ? La femme ou les enfants ne sont pas toujours exempts de défauts, et la famille du pasteur, au lieu d'édifier le peuple chrétien, devient elle-même un sujet de scandale. Le chef n'ose plus élever la voix contre les désordres, et il garde un lâche silence. De quel front blâmerait-il des vices qui dégradent sa propre famille ? Ses paroissiens ne manqueraient pas de lui dire : Commencez par les extirper de votre maison avant de vous occuper à les déraciner chez les autres. Comment aurait-il le courage de reprocher aux pères de famille leur négligence à surveiller leurs enfants et à les corriger de leurs défauts, s'il ne remplit pas lui-même un devoir aussi important ? Si aujourd'hui le prêtre qui n'a qu'une seule personne avec lui, une fille âgée et d'une vertu éprouvée, n'est pas toujours à l'abri du danger et du scandale, que serait-ce donc s'il avait avec lui une femme et des enfants ?

3° Non seulement le prêtre, appelé à offrir chaque jour le plus auguste et le plus saint des sacrifices, est tenu de porter à l'autel une pureté angélique, il a aussi besoin de temps et d'une grande tranquillité d'esprit pour acquérir une connaissance exacte et approfondie de toute la religion, et pour en instruire les fidèles confiés à sa sollicitude pastorale. Or, ce genre d'études est-il compatible, je

vous le demande, avec tous les soins inséparables de l'état de mariage, lorsque le père est obligé de consacrer son temps, son travail et ses affections à son épouse et à ses enfants? Combien comptez-vous d'hommes instruits parmi les prêtres grecs et les ministres protestants? Ce n'est que dans le célibat, où l'on est affranchi du soin d'un ménage et d'une famille, que le prêtre peut se livrer à l'étude et à la méditation des choses saintes. Sans cette sublime institution du célibat ecclésiastique, aurions-nous ces immenses bibliothèques qui font la richesse et la gloire de nos villes, cette foule innombrable d'écrits immortels que le christianisme a produits et qu'il a jetés dans la société comme un foyer de lumières? Les beaux ouvrages de l'antiquité n'auraient-ils pas mille fois péri sans les couvents? N'est-ce pas au clergé que la France est redevable de la renaissance des lettres? Mais un clergé sans le célibat sera toujours un clergé profondément ignorant.

4° Le prêtre a besoin de la confiance des fidèles pour les diriger au tribunal sacré de la pénitence. Mais sans le célibat cette confiance est-elle possible? Qui donc irait dévoiler au prêtre, qui pourrait fonder une famille à son gré, le mystère de sa conscience, les faiblesses de son cœur, et quelquefois les secrets les plus importants d'une famille? Quelle mère voudrait confier la direction secrète de sa fille à celui qui aurait intérêt à devenir son époux? Quels ne seraient pas les funestes effets

que produirait sur l'esprit des peuples le spectacle d'un prêtre qui épouserait une de ses pénitentes? Ne serait-on pas porté à croire que le projet de mariage aura été arrêté dans les rapports confidentiels de la direction? Aussi la morale publique a-t-elle voué à l'exécration le mariage des prêtres. Partout où il existe, les sacrements sont complètement abandonnés ou publiquement profanés. Mais la confession une fois mise de côté, la porte n'est-elle pas ouverte à tous les désordres? Voyez ce qui se passe partout où elle est abandonnée : il n'y a plus de moralité, et le vice marche tête levée. Savez-vous pourquoi les protestants donnent la préférence aux filles catholiques quand il s'agit de choisir leurs domestiques? C'est parce que, disent-ils, l'usage de la confession les rend plus honnêtes, plus laborieuses, plus chastes, plus soumises et plus dévouées.

5° Le prêtre est tenu par devoir à soulager les malades et les infirmes; et, à l'exemple de Jésus-Christ, il doit se faire pauvre pour secourir les indigents. Mais, s'il a lui-même une famille, ne songera-t-il pas d'abord à ses enfants selon la chair avant de s'occuper de ses enfants selon l'esprit? Sera-t-il suffisamment riche pour pourvoir aux nécessités des uns et des autres? Il faut une grande fortune pour donner du pain aux pauvres et nourrir une nombreuse famille. Et s'il ne peut subvenir aux besoins des uns et des autres, pensez-vous qu'il préférera les pauvres à ses enfants? Ce serait

lui demander l'impossible ; la nature n'enfante pas de tels héros. Laissez-le donc s'occuper de ses petits.

Il ne fera donc pas l'aumône, parce qu'il n'en aura pas le moyen, ou qu'il n'en aura pas la liberté. Et s'il ne fait rien pour les pauvres, osera-t-il exhorter les autres à en prendre soin ?

6° Un prêtre engagé dans les liens du mariage s'élèvera bien difficilement à la hauteur de sa mission. Si son devoir l'oblige à parler haut et ferme aux grands et aux riches, osera-t-il le faire? Ne craindra-t-il pas leur ressentiment? N'aura-t-il pas peur de la confiscation de ses biens, de l'exil et de la mort? Pensez-vous qu'il aura jamais le courage de parler aux puissants comme un saint Ambroise, un saint Chrysostôme, un saint Bernard ou un saint Jean de Vandières ? Osera-t-il s'élever avec force contre les scandales des grands de la terre? Sa position le rendra prudent selon le monde, afin de ne point compromettre son avenir ou celui de ses enfants. Toujours à genoux devant le pouvoir, il se gardera bien de censurer ses vices ; il trouvera plus utile de chanter ses louanges. Il parlera ou il se taira, selon les inspirations de son intérêt. Au moindre danger, il abandonnera son troupeau, comme un vil mercenaire, et laissera le loup égorger ses brebis. Voyez donc ce qui se passe chez les grecs et les protestants.

Vous n'ignorez pas quel a été dans tous les temps le dévouement des prêtres catholiques, lorsqu'ar-

rivent ces terribles fléaux qui portent au sein des familles et des cités la contagion et la mort. Intrépides comme les soldats les plus vaillants sur le champ de bataille, ils sont là debout, la nuit et le jour, portant partout, avec des paroles de foi et de charité, les secours les plus précieux pour l'âme et pour le corps. Avez-vous jamais vu un prêtre, époux et père, se dévouer de la sorte? Ne cédera-t-il pas à la voix de la nature plutôt qu'à celle de ses devoirs?

Vous avez pu constater, il y a quelques années, la différence qui existe entre un clergé marié et un clergé célibataire dans les circonstances dont je viens de parler; l'Europe en a été témoin. Dans le temps du choléra, le prêtre catholique courait, volait au secours des malades, et le ministre protestant reculait ou prenait la fuite. Celui-ci avait-il moins de courage que le prêtre catholique? Non, certes; mais il était père de famille, et il devait naturellement ménager une vie nécessaire à sa femme et à ses enfants.

Bien plus, l'archevêque protestant de Dublin essaya de justifier cette lâcheté. Il adressa à ses subordonnés une lettre pastorale par laquelle il prétendit que les secours de la religion sont inutiles au lit de la mort; d'où il conclut que les ministres qui ne se rendent pas auprès du lit des malades et que les malades qui n'appellent pas les ministres ne sont nullement coupables devant Dieu. Bien plus, il dit qu'*un protestant qui est atteint d'une*

*maladie contagieuse est obligé de ne pas exposer son pasteur au danger de gagner la maladie.* A la bonne heure! Voilà au moins de la franchise.

Voulez-vous un autre exemple? Voici un fait rapporté par un historien protestant : « Pendant la guerre de 1776, dit-il, le château royal de Winchester servit de prison aux Français que le sort des armes avait fait tomber entre nos mains. Une fièvre contagieuse d'une violence extraordinaire s'étant déclarée parmi eux, il en mourut un grand nombre. Presque tous étaient catholiques, et les deux ou trois prêtres de leur croyance qui résidaient dans la ville les assistèrent à leurs derniers moments. Mais il y avait aussi des protestants dans le nombre, et ceux-ci réclamèrent l'assistance de leurs ministres. Aucun d'eux n'osa consoler les protestants agonisants, et, par suite de cette coupable indifférence, plusieurs de leurs malheureux coreligionnaires s'adressèrent aux prêtres catholiques et moururent catholiques. Voici ce qu'ils répondaient : « Comme hommes, nous ne craignons « pas plus la mort que les prêtres catholiques; « mais nous ne pouvons nous exposer à rapporter « le poison de la contagion dans nos familles. » Non, sans doute, ajoute l'historien; mais, ou ils négligèrent leurs devoirs les plus sacrés en laissant des protestants se jeter, à leurs derniers moments, dans les bras des prêtres catholiques, ou bien le célibat auquel ceux-ci se soumettent, et contre lequel leurs adversaires ont déclamé et déclameront toute

leur vie, est nécessaire au salut des âmes dont ils se disent chargés, et pour lequel ils reçoivent des honoraires considérables. » (Cobbett, lettre 4e sur l'*Histoire de la Réforme.*)

En temps de persécution et de schisme, des prêtres époux et pères résisteraient-ils à la tyrannie ou à la séduction du pouvoir? Le clergé français a donné un beau spectacle à l'univers : il a mieux aimé renoncer à tout, s'exiler ou monter à l'échafaud, que de rien signer contre sa conscience. Les ministres protestants auraient-ils fait de même? Mais tous les jours ils reçoivent avec la plus humble soumission toutes les professions de foi que leur dicte le pouvoir civil.

7° Savez-vous ce qui porte le plus les barbares et les infidèles à croire à la divinité de la religion que leur prêchent les prêtres catholiques? C'est surtout parce qu'ils observent la loi du célibat. Notre Seigneur a dit à ses disciples : « Aimez-vous les uns les autres comme je vous ai aimés; » puis il ajoute : « C'est par cet amour que vous aurez les uns pour les autres que le monde connaîtra que vous êtes mes disciples. » En effet, aimer les hommes comme Jésus-Christ les a aimés, les aimer jusqu'à abandonner pour eux sa patrie, sa famille, ses biens, son repos, sa santé et même sa vie, est une œuvre vraiment divine, car elle dépasse toutes les forces humaines. C'est pourquoi, lorsque les ministres protestants disent aux infidèles qu'ils sont les ministres de Dieu, ceux-ci leur demandent : « Avez-

vous des femmes? » Sur leur réponse affirmative, ils ajoutent : « Vous n'êtes ni prêtres ni ministres, puisque vous avez des femmes comme nous. » C'est qu'en effet le prêtre marié n'est plus qu'un homme ordinaire, et le prêtre célibataire est plus qu'un homme : c'est un ange descendu du ciel pour y conduire ses frères. C'est ainsi que la robe noire est accueillie par les sauvages, tandis que les ministres protestants sont des hommes comme les autres, ni plus ni moins que des trafiquants avides de faire rapidement fortune. Ce ne sont, disent-ils, que des *vendeurs d'eau de feu* et des *acheteurs de peaux*.

Le célibat n'est pas de précepte pour les chrétiens, mais seulement de conseil, comme nous l'avons dit. « Celui qui est marié, dit saint Paul, est occupé à plaire à sa femme, et il est divisé ; mais celui qui n'est point marié n'est occupé qu'à plaire à Dieu. » Si donc il en est parmi ceux qui m'entendent qui se croient appelés de Dieu à vivre dans le célibat, qu'ils répondent à la voix du Seigneur ; ils auront choisi la meilleure part, lors même qu'ils resteraient dans le monde ; ils rendront leur vie féconde en toutes sortes de bonnes œuvres. Mais je vous dirai à tous : Voulez-vous vivre chastes? fuyez les occasions du vice, vaquez à la prière et à la méditation, fréquentez les sacrements, soyez toujours saintement occupés. C'est ainsi que vous deviendrez les coadjuteurs du sacerdoce catholique; vous le seconderez de votre bourse, de votre

intelligence et de votre bonne volonté, et vous mériterez de partager sa joie et son bonheur dans l'éternité. *Amen.*

### SITUATION MATÉRIELLE ET MORALE DES PRÊTRES MARIÉS EN RUSSIE.

Autrefois le clergé russe obéissait au patriarche de Moscou; mais comme le dernier des patriarches avait voulu montrer un peu d'indépendance, l'empereur ne lui nomma point de successeur, et il érigea son comité ecclésiastique, soi-disant saint synode, qui a été approuvé par les patriarches de Constantinople et d'Antioche. Or, ce synode est une commission administrative composée d'archevêques, d'évêques et d'ecclésiastiques, mais soumis à la cravache d'un colonel de hussards, procureur suprême du synode, pour notifier et exécuter les volontés de l'empereur et pape, seule loi dans l'église et dans l'empire.

Les évêques, devant être célibataires, sont toujours pris d'entre les moines, lesquels font profession de célibat, et pour cette cause jouissent de quelque considération parmi le peuple. Les simples prêtres, devant toujours être mariés avant de recevoir la prêtrise, ne peuvent jamais devenir évêques, et vivent dans un état de dégradation dont il est impossible de se faire une idée hors de Russie.

Pendant deux siècles, la Russie moscovite fut sous la domination des Tartares. Dans cette période, les églises et les monastères conservèrent leurs biens et les administraient par eux-mêmes. Les czars et czarines de Russie, plus voleurs que les Tartares, ont tout confisqué, sauf à promettre une indemnité convenable. Cette indemnité impériale est de quarante francs par année pour chaque moine reconnu par

l'Etat. Quant à la position financière du clergé séculier, elle est des plus déplorables; le gouvernement l'a réduit à la plus parfaite misère. Il n'a pour vivre que la charité des fidèles, de sorte que, terme moyen, chaque prêtre perçoit soixante-dix-sept francs par année. Dans certains diocèses il n' a que quarante-neuf francs, dans d'autres vingt-huit, et dans quelques-uns onze francs seulement.

La misérable condition du prêtre russe nous fait comprendre comment on le voit se mêler à la dernière classe de la société pour y chercher ses moyens d'existence, comment parfois on le trouve souillé des plus énormes crimes et abandonné aux plus honteuses habitudes de désordre.

Sa vie matérielle est si souvent remplie de privations forcées, qu'il doit nécessairement y chercher une compensation dans les circonstances de baptêmes, mariages, bénédictions et enterrements, qui lui permettent au moins de satisfaire son vorace appétit. Aussi l'y voit-on ordinairement demander sans honte et sans retenue, manger et boire avec excès, et, s'il reste encore quelque chose, l'emporter avec lui pour le jeter en pâture à toute sa famille affamée. On connaît également les excès que ces prêtres commettent dans ce qu'on appelle les sacrifices en mémoire des morts, dans les repas du temps pascal, où le peuple russe mange avec les prêtres l'agneau et les œufs bénits. Aussi le vice de l'ivrognerie est-il si commun parmi eux, qu'on n'y fait aucune attention; plus d'une fois le commandant d'une flotte ou d'un régiment est obligé de mettre le pope ou prêtre russe aux arrêts le samedi, afin qu'il ne soit pas ivre le dimanche et qu'il puisse dire la messe.

L'état moral de ce clergé, loin de s'améliorer, a toujours été en empirant, comme les relations synodales en font foi. En 1837, 1838 et 1839, le nombre des ecclésiastiques condamnés par le synode ou par l'autorité diocésaine s'élève à 4,202, 4,314 et 4,932 ; ce qui donne 1 condamné sur 24 individus pour 1837, 1 sur 23 pour 1838, et 1 sur 20 en 1839. Le nombre total des condamnés dans le cours de quatre

années, de 1836 à 1839, s'élève à 15,443, c'est-à-dire le sixième du chiffre total des ecclésiastiques de Russie.

Mais si le nombre des condamnés ecclésiastiques en Russie est considérable comparativement à la somme totale du clergé, il devient effrayant si on le considère en particulier pour certains diocèses. Ainsi, chacune des années 1837, 1838 et 1839 présente, de mis en jugement dans les diocèses de Kan et d'Orel, un ecclésiastique sur dix, et dans celui de Wiatka, un sur neuf, et mis en jugement pour des fautes graves, et, comme le dit le colonel Protasoff, président du saint synode, pour *des crimes infamants.*

De temps en temps les czars publient de magnifiques proclamations sur l'instruction du clergé et du peuple, donnent des ordres retentissants pour fonder des écoles, des universités même, ordres et proclamations qui sont répétés par les journaux de l'Europe. Or, tout cela n'est qu'une comédie pour amuser les nations étrangères et s'en attirer les éloges. Catherine II écrivait là-dessus au gouverneur de Moscou, l'un de ses anciens maris supplémentaires : « Mon cher prince, ne vous affligez point si nos Russes n'ont aucun désir de s'instruire, et si l'ordre d'ériger des écoles dans mon empire n'est pas fait pour nous, mais pour l'Europe, et pour soutenir près des étrangers la bonne opinion qu'on a de nous ; car, dès le moment où le peuple russe aura vraiment commencé à s'instruire, je ne serai pas impératrice et vous ne resterez pas gouverneur. » (ROHRBACHER.)

## XVᵉ INSTRUCTION.

### Du bréviaire.

*Ascendit Petrus in superiora, ut oraret circa horam sextam.*

Pierre monta sur le haut de la maison pour prier vers la sixième heure.

---

Nous lisons dans l'Evangile que notre Seigneur Jésus-Christ passait les nuits à prier, bien qu'il fût lui-même la source et la plénitude de toutes les grâces. Il priait pour nous, et il voulait nous faire comprendre, par son exemple, l'importance et la nécessité de la prière. Avec quelles instances ne la recommande-t-il pas à ses apôtres? « Il faut toujours prier, leur dit-il, et ne jamais se lasser. » Comprenez-vous la force de ce mot *toujours?* Comme s'il n'y avait que cette seule chose à faire. Et il ajoute : « Demandez et vous recevrez, cherchez et vous trouverez, frappez et l'on vous ouvrira ; » car on donne à celui qui demande, celui qui cherche trouve, et on ouvre à celui qui frappe.

Les premiers disciples de Jésus-Christ avaient fort bien compris ces leçons de leur divin Maître,

car ils étaient infatigables dans la prière. La sainte Ecriture se sert d'une expression très-énergique en nous disant qu'ils étaient *persévérants* dans la prière, comme s'ils eussent toujours prié. Les apôtres leur en donnaient l'exemple. Ils établirent des diacres pour prendre soin des choses temporelles, et se réservèrent l'exercice de la prière et le ministère de la parole, en disant qu'ils s'occuperaient *instamment* de l'un et de l'autre. Il paraît même que déjà ils priaient à certaines heures déterminées, comme on le voit par l'exemple de saint Pierre que nous avons cité en commençant cette instruction. Les évêques et les prêtres se réunissaient avec les fidèles plusieurs fois le jour pour prier; mais le refroidissement de la piété et les affaires du monde éloignèrent peu à peu la plupart des chrétiens de cette prière publique; le clergé seul en conserva précieusement la pratique. Telle fut l'origine de cette prière publique contenue dans l'office divin et perpétuée dans l'Eglise. Elle en fait une des principales fonctions du prêtre.

Il n'y a rien en cela d'étonnant, mes frères: l'histoire nous rapporte que des prêtres indiens, du temps de l'idolâtrie, priaient jour et nuit, de sorte que, quand les uns cessaient de prier, les autres recommençaient; et ils en donnaient cette raison: « Dieu a créé le monde, disaient-ils, par sa parole, et si les hommes cessaient un seul instant de répéter cette parole, le monde rentrerait dans le néant. » Quelle pensée profonde! Est-il possible de faire

mieux sentir l'excellence et la nécessité de la prière? N'est-il pas vrai que, le jour où l'on ne priera plus sur la terre, toute vie morale en aura disparu, et que le monde finira? Le genre humain peut-il subsister sans vertu et sans moralité, ou peut-il pratiquer la vertu sans la prière? Quand donc les hommes auront mis complètement la prière de côté, ils seront arrivés à la consommation des siècles.

Vous comprenez déjà, mes frères, pourquoi, le jour où le jeune lévite reçoit l'ordre du sous-diaconat et s'engage irrévocablement au service des autels, l'Eglise lui remet entre les mains un livre de prières qui l'accompagnera partout, dans tous ses voyages sur cette terre, et ne le quittera qu'au moment de la mort, lorsque ses mains ne pourront plus l'ouvrir, ni ses yeux en distinguer les caractères, ni sa bouche en prononcer les paroles. Malheur à lui s'il passe un seul jour de sa vie sans remplir cette importante fonction! Il se rendra coupable d'un péché mortel, s'il le fait sciemment et avec liberté; il méritera l'enfer.

L'enfer! me direz-vous, est-ce bien possible? Manquer un jour de réciter son office, est-ce là un crime? Oui, mes frères, c'est un crime aux yeux de l'Eglise. Il en faut moins encore pour le rendre gravement coupable; car il suffit qu'il omette une partie notable de la prière d'un seul jour et dont la récitation ne dure pas dix minutes. Et gardez-vous bien d'accuser l'Eglise d'exagération. N'est-elle pas toujours assistée du Saint-Esprit? Peut-elle nous

induire en erreur? En nous expliquant la gravité de cette faute, elle nous fait mieux sentir que la fonction de la prière est une des lois les plus importantes de l'ordre surnaturel et divin.

Quelle est, en effet, la fin ou plutôt la nature et l'essence même de la religion? N'est-ce pas de former sur la terre un peuple saint, chargé de rendre gloire à Dieu? Or, n'est-ce point par la prière que l'homme glorifie Dieu, qu'il lui rend ses adorations, lui adresse ses remercîments, lui demande pardon de ses péchés, et le supplie de lui accorder tous les secours dont il a besoin? Le saint sacrifice de la Messe n'est lui-même que la prière la plus sublime qui puisse être adressée à Dieu, puisque c'est Jésus-Christ s'immolant sur l'autel pour adorer Dieu et le remercier, apaiser sa colère et nous le rendre propice. Et c'est par la prière que l'Eglise s'unit à Jésus-Christ pour s'offrir à Dieu avec lui; c'est au nom de Jésus-Christ et en vertu de ses mérites qu'elle prie, c'est-à-dire qu'elle porte sur le trône de Dieu les louanges de toute la création pour faire descendre ensuite sur la terre des torrents de grâce qui jaillissent jusqu'à la vie éternelle. Mais si vous interrompez un seul jour et même un seul moment ce mouvement de respiration et d'aspiration de l'Eglise, vous lui donnez le coup de la mort, autant qu'il est en vous, puisque vous tarissez la source où elle puise la vie, à peu près comme si vous arrêtiez le jeu des poumons dans la poitrine de l'homme. N'est-ce pas là un crime?

La prière! mais c'est l'âme de toute la religion : tout chrétien qui ne prie pas n'est plus chrétien que de nom ; c'est un homme sans Dieu, sans culte, sans espérance et par conséquent sans religion. En effet, la religion tout entière n'est-elle pas un tribut d'amour que nous payons à Dieu, soit en reconnaissant publiquement ses bienfaits et sa grandeur, soit en implorant son assistance et sa miséricorde divine? La prière et la religion n'ont qu'un seul et unique but, c'est d'élever notre âme jusqu'à Dieu. A quoi tendent toutes les pratiques du culte extérieur, sinon à détacher notre cœur de la vie des sens pour l'unir à Dieu? Pourquoi les sacrements ont-ils été établis, sinon pour purifier notre cœur et en faire le sanctuaire vivant de la Divinité? N'est-ce pas aussi ce que la prière a opéré dans l'âme du publicain qui est sorti du temple justifié?

Un chrétien qui ne prie pas est un homme qui méprise Dieu ; il fait entendre qu'il peut se passer de lui et vivre sans lui ; il se pose même son égal, puisqu'il prétend vivre par lui-même comme Dieu ; il ne le reconnaît plus comme le Créateur et le souverain Seigneur de toutes choses. Comprenez-vous pourquoi l'homme qui ne prie pas commet un grand crime?

Mais s'il en est ainsi pour un simple chrétien, que sera-ce de celui qui s'est consacré d'une manière spéciale au culte de Dieu, par conséquent au culte de la prière? L'Eglise ne le revêt de la haute

dignité du sacerdoce que pour être médiateur entre le ciel et la terre, pour présenter au Créateur les hommages et l'amour de toutes les créatures, et pour leur procurer les secours qui leur sont nécessaires pour atteindre leurs destinées.

Nous avons distingué trois espèces de vie dans le chrétien : la vie du corps, la vie de l'âme raisonnable et la vie surnaturelle et divine. Le foyer de la vie du corps est dans le sein de la terre, puisque c'est en la cultivant qu'elle nous fournit notre nourriture. Mais le jour où les ministres de cette vie, c'est-à-dire les jardiniers, les vignerons, les cultivateurs cesseront de communiquer avec ce foyer de vie, ne faudra-t-il pas mourir de faim?

Le foyer de la vie intellectuelle est dans le sein de la société, et ses ministres sont les professeurs et les instituteurs, ou tous ceux qui enseignent. Mais si une fois ils ne sont plus en communication avec le foyer de la science, avec les livres ou les hommes savants, ils n'auront plus rien à communiquer eux-mêmes, et la vie de l'intelligence finira par s'éteindre; car l'homme ne possède pas la vérité en lui-même, il faut qu'il l'apprenne pour l'enseigner.

Ainsi en est-il de la vie surnaturelle et divine. Son foyer est dans le sein de Dieu, et ses ministres sont les évêques et les prêtres. Il faut donc de toute nécessité qu'ils soient sans cesse en communication avec Dieu pour y puiser la vie divine dans sa source, soit pour eux-mêmes, soit pour les fidèles.

Par suite de leur consécration, ils ne doivent s'occuper qu'à engendrer des enfants en Jésus-Christ et à les nourrir tous les jours de leur vie. Or, c'est par la prière qu'ils s'élèvent jusqu'à Dieu, s'unissent à lui et puisent en lui une si grande abondance de vie qu'elle déborde de leur âme et se communique à tous les chrétiens.

Nous lisons dans l'Ecriture que les Amalécites ayant attaqué les Israélites dans le désert, Josué se mit à la tête des plus braves guerriers et leur résista courageusement. Pendant ce temps Moïse priait sur la montagne. Lorsqu'il levait les mains vers le ciel, Israël était victorieux ; mais lorsqu'il les abaissait, Amalec reprenait le dessus. Ce n'est là qu'une figure de ce qui se passe dans l'Eglise de Dieu. Ces Israélites qui traversent le désert pour aller habiter la Terre-Promise figurent le peuple chrétien, qui voyage dans le désert de cette vie et s'efforce de gagner le ciel, la véritable Terre-Promise. Les Amalécites sont les démons, qui font une guerre incessante aux chrétiens, les attaquent de tous côtés, afin de les entraîner dans le péché et de les perdre. Josué et ses guerriers sont les chrétiens courageux qui résistent aux tentations et combattent vaillamment contre les ennemis de leur salut. Mais remporteront-ils la victoire, appuyés uniquement sur leur courage ou leur valeur? Non, mes frères ; il faut qu'il y ait un autre Moïse placé sur la montagne sainte qui lève sans cesse ses mains vers le ciel. Or, ce Moïse est le sacerdoce

catholique élevé sur Jésus-Christ, que l'Ecriture nous représente comme une montagne; et il faut qu'il lève sans cesse les mains au ciel, qu'il prie incessamment pour toute l'Eglise militante, pour tous les chrétiens qui combattent dans la plaine; il faut qu'il prie à la première heure, à la troisième, à la sixième, à la neuvième, sur le soir et pendant la nuit; il faut qu'il prie toujours (1). S'il cesse de prier un seul instant, les chrétiens plient devant l'ennemi; mais s'il continue à prier, ils remporteront une victoire complète. N'est-il pas manifeste que la prière est une fonction essentielle du ministère sacerdotal, et que c'est par son secours que les fidèles sont victorieux dans cette guerre implacable que leur livre l'enfer?

Saint Paul appelle ses enfants les chrétiens qu'il a convertis à la foi de l'Evangile. Mais comment les a-t-il engendrés? Par la prédication de la parole de Dieu; et voici comment s'opère cette génération spirituelle : Supposons qu'il s'agisse de philosophie; un homme versé dans cette science en donne des leçons à de nombreux élèves, et ceux-ci parviennent, par l'étude et la réflexion, à saisir et à comprendre les vérités qui leur sont expliquées; ils deviennent philosophes à leur tour. Ainsi le prêtre catholique explique la doctrine chrétienne, la philosophie la plus belle et la plus sublime, et

(1) C'est du temps fixé pour la prière publique que les différentes parties de l'office divin ont pris leur dénomination ainsi : *prime*, *tierce*, *sexte*, *none*, *vêpres*, *matines* ou *les nocturnes*.

ses auditeurs s'efforcent de la comprendre et de la graver dans leur esprit. Mais pour comprendre ces vérités et devenir chrétiens, il ne suffit pas d'avoir de l'intelligence, il faut de plus la grâce de Dieu. Or, dans la parole humaine il n'y a que deux éléments ; le son articulé, qui est comme le corps de la pensée ; puis la vérité, qui pénètre dans l'esprit pour le nourrir. Mais dans la parole divine il faut qu'il entre une vertu surnaturelle qui éclaire l'esprit et touche le cœur des auditeurs, les transforme en des hommes tout nouveaux. Quoique Dieu soit parfaitement libre de communiquer cette vertu comme il lui plaît et quand il lui plaît, il a établi cette loi d'après laquelle le prêtre doit remplir son âme de la vie divine par le moyen de la prière, afin que, lorsqu'il prêche, sa parole, passant par son cœur, soit elle-même remplie de cette vie pour l'introduire dans le cœur des fidèles. C'est ainsi que le prêtre engendre des enfants pour le ciel, qu'il convertit les pécheurs, qu'il brise les cœurs les plus durs et qu'il donne du courage aux plus lâches. S'il n'était pas un homme de prière, sa parole ne serait plus qu'une parole humaine, comme celle d'un professeur ou d'un ministre protestant. N'étant point pénétrée de la vie divine, elle glisserait sur les cœurs sans les convertir. Vous voyez donc pourquoi les apôtres se réservent la prière et la prédication : ce sont deux choses qu'on ne saurait séparer dans le ministère pastoral. Saint Paul nous le fait assez entendre par ces paroles

qu'il adresse aux chrétiens : « Nous ne cessons de prier pour vous et de demander à Dieu qu'il vous remplisse de plus en plus de la connaissance de sa volonté, en vous donnant toute la sagesse et toute l'intelligence spirituelle qui vous est nécessaire. » (Coloss., I, 9.)

Dans le temps où Moïse s'entretenait avec Dieu sur la montagne, les Israélites se firent un veau d'or et l'adorèrent. Le Seigneur dit à Moïse : « Je vois que ce peuple a la tête dure ; laisse-moi, afin que ma colère s'allume contre eux et que je les extermine, et je te ferai le chef d'une autre grande nation. » Mais Moïse pria le Seigneur son Dieu, et il apaisa sa colère.

C'est encore l'image de l'Eglise. Dieu s'irrite contre les chrétiens qui se font des dieux d'or et d'argent, de chair et de boue, qu'ils adorent. Déjà il tient dans ses mains ses foudres et s'apprête à les lancer sur les coupables ; mais voici qu'un autre Moïse s'interpose entre eux et Dieu ; il se jette aux pieds du Seigneur et l'apaise par ses ferventes prières. C'est le pasteur des âmes qui parle à Dieu, non plus en son nom, mais au nom de Jésus-Christ, dont il est le représentant. Vous vous étonnez qu'après avoir commis de grands péchés, des crimes même, Dieu ne vous ait point punis, et vous dites : J'ai péché, et que m'est-il arrivé de fâcheux ? Et vous continuez à offenser Dieu, et vous ne voyez pas que depuis longtemps Dieu vous aurait frappés et aurait appesanti son bras vengeur sur vous sans

l'intervention du prêtre, qui a prié pour vous au nom de toute l'Eglise, et Dieu vous conserve la vie pour vous donner le temps de faire pénitence.

Le prophète Isaïe a entendu les anges chanter l'éternel cantique : « Saint, saint, saint est le Seigneur Dieu des armées ; toute la terre est remplie de sa gloire. » L'apôtre saint Jean a aussi entendu la voix d'une multitude d'anges qui environnent le trône de Dieu et des vieillards qui chantent à haute voix : « Il est digne, l'Agneau qui a été immolé, de recevoir la puissance, la divinité, la sagesse, la force, l'honneur, la gloire et la bénédiction. » Puis il a entendu toutes les créatures qui chantaient : « A celui qui est assis sur le trône, à l'Agneau, bénédiction, honneur, gloire et puissance dans les siècles des siècles. » (Apoc., v.)

D'un autre côté, saint Paul dit aux chrétiens : « Remplissez-vous du Saint-Esprit, vous entretenant de psaumes, d'hymnes et de cantiques spirituels, chantant et psalmodiant du fond de vos cœurs à la gloire du Seigneur, rendant grâces en tout temps et pour toutes choses à Dieu le Père, au nom de notre Seigneur Jésus-Christ. » (Ephes., v, 19.) « Instruisez-vous et exhortez-vous les uns les autres par des psaumes, des hymnes et des cantiques spirituels, chantant de cœur avec édification les louanges du Seigneur. » (Coloss., III, 16.)

Vous voyez, mes frères, que l'Eglise du ciel est sans cesse occupée à chanter les louanges et les grandeurs de Dieu, et que l'Eglise de la terre doit

faire sa partie dans ce concert sublime à la gloire du Très-Haut. C'est un cantique tout divin chanté par deux chœurs qui se répondent perpétuellement jusqu'à ce qu'ils soient réunis dans ce temple qui n'est pas fait de main d'homme. C'est pourquoi l'Eglise impose à tout prêtre l'obligation d'offrir à Dieu un perpétuel sacrifice de louanges, en récitant ces psaumes que David a chantés sous la dictée du Saint-Esprit, et dont la beauté et la sublimité dépassent toute intelligence créée. Ce sont comme des échos de ces flots d'harmonie qui remplissent la cité de Dieu et qui parviennent jusqu'à nous pour nous faire souvenir de notre céleste patrie.

Cependant cette grave obligation ne pèse pas tellement sur le prêtre que vous en soyez complètement déchargés ; elle doit vous faire sentir l'indispensable nécessité de vous unir à lui et de prier beaucoup vous-mêmes. Tous les saints ont été des hommes de prière. Saint Antoine y consacrait des nuits entières. Sainte Marguerite, reine d'Ecosse, se levait à minuit pour assister à matines. Elle entendait plusieurs messes outre celle qu'on chantait au chœur, et récitait chaque jour les petits offices de la sainte Trinité, de la Passion, de la très-sainte Vierge, et celui des Morts. Elle visitait les malades, les hôpitaux et les prisons. Elle éleva elle-même ses huit enfants et en fit des modèles de vertus. Le roi ne faisait rien sans son avis, ou plutôt elle gouvernait elle-même sous l'autorité du roi avec une sagesse et une activité incomparables. Après

un tel exemple, direz-vous encore que vous n'avez pas le temps de prier? Quand l'amour de Dieu est profondément enraciné au fond de l'âme, il trouve toujours du temps pour s'entretenir avec son bien-aimé. Nous avons connu de pieux laïques qui ne passaient aucun jour sans réciter tout l'office de l'Eglise. Combien d'autres récitent tous les jours l'office de la sainte Vierge et les sept psaumes de la Pénitence !

Priez donc, vous dirai-je avec saint Paul, priez en tout temps, et adressez à Dieu toutes sortes de prières et de supplications. Veillez dans la prière et appliquez-vous y constamment, et pour vous et pour toute l'Eglise, et pour moi-même, afin que je parle avec toute confiance et que j'annonce l'Evangile avec fruit et succès. *Amen.*

### RÉFORME DU BRÉVIAIRE.

Le Saint-Siége, toujours le premier à remplir les vœux du concile de Trente, travaillait à la réformation du bréviaire et du missel, après avoir publié un excellent abrégé de théologie, connu sous le nom de *Catéchisme du concile.* Or, le bréviaire est le livre des prières pour les sept heures canoniales, que les ecclésiastiques dans les ordres sacrés et les religieux doivent réciter chaque jour au nom de toute l'Eglise. Sept fois par jour, tous les prêtres, tous les religieux, toutes les religieuses adressent ces prières à Dieu pour le salut du monde. Le bréviaire romain, composé par les Souverains Pontifes, particulièrement par saint Gélase et saint

Grégoire le Grand, avait été réformé d'abord et abrégé par saint Grégoire VII pour la chapelle papale. Le nouveau bréviaire, sans être obligatoire, fut adopté par beaucoup d'ordres religieux et d'églises, en y ajoutant les saints qui leur étaient propres. D'autres gardèrent l'ancien office romain : première cause de diversité. Ensuite, l'imprimerie manquant pour multiplier des exemplaires conformes, la divergence augmentait sans cesse entre les manuscrits, qui recevaient même quelquefois des additions peu convenables. Avec le temps, plus d'un évêque voulut avoir un bréviaire particulier à son diocèse, ce qui rompait de plus en plus la majestueuse unité du culte divin. Sous Léon X, Clément VII, Paul III, on y porta un remède qui augmenta le mal. D'après l'inspiration de ces Pontifes, le franciscain Guignonez, cardinal de Sainte-Croix, composa un bréviaire bien plus court, dédié à Paul III, qui accordait volontiers la permission de s'en servir. Il en résulta une confusion dans l'office divin, qui, dans plus d'un endroit, scandalisa les peuples. Les hérésiarques de Wittemberg et de Genève achevèrent d'y tout renverser sous le nom de Réforme.

Le pape Paul IV entreprit de remédier efficacement au désordre, en réformant lui-même le bréviaire dans l'esprit des saints Pères ; la mort, qui vint l'enlever en 1559, l'empêcha d'y mettre la dernière main. Pie IV envoya son travail au concile de Trente, qui, n'ayant pu le terminer non plus, en remit l'achèvement au Pontife romain, ainsi que la réforme ou l'épuration du missel et du rituel. Les commissaires du concile furent appelés à Rome, où Pie IV leur adjoignit de nouveaux membres pour hâter la consommation de l'œuvre. Cette consommation n'eut lieu que sous saint Pie V, qui, le 9 juillet 1568, donna une constitution qui porte abolition générale du bréviaire de Guignonez, interdit tous les bréviaires particuliers ayant moins de deux cents ans de date, établit en tous lieux la forme d'office contenue au bréviaire romain, sans y astreindre cependant les églises qui sont depuis deux siècles en possession d'un bréviaire particulier,

leur laissant toutefois la faculté de passer au nouveau bréviaire, moyennant certaines formalités. Rome ne pouvait pas appliquer au grand mal de l'anarchie liturgique un remède à la fois plus efficace et plus discret. (ROHRBACHER.)

Quelques prêtres font des reproches au bréviaire romain :

1° Il est mal fait ; les hymnes, les antiennes et d'autres parties encore sont composées d'un fort mauvais latin, tandis que c'était tout différent dans les bréviaires particuliers. Mais d'abord la véritable poésie est plutôt dans les idées et les sentiments que dans les mots, et si vous étudiez ensuite sans parti pris les différentes parties du bréviaire, vous serez étonné, surpris des beautés que vous y rencontrerez.

2° Il est beaucoup trop long pour des prêtres placés dans le ministère des paroisses. Mais nous connaissons des prêtres qui travaillent extraordinairement, et ils ont toujours assez de temps pour réciter leur office. La prière est une fonction aussi importante que celle de prêcher et de confesser. Quel mal y a-t-il que la veille de certaines fêtes un curé confesse cinq ou six personnes de moins, et prépare ses instructions quelques jours à l'avance? Mais il est à notre connaissance que des prêtres très-laborieux et très-actifs ne se contentent pas de la récitation de leur bréviaire chaque jour ; ils disent encore le rosaire tous les jours. Les saints aiment à prier beaucoup.

3° Il est mal distribué. Ce reproche n'est pas plus fondé que les autres ; car enfin, dès qu'une fois on connaît l'ordre qui y règne et qu'il faut suivre, il importe peu, pour l'acquit de sa charge, de commencer d'une manière plutôt que d'une autre. Toutes ces objections ne sont rien pour celui qui a l'esprit de son état ; car il aime à réciter son office : c'est une de ses plus douces consolations. Une des peines les plus grandes qu'ont endurées les prêtres sous le régime de la Terreur fut la privation de leur bréviaire. M. l'abbé Thomassin, ancien curé de Rosières-aux-Salines, était alors sous-diacre et soldat en même temps, et il nous a affirmé qu'il n'a passé aucun jour sans réciter son bréviaire.

## XVI^e INSTRUCTION.

### Respect pour les prêtres.

*Honora Deum ex tota anima tua, et honorifica sacerdotes.*

Glorifiez Dieu de toute votre âme, et honorez les prêtres.

(Eccli., vii, 8.)

---

Après vous avoir expliqué la nature et l'excellence des différents ordres, après vous avoir indiqué les principales obligations attachées à chacun d'eux, il nous reste à vous faire connaître les devoirs que vous avez à remplir envers les ministres de Dieu, et principalement envers les évêques et les prêtres. Or, que sont-ils pour vous? Ce sont vos pères spirituels, puisqu'ils vous engendrent à la vie de la grâce; ils vous communiquent et entretiennent en vous la vie surnaturelle et divine. Vous avez donc à remplir à leur égard les mêmes devoirs que ceux qui vous sont imposés envers vos parents selon la nature; vous devez donc leur obéir, les honorer, les assister, les aimer et leur témoigner de l'estime et de la reconnaissance. Comme nous vous avons parlé de l'obéissance précédemment, nous traiterons ici du respect qui leur est dû.

Croyez bien, mes frères, qu'il ne s'agit pas ici d'une question personnelle. Bien convaincu que j'ai offensé Dieu plus d'une fois dans ma vie, je sais que par là j'ai mérité le mépris de Dieu, des anges, des hommes et des démons pour l'éternité. Pourrais-je en vouloir à ceux que Dieu aurait choisis pour être les ministres de sa justice offensée? Si donc quelqu'un me méprisait ou me disait des injures, je répondrais comme David : « Laissez-le m'injurier, si Dieu le lui a ordonné. » Et d'ailleurs qui vous expliquerait les devoirs que vous avez à remplir envers les prêtres, si je ne vous en instruisais pas moi-même?

Cela n'empêchera nullement qu'on ne dise que je plaide ma propre cause; mais peu m'importe. Je serais un serviteur infidèle si, en vous instruisant sur le sacrement de l'Ordre, je gardais un lâche silence sur vos obligations, dans la crainte de devenir le sujet de vos critiques. Je serais responsable devant Dieu des fautes que vous commettriez sur ce point.

Et d'abord vous devez respecter les prêtres, parce qu'ils sont consacrés à Dieu ; car tout ce qui est béni et sanctifié par les prières de l'Eglise mérite le respect des chrétiens, par exemple, des médailles, des images, des vases sacrés, des linges ou des ornements employés au service des autels. Tous les objets qui ont reçu une bénédiction particulière ne doivent plus être mis au rang des choses profanes; et si vous ne les traitiez pas comme

des choses saintes, vous commettriez une espèce de sacrilége ou de profanation. Mais s'il en est ainsi des objets qui ne reçoivent qu'une simple bénédiction, que sera-ce des prêtres et des évêques qui sont consacrés à Dieu par un sacrement particulier? Voyez-vous saint Antoine, ce patriarche des solitaires, qui, dès sa jeunesse, a vécu comme un ange dans le désert; et saint Benoît, ce grand législateur des ordres religieux; et saint François d'Assise, ce chevalier de la sainte pauvreté, plus semblable à un séraphin qu'à un simple mortel; et saint François de Paule, qui n'avait qu'à parler pour opérer des prodiges? Tous ces grands saints avaient une si haute idée de la dignité sacerdotale qu'ils n'ont jamais osé y aspirer : ils s'en croyaient indignes.

Nous vous avons montré que le sacerdoce est une dignité vraiment divine. Lorsque l'évêque impose les mains pour consacrer un prêtre, qu'il soit prince de l'empire ou pauvre mendiant, il lui confère le pouvoir le plus étonnant sur le corps naturel de Jésus-Christ, et sur son corps mystique, qui est l'Eglise. N'est-ce pas un pouvoir tout à fait divin que celui de consacrer le corps et le sang de ce divin Sauveur sur l'autel, de le faire naître ou de l'engendrer entre ses mains, de l'offrir à Dieu et de le distribuer aux fidèles? De plus, le prêtre engendre aussi à Dieu des enfants sur les fonts sacrés du baptême; il absout les pécheurs au tribunal de la pénitence, c'est-à-dire qu'il ressuscite des âmes mortes à la grâce; enfin il administre les

autres sacrements et remplit des fonctions tellement augustes qu'elles l'emportent sur tout ce qu'il y a de plus grand et de plus élevé sur la terre.

Pour montrer la grandeur et l'excellence de la dignité dont Melchisédech était revêtu, saint Paul nous dit qu'il a donné sa bénédiction à Abraham. « Or, ajoute cet apôtre, il est reconnu par tout le monde que celui qui a le droit de bénir un autre est plus grand que lui. Que dirons-nous donc du prêtre, qui a le droit de bénir les petits et les grands, les marquis et les princes, les empereurs et les rois?

Saint Jean Chrysostôme, s'adressant aux prêtres, leur dit : « Votre puissance est beaucoup plus grande que celle d'un général, d'un préfet et même d'un prince couronné. Voulez-vous voir, ajoute-t-il, la différence qui existe entre un roi et un prêtre? considérez la puissance de l'un et de l'autre, et vous connaîtrez que le prêtre est assis sur un trône beaucoup plus élevé que celui des rois, encore qu'un trône royal vous semble plus admirable à cause de l'or qui le recouvre et des pierreries qui en rehaussent l'éclat; car il n'a pour domaine que l'administration des choses de la terre, tandis que le trône du prêtre est placé dans le ciel et qu'il a le pouvoir de prononcer sur les choses célestes. Mais qui vous a dit cela? C'est le Roi du ciel, lorsqu'il a prononcé ces paroles : « Tout ce que vous « délierez sur la terre sera délié dans le ciel, et tout « ce que vous lierez sur la terre sera lié dans le

« ciel. » Qu'y a-t-il de comparable à cet honneur? Le ciel reçoit de la terre la principale autorité de juger, et le Seigneur ratifie tout ce que fait son serviteur, et tout ce que celui-ci décide ici-bas, celui-là l'approuve là-haut ; et par ce moyen Dieu lui a soumis les têtes royales et impériales, afin de vous faire voir que la royauté sacerdotale est infiniment élevée au-dessus de toutes les royautés de ce monde. » (Lib. III *De Sacerd.*)

Quelle différence y a-t-il entre la dignité sacerdotale et la dignité royale? La même, vous répond saint Ambroise, que celle qui existe entre l'or et le plomb.

Dans un concile ou assemblée d'évêques, l'empereur Basile disait : « Il ne nous appartient pas de nous mêler des affaires de l'Eglise ; cela ne regarde que les prêtres et les évêques qui ont reçu le pouvoir de nous sanctifier, de nous ouvrir ou de nous fermer la porte du ciel, de nous condamner ou de nous absoudre. Notre condition est d'être dirigé, conduit, nourri et gouverné par vous, comme les brebis par le pasteur. »

Qu'est-ce donc qu'un prêtre? C'est le sacrificateur de la nouvelle alliance ; tous les jours il offre à Dieu sur l'autel le grand sacrifice promis au monde depuis le commencement des siècles. Et que fait Jésus-Christ sur l'autel? Il s'immole pour son Eglise, il la purifie tous les jours dans son sang de toutes ses souillures, il l'affermit contre les efforts de l'enfer, il répare ses ruines, il demande à

son Père de la sanctifier, de la défendre contre ses ennemis, de réunir dans son sein tous ceux qui n'y sont pas, de la diriger et de la gouverner dans tout l'univers. Mais n'est-ce pas par le ministère du prêtre que Jésus-Christ remplit lui-même toutes ces sublimes fonctions?

Qu'est-ce donc qu'un prêtre? C'est un de ces anges qui montent sans cesse sur cette échelle mystérieuse dont parle Jacob, et qui en descendent à tous les instants; il y monte pour porter à Dieu les hommages et les adorations, les supplications et les actions de grâces du peuple chrétien, et il en descend pour apporter aux hommes les trésors dont il est chargé; il y monte pour présenter au Très-Haut les mérites infinis de la victime qu'il immole chaque jour sur l'autel, et il en descend pour répandre sur tous les fidèles les bénédictions dont il est rempli. Ne mérite-t-il pas quelque respect?

Qu'est-ce qu'un prêtre? C'est l'homme de Dieu et l'homme du peuple; c'est un ministre public établi pour les hommes auprès de Dieu, qui prie par office, qui parle au nom de toute l'Eglise, au nom de Jésus-Christ et de ses membres; qui ne forme plus qu'un même prêtre, un même médiateur, une même voix avec Jésus-Christ, et qui paraît devant Dieu revêtu des mêmes droits et des mêmes titres que Jésus-Christ. Un prêtre est le coopérateur de Dieu dans le salut des âmes par l'administration des sacrements, par la prédication de la parole sainte, par toutes les fonctions qui ont pour but la

sanctification des âmes. Pouvez-vous concevoir quelqu'un qui soit plus respectable sur la terre?

Ainsi que nous l'avons dit, le prêtre, par le pouvoir tout divin qui lui est communiqué, participe aux prérogatives des trois personnes divines. Il participe à la paternité du Père, puisqu'il peut dire au Fils de Dieu en célébrant le saint sacrifice : Je vous ai engendré aujourd'hui. Il participe à la filiation de Jésus-Christ, puisqu'il le représente dans ses principales fonctions pour la rédemption du monde, et qu'il dit en célébrant les divins mystères : *Ceci est mon corps, ceci est mon sang*, comme s'il était lui-même Jésus-Christ. Il participe aux opérations du Saint-Esprit en appliquant au salut des âmes les mérites du divin Sauveur, en concourant avec lui à les purifier, à les sanctifier, à les orner de la grâce sanctifiante. Que voulez-vous de plus? Est-ce que Dieu pouvait élever plus haut un simple mortel? Est-ce qu'il pouvait combler le prêtre de plus d'honneur et de gloire? Et vous, vous ne le respecteriez pas! Qui donc respecterez-vous? Puisque Dieu honore infiniment le prêtre, même le plus misérable de tous, n'est-il pas digne de vos respects? Saint Paul va plus loin et prétend que le prêtre qui remplit bien ses devoirs mérite d'être doublement honoré. Et pourquoi? Sans aucun doute, pour le caractère dont il est revêtu et pour les grandes vertus qu'il pratique. « Il faut rendre honneur, dit encore le même apôtre, non seulement au Roi, mais à tous ceux qui parti-

cipent à l'autorité royale. » Or, que sont les prêtres, sinon les ministres du Roi des rois, ses ambassadeurs, les intendants de sa justice et les organes de ses desseins?

Je vous entends me dire : A quoi bon ces honneurs rendus aux prêtres? ne sont-ils pas des hommes comme les autres? Ce sont, sans aucun doute, des hommes comme les autres. Qui vous a jamais dit le contraire? Votre père est aussi un homme comme les autres, et cependant ne devez-vous pas l'honorer? Vous aussi, vous êtes un homme comme les autres, et cependant vos enfants ne doivent-ils pas vous respecter? L'empereur lui-même est un homme comme les autres, et ne lui devez-vous pas néanmoins honneur et respect?

Les prêtres sont des hommes comme les autres, ils sont composés d'un corps et d'une âme comme tous les simples mortels; mais ils sont revêtus d'un caractère et d'un pouvoir que les autres n'ont pas. N'ont-ils pas le droit de prêcher l'Evangile, de célébrer les saints mystères, d'absoudre les pécheurs? Est-ce que tous les hommes ont ce droit-là? Sous ce rapport, ils ne sont donc pas des hommes comme les autres.

Voulez-vous dire que les prêtres sont sujets à pécher et peuvent devenir vicieux comme tous les autres? Rien de plus vrai. Nous sommes loin de prétendre que le caractère sacerdotal rende impeccable. Le sacrement de l'Ordre n'éteint pas dans le cœur le foyer de corruption que le péché y a dé-

posé. Le prêtre éprouve donc des tentations comme tous les autres, et malheur à lui s'il y succombe! Parmi les douze apôtres, vous comptez un Judas qui a poussé la scélératesse jusqu'à vendre son Maître. Est-ce que vous en êtes scandalisés? Cette grande chute doit bien plutôt vous faire trembler, et vous devez vous dire : Si les cèdres du Liban sont renversés, que deviendrai-je, moi, faible arbrisseau? Ce n'est donc ni la dignité ni le caractère qui nous rend saints, mais la fidélité à répondre aux grâces de Dieu.

Peut-être vous a-t-on raconté quelques anecdotes scandaleuses sur le compte de quelques prêtres, et vous en avez conclu que tous sont vicieux. Mais pourquoi êtes-vous si crédules? Ne savez-vous pas que c'est assez souvent le fruit de l'imposture? Qui fut jamais plus vertueux, plus prudent, plus délicat que saint François de Sales? Cependant il a été accusé d'avoir eu des relations criminelles avec une personne mal famée, et pendant deux ans beaucoup de personnes le crurent coupable, parce que les apparences étaient contre lui; mais la Providence l'a pleinement justifié. Saint Vincent de Paul n'a-t-il pas été soupçonné pendant sept ans d'être un voleur? Les Juifs n'ont-ils pas accusé notre Seigneur Jésus-Christ, la pureté et la sainteté même, d'être un blasphémateur, un insurgé, un possédé du démon, un gourmand et un ivrogne? Si l'infâme calomnie n'a pas épargné le Fils de Dieu, croyez-vous qu'elle épargnera ses disciples? Est-ce

que le disciple est au-dessus du Maître? Notre Seigneur n'a-t-il pas dit à ses apôtres : « Vous serez calomniés et persécutés comme j'ai été calomnié et persécuté moi-même? »

Satan sait bien ce qu'il fait lorsqu'il calomnie les prêtres; il n'ignore pas qu'il y aura toujours un grand nombre d'étourdis qui ajouteront foi à ces récits mensongers et seront disposés par là à mépriser la personne et les enseignements des prêtres. Mettez-vous donc en garde contre les ruses de Satan, et ne croyez jamais quelqu'un coupable, à moins que vous n'en ayez des preuves certaines; autrement vous vous rendez coupables d'injustice.

Et parce qu'il y aura dans le monde quelques prêtres scandaleux, vous en concluez qu'ils sont tous les mêmes; mais c'est encore une injustice plus criante. Si un notaire fait une banqueroute frauduleuse, dites-vous que tous les autres ne sont que des voleurs? Si un juge reçoit des présents à l'occasion de sa charge, affirmerez-vous qu'ils vendent tous la justice? Si un habitant de cette ville se livre à quelques excès d'intempérance, prétendrez-vous que tous sont des ivrognes? Si un soldat français passe du côté de l'ennemi, soutiendrez-vous que tous les soldats français sont des transfuges? Vous ne raisonnez point de la sorte; vous sentez trop bien que ce serait calomnier toute une classe d'honnêtes gens à l'occasion d'un misérable qui fait exception. Pourquoi raisonnez-vous tout autrement lorsqu'il s'agit du clergé? Pourquoi ac-

cusez-vous tous les prêtres d'être vicieux, parce que vous en connaissez un ou deux qui sont indignes de leur caractère? Soyez donc justes même envers les prêtres.

Admettons qu'il y a dans le clergé quelques membres gâtés, qu'en conclurez-vous et que pourrez-vous en conclure? Qu'il ne suffit pas d'être prêtre pour être saint ; mais que tout prêtre, comme tout fidèle, est obligé de combattre ses passions s'il veut se sauver. Ou bien prétendrez-vous que vous pouvez vous livrer impunément aux mêmes désordres? Mais si un prêtre allait se pendre, iriez-vous vous pendre à côté de lui? S'il mettait le feu à sa maison, en feriez-vous autant? Et parce qu'un prêtre se précipite en enfer, vous voulez le suivre ! Parce qu'il tue son âme, vous voulez tuer la vôtre ! Parce qu'il se ruine et qu'il se damne, vous voulez vous ruiner et vous damner comme lui ! Vous êtes un aveugle qui suivez un autre aveugle, et vous tomberez tous deux dans le précipice. Mais il y a dix-huit siècles que notre Seigneur vous a dit, en parlant des prêtres dont la conduite n'est pas édifiante : « Faites ce qu'ils vous disent, et ne faites pas ce qu'ils font. »

Ou bien, parce qu'il y aura quelques prêtres scandaleux, en conclurez-vous que l'Eglise catholique, apostolique et romaine n'est pas d'institution divine? Vous devriez conclure tout le contraire. Depuis Judas jusqu'à nous, il y a eu assez souvent quelques prêtres et même quelques évêques scan-

daleux. Si la religion n'eût pas été établie et soutenue par la main de Dieu, il y a longtemps qu'elle aurait disparu de ce monde. Lorsqu'un prince est trahi par ses sujets, par ses généraux et par ses ministres, il ne résiste pas longtemps, il est bientôt dépouillé de ses Etats. Or, Jésus-Christ a été trahi de tout temps, soit par de simples fidèles, soit par ses ministres, et cependant son royaume subsiste toujours; bien plus, il s'étend et s'affermit chaque jour dans le monde. C'est donc l'œuvre de Dieu et non l'œuvre des hommes.

C'est un devoir pour tous les fidèles de respecter les prêtres; car, par leur caractère, ils méritent d'être honorés et respectés, sinon par leurs vertus. Le caractère que leur imprime le sacrement de l'Ordre est une participation au caractère même du Fils de Dieu, qui leur donne un pouvoir vraiment divin et qui les élève au-dessus des anges même les plus parfaits. Chaque fois que saint Antoine rencontrait un prêtre, il se mettait à genoux devant lui pour recevoir sa bénédiction, et il avait coutume de dire que, s'il passait à côté d'un prêtre accompagné d'un ange, il saluerait le prêtre avant de saluer l'ange.

Vous savez que le fils qui manque de respect à son père est maudit de Dieu. Prenez donc garde de provoquer sa colère contre vous en ne respectant pas les prêtres, qui sont vos pères spirituels. Ce sont les oints du Seigneur, consacrés par une onction royale et divine. Si vous leur refusez l'hon-

neur qu'ils méritent, votre mépris retom-ra sur Dieu lui-même. Manquer de respect à un am-ssa-deur ou à un ministre d'un prince, c'est off-ser le prince lui-même dans la personne de son mi-s-tre qui le représente. « Toucher aux prêtres, n… dit la sainte Ecriture, c'est toucher Dieu à la pru-nelle de l'œil. » Si vous leur connaissez quelque défaut, faites au moins pour eux ce que vous faites pour le dernier de vos frères, couvrez-les du manteau de la charité. Si vous les méprisez, vous serez méprisés à votre tour. Témoignez-leur donc en toutes circonstances de la déférence et du respect. C'est Dieu lui-même que vous honorerez dans leur personne, et c'est lui qui vous récompensera. *Amen.*

### SAINT GRÉGOIRE LE GRAND VEUT QU'ON RESPECTE LES PRÊTRES.

Jean, patriarche de Constantinople, ayant pris le titre de patriarche universel dans un concile qu'il avait convoqué à cet effet, saint Grégoire le Grand cassa toutes les résolutions prises dans cette assemblée. Il écrivit à l'impératrice Constance pour l'avertir de ne pas se laisser surprendre par ceux qui étaient humbles avec orgueil et par artifice, et de ne pas permettre que l'hypocrisie l'emportât sur la vérité. Il écrivit aussi à l'empereur pour le prier de ne pas consentir à une semblable nouveauté qu'un particulier se qualifiât de patriarche universel.

L'empereur, soit qu'il eût confiance en son patriarche, soit

qu'il désirât que Constantinople, sa ville capitale, fût honorée de ce titre, soit qu'il fût prévenu contre saint Grégoire qui lui avait résisté précédemment, prit le parti du patriarche, sans faire aucun cas de l'avertissement de saint Grégoire. Comme la mauvaise volonté d'un prince est puissante, et qu'on ne rencontre que trop de flatteurs qui se laissent emporter du côté de leur intérêt, Maurice en trouva beaucoup qui disaient toute sorte de mal contre saint Grégoire. Prévenu et aveuglé par sa passion, il ajoutait foi à tout ce qu'on disait; il blâmait celui qu'il avait tant de fois loué et l'appelait ingrat, de ce qu'il ne lui savait aucun gré de l'avoir placé sur le siége apostolique.

Les ministres de l'empereur, pour faire la cour à leur maître, prenaient à tâche de molester saint Grégoire, au point que ce grand Pape nous dit de l'un d'eux : « Ce que nous souffrons de Romain en ce monde ne saurait s'expliquer; je dirai seulement en peu de mots que sa malice envers nous surpasse la fureur des Lombards, d'autant plus que nous pouvons regarder les ennemis qui nous tuent comme plus compatissants sur notre sort que les juges de la république qui nous consument par leurs méchancetés, leurs rapines et leurs fraudes. Il faut en même temps que nous ayons soin des évêques, des clercs, des monastères et de tout le peuple, que nous veillions sans cesse sur les embûches de nos ennemis, et que nous prenions garde aux artifices des capitaines. »

Le roi des Lombards, connaissant les mauvaises dispositions de l'empereur contre saint Grégoire, s'en alla mettre le siége devant Rome, convaincu que Maurice se garderait bien de porter secours au pontife, par suite de la haine qu'il avait contre lui. En effet, il ne fit rien pour le défendre; mais ce saint Pape mit toute sa confiance en Dieu, qui l'assista sensiblement et contraignit le roi des Lombards à lever le siége. Pendant ce temps, il écrivit plusieurs lettres à l'empereur, dans l'une desquelles il lui dit : « Ne vous fâchez pas, seigneur, contre les prêtres, à cause de la puissance que vous avez sur la terre; au contraire, vous devriez avec une profonde consi-

dération vous montrer tellement seigneur, qu'à cause du Seigneur qu'ils servent et qu'ils représentent, vous les honoriez. Car les prêtres sont appelés, dans la sainte Ecriture, tantôt dieux et tantôt anges. Moïse dit : « Que celui qui « doit prêter serment se présente aux dieux, » c'est-à-dire aux prêtres. Ce n'est donc pas une chose étonnante si vous rendez honneur à ceux que Dieu appelle des anges et des dieux. L'empereur Constantin vous en fournit un bel exemple ; car l'histoire nous rapporte qu'après qu'on lui eut remis quelques mémoires contre les évêques, il dit à ces derniers : « Vous êtes « des dieux établis dans l'Eglise du vrai Dieu ; ordonnez et dis- « posez les choses comme vous le jugerez convenable, car il « n'est pas juste que nous autres hommes nous jugions les « dieux. » Ces sentiments d'humilité du pieux empereur lui ont fait plus d'honneur à lui-même qu'il n'en a fait aux évêques par ce témoignage de respect. Avant Constantin, on cite plusieurs princes païens qui, ne connaissant pas le vrai Dieu, adoraient des dieux de bois et de pierre, et honoraient infiniment leurs prêtres. Ne soyez donc pas surpris qu'un empereur chrétien, qui adore le vrai Dieu, honore les prêtres de Dieu, puisque les princes et les gentils portent un si profond respect aux prêtres des idoles. »

Et dans une autre lettre il lui dit encore : « Que Votre Majesté n'affecte pas tant de mépris pour moi ; car, encore que les péchés de Grégoire soient si grands qu'il mérite d'en souffrir davantage, saint Pierre, dont je tiens la place, n'a rien fait pour mériter vos tourments. C'est pourquoi je vous prie instamment, pour l'amour du Dieu tout puissant, que, semblable aux autres princes vos prédécesseurs qui ont souhaité obtenir la faveur de l'apôtre saint Pierre, vous tâchiez aussi de l'acquérir et de la conserver. » (Ribadeneira).

Rien ne put faire rentrer Maurice en lui-même, jusqu'à ce que Dieu appesantit sa main sur lui de la manière la plus effrayante. Presque tous ceux qui ont injurié ou persécuté les prêtres durant la Révolution française ont été sévèrement châtiés même dans ce monde.

## XVIIe INSTRUCTION.

### Assistance du chef de l'Église.

*Ministrabant ei de facultatibus suis.*
Elles l'entretenaient de leurs propres biens.
(Luc., viii, 3.)

---

L'évangéliste saint Luc nous parle de quelques femmes pieuses qui avaient été guéries ou converties par notre Seigneur Jésus-Christ. Elles le suivaient dans ses courses évangéliques et lui fournissaient les choses nécessaires à la vie. Ce qui nous fait comprendre qu'il est du devoir des fidèles d'assister leurs pasteurs, c'est-à-dire de leur fournir les choses temporelles dont ils ont besoin, afin qu'ils puissent exercer leur ministère avec plus de facilité et de liberté.

A l'exemple de leur divin Maître, les apôtres vivaient pauvrement ; mais les fidèles pourvoyaient à leurs besoins. Notre Seigneur Jésus-Christ avait posé ce principe : « L'ouvrier est digne de son salaire, » et ce principe a été compris et pratiqué dans tous les temps. Les chrétiens ont toujours

senti qu'il fallait ménager le temps, la dignité du ministère et l'indépendance des apôtres et de leurs successeurs. Considérez la conduite des premiers chrétiens et voyez avec quelle générosité ils viennent au secours des ouvriers évangéliques. Il n'y a pas de pauvre parmi eux ; ceux qui possèdent des maisons ou des terres les vendent et en apportent le prix aux apôtres. Vous savez comment saint Pierre punit de mort Ananie et Saphire pour avoir voulu le tromper sur la valeur de leur champ. Ils n'étaient pas obligés de le vendre pour en donner le prix, comme saint Pierre le leur dit formellement : « Est-ce que vous ne pouviez conserver votre champ ou en garder le prix après l'avoir vendu ? »

Ce qui se passa à Jérusalem eut lieu à peu près partout, à mesure que la foi se répandit dans le monde. C'est ainsi que de généreux fidèles donnèrent à l'Eglise romaine de l'argent et des propriétés, et les Papes les appliquaient à l'honorable subsistance des prêtres, à l'entretien du culte, aux missions et au soulagement des pauvres. Les actes du martyre de saint Laurent nous font voir que les empereurs n'ignoraient pas les pieuses libéralités des nouveaux convertis, et qu'ils convoitaient des trésors dont l'Eglise faisait un si noble usage. Ainsi, dès les premiers siècles, l'Eglise romaine possédait des richesses considérables. Constantin les augmenta et bâtit beaucoup d'églises. Sous Grégoire le Grand, l'Eglise était en possession de vastes pro-

vinces. Les peuples de l'Italie, abandonnés par les empereurs de Constantinople, se donnèrent eux-mêmes aux Souverains Pontifes et se mirent sous leur protection. Telle est l'origine de la souveraineté des Papes, souveraineté nécessaire à la liberté de l'Église et au libre exercice du pouvoir spirituel du Pape.

Ecoutez ce qu'en a dit un profond politique : « L'institution qui maintient l'unité de la foi, dit-il, c'est le Pape, gardien de l'unité catholique ; mais on reproche à ce chef d'être un souverain étranger. Ce chef est étranger en effet, et il faut en remercier le ciel. Quoi ! dans le même pays se figure-t-on une autorité pareille à celle du gouvernement de l'Etat?... Le Pape est hors de Paris, et cela est bien ; il n'est ni à Madrid ni à Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid, on est fondé à en dire autant. Croit-on que, s'il était à Paris, les Autrichiens, les Espagnols consentiraient à recevoir ses décisions? On est donc trop heureux qu'il réside hors de chez soi, et qu'en résidant hors de chez soi, il ne réside pas chez des rivaux, qu'il habite dans cette vieille Rome, loin de la main des empereurs d'Allemagne, tenant la balance entre les rois catholiques... Ce sont les siècles qui ont fait cela, et ils l'ont bien fait. Pour le gouvernement des âmes, c'est la meilleure, la plus bienfaisante institution qu'on puisse imaginer... Ce gouvernement est hors de Paris, il faut nous en applaudir ; il n'est pas à Vienne, il

n'est pas à Madrid, il est à Rome ; c'est pourquoi il est acceptable (1). »

Il vous est facile de comprendre, mes frères, que, si le Pape n'est pas maître chez lui, il ne peut plus exercer son pouvoir spirituel avec une pleine et entière liberté. Il est nécessairement soumis au bon plaisir du gouvernement où il réside, et les deux cents millions de catholiques dont il est le père spirituel ne peuvent communiquer avec lui qu'avec la permission de ce même gouvernement. Or, voilà que la révolution lui a pris une grande partie de ses Etats et se dispose à lui prendre le reste. Que doit faire le chef de l'Eglise dans cette situation? Protester à la face du ciel et de la terre contre cette violation de tous les principes, et en appeler à la bonne foi et à la justice de tout ce qu'il y a d'honnête sur la terre. C'est ce qu'il a fait. Mais on l'a accusé d'être un vieillard entêté, qui n'est pas de son temps, et on l'a accablé de toutes sortes d'injures. Il devait céder tout son temporel, afin de conserver le spirituel ; c'était le parti le plus sage et le plus utile pour l'Eglise et pour lui-même. Croiriez-vous que certains catholiques ont été dupes de cette méchanceté? Voilà donc des pères de famille qui dirigent fort mal leur propre maison, la plupart du temps, et qui prétendent gouverner l'Eglise beaucoup mieux que le Pape. Il importe donc, mes frères, de vous rappeler les principaux

(1) Napoléon Ier.

motifs qui ne permettent pas au chef de l'Eglise de rien céder du domaine de saint Pierre.

En effet, si le Pape eût agi autrement, il eût été voleur, parjure, destructeur de la morale et traître à l'Eglise.

1° Il eût été voleur, il aurait donné ce qui n'est pas à lui. A qui donc appartient le domaine de saint Pierre? N'est-ce pas à l'Eglise catholique? Si le Pape en a l'usage, il n'en a pas la propriété, et il ne saurait en disposer comme bon lui semble. Un curé peut-il disposer de son presbytère, soit en tout, soit en partie? Ses paroissiens ne seraient-ils pas en droit de lui dire : Mais cette maison ne vous appartient pas, et en la cédant vous vous appropriez ce qui est à la commune, vous nous volez. Croyez-vous qu'il y aurait un habitant assez sot pour dire : Pourquoi donc M. le curé ne cède-t-il pas son presbytère à ceux qui veulent le prendre? Or, les Etats de l'Eglise ne sont que le presbytère du Pape, avec quelques propriétés pour lui fournir les choses nécessaires à la vie, soit pour lui-même, soit pour toute sa maison, soit pour les personnes qui sont à son service. Ce domaine appartient, non pas au Pape, mais à l'Eglise elle-même, comme un presbytère appartient à la commune, et il est nécessaire à Pie IX et à ses successeurs.

Il est bien vrai qu'il y a aujourd'hui dans le monde quelques honnêtes gens qui ont une autre conscience que le Pape et qui donnent volontiers ce qui ne leur appartient pas. C'est ce qu'on ap-

pelle les hommes du progrès; mais le Pape est un arriéré comme tous les catholiques.

2° Le Pape aurait été parjure. A son couronnement, il a fait serment de conserver intacts les États du Saint-Siége. En céder quelque chose eût été se parjurer. Or, le parjure est un très-grand péché aux yeux de tous les catholiques. On rencontre, il est vrai, des consciences plus élastiques. Combien de citoyens prêtent autant de serments qu'on leur en demande, sauf à n'en tenir aucun compte! C'est encore, sans aucun doute, un résultat du progrès.

3° Le Pape eût été le corrupteur de la morale; il aurait effacé d'un trait de plume le septième commandement de Dieu. Quand lui a-t-on fait une obligation de céder son temporel? Après qu'on lui en avait pris une bonne partie. Lors donc que votre voisin aura empiété sur votre terrain, non seulement vous n'aurez pas le droit de lui réclamer ce qu'il vous aura pris, mais vous serez obligé de lui céder toute la pièce et même votre maison. Lorsqu'un voleur aura été assez habile pour vous soustraire une pièce de cent sous, vous devrez lui donner votre bourse avec tout ce qu'elle contient. Adieu donc le septième précepte du Décalogue.

Cependant la plupart des honnêtes gens du monde tiennent encore à ce septième commandement, tout en faisant bon marché des autres. Ils prétendent même qu'il renferme lui seul toute la religion, et ils n'en veulent point d'autre. Et vous, vous vou-

lez que le Pape l'abolisse! Alors les voleurs seront à leur aise pour pratiquer l'annexion. Que deviendra la société?

Mais, me direz-vous, vous dégradez l'homme en le comparant à une propriété. Les peuples n'ont-ils pas le droit de se choisir un chef et un gouvernement?

Nous comparons le droit du Pape sur les Etats de l'Eglise à tout autre droit; mais à Dieu ne plaise que nous considérions les peuples comme une propriété! Qui donc a jamais eu plus de respect pour l'homme que l'Eglise catholique? Que la Russie traite la Pologne et l'Angleterre l'Irlande comme un troupeau de bêtes, cela ne doit pas vous surprendre. Dans les pays où le chef de l'Etat est le maître absolu de la croyance, il ne peut plus y avoir d'autre justice que son intérêt. Pourquoi donc ne vous irritez-vous pas contre ces gouvernements?

Les peuples, dites-vous, ont le droit de se choisir leur chef et leur gouvernement; mais est-ce toujours et dans toutes les circonstances? Alors vous ouvrez la porte à l'anarchie et vous n'admettez plus d'autre droit que celui de la force. Votre fils pourra vous dire : Mon père, votre gouvernement me déplaît, j'en veux un autre; je me choisis moi-même pour le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif.

Sans doute les peuples ont le droit de se choisir leur chef et leur gouvernement, mais dans une seule circonstance, lorsque le gouvernement est

tyrannique, et encore exige-t-on plusieurs conditions pour légitimer ce changement. Or, n'a-t-on pas démontré cent fois qu'il n'y a pas un seul gouvernement sur la terre qui soit aussi paternel que celui du Pape, où le peuple paie aussi peu d'impôts, où les vivres soient à si bon marché, où il y ait autant de secours pour soulager toutes les misères?

Mais il y a, dit-on, des abus dans le gouvernement du Pape. Est-ce que cela vous étonne? Mais où donc n'y a-t-il pas d'abus? Vous avez la charité de dire au Pape : Très-Saint-Père, il y a une paille dans votre œil, permettez-moi de l'ôter. Jésus-Christ vous répond : Hypocrites, commencez d'abord par ôter la poutre qui crève le vôtre. Il vous sied bien de vouloir réformer les abus du gouvernement pontifical, lorsque vous-mêmes vous ne vivez que d'abus !

4° Le Pape eût été traître à l'Eglise. En effet, la souveraineté temporelle est nécessaire au Pape pour le libre exercice du pouvoir spirituel dont il est revêtu. Vous allez me comprendre. Il y a à Paris non seulement le chef du gouvernement, mais aussi des ministres et des conseillers d'Etat, et les ministres ont peut-être douze ou quinze mille employés. Ce nombreux personnel est nécessaire pour expédier les affaires de trente-huit millions d'hommes, et l'Etat leur fait des traitements dont le total s'élève à plusieurs millions. Or, le Pape n'a-t-il pas besoin de ministres, de conseillers et d'employés

pour expédier les affaires de deux cents millions de catholiques répandus sur toute la surface de la terre? Les cardinaux sont ses conseillers et ses ministres, et une foule d'ecclésiastiques remplissent les autres fonctions nécessaires au bon gouvernement de l'Eglise. Il a donc aussi besoin d'un budget.

Sans aucun doute, me direz-vous, personne ne le conteste; mais les gouvernements lui feront une liste civile.

Sachez donc bien que, si le Pape était réduit à accepter une liste civile de la part des gouvernements, il ne serait plus libre dans l'exercice de son pouvoir spirituel. Supposons que ce ne soit pas l'Etat, mais le conseil municipal de cette commune qui me fasse mon traitement. Si, dans quelques semaines, deux ou trois membres influents de ce conseil se conduisent d'une manière scandaleuse, je serai obligé, pour empêcher que le mal ne devienne contagieux, d'élever la voix et de tonner contre le scandale. Aussitôt le conseil se réunira, et les membres influents lui feront prendre la délibération suivante : Si M. le curé se permet à l'avenir de parler du haut de la chaire comme il l'a fait l'autre jour, le conseil est d'avis de lui supprimer son traitement. Me voilà donc placé dans l'alternative ou de forfaire à ma conscience ou de mourir de faim. Je ne puis plus réprimer le scandale; je ne suis plus libre de remplir mes fonctions comme la loi de Dieu me l'ordonne.

Il en est de même du Pape; ses paroissiens sont

les princes, les empereurs et les rois, et ce ne sont pas toujours les plus dociles. Supposons que quelques gouvernements influents prennent des mesures vexatoires et tyranniques contre ceux de leurs sujets qui professent la religion catholique, ce qui est assez fréquent ; le Pape sera obligé de rappeler à ces gouvernements les grands principes de la justice. Aussitôt l'on convoquera un congrès, et l'on signifiera au Pape que, s'il ne garde pas le silence, on lui supprimera sa liste civile ; et le voilà placé dans l'alternative, ou de mourir de faim, lui et tout son personnel, ou de se taire sur des actes révoltants d'injustice et de cruauté.

On l'a répété cent fois, le maître, dans la famille ou dans l'Etat, est celui qui tient les cordons de la bourse. N'est-ce pas pour que le Pape ne soit plus maître chez lui qu'on lui prend sa bourse, sauf à lui donner de quoi vivre honnêtement, s'il est *sage?*

Comprenez donc bien qu'il ne saurait y avoir d'autre position possible au chef de l'Eglise catholique que celle de vivre d'aumônes, comme saint Pierre et ses successeurs immédiats, ou d'être roi temporel, comme la Providence l'a établi depuis des siècles. Vous savez que nos généreux aïeux l'ont mis en état de vivre de ses rentes, afin qu'il consacre tout son temps au gouvernement de l'Eglise ; et nous, mes frères, le laisserons-nous mourir de faim ? Mais nous serions des enfants dénaturés et des impies.

Mais non, dites-vous, ce n'est point par impiété

qu'on veut retirer au Pape son pouvoir temporel; c'est, au contraire, pour qu'il n'ait plus qu'à s'occuper du spirituel. Le Pape doit être, à coup sûr, vivement touché de cette tendre sollicitude. C'est une charité qui ressemble à celle du voleur qui usurpe les terres de son voisin pour le débarrasser de la peine de les cultiver, ou qui prend sa bourse au voyageur en lui disant : Mon ami, vous voilà plus libre et plus léger pour faire votre route.

Le Pape était trop riche, dit-on; est-ce donc un si grand mal d'avoir amoindri ses Etats? Vous admettez donc en principe qu'on peut sans crime prendre à un homme une partie de ses propriétés, quand on le croit trop riche. Mais votre voisin, qui ne possède rien, trouve que vous êtes trop riche, parce que vous avez mille francs de revenus. Il a donc le droit de vous en prendre une partie : qu'en pensez-vous? Vous ne voyez pas que vous proclamez la confiscation et le brigandage?

Sachez donc que le Pape vit très-pauvrement et que ses ressources sont fort au-dessous de ses besoins. N'est-il pas de son devoir de venir au secours de tant de prêtres et d'évêques qui prêchent l'Evangile aux peuples infidèles et barbares? C'est pour soutenir cette œuvre admirable que l'Association pour la propagation de la foi a été établie. Aurait-il dix fois plus de ressources qu'il n'en serait pas plus riche; mais il ferait dix fois plus de bien qu'il n'en fait aujourd'hui.

Les premiers Papes, dit-on, ne possédaient rien.

Prenez garde, on pourrait vous appliquer le même raisonnement. On dit que votre aïeul n'avait pas cinquante francs de rentes. Trouvez-vous juste qu'on vous mette dans la même situation et qu'on vous prenne le surplus? Nous vous l'avons déjà dit, les premiers chrétiens vendaient leurs biens et en donnaient le prix au Pape de ce temps-là, à saint Pierre. Faites donc aussi comme les premiers chrétiens, et le Pape sera suffisamment riche.

Pourquoi les premiers Papes étaient-ils pauvres? Parce que les persécuteurs de la religion leur enlevaient tout ce qu'ils pouvaient posséder, et, après les avoir dépouillés, ils les égorgeaient. Voulez-vous nous ramener au temps des persécutions? Et vous vous proclamez des hommes de liberté et de progrès! O mon Dieu, préservez-nous de ce progrès et de cette liberté!

Est-il donc bien vrai que des chrétiens, et même des ecclésiastiques, auraient dit : *Quant au spirituel, j'y tiens du fond de mes entrailles; mais pour le temporel, j'en fais bon marché.*

Ce propos, s'il a été tenu, est une lâcheté, une ingratitude, une folie, un crime.

C'est une lâcheté; car ce n'est que par peur qu'ils parlent ainsi. Ils seraient les premiers à défendre le temporel de l'Eglise romaine s'ils ne craignaient d'être mal notés par ceux qu'il est de leur intérêt de flatter. Ils rougissent de la vérité et de la justice, parce qu'ils entendent une foule de chrétiens, aussi ignorants en matière de religion

que bas et rampants en présence de ceux qui dominent, parler très-haut contre le Pape et son gouvernement. Ce sont ces hommes d'entre deux qui prennent toujours le parti du plus fort, sauf à applaudir des deux mains à l'autre parti, s'il parvient à triompher. Y a-t-il au monde quelque chose de plus lâche et de plus ignoble?

C'est une ingratitude; car ce sont les Papes qui ont conservé dans le monde les grands principes de justice et de liberté et tous les bienfaits de la civilisation, et c'est grâce à leurs immenses travaux que nous en jouissons aujourd'hui. Mais n'est-il pas évident pour tout homme réfléchi que jamais ils n'auraient vaincu la tyrannie ni affranchi le monde s'ils n'avaient été souverains indépendants? Comment auraient-ils pu soutenir la lutte contre des rois et des empereurs violents et emportés? Leur parole n'eût point été écoutée, et les évêques, et les prêtres, et les chrétiens eussent gémi dans l'esclavage et l'oppression.

C'est une folie; car c'est agir contre ses propres intérêts. Approuver ce qui se fait contre le Pape, donner ainsi les mains aux révolutionnaires, proclamer des principes destructeurs de tout droit et de toute moralité, n'est-ce pas ruiner la base même de l'ordre et de la propriété? N'est-ce pas légitimer le vol et la spoliation, lors même qu'on en sera la victime? C'est vouloir être dépouillé de ce qu'on possède.

Enfin c'est un crime pour la même raison; car

ils encouragent une armée de démolisseurs occupés à saper l'édifice social, qui ne peut avoir d'autre fondement que la vérité et la justice ; n'est-ce pas là un grand crime ?

Lorsque des enfants sont assez dénaturés pour laisser leur père dans une extrême indigence, tandis qu'ils pourraient le secourir, vous les flétrissez, vous les couvrez de honte et de mépris. Et vous, mes frères, vous ne viendriez pas au secours du Souverain Pontife, le père spirituel de tous les chrétiens ! Et vous le laisseriez gémir dans la pauvreté et dans la misère ! Et vous ne feriez aucun sacrifice pour le soulager! Laissez-moi espérer qu'il n'en sera pas ainsi, que vous vous montrerez généreux, comme il convient à des cœurs nobles, animés par une foi vive et une charité sincère. *Amen.*

## PIE VII ET NAPOLÉON Ier.

Depuis quelque temps les relations diplomatiques entre le Saint-Siége et Napoléon avaient, de la part de ce dernier, un caractère d'aigreur et de récrimination qui cachait des projets fortement arrêtés dans sa pensée; il se plaignait vaguement que le Saint-Père se laissait diriger par les ennemis de la France; il affectait d'accuser l'autorité spirituelle du Pape d'entraver sans cesse, par de nouvelles exigences, la marche de son gouvernement. Il n'en était rien cependant, et le Saint-Père, en maintenant les priviléges de l'Eglise de France d'après les principes posés dans le Concordat, se

montrait, sous le rapport temporel, fidèle exécuteur des traités, et, sous le rapport spirituel, étranger à toutes vues personnelles et digne pasteur des âmes.

Tout à coup, après la bataille d'Eckmühl et la prise de Vienne, l'empereur fit représenter au Pape, par son ambassadeur à Rome, la nécessité absolue où il se trouvait d'exiger qu'il fermât ses portes au commerce anglais et celle de se joindre à lui contre l'Autriche et l'Angleterre. La réponse du Pape respire une noble et pieuse fermeté : « Je suis, dit-il, le père de toutes les nations chrétiennes, et je ne puis, sans manquer à ce titre, me faire l'ennemi d'aucune d'elles. » Néanmoins, et pour éviter tout prétexte d'agression à l'empereur, il consentit à entrer dans le système continental. Mais Napoléon ne fut point satisfait de cette déférence du Saint-Père à ses projets politiques ; il osa taxer d'obstination le refus du Saint-Père de prendre part à aucune hostilité, et fit occuper par ses troupes Ancône et Civita-Vecchia. Sa colère ne devait point se borner à ces premiers actes d'une injuste violence. Le 2 février 1809, le général Miollis entra dans Rome à la tête d'un corps de troupes françaises ; il l'occupa militairement, désarma et licencia la garde du Saint-Père, et transmit l'ordre à tous les cardinaux français ou nés dans des parties du territoire de l'empire, de se retirer dans leurs patries respectives. Napoléon espérait que Sa Sainteté, livrée ainsi à elle-même et séparée de son conseil, se montrerait plus docile à ses volontés ; mais l'illustre Souverain Pontife avait en lui une puissance qu'aucune force humaine ne pouvait abattre, et il puisa dans le saint caractère dont il était revêtu les nobles inspirations contre lesquelles Napoléon ne trouva plus que d'odieuses violences.

Le 17 mai de cette année, Napoléon, faisant remonter sa légitimité à Charlemagne, publia un décret qui réunit les Etats du Saint-Siége à son empire. Le Saint-Père en fut affligé, mais non abattu, et le soir même où Rome retentit de la proclamation qui apprenait aux Romains ce changement imprévu, un bref d'excommunication, écrit en entier de la

main du Saint-Père et scellé par lui de l'anneau du pêcheur, retrancha l'empereur de la communion des fidèles. Napoléon se montra violemment irrité de ce qu'il appelait l'audace du Pape, et il ne garda plus de mesure avec lui. Dans la nuit du 5 au 6 juillet, des soldats français, commandés par le général Rodet, envahirent le palais Quirinal, et cet officier, se présentant tout à coup devant le Saint-Père, vint lui intimer, avec toute la rudesse d'un soldat d'Attila, l'ordre de renoncer sur-le-champ aux biens temporels du Saint-Siége. Pie VII était en ce moment agenouillé dans son oratoire; il acheva sa prière, et, s'asseyant sur son siége, il répondit avec autant de calme que de fermeté : « Je ne dois, ni ne veux, ni ne puis faire une pareille cession. J'ai fait serment à Dieu de conserver dans leur intégrité les possessions de la sainte Eglise; je ne violerai pas mon serment. — En ce cas, répliqua le général avec la même arrogance, il faut vous préparer à quitter Rome; telle est la volonté de l'empereur, que je suis disposé à faire exécuter par tous les moyens possibles. »

Le Saint-Père fut donc déporté, et passa par les villes de Grenoble, Valence, Avignon, Aix, Nice, pour se rendre à Savone, où il fut retenu prisonnier. Tous les moyens furent employés pour l'amener à accorder à Napoléon tout ce que ce dernier désirait; mais Pie VII se montra digne du rang qu'il occupait et ne céda rien, malgré tous les efforts et toutes les exhortations de certains prélats qui se montrèrent plus courtisans qu'évêques.

Pie VII fut transféré à Fontainebleau, et l'on ne saurait se faire une idée de ce qu'il eut à souffrir de la part de ceux qui étaient chargés de le garder et des évêques envoyés par l'empereur pour le circonvenir. Napoléon partit pour la fameuse campagne de Russie. Lorsqu'il apprit que le Pape l'avait excommunié, il s'écria : « Croit-il que son excommunication fera tomber les armes des mains de mes soldats? » Le froid les fit tomber à la lettre, et lui-même, renfermé à Fontainebleau, apprend que l'Europe l'a déposé et condamné

à passer le reste de ses jours sur un rocher de l'Océan. Et danc ce même moment Pie VII rentrait triomphalement dans la ville éternelle. Quel beau et éclatant triomphe pour l'Eglise de Jésus-Christ! C'est alors que se vérifient d'une manière frappante ces paroles du divin Sauveur en parlant au prince des apôtres : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle.*

## XVIII[e] INSTRUCTION.

### Assistance des prêtres.

*Quis militat suis stipendiis unquam?*
Qui a jamais fait la guerre à ses dépens?

---

Dans notre dernière instruction, je ne vous ai parlé que des besoins du Souverain Pontife et de l'obligation qui nous est imposée de venir à son secours. N'êtes-vous pas frappés comme moi, mes frères, de l'admirable conduite de la Providence envers son Eglise? La plupart des chrétiens de nos jours ne savaient plus ce que c'était que le Pape, et voilà que tout à coup il apparaît luttant seul contre des forces qui feraient trembler la nation la plus puissante, et il soutient le combat avec un calme et un courage merveilleux: spectacle ravissant pour le ciel et pour la terre. Il faudrait être aveugle volontaire pour ne pas voir l'intervention divine dans les événements qui s'accomplissent sous nos yeux. Mais revenons à notre sujet.

Avant la révolution de 93, le clergé français était richement doté; mais elle l'a dépouillé de tout ce

qu'il possédait. Le clergé a accepté la pauvreté, et c'est ce qui l'a sauvé. Aujourd'hui l'Etat porte sur son budget un crédit pour frais du culte catholique, mais à titre d'indemnité et non de salaire, comme si les curés étaient de simples fonctionnaires. Or, il est des chrétiens qui ne cessent de répéter que les curés sont trop riches. Permettez-moi de vous donner à ce sujet quelques explications. Lorsque les ennemis de saint Paul cherchaient à discréditer son ministère à peu près de la même manière, ce grand apôtre crut devoir se justifier et répondre aux accusations portées contre lui. Ne soyez donc pas scandalisés de me voir traiter le même sujet.

Je comprends que pour plusieurs d'entre vous un traitement de neuf cents francs soit une somme énorme. Mais calculons. Un curé, dans une paroisse, a besoin d'une personne pour soigner son ménage. Supposons qu'il dépense seulement deux cents francs tant pour le gage de sa domestique que pour son vestiaire : c'est bien peu ; il lui reste trente-huit sous par jour pour nourrir deux personnes, assister les pauvres, concourir aux bonnes œuvres, donner l'hospitalité et recevoir honorablement ses confrères.

Je ne vous parle pas des honoraires qu'il reçoit sous le nom de *casuel*, parce que, dans une multitude de paroisses, il est à peu près nul. Dans les meilleures, il s'élève à trois ou quatre cents francs, ce qui lui donne deux francs quatorze sous par

jour. Ce n'est pas avec cette somme qu'il pourra faire des excès.

Peut-être y a-t-il dans chaque diocèse une vingtaine de paroisses où le casuel est plus considérable, mais c'est dans les villes populeuses, où les charges sont plus lourdes, les vivres plus chers et les pauvres plus nombreux. Je puis vous assurer que, si quelques âmes généreuses ne venaient pas au secours du curé, il serait souvent plus à plaindre que celui d'une paroisse de campagne. Croyez-moi, j'ai exercé le ministère à la ville et au village.

Ce simple calcul ne vous montre-t-il pas qu'un curé ne roule pas sur l'or et sur l'argent, comme on se l'imagine dans le monde, et qu'on ne doit point s'attendre à le voir dépenser comme un prince? Et cependant, si, au lieu de payer les choses le double de ce qu'elles valent, il ne veut les payer qu'à leur juste prix, on l'accuse d'avarice. Je ne prétends pas que dans le nombre il ne s'en trouve quelques uns qui méritent ce reproche. Il s'est rencontré un avare et un voleur dans le collége apostolique : devez-vous être surpris d'en trouver dans un pays comme la France, où l'on compte plus de cinquante mille prêtres? Je vous les abandonne volontiers; l'Eglise, qu'ils déshonorent, les condamne avec vous et avec plus de sévérité que vous. Prenez garde cependant d'accuser d'avarice des prêtres honorables qui n'ont d'autre tort que celui d'observer les lois de la plus sévère économie,

parce qu'ils y sont forcés, comme je viens de vous le faire voir.

Mais, me direz-vous, d'où vient qu'on apprend assez souvent que tel ou tel prêtre a laissé en mourant une somme assez considérable à ses héritiers? Je vous répondrai que ce fait doit être très-rare. Vous n'ignorez pas qu'en matière de succession, l'opinion publique exagère toujours. D'ailleurs un curé a tout au plus de quoi vivre, et il sait qu'après avoir prélevé sur son traitement et son casuel ce qui lui est nécessaire pour son honnête subsistance, il est obligé, sous peine de faute grave, d'employer le reste en bonnes œuvres. Enfin il n'ignore pas non plus qu'en thésaurisant pour de cupides héritiers, loin de lui savoir gré de la riche succession qu'il leur aura laissée, ils insulteront souvent à sa mémoire en se partageant ses dépouilles.

D'où proviennent donc ces économies dont vous parlez? Elles ne sauraient venir que de ses biens patrimoniaux. Or, sachez que les prêtres sont libres d'en disposer, comme vous-mêmes vous pouvez disposer des vôtres; ils peuvent sans crime les laisser à leurs héritiers. A moins que ceux-ci ne soient eux-mêmes pauvres, ils feraient beaucoup mieux de consacrer ces économies à fonder ou à soutenir quelque œuvre de piété ou de bienfaisance : ce serait plus édifiant pour le prochain et plus méritoire pour eux-mêmes; cependant ils n'y sont pas rigoureusement obligés.

D'un autre côté, n'oubliez pas non plus que, lors-

qu'un curé est hors de service à cause de son âge ou de ses infirmités, l'Etat ne lui fait aucune retraite ; seulement, depuis quelques années, il lui accorde deux ou trois cents francs chaque année, mais à titre de secours. Pouvez-vous donc le blâmer de faire quelques économies pour ne pas tendre la main sur ses vieux jours?

Mais, mes frères, il n'y a pas un seul ministre protestant qui n'ait deux ou trois mille francs, c'est-à-dire au moins le double de ce que perçoit un prêtre catholique. Pourquoi ne les accusez-vous pas d'avarice? Je ne vous parle pas des ministres protestants d'Angleterre, qui touchent des traitements exorbitants : les uns ont vingt mille francs, trente mille, cinquante ou soixante mille francs; les autres cent mille ou même deux cent mille francs. Pourquoi ne criez-vous pas contre eux? Pourquoi nos journaux antichrétiens, qui sont si ardents pour publier les calomnies les plus atroces sur les prêtres catholiques, ne disent-ils jamais un seul mot contre ces abus énormes des ministres protestants? En voici la raison : c'est que le protestantisme est une religion fort commode qui ne gêne en rien les mauvaises passions; il permet à chacun de croire ce qu'il veut et de pratiquer ce qu'il croit. Le catholicisme, au contraire, fait une guerre implacable à toutes les inclinations corrompues de la nature. Nos mauvais chrétiens, qui s'appellent les honnêtes gens du monde, et qui veulent à tout prix donner satisfaction à leurs sens

dépravés, ne peuvent supporter la doctrine catholique qui les condamne, et, pour la rendre odieuse, ils s'efforcent de rendre méprisables, par le mensonge et la calomnie, les prêtres qui l'enseignent.

A aucune époque de notre histoire peut-être le clergé français n'a été aussi pauvre qu'il l'est aujourd'hui ; et cependant comptez, si vous le pouvez, toutes les œuvres de piété ou de charité qu'il a entreprises et heureusement exécutées. Que de millions dépensés pour les mener à bonne fin ! Nous pourrions vous citer tel prêtre qui a doté la ville où il exerce le saint ministère de divers établissements qui ont coûté plus de six cent mille francs, ou bien tel autre qui a bâti une église pour une somme de deux millions, sans que la commune ait donné un centime. Parcourez seulement le diocèse de Nancy, et voyez combien d'églises ont été construites, restaurées ou ornées par le zèle et le dévouement du clergé. Combien d'hospices fondés ! combien de communautés d'hommes et de femmes établies de la même manière ! Ce n'est pas, sans doute, avec ses seules ressources, puisqu'il n'a rien, qu'il a pu exécuter de si grandes choses. La charité des fidèles y a largement concouru, nous devons leur rendre cette justice. Mais cet empressement qu'ils mettent à confier leurs aumônes au clergé catholique n'est-il pas une preuve sans réplique de son désintéressement ? Et ne montre-t-il pas par ses œuvres qu'il est vraiment digne de cette confiance illimitée qu'on lui témoigne ?

Lorsque saint Paul énumère ses titres à l'assistance des chrétiens, il leur dit : « Voici ma défense auprès de ceux qui m'interrogent : Est-ce que nous n'avons pas le droit de manger et de boire aux dépens de ceux pour qui nous travaillons?... Qui est-ce qui va jamais à la guerre à ses dépens? Qui est-ce qui plante une vigne et n'en mange point de fruit? ou quel est le pasteur d'un troupeau qui ne mange pas du lait de son troupeau?... » Saint Paul établit ensuite son droit sur la loi ancienne et dit que, « comme celui qui sert à l'autel a le droit de vivre de l'autel, celui qui annonce l'Evangile a le droit de vivre de l'Evangile. »

La loi naturelle et la loi écrite nous donnent donc droit à l'assistance des chrétiens de la même manière que le soldat a droit à toucher sa solde, le vigneron à profiter du fruit de sa vigne, et le berger à se nourrir du lait de son troupeau.

Et, en effet, le prêtre est un soldat enrôlé sous la bannière de Jésus-Christ, combattant tous les jours pour étendre son règne sur les intelligences et sur les cœurs. L'onction sacerdotale le sanctifie et le destine à tout ce qui concerne le culte de Dieu. Dès que nous sommes prêtres, nous formons un peuple à part, comme l'armée; nous vivons sous d'autres lois que les simples fidèles, nous prenons des engagements beaucoup plus saints et plus sacrés. Cessons-nous pour cela d'être citoyens? Non, certes, puisque nous payons les impôts comme tout le monde. Nous devons l'obéissance et la sou-

mission aux puissances établies, comme tous les citoyens; nous devons même en donner l'exemple au reste des fidèles et rendre à César ce qui appartient à César. Mais les saints mystères deviennent nos seules fonctions; les temples, nos maisons; les autels sacrés, nos places d'honneur; les œuvres de piété et de charité, nos charges publiques. Ainsi tout dans un prêtre est séparé des usages communs : sa langue ne doit plus parler que des discours de Dieu; ses mains ne peuvent plus servir qu'à offrir des dons et des sacrifices; les jeux, les amusements et les ouvrages des hommes les dégraderaient de leur sainteté; ses yeux ne peuvent plus reposer que sur des objets religieux, les temples, les autels, les saints mystères. Telle doit être la vie du prêtre.

Mais si la vie du soldat est une vie de sacrifice et de dévouement, parce qu'il renonce à tout, à sa famille, à ses goûts et à ses plaisirs, et parce qu'il a toujours l'arme au bras pour combattre les ennemis du dedans et du dehors, n'est-ce pas là aussi la vie du prêtre? Ne renonce-t-il pas aussi à toutes les jouissances du monde, même les plus légitimes? N'est-il pas à tous les instants sur le champ de bataille pour combattre les mauvaises passions, l'orgueil, l'impureté, l'avarice, la colère, l'ivrognerie, la paresse, qui sont les ennemis les plus dangereux de la famille et de la société? N'a-t-il pas autant de droit à son entretien que le soldat?

Parcourez toutes les carrières, examinez tous les

emplois civils, et montrez-moi une position où l'on exige plus de travail, plus de dévouement et plus d'abnégation que dans l'état ecclésiastique, et où les hommes procurent d'aussi grands avantages à la société. Vous trouvez qu'il est très-convenable et très-juste d'accorder un traitement de trois ou quatre mille francs à un percepteur ou à un juge: est-ce trop de demander pour le prêtre ce qui est nécessaire à une honnête subsistance?

Le curé est un vigneron à qui le grand propriétaire a confié une portion de sa vigne, qu'il doit cultiver tous les jours de sa vie. C'est un cultivateur qui doit labourer le champ du cœur humain pour en arracher les mauvaises herbes et y faire fructifier le bon grain. Le prêtre est placé dans l'Eglise comme le premier homme dans le paradis, pour y travailler et pour la défendre. L'évêque ne lui impose les mains que pour se décharger sur lui d'une partie du fardeau de sa sollicitude pastorale, et il ne sera récompensé qu'autant qu'il aura supporté le poids de la chaleur et du jour. Par sa consécration, il est devenu un ministre public; les peuples ont acquis un droit réel sur sa personne, sur son temps, sur ses occupations, sur ses talents. Ce sont des biens consacrés qui forment le patrimoine des fidèles; il n'en peut plus disposer à son gré, il en doit répondre à l'Eglise et à ses enfants. Ce n'est pas pour lui qu'elle l'a mis au nombre de ses ministres, mais c'est pour elle; c'est pour avoir un ouvrier infatigable, toujours occupé à convertir

les pécheurs, à instruire les ignorants, à soutenir les faibles dans la foi, à consoler les malheureux, à défendre les opprimés, à confondre les impies et les incrédules. Et il n'aurait pas le droit d'être logé, vêtu et nourri par les fidèles! Il consacre et dépense pour le bien de tous son temps, sa santé, son esprit, son cœur et sa vie même; et on lui reproche le morceau de pain qu'on lui donne pour subsister! Où est donc la justice?

Le prêtre est un berger, un pasteur des âmes. Il doit veiller sans cesse à la garde de son troupeau, le jour et la nuit, sans aucun relâche. Il faut qu'il puisse dire à Dieu, comme Jacob à son beau-père: « J'étais brûlé par la chaleur pendant le jour et transi de froid pendant la nuit, et le sommeil fuyait de mes yeux. Je n'ai perdu aucune des brebis du troupeau qui m'a été confié, je l'ai défendu contre la fureur des loups, je l'ai nourri avec le plus grand soin, je l'ai conduit dans de gras pâturages. Lorsqu'une brebis s'est écartée, je l'ai recherchée et je l'ai rapportée sur mes épaules. » Mais le berger n'a-t-il pas droit à son salaire? Dans certains pays on lui fait un traitement de douze cents francs.

Enfin saint Paul dit encore : « Si nous avons semé en vous des biens spirituels, est-ce une grande chose que nous recueillions de vos biens temporels? » Et n'est-ce pas ce que le prêtre fait tous les jours au milieu de vous? C'est par lui que vous recevez toutes les grâces et tous les dons célestes. Vous ne pouvez vous rappeler un seul bien-

fait de Dieu sans rencontrer à côté de ce souvenir l'image du prêtre.

Vous étiez enfants de colère et ennemis de Dieu en venant au monde; qui vous a purifiés et élevés à l'auguste qualité d'enfants de Dieu? C'est le prêtre. Qui vous a instruits dans la loi du Seigneur? Qui vous a appris à connaître Dieu, à l'aimer et à le servir? C'est le prêtre. Votre église, sans le prêtre, n'est plus qu'un édifice ordinaire où vous ne trouvez rien de plus que dans votre maison; qui est-ce qui la fait la maison de Dieu? qui est-ce qui rend Jésus-Christ présent dans le tabernacle? Ce n'est pas Marie, cette Vierge pure et sans tache; elle a pu nous donner une fois le Fils de Dieu, mais elle ne saurait le rendre présent sur l'autel; tous les anges réunis ne sont pas capables d'opérer un tel prodige. Le prêtre seul en a le pouvoir en prononçant les paroles sacrées au saint sacrifice de la Messe. Qui nourrit votre âme durant le pélerinage de cette vie? qui lui donne Jésus-Christ pour aliment? Aucun être vivant au ciel et sur la terre, excepté le prêtre.

Lorsque vous avez eu le malheur de commettre un péché mortel et que votre âme est morte devant Dieu, à qui vous adressez-vous pour lui rendre la vie? Est-ce aux anges ou à Marie? Mais, quelle que soit leur puissance, ils ne peuvent la ressusciter; il n'y a que le prêtre qui ait le pouvoir de vous absoudre de vos péchés et de vous arracher à l'enfer. Chaque fois que vous retombez dans le péché,

c'est lui seul qui peut vous relever et vous rendre vos droits à l'héritage céleste. Et que deviendraient les époux sans le prêtre? que serait leur union? De la corruption et de l'immoralité; c'est le prêtre qui la bénit et la sanctifie.

Lorsque vous serez sur le point de quitter ce monde, qui vous donnera la force et le courage de remporter la victoire dans le dernier combat de la vie? Qui préparera votre âme à paraître devant Dieu? Qui priera sur votre cercueil? Qui offrira la divine victime pour l'expiation de vos péchés et le soulagement de votre âme? Le prêtre et toujours le prêtre.

Considérez les peuples infidèles et barbares, ils ne connaissent ni Dieu ni sa loi sainte. Que leur sort est à plaindre! Jésus-Christ est venu pour sauver tous les hommes; mais à quoi leur sert-il qu'il soit mort pour eux? à quoi leur servent ses mérites? Ils ne peuvent avoir aucune part au bienfait de la rédemption tant qu'ils n'auront point de prêtre parmi eux pour leur en faire l'application (1).

Vous avez beau dire, mon cher frère, que vous êtes un honnête homme et que vous n'avez fait de tort à personne; vous aurez beau frapper à la porte du ciel, vous n'y entrerez pas s'il n'y a pas là un prêtre pour vous l'ouvrir, à moins que vous n'ayez conservé votre robe d'innocence dont le prêtre vous a revêtu au baptême. Que vous servirait d'être à

(1) M. Vianney, curé d'Ars.

côté de coffres remplis d'or, si vous ne pouviez pas y puiser? Que vous sert d'avoir sous la main le trésor des grâces de Dieu, s'il n'y a personne pour vous l'ouvrir? Vous en serez privé, vous serez toujours pauvre et misérable, si vous n'avez pas un prêtre pour les faire couler sur vous.

Si donc le prêtre est le seul médiateur entre vous et Jésus-Christ, et si c'est par lui que ses mérites vous sont appliqués, est-ce une grande chose que vous lui donniez de quoi vivre? Si vous voulez qu'il s'occupe constamment de vos intérêts, n'est-il pas juste que vous le dispensiez de gagner sa vie par le travail des mains?

Vous le voyez, s'il y a une chose juste au monde, c'est de pourvoir à l'honnête subsistance du prêtre; le traitement que lui fait l'Etat, y compris ses honoraires, ne peut l'enrichir, et s'il n'était animé du zèle de la gloire de Dieu et du salut des âmes, il se garderait bien d'embrasser l'état ecclésiastique, puisque les moindres positions dans la société sont plus lucratives. Vous lui viendrez donc généreusement en aide pour exécuter tout le bien qu'il entreprendra au milieu de vous. *Amen.*

## ADMIRABLE CHARITÉ POUR ASSISTER LES PRÊTRES.

Notre Seigneur a dit : « La moisson est abondante, mais les ouvriers sont rares. Priez donc le Maître de la moisson,

afin qu'il envoie des ouvriers en sa moisson. » Et il a dit encore : « Faites-vous des amis de l'argent d'iniquité, afin qu'à votre mort ils vous reçoivent dans les tabernacles éternels. » C'est sur ces deux passages de l'Evangile qu'a été fondée l'œuvre admirable de la Propagation de la Foi, qui n'est qu'une association pieuse de prières et d'aumônes, afin de multiplier le nombre des nouveaux apôtres de la foi et de leur venir en aide. Par la prière on fait descendre d'en haut la grâce qui forme ces apôtres ; par l'aumône on leur fournit les moyens matériels de leur apostolat. Ce n'est qu'une courte prière chaque jour, ce n'est qu'une petite aumône, quelques sous chaque mois qu'on demande aux associés, afin que tout le monde puisse y prendre part, quelque faible que soit sa piété, quelque petite que soit sa fortune. Mais l'œuvre ayant pris en peu d'années des proportions immenses, la somme des prières qu'on y fait et des aumônes qu'on y réunit est immense, elle aussi ; et c'est grâce à ces prières qui, à tous les instants et de tous les points de la terre, s'élèvent au ciel, lui demandant des ouvriers pour la moisson des âmes, toute prête dans tout le monde, et c'est grâce à ces aumônes voyageant partout et pénétrant partout, que nos missionnaires, les vrais conquérants de la foi sur la superstition, de la civilisation sur la barbarie, se multiplient, et qu'ils reçoivent tout ce qu'il leur faut pour n'avoir pas besoin de ceux pour lesquels ils s'immolent, pour conserver leur indépendance au milieu de ceux qu'ils évangélisent, et pour improviser des chrétientés pauvres de toutes les ressources humaines, mais riches de mérites et florissantes de toutes les vertus divines, et les maintenir.

Grande et sublime institution, par laquelle l'humble petite prière de l'enfant et de la jeune vierge se change en semence de prédication, l'aumône modeste de l'ouvrier, du soldat, du pauvre devient moyen et prix de rédemption, et le mérite de l'apostolat devient accessible à tout le monde ! Or, cette institution ne s'est formée de nos jours qu'en France, le pays du dévouement généreux aux intérêts de l'Eglise, au bon-

heur de l'humanité. L'association de la Propagation de la Foi chrétienne par toute la terre, dit M. Rohrbacher, a commencé vers l'an 1822 par d'humbles et pieuses ouvrières de Lyon, la cité de saint Irénée et de sainte Blandine ; et de là, bénie par le chef de l'Eglise, elle étend ses ramifications chez toutes les nations catholiques, et ses fruits de salut chez toutes les nations infidèles. Dans les premiers siècles, nous avons vu la nation des Ibériens convertie par une pieuse captive dont on ne sait pas le nom. Dans ces derniers siècles, des millions de païens et de sauvages doivent à des ouvrières inconnues la civilisation chrétienne dans ce monde et le bonheur éternel dans l'autre.

Saint Boniface est envoyé par le Saint-Siége pour christianiser l'Allemagne au VIII$^{e}$ siècle. Nous voyons par ses lettres que ce grand apôtre du moyen âge, dans ses travaux apostoliques, n'a été secouru, aidé, encouragé et consolé que par des femmes religieuses de tous les pays catholiques. C'était sainte Bugga, abbesse de Franct et parente d'Egbert, roi d'Angleterre, qui l'avait mis en rapport avec ce monarque, et qui lui faisait envoyer de généreux secours pour sa mission. C'était sainte Edburge, abbesse du monastère de Wimburn, en Angleterre, qui fournissait au saint missionnaire des habits pour lui, pour ses collaborateurs et pour ses pauvres, et des exemplaires de la Bible copiés de sa main ou de la main de ses religieuses pour les répandre parmi ses néophytes.

Sainte Pudentienne et sainte Praxède se chargeaient de cacher les fidèles persécutés, de les visiter et de les nourrir dans leurs cachots, de les encourager au milieu de leurs tourments, de ramasser leurs reliques, de recueillir leur sang, d'enterrer leurs corps ; et même c'étaient elles qui alimentaient les pauvres, qui soignaient les malades, qui veillaient et pourvoyaient à tous les besoins de l'Eglise.

Sainte Olympiade a soutenu courageusement saint Jean Chrysostôme dans ses combats pour la cause de Dieu et de son Eglise. Ses veilles étaient longues, son humilité extrême, sa charité sans bornes. Elle visitait les malades, assistait les

orphelins, les veuves, les vieillards, protégeait les vierges; elle donnait aux églises, aux hôpitaux, aux prisonniers, aux exilés; elle affranchissait les captifs et répandait ses aumônes par toute la terre. Saint Chrysostôme trouva dans cette incomparable femme le disciple le plus dévoué à sa personne, la vengeresse la plus intrépide de son orthodoxie, la coopératrice la plus active de son ministère en toute espèce de bonnes œuvres et la compagne la plus fidèle de ses succès. Elle l'avait déchargé du soin de sa nourriture, car le saint évêque ne prenait rien des revenus de l'église et recevait chaque jour d'elle ses aliments, afin d'être uniquement occupé du salut des autres, en même temps que sainte Olympiade soutenait le courage, excitait le zèle du clergé, instruisait les infidèles, surveillait la marche des hérétiques, déjouait leurs intrigues, démasquait leurs erreurs et indiquait à son premier pasteur les endroits où il devait porter son attention et qu'il devait frapper de la puissance de sa parole et de la force de son autorité. Jamais apostolat de femmes ne fut plus fécond ni plus efficace. (P. Ventura.)

# XIXe INSTRUCTION.

## Amour et compassion pour les prêtres.

*Verumtamen bene fecistis, communicantes tribulationi meæ.*

Vous avez bien fait néanmoins de prendre part à l'affliction où je suis.

(PHIL., IV, 14.)

Saint Paul remercie les Philippiens de ce qu'ils se sont empressés de le consoler et de le soulager. « Vous savez, leur dit-il, qu'après avoir commencé à vous prêcher l'Evangile, ayant depuis quitté la Macédoine, aucune autre église ne m'a fait part de ses biens, et que je n'ai rien reçu que de vous seuls. Vous m'avez envoyé deux fois à Thessalonique de quoi satisfaire à mes besoins ; j'ai maintenant tout ce que vous m'avez envoyé, et je suis dans l'abondance. »

Tout prêtre qui veut remplir son devoir a besoin aussi d'être consolé et soutenu dans ses peines ; car il ne saurait continuer l'œuvre de Jésus-Christ pour le salut du monde sans être comme lui en butte à toutes les contradictions. « Le disciple n'est pas au-dessus du maître, a dit le divin Sauveur ; comme

on m'a persécuté, on vous persécutera. » Tout ministre de Jésus-Christ qui veut servir Dieu fidèlement doit donc s'attendre à marcher dans la voie douloureuse du Calvaire.

Lorsque vous voyez un jeune prêtre monter pour la première fois au saint autel, vous dites qu'il est bien heureux, et vous avez raison ; non pas qu'il soit heureux comme on l'est dans le monde, mais selon la pensée de Jésus-Christ, quand il dit : « Heureux ceux qui souffrent ! » Voyez-vous la croix imprimée sur l'ornement sacerdotal dont il est revêtu ? C'est pour lui apprendre que le jour de son ordination on lui a placé la croix de Jésus-Christ sur les épaules, et qu'il doit la porter tous les jours de sa vie.

Considérez notre Seigneur : il est entouré de ses apôtres et de ses disciples, c'est-à-dire d'hommes grossiers et ignorants, et pendant trois ans il travaille à les instruire, à les polir, à les cultiver avec un soin extrême et une patience à toute épreuve, afin de les rendre capables de faire son œuvre. Ils profitent de ses leçons ; mais les Juifs, qu'il instruit avec le même zèle, ferment l'oreille à ses divins enseignements, ils lui tendent des piéges, ils contredisent sa doctrine, ils décrient ses miracles et cherchent tous les moyens de le perdre.

N'est-ce pas ce que nous voyons aujourd'hui ? Le prêtre explique la doctrine de Jésus-Christ, les vérités saintes de l'Evangile. Parmi ses auditeurs, les uns l'écoutent avec respect et s'efforcent de

mettre ses leçons en pratique; mais il en est un grand nombre d'autres qui ne comprennent rien, parce qu'ils ne veulent rien comprendre. Ils le contredisent de toutes manières, afin de se donner plus facilement la liberté de pécher et de vivre dans une fausse paix.

Les Juifs portent les plus faux jugements sur la personne de Jésus-Christ, sur ses paroles et sur ses actions; ils lui font un crime de guérir les malades le jour du sabbat; ils le traitent de blasphémateur, parce qu'il se dit le Fils de Dieu; ils l'appellent ivrogne et gourmand, parce qu'il mange chez les pharisiens; ils l'accusent d'être un séditieux et un perturbateur du repos public; enfin ils publient qu'il est possédé du démon.

Voilà bien le monde : si le prêtre adresse quelques reproches aux pécheurs endurcis, ils s'indignent contre lui, et, pour marquer qu'ils méprisent ses avertissements, ils s'écrient : *Laissez-le dire, il fait son métier,* voulant ainsi ravaler le plus sublime ministère. S'il attire du monde à la table sainte les jours de dimanche et de fête, ils disent qu'il veut faire des *bigotes*, et on sait ce que signifie ce mot dans leur bouche. S'il parle de la justice de Dieu et des châtiments effroyables qui attendent les pécheurs, ils prétendent qu'il blasphème, parce que Dieu ne se venge pas et qu'il n'a pas créé les hommes pour les damner. S'il demeure constamment dans la solitude et qu'il fuie le monde, ils le traitent d'avare; et s'il reçoit ses confrères ou leur

rend visite, ils l'accusent d'être un ivrogne, un viveur, un homme de bonne chère. S'il enseigne qu'on ne doit obéir aux hommes que lorsque Dieu ne le défend pas, et qu'on doit leur résister lorsqu'ils commandent des choses opposées à sa sainte loi, ils le dénoncent aux magistrats comme ayant prêché contre le gouvernement. S'il fait voir que hors de l'Eglise il n'y a pas de salut, que les hérétiques, les schismatiques et même les partisans de la religion de l'honnête homme sont dans la voie de perdition, ils l'accusent de troubler les consciences, de prêcher l'intolérance et de pousser au fanatisme. S'ils le voient appliqué à la prière et à la méditation, ils prétendent qu'il n'est qu'un hypocrite. Ils attribuent à l'orgueil, à la vanité, à la prétention de vouloir tout dominer, ou à d'autres passions qu'ils sentent en eux-mêmes, toutes les bonnes œuvres qu'il entreprend et qu'il tâche de mener à bonne fin.

Les Juifs murmurent contre Jésus-Christ sans aucune retenue, dans les rues, dans les places publiques, dans les maisons, dans les conseils, parmi les docteurs de la loi et les principaux de la nation ; il n'y a point de compagnie ni d'assemblée où l'on ne parle mal de lui et de ceux qui le suivent. Si quelqu'un ose le défendre, il ne fait que les irriter, et on l'accable d'injures.

C'est ainsi qu'agissent certains chrétiens contre le prêtre zélé ; ils murmurent contre lui dans les maisons, dans les rues, dans les assemblées, dans les

cabarets, et surtout dans les réunions des philosophes et des docteurs de la localité; ils se vantent d'en savoir autant et plus que lui ; ils censurent ses instructions, sa manière de parler, son ton et ses gestes : rien ne leur plaît. S'il rappelle aux riches qu'ils doivent se montrer bons et compatissants pour les pauvres, ils l'accusent d'en vouloir aux riches; et s'il recommande aux pauvres la patience, l'amour du travail, la probité et la tempérance, les pauvres s'irritent et prétendent qu'il devrait bien plutôt reprocher aux riches leur égoïsme et leur dureté. Si quelques fidèles courageux prennent la défense du pasteur critiqué injustement, on les traite d'imbécilles, de bigots et de fanatiques; au lieu de se calmer, ils s'irritent davantage. Le ministre de Dieu aura beau leur rendre raison de sa conduite, loin d'avouer leur tort, leur orgueil humilié ne connaît plus de frein, et ils se livrent à tous les excès.

Des murmures les Juifs en viennent bientôt jusqu'à contredire la doctrine de Jésus-Christ et à blâmer ses œuvres. Ils mettent tout en jeu pour s'opposer aux progrès de l'Evangile, ils scandalisent les faibles, ils ébranlent les forts, ils encouragent les méchants et endurcissent les incrédules,

L'obstination à contredire la vérité n'a pas fini avec ce peuple aveugle et ingrat. C'est une persécution que les prédicateurs de l'Evangile souffrent tous les jours, non seulement de la part des incrédules, mais aussi de la part des chrétiens leurs

frères, et souvent même de la part des personnes qui ont le plus de réputation dans le monde, et dont la haine est d'autant plus dangereuse qu'elle se couvre ordinairement du voile de la justice et de l'amour de la religion. C'est l'usage des âmes corrompues de décrier les prêtres, parce qu'elles aiment mieux être privées de tous les biens que de les recevoir de leurs mains, et demeurer dans leur corruption que de voir les succès et la réputation des ministres de Jésus-Christ. Une secrète jalousie a plus de pouvoir sur elles que la justice et la conscience, et leur premier soin est toujours de s'opposer aux desseins et au zèle des serviteurs de Dieu.

Les Juifs suivent Jésus partout afin de le traverser. Lorsqu'ils voient le peuple assemblé autour de lui, ils viennent par derrière lui faire mille questions avec beaucoup d'importunité; ils cherchent dans ses paroles quelque sujet de l'accuser.

C'est ainsi que des chrétiens orgueilleux traversent tous les desseins d'un prêtre dévoué à la gloire de Dieu et au salut des âmes. S'agit-il de reconstruire ou de restaurer l'église? on l'accuse de vouloir ruiner la commune et les habitants. S'agit-il d'établir une école particulière pour les filles? Ce serait une excellente chose, lui dit-on avec un zèle hypocrite, mais il n'y a pas de ressources; il faudrait charger les habitants de nouvelles taxes, et les pauvres seraient obérés. Est-il question d'une autre œuvre non moins importante? on trouve encore

des prétextes pour s'y opposer. En un mot, il suffit que le pasteur propose la chose la plus utile ou la plus nécessaire pour la paroisse, elle ne se fera pas, dans la crainte qu'on ne lui en attribue la gloire. Semblables à ces enfants qui croient se donner de l'importance en agissant contrairement à tout ce qu'on leur dit, bon nombre de petits esprits, comme il s'en trouve partout, s'imaginent montrer qu'ils sont quelque chose, en faisant de l'opposition à tout ce qui est juste et raisonnable.

Mais voici que la passion de Jésus commence. Après avoir institué l'auguste sacrement de nos autels, il se retire au jardin des Olives. Là il se représente vivement tout ce qu'il doit endurer, les douleurs, les tourments, les ignominies, le triomphe de ses ennemis, le mépris de sa personne et de sa doctrine, les nouveaux genres d'opprobres et de cruautés qu'on lui prépare, et il tombe dans l'ennui, la crainte et la tristesse. « Mon âme, dit-il à ses apôtres, est triste jusqu'à la mort. » Il entre en agonie, il sue une sueur de sang. Enfin il cherche de la force dans la prière, et son Père lui envoie un ange pour le fortifier.

Le pasteur des âmes a aussi son agonie ; que dis-je? sa vie entière n'est qu'une lente et longue agonie. Il se retire dans son oratoire, et là il se représente tout ce qu'il a fait pour régénérer les âmes, les éclairer, les purifier et les unir à Dieu. Considérant ensuite l'avenir, il voit d'un coup d'œil les peines et les douleurs qui lui sont réservées : les

offices sont peu fréquentés, les dimanches sont profanés, le saint nom de Dieu blasphémé, les sacrements abandonnés. Le vice marche le front haut, et la vertu cherche l'ombre; elle n'ose plus se montrer. Les enfants, à mesure qu'ils grandissent, s'éloignent de lui et abandonnent toutes les pratiques de la religion, quoiqu'il n'ait rien négligé pour les former à la piété et à la vertu. Il a beau déployer tout son zèle et tout son courage, ce sont toujours les mêmes désordres. Voilà dix ans peut-être et plus encore qu'il cultive son champ avec une activité infatigable, et il n'a recueilli aucun fruit de ses travaux. La plupart de ses paroissiens ne songent qu'aux biens de ce monde et n'ont d'autre souci que d'augmenter leur fortune ou de se procurer des jouissances grossières, et ils s'unissent pour lui faire la plus formidable opposition. Comme Jésus, il dit aussi : « Mon âme est triste jusqu'à la mort. » L'ennui et la crainte viennent fondre sur lui et le jettent dans l'accablement. O mon Dieu, s'écrie-t-il, ma paroisse est-elle donc maudite ? Sont-ce mes péchés qui rendent mon ministère stérile ? M'avez-vous condamné à mourir à la peine ? Eloignez de moi ce calice, ô mon Dieu ! Cependant que votre volonté soit faite et non pas la mienne. Vous le savez, Seigneur, je suis tout disposé à souffrir et même à mourir pour sauver les âmes que vous m'avez confiées.

Judas avait formé le dessein de vendre son Maître. Les Juifs conviennent de lui donner trente de-

niers; le marché est conclu. Comme Jésus a coutume d'aller prier le soir dans un jardin hors de la ville, Judas leur dit : « Vous viendrez, et je vous le livrerai; ce sera celui auquel je donnerai un baiser; saisissez-le et conduisez-le avec précaution. » Et comme Jésus achevait sa prière, Judas se présente avec des gens armés; il s'approche et salue Jésus par un baiser. Et Jésus lui dit avec une douceur infinie : « Mon ami, est-ce que vous trahissez le Fils de l'homme par un baiser? »

Voyez le pasteur des âmes; il a fait son devoir; il a différé d'admettre un enfant à la première communion parce qu'il n'était pas suffisamment instruit; il en a renvoyé un autre parce qu'il ne s'était point corrigé de ses mauvaises habitudes. Il a refusé l'absolution à une jeune fille mondaine, passionnée pour les bals et les assemblées nocturnes. Un homme puissant et riche avait séduit une jeune personne avec laquelle il entretenait des relations criminelles; il est parvenu, par de paternelles exhortations, à ramener cette malheureuse dans le chemin du devoir. Il a donné à différentes reprises des admonitions sévères aux dames qui ne s'occupent pas comme il conviendrait de l'éducation de leurs enfants. En chaire, il a tonné contre les orgueilleux pharisiens, les impudiques, les voleurs, les ivrognes et les paresseux. Ce sont autant d'ennemis qui ont juré sa perte. Il faut nous en débarrasser, disent-ils, car il ne nous laissera jamais en repos tant qu'il sera parmi nous. Mais que faire?

Qui nous rédigera une plainte bien *conditionnée?* Qui l'appuiera de son crédit? Ils cherchent un Judas, et ils le trouvent : c'est un ami du curé qui a reçu de lui les services les plus signalés; il formulera l'acte d'accusation, il sait ce qu'il faut dire, il connaît l'homme, leur dit-il. Puis il ajoute : Que voulez-vous me donner? Et l'on convient du prix.

Jésus est conduit devant quatre juges, Anne, Caïphe, Pilate et Hérode. Anne interroge Jésus sur sa doctrine et sur ses disciples. Jésus lui répond : « Je n'ai rien dit en secret, j'ai parlé publiquement; interrogez ceux qui m'ont entendu. » Mais un valet lui donne un soufflet en lui disant : « Est-ce ainsi qu'on répond au pontife? » Et Jésus lui dit : « Si j'ai mal parlé, montrez-le; si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous? »

Jésus est envoyé chez Caïphe; on produit contre lui de faux témoignages, on l'accuse de blasphèmes, on le déclare digne de mort. Toutes les lois de la justice sont foulées aux pieds. Hérode le traite comme un fou, et Pilate le condamne, quoiqu'il le trouve innocent, d'abord au tourment de la flagellation, et ensuite à la peine de mort. Vous savez le reste.

Le pauvre curé est donc dénoncé; mais sera-t-il jugé? Cela n'est pas sûr. Quoiqu'il n'y ait peuple si barbare qui condamne un coupable sans l'avoir entendu, témoin les mandarins de la Chine, qui font subir plusieurs interrogatoires aux missionnaires catholiques avant de prononcer contre eux la

sentence de mort, on ne suivra aucune procédure pour juger le curé dénoncé ; on ne lui fera pas même connaître les accusations portées contre lui ; on lui signifiera qu'il est révoqué, sans lui dire pourquoi.

Quelquefois il sera dénoncé au magistrat civil ; il lui sera représenté comme un ennemi du gouvernement, comme ayant parlé contre César. C'est une cause de trouble, et si on le laisse plus longtemps, toute la paroisse sera en révolution. Le mot de César fait trembler le juge, qui le condamne sans pitié. Qu'il ait offensé Dieu, c'est une bagatelle ; mais qu'il ait offensé César, quel crime ! quelle scélératesse ! Le pauvre curé a donc reçu l'ordre de quitter sur-le-champ sa paroisse, et il s'en va recommencer les mêmes travaux et subir les mêmes humiliations dans une autre paroisse déjà prévenue contre lui. L'opinion publique, qui l'a devancé, l'a représenté comme un brouillon, comme un fou, comme un esprit tracassier et d'un caractère insupportable. Parviendra-t-il, à force de patience, de douceur et de dévouement, à détruire ces funestes préjugés? Je l'ignore ; mais ce que je sais, c'est que sa passion ne se terminera qu'avec la vie.

Mais on consent à l'entendre : on l'interroge sur ses instructions ; on prétend qu'il a scandalisé les fidèles par des expressions inconvenantes ou en faisant des personnalités. Il répond avec calme : Je n'ai rien dit en secret, mais du haut de la chaire ; mes paroissiens savent ce que j'ai dit, interrogez-

les. Le valet du pontife lui donne un soufflet en lui disant : Est-ce ainsi qu'on parle au grand-prêtre? Il répond comme notre Seigneur : « Si j'ai mal parlé, montrez-le; mais si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous? » Et on lui dit : Vous n'êtes qu'un orgueilleux et un insolent.

On l'accuse d'avoir parlé contre l'autorité; il s'est permis de critiquer quelques uns de ses actes. Et l'on crie de toutes part : *Tolle, tolle eum!* Qu'il soit interdit!

Ses ennemis ont trouvé de nouvelles accusations. Ne l'a-t-on pas vu parler un jour avec une femme? C'est donc un homme immoral. Qu'avez-vous à répondre à cela? lui dit-on. Convaincu que c'est à ses ennemis à prouver sa culpabilité, et non à lui à démontrer qu'il est innocent, comme Jésus, il garde le silence, et l'on croit que son silence est un *témoignage accusateur;* il est condamné.

Alors ses ennemis lui disent mille paroles injurieuses : ce n'est qu'un orgueilleux, un ambitieux, un hypocrite. Puis ils s'arment du fouet de la moquerie et lui font subir le tourment de la flagellation ; ils le déchirent et le mettent en pièces. Viendra la couronne d'épines qu'on lui enfoncera sur la tête, c'est-à-dire qu'on lui fera subir les humiliations les plus outrageantes. Lorsqu'il sera ainsi humilié, écrasé, couvert d'opprobres, on le montrera au doigt, et on dira : « Voilà l'homme! »

Parmi ceux qui ont travaillé à le perdre, on remarque des hommes qu'il a accablés de bienfaits,

des pauvres qu'il a secourus, des riches qu'il a consolés dans leurs maladies et leurs afflictions, des ouvriers à qui il a rendu toutes sortes de bons offices. Mais sondez son cœur, vous n'y trouverez pas un seul sentiment de rancune. Il aime ceux qui le persécutent, et il les aimera toujours. Que ne peut-il les sauver au prix de son sang !

Tel sera le sort de tout prêtre dévoué à l'accomplissement de ses devoirs. Tous, depuis le curé du dernier des hameaux jusqu'au Souverain Pontife, doivent être marqués de la croix. Que d'évêques, que de papes injuriés, persécutés, emprisonnés et immolés en haine de Jésus-Christ ! Que de prêtres suivent tous les jours le chemin de la croix à la suite du divin Sauveur ! Ils faut qu'ils soient comme lui prêtres et victimes.

Le peuple juif porta le châtiment de son déicide ; vous le connaissez. C'est ainsi que la Providence châtie tous ceux qui persécutent les prêtres. D'épaisses ténèbres se répandent dans leur esprit, et leur cœur, plus dur que des rochers, reste insensible à tous les attraits de la grâce. Les desseins de la miséricorde divine sont accomplis, et les anges prononcent ces paroles : *Consummatum est*, tout est fini. Oh ! qu'il est à plaindre le peuple qui persécute ses pasteurs ! Il n'évitera pas le châtiment terrible qu'il a mérité. Heureux encore s'il reconnaît son crime et en demande pardon à Dieu !

Pour vous, mes frères, qui aimez Jésus-Christ parce qu'il a tout souffert pour vous sauver, vous

aurez au moins compassion de ceux qui continuent son œuvre parmi vous ; vous leur serez toujours soumis, afin qu'ils remplissent leur ministère avec joie et non avec larmes et gémissements. *Amen.*

## LE CURÉ DE LUDRES CONDAMNÉ INJUSTEMENT A ÊTRE BRULÉ VIF.

Au moment où la Lorraine fut réunie à la France, le clergé de cette province eut beaucoup à souffrir. Le parlement de Nancy fit savoir à l'évêque de Toul, Mgr Drouas, qu'il eût à porter les sacrements aux jansénistes malades, sans leur demander aucun acte de soumission aux décrets de l'Eglise. L'évêque de Toul ne jugea point à propos d'obtempérer aux ordres des huissiers et juges du parlement. De là contre l'évêque et son clergé une rancune parlementaire dont il existe un monument curieux.

Le curé de Ludres avait encouru la disgrâce de la dame du lieu, qui s'en plaignit à l'évêque et le sollicita fortement de l'en débarrasser. L'évêque, qui lui-même n'était pas trop content du curé, car la tradition rapporte que c'était un chasseur décidé, vint à bout de lui faire donner la démission de sa cure, sous réserve d'une pension. Il croyait, dit son secrétaire, seconder le zèle d'une femme pieuse ; il ignorait qu'une haine furieuse la faisait agir. Quelque temps après, continue le même secrétaire, le curé se pourvoit au parlement pour rentrer dans son bénéfice, sous prétexte de la violence qui l'en a expulsé. A l'instant la trame la plus horrible est ourdie. La dame du lieu produit une lettre de l'évêque de Toul, mais cette lettre disait peu de chose ; elle n'était pas une base suffisante pour appuyer un procès criminel ; on y ajouta donc une calomnie qui fait frémir. On suppose qu'un grand nombre de curés vivent dans une dissolution

abominable, qu'il est nécessaire d'en faire un exemple pour en imposer aux coupables, et ce qui ajoute au frémissement, c'est que dans un instant cette horrible imputation passa pour un fait constant dans l'esprit des magistrats, du chancelier de Lorraine et du roi de Pologne. Il est triste qu'on puisse observer ici que la cour souveraine n'avait pas pardonné aux curés d'avoir pris hautement le parti de leur évêque dans l'affaire de la confession des malades, et que M. de Viray, procureur général, autrefois si zélé pour la religion, alors réconcilié avec son corps, montrait plus de passion que personne dans cette affaire. Les esprits ainsi prévenus, on affecta une précipitation inconnue jusqu'alors dans les causes criminelles. Dans peu de jours le procureur du roi gagné donna sa plainte. On entendit les témoins, on les confronta avec l'accusé, qui fut condamné au feu et exécuté comme coupable de péchés contre nature commis sur des jeunes gens auxquels il donnait des leçons de latin. Cependant le malheureux prêtre avait montré dans sa prison les sentiments d'un héros chrétien; il acceptait d'avance la mort qu'on lui préparait comme une juste punition de ses péchés, mais il soutenait qu'il était innocent des crimes dont on l'accusait, et il a persisté dans cette déclaration jusque sur le bûcher, de manière à convaincre tous les spectateurs de son innocence. M. François, alors vicaire de Saint-Epvre, qui n'avait pas quitté un instant l'accusé pendant les trois derniers jours de sa vie, fut si touché de ses grands sentiments de religion, qu'il crut devoir en écrire la relation. Mais dès que le parlement en fut informé, la passion qui l'animait se montra de plus en plus. M. François, menacé d'un décret, fut obligé de s'évader. On entendit des membres de ce redoutable tribunal dire hautement que le supplice du curé de Ludres n'était qu'un commencement, qu'on savait qu'il y avait bien d'autres prêtres coupables des mêmes crimes, et que bientôt on en ferait justice.

« Le diocèse était perdu, continue le secrétaire de l'évêque, si la Providence divine ne fût intervenue dans cette affaire

d'une manière presque miraculeuse. A l'instant du supplice de cet infortuné, un cri général s'élève dans toute la Lorraine et particulièrement à Nancy. Le peuple est tout à coup persuadé de l'innocence de ce malheureux ; il en fait un martyr. J'ai vu mille petites croix plantées à l'endroit même du bûcher, et des femmes de la campagne à genoux et en prières auprès de ces croix. Elles existent et se renouvellent encore le 8 juillet 1790. Le village de Ludres est regardé avec horreur. Si quelques uns de ses habitants paraissent à Nancy, à l'instant ils sont assaillis par la populace, et la police ne peut leur sauver la vie qu'en les faisant conduire en prison. Il se fait le plus grand concours de peuple au lieu du supplice; on vient de toutes parts et de fort loin invoquer le saint curé. Au commencement le parlement menace ; il envoie la maréchaussée pour empêcher les attroupements ; mais bientôt il s'aperçoit que, s'il ne dissimule pas, ses membres ne seront pas en sûreté, et il se tait. Il y a plus : la dame du lieu tombe dans une langueur qui, en la dévorant, la conduit insensiblement au tombeau; le procureur du roi se fracasse le bras et demeure estropié; le procureur général meurt dans six mois. »

Le petit terrain où a eu lieu le supplice s'appelle vulgairement *le Bon Curé,* par la raison que, le 2 août 1757, le curé de Ludres, Jean-Baptiste Marchal, y a été brûlé par sentence du parlement de Nancy, et que toujours le peuple a cru le curé innocent des crimes qu'on lui imputait, et il ne cesse d'y planter par dévotion de petites croix.

# XXe INSTRUCTION.

## Estime et reconnaissance pour les prêtres.

*Testimonium enim perhibeo vobis, quia, si fieri posset, oculos vestros eruissetis et dedissetis mihi.*

Je vous rends ce témoignage, que vous étiez prêts, s'il eût été possible, à vous arracher les yeux pour me les donner.

(GAL., IV, 15.)

---

Le beau témoignage que saint Paul rend aux Galates! Ils étaient si remplis de reconnaissance pour tout le bien qu'il leur avait fait, qu'ils se seraient arraché les yeux pour les lui donner. Mais ces sentiments ne furent pas de longue durée, car l'Apôtre ajoute : *Suis-je donc devenu votre ennemi parce que je vous ai dit la vérité?* Oui, grand Apôtre, c'est en disant la vérité qu'on se fait des ennemis, parce qu'il n'y a que la vérité qui blesse. Vous en avez fait vous-même l'expérience. Hélas! que n'avez-vous pas souffert pour prêcher partout l'Evangile ou pour dire la vérité! Que votre exemple nous encourage, et que votre intercession près de Dieu nous obtienne ses grâces et ses bénédictions!

Les ennemis de saint Paul profitaient de tout

pour le décrier : il était petit de taille, disaient-ils; il parlait un langage rude et informe, sans science et sans connaissance des lettres. N'est-ce pas encore ce qu'on fait de nos jours? Les prêtres, dit-on, ne connaissent pas assez les usages du monde; ils sont trop paysans.

Que voulez-vous dire par ce mot? Qu'ils sont tous grossiers et malhonnêtes? C'est une calomnie et rien de plus. Qu'ils ressemblent aux paysans sous certains rapports? C'est pour eux un devoir. Saint Paul nous apprend qu'il s'est fait tout à tous, Juif avec les Juifs, Gentil avec les Gentils, pour les gagner tous à Jésus-Christ. Le Fils de Dieu ne s'est-il pas fait homme pour sauver les hommes? Qu'étaient les apôtres, sinon des paysans, c'est-à-dire des hommes du peuple gagnant leur vie à la sueur de leur front? Lorsque nos missionnaires s'en vont prêcher l'Evangile aux sauvages, ne faut-il pas qu'ils se conforment aux usages des sauvages? Sachez donc bien qu'au lieu de rougir de ce titre de *paysans*, nous nous en glorifions, car il signifie que nous sommes de notre *pays*, que nous lui appartenons par l'origine, par la langue, par les habitudes, par l'esprit et par le cœur.

Ah ! sans doute, les honnêtes gens de la ville seraient fiers d'avoir pour pasteurs des hommes de belle taille et de bonne mine, aux formes polies. Ils seraient heureux d'aller les entendre débiter de beaux discours en termes pompeux, en style élégant et fleuri, avec une voix douce et harmonieuse

comme le son d'une flûte ou d'un violon! Ne serait-ce pas charmant?

Je n'en disconviens pas, mes frères; mais seriez-vous plus vertueux? Vous corrigeriez-vous de vos défauts ou de vos vices? Mais, avec votre politesse raffinée, vous n'êtes pas même chrétiens, pour la plupart; votre religion n'est qu'un simulacre, un vernis de christianisme, ou plutôt c'est l'hypocrisie de la charité. Vous êtes riches en belles paroles et généreux en promesses, même envers Dieu; mais lorsqu'il s'agit de vous imposer quelques sacrifices, de vous montrer reconnaissants et dévoués, c'est tout autre chose. Et les paysans que vous méprisez parce qu'ils ne sont pas polis, c'est-à-dire parce qu'ils ignorent l'art de mentir, portent souvent dans leurs poitrines des cœurs sensibles et généreux. Il y a dans les hommes rustiques une crainte de Dieu, un fonds de religion plus simple, plus vrai et plus réel que dans les esprits polis et élégants; leur cœur et leur esprit ne sont pas gâtés par les fausses maximes qui infectent les villes; ils craignent et respectent Dieu, et les instructions trouvent en eux plus de ressources que chez les riches, les grands et les puissants du monde.

Les paysans, me dites-vous, ne sont plus aujourd'hui tels que vous les représentez, il s'en faut bien. S'ils sont changés et n'ont plus la simplicité d'autrefois, c'est un grand malheur; mais qui les a pervertis? Ne sont-ce pas les villes?

A vous entendre, si nous n'obtenons aucun suc-

cès pour notre ministère, c'est que nous ne sommes pas assez tolérants. A quoi bon tonner contre les vices des heureux du monde? Vous ne les corrigerez pas, dites-vous, et vous vous ferez détester.

Nous reconnaissons avec vous que le prêtre doit user de bonté et d'indulgence, de prudence et de charité. Qui fut jamais plus indulgent et plus sage que Jésus-Christ? Voyez avec quelle bonté ineffable il reçoit les pécheurs, quels qu'ils soient. Voyez-le avec la femme adultère, avec Madeleine, avec les publicains. Il commence aussi par instruire les orgueilleux pharisiens, par leur montrer la voie dangereuse qu'ils suivent; mais ses instructions et ses exhortations restant sans fruit, il s'indigne, il les appelle des sépulcres blanchis qui paraissent beaux aux yeux des hommes et sont remplis de pourriture. Un jour il s'arme d'un fouet et chasse les vendeurs du temple. Certes, il n'ignorait pas que sa conduite à leur égard les aigrirait de plus en plus et qu'ils finiraient par le crucifier. Est-ce que cette prévision l'a fait reculer devant l'accomplissement de son devoir?

Voilà, mes frères, le modèle de tous les prêtres et de tous les prédicateurs. Un pasteur qui voit tranquillement les désordres de son peuple, qui se contente de ne pas applaudir aux vices dont il est témoin, qui ne sent pas vivement la perte des âmes qui lui sont confiées, qui ne dit pas avec saint Paul que la chute des faibles l'accable de tristesse, ou qui n'éprouve pas dans son cœur une sainte indi-

gnation contre les méchants, est un prêtre qui a perdu la foi. Ignorez-vous que le zèle du salut des âmes est le premier devoir d'un pasteur, qu'il n'est prêtre que pour sauver les âmes?

Il ne lui suffit pas, croyez-le bien, de mener une vie sage et réglée, une vie pénitente et mortifiée comme celle d'un chartreux. S'il n'est pas pénétré d'une vive douleur en voyant périr les âmes, s'il ne s'arme pas du zèle de la foi et de la charité et du glaive de la parole pour les retirer de la voie de l'égarement, s'il n'exhorte pas, ne conjure pas, ne reprend pas à temps et à contre-temps, ce n'est plus un pasteur, mais un mercenaire, et sa pénitence ne lui servira de rien; il paraît vivant, et il est mort aux yeux de Dieu. Tandis que les hommes louent sa douceur et sa tolérance, Dieu le maudit. Il s'endort dans ses prétendues vertus, mais un jour les clameurs des âmes qu'il laisse périr le réveilleront, et il verra qu'il n'avait lui-même que la vertu du pharisien, et il n'aura d'autre sort que celui des serviteurs inutiles et des hypocrites.

Eh quoi! mes frères, un ministre de Jésus-Christ, envoyé pour faire son œuvre sur la terre et pour agrandir son royaume, verrait le règne du démon prévaloir sur celui de Jésus-Christ dans la portion du troupeau qui lui est confiée, et sa foi et sa charité le laisseraient tranquille! Parce que sa conscience ne lui reproche rien personnellement, il n'aurait point de remords sur les désordres qu'il souffre dans ceux dont il est chargé! Il verrait ou-

trager Jésus-Christ, et il croirait l'aimer en restant témoin impassible de cette nouvelle passion que lui font souffrir des chrétiens dont il doit lui répondre ! Mais ce serait un lâche, un prévaricateur, un ministre qui trahirait son ministère, si une prudence charnelle lui fermait la bouche. Un père peut-il donc voir sans douleur périr ses enfants sous ses yeux ? Un pasteur voit-il ses brebis se précipiter dans un gouffre sans courir après elles, sans leur faire entendre du moins sa voix ? Mais quand une seule vient à s'égarer, il doit traverser les montagnes, essuyer les travaux les plus pénibles pour la rapporter sur ses épaules. Ce n'est plus un père, c'est un étranger ; s'il n'est pas un loup qui égorge les brebis, c'est un lâche gardien qui les laisse égorger. Quelle différence y a-t-il entre l'un et l'autre?

Vous répliquez et vous dites : Mais vous avez affaire à des hommes qui ne veulent pas vous entendre ; ils en ont pris leur parti. C'est pour cela même que le pasteur doit redoubler de soin et de travail. Le zèle serait inutile s'il n'y avait que des âmes dociles à conduire. C'est parce que les chrétiens sont rebelles à la vérité qu'il ne doit se permettre ni repos ni consolation tant qu'il les verra dans ces dispositions criminelles. Est-ce que l'Evangile se serait répandu dans l'univers, est-ce que la croix de Jésus-Christ aurait triomphé des peuples et des Césars, si les hommes apostoliques avaient eu peur de l'opposition que les païens mettaient au

progrès de la parole sainte? Où en serions-nous si les difficultés avaient ralenti leur zèle?

Mais il y a de graves inconvénients, dites-vous. Et quels sont-ils? Les mépris, les calomnies, les persécutions? Mais c'est ce que Jésus-Christ a promis à ses apôtres. « Si je plaisais aux hommes, disait saint Paul, je ne serais pas le serviteur de Jésus-Christ. » Mais c'est là sa gloire et la récompense de son zèle. Les mauvais traitements et les outrages sont le sceau le plus honorable de son apostolat.

Mais le mal est général, dites-vous encore; c'est lutter contre un torrent. S'il en est ainsi, le pasteur des âmes doit ranimer son zèle, car Dieu l'a envoyé vers tout ce peuple pour le corriger. N'est-il pas le sel de la terre, la lumière du monde, pour remédier à ce qui est pourri et infecté, et pour éclairer ceux qui vivent dans les ténèbres? Moïse refuse-t-il son zèle et ses avis à un peuple immense, quand il le voit tout entier souillé d'idolâtrie et prosterné aux pieds du veau d'or? Tout l'univers n'était-il pas corrompu quand les apôtres y furent envoyés, et reculèrent-ils devant des vices et des passions qu'un culte impie avait consacrés? Mais c'est à cette corruption générale qu'ils reconnurent la divinité et la nécessité de leur mission; ils se regardèrent comme des ministres de salut que la miséricorde de Dieu offrait à cette race d'hommes corrompus. N'avons-nous pas la même mission et le même caractère?

Mais lorsque nous ne ramènerions qu'une seule âme à Jésus-Christ, cela ne doit-il pas nous suffire pour nous dédommager des travaux d'une vie entière? Ne serions-nous pas assez payés de pouvoir la présenter un jour à Jésus-Christ, et d'entendre cette âme nous en rendre d'éternelles actions de grâces dans le ciel? Pourquoi nous défierions-nous de la puissance de la grâce sur les cœurs endurcis? Nous aurions raison de nous décourager si nous ne comptions que sur nous-mêmes; mais ce n'est plus nous qui agissons, c'est Jésus-Christ qui agit en nous et par nous. N'a-t-il pas fait des miracles avec un peu de boue?

Il faut être charitable et indulgent sans doute; mais ne remarquez-vous pas que, tout en condamnant le vice, nous ménageons et nous aimons toujours les pécheurs? Et c'est précisément parce que nous les aimons que nous haïssons leurs vices et que nous mettons tout en œuvre pour qu'ils s'en corrigent. Nous ne nous rebutons jamais, nous ne comptons ni nos pas, ni nos soins, ni nos travaux; nous essayons de tout, des prières et des menaces, d'une douceur extrême et d'une sainte indignation. Avons-nous jamais eu recours aux emportements, aux duretés, aux injures? Que de fois nous refoulons dans notre cœur les peines qui débordent! Que de fois nous avons attendu des mois entiers avant de vous parler des scandales qui nous affligeaient si amèrement! Que ne ferions-nous pas pour sauver vos âmes? Quel bonheur pour nous

s'il nous était donné de vous conduire tous au ciel, même au prix de notre sang et de notre vie ! Vous le savez bien, nous ne vivons que pour vous, et le seul bonheur que nous goûtions ici-bas est de vous voir marcher courageusement dans le chemin de la vertu.

Gardez-vous donc de vous irriter contre votre pasteur parce qu'il ne craint pas de dire aux grands aussi bien qu'aux petits, comme saint Jean-Baptiste à Hérode : « Il ne vous est pas permis d'avoir la femme de votre frère. » Ayez pour lui d'autant plus d'estime qu'il fait preuve d'un plus grand courage, Au lieu d'imiter les Juifs qui lapidèrent saint Etienne parce qu'il leur avait reproché avec une grande force leurs vices grossiers et les avait appelés *têtes dures* et *cœurs incirconcis*, témoignez-lui la plus vive et la plus sincère reconnaissance ; car il vous montre qu'il vous aime plus que vos louanges, et que sa seule ambition est de sauver les âmes.

Vous avez reconnu avec nous, mes frères, que le prêtre est l'ami, la providence vivante de tous les malheureux, la consolation des affligés, l'appui de la veuve, le père des orphelins. Il soulage le pauvre, visite le malade, essuie les pleurs de l'infortune ou fait couler ceux du repentir, instruit l'ignorant, fortifie le faible, affermit dans la vertu les âmes troublées par les orages des passions. Ne sont-ce pas là autant de titres à la reconnaissance des fidèles?

Mais ce que vous ne remarquez pas assez, c'est la bienfaisante influence qu'il exerce sur la prospérité matérielle de la famille et de la société.

Tout le monde reconnaît et publie hautement aujourd'hui que la guerre qui ensanglante le sol américain est désastreuse pour toute l'Europe. Supposons pour un moment que tous les habitants de l'Amérique eussent été de fervents catholiques, toujours dociles à la voix du prêtre, n'est-il pas évident que cette guerre n'eût pas eu lieu ?

Que se passe-t-il dans ce moment en Italie ? Ce sont des citoyens qui s'égorgent les uns les autres, qui dévastent les provinces et traînent après eux le désordre, le pillage, les ruines. Mais si les habitants de cette péninsule eussent écouté la voix paternelle du chef de l'Eglise, de leurs évêques et de leurs pasteurs, vous y verriez régner la paix, la concorde, la prospérité et le bonheur.

Tout s'enchaîne ici-bas, les biens invisibles sont la source des biens matériels et sensibles, selon ces paroles du divin Maître : « Cherchez avant tout le royaume des cieux et sa justice, et tout le reste, c est-à-dire la paix, l'ordre et les richesses, vous sera donné par surcroît. »

Il suffit pour vous en convaincre de considérer ce que fait le prêtre au milieu de vous. Sans cesse il prêche l'humilité, le désintéressement, le mépris des biens de ce monde, l'amour du travail, la tempérance, la chasteté, la douceur, la patience, la résignation dans les peines de la vie. Il vous ap-

prend en même temps les moyens à prendre pour triompher de tous les vices, de l'orgueil, de l'ambition, de l'impureté, de l'avarice, de la colère, de l'envie, de la paresse et de la gourmandise. Voulez-vous devenir riches, ou du moins acquérir une certaine aisance? Mettez en pratique ses enseignements.

Qu'est-ce, en effet, qui ruine les familles? Ce sont presque toujours les péchés capitaux. Voyez ce qui se passe dans la vie du monde. Un père de famille n'a qu'une fortune médiocre, mais elle est plus que suffisante pour son entretien ; il fait même quelques économies chaque année. Mais il veut être riche et très-riche, et il veut l'être rapidement. Que fait-il pour réaliser son projet? Il joue à la Bourse, il fait des spéculations hasardeuses, il cherche quelque nouvelle invention, et il se ruine. C'est donc l'amour de l'or, l'ambition, l'envie de paraître et de marcher l'égal des grands seigneurs qui l'a ruiné. S'il eût été plus simple et plus modeste, il aurait conservé au moins ce qu'il possédait.

Tel autre a reçu en héritage un excellent patrimoine; mais il est négligent, il aime le jeu, les conversations inutiles, les cafés et les cabarets, et, en son absence, les enfants, les ouvriers et les domestiques s'endorment ou s'amusent de leur côté, de sorte qu'il dépense beaucoup sans faire de profit. Cet autre veut avoir une table splendidement servie, ou du moins des aliments recherchés et qui flattent le palais; il veut porter des habits riches

et brillants; en un mot, il aime le luxe, et qui ne l'aime pas aujourd'hui? Bientôt les revenus ne sont plus en rapport avec les dépenses, et le patrimoine se fond comme la cire au soleil. D'où cela vient-il? Des péchés capitaux, de la vanité, de la paresse et de la gourmandise.

Combien d'autres dépensent des sommes énormes pour se livrer au libertinage et satisfaire des passions honteuses! Ne soulevons pas le voile qui recouvre ces mystères d'iniquité, dans la crainte de vous scandaliser. Mais vous n'ignorez pas quelles sont les suites funestes de ce vice infâme : il vide la caisse, ruine la santé et l'intelligence.

Quand vous auriez des millions de revenus, que vous seriez aussi riche qu'un roi, si vous ne chassez les vices de votre maison, vous serez bientôt réduit à rien. Savez-vous ce que sont les péchés capitaux? Ce sont autant d'issues pratiquées au coffre-fort, d'où sortent les pièces d'or.

Quelle est la cause principale de presque toutes les maladies? Les péchés capitaux, l'orgueil, l'impureté, l'ivrognerie, la sensualité, la paresse. Arrachez-les de votre cœur, ou du moins combattez-les courageusement, et vous jouirez d'une santé florissante.

Je dis plus : ôtez les péchés capitaux, et vous tarissez la source des chagrins, des peines et des afflictions qui pèsent sur la pauvre humanité.

Qu'est-ce qui enrichit les familles, maintient ou consolide la santé, réjouit le cœur et conserve la

paix de la conscience? La pratique des vertus chrétiennes. Représentez-vous donc une famille dont tous les membres sont solidement vertueux ; ils travaillent avec zèle et activité et dépensent peu : ils feront donc nécessairement des économies.

D'où viennent tous les malheurs de la France? De ce que tous les Français ne mettent pas en pratique ce que les prêtres leur enseignent. Un aumônier d'une prison avait remis un jour à l'un des détenus le *Petit Manuel du Chrétien*, et quelques jours après ce prisonnier lui dit : « Ah! monsieur l'abbé, si j'avais connu ce qui est dans ce livre, si je l'avais pratiqué toute ma vie, je n'aurais point fait ce que j'ai fait, et je ne serais pas où je suis. » La France peut dire la même chose : Si j'avais écouté et pratiqué ce qu'enseignent les prêtres, je ne serais pas où je suis. Non, certes, elle ne passerait pas périodiquement par tant de révolutions qui la ruinent. Elle ne sera sauvée qu'en observant ce que lui a ordonné Celui qui a sauvé le monde. Ce seront donc les prêtres qui sauveront la France, puisque sans la religion la société est perdue, et qu'il n'y a pas de religion sans prêtres.

Plus que jamais donc honneur, vénération, amour et reconnaissance au prêtre! Quiconque le méprise ou le repousse est un aveugle qui ne veut pas voir la lumière en plein midi. Daigne le Seigneur ne pas vous adresser ce reproche un jour. *Amen.*

### RAPPORTS INTIMES ENTRE LE SACREMENT DE L'ORDRE ET L'INTÉRÊT TEMPOREL DE LA SOCIÉTÉ.

Il y a bien quarante ans, un illustre protestant d'Angleterre, lord Fitz-William, dans une suite de lettres aux souverains de l'Europe, leur signalait cette connexion intime entre les vérités catholiques et le bon état de la société temporelle. Voici comme lui-même résume ses idées :

« La vertu, la justice, la morale doivent servir de base à tous les gouvernements.

« Il est impossible d'établir la vertu, la justice, la morale sur des bases tant soit peu solides, sans le tribunal de la pénitence, parce que ce tribunal, le plus redoutable de tous les tribunaux, s'empare de la conscience des hommes, et la dirige d'une manière plus efficace qu'aucun autre tribunal. Or, ce tribunal appartient exclusivement aux catholiques romains.

« Il est impossible d'établir le tribunal de la pénitence, sans la croyance à la présence réelle, principale base de la foi catholique romaine, parce que sans cette croyance le sacrement de la communion perd sa valeur et sa considération. Les protestants approchent de la sainte table sans crainte, parce qu'ils n'y reçoivent que le signe commémoratif du corps de Jésus-Christ; les catholiques, au contraire, n'en approchent qu'en tremblant, parce qu'ils y reçoivent le corps même de leur Sauveur. Aussi, partout où cette croyance fut détruite, le tribunal de la pénitence cessa avec elle. La confession devient inutile, comme partout où cette croyance existe la confession devient nécessaire; et ce tribunal, qui se trouve ainsi nécessairement établi avec elle, rend indispensable l'exercice de la vertu, de la justice, de la morale. Donc, comme je l'ai déjà dit, *il est impossible de former un système de gouvernement quelconque qui puisse être permanent et avan-*

*tageux, à moins qu'il ne soit appuyé sur la religion catholique romaine.* »

« Voilà donc la solution de la question la plus importante, après celle de l'immortalité de l'âme, qui puisse être présentée aux hommes : Quel est le meilleur des gouvernements? Et plus on l'étudiera, plus on verra que cette croyance à la présence réelle s'étend non seulement sur tous les gouvernements, mais sur toutes les considérations humaines; qu'elle en est comme le diapason, et qu'elle est, par rapport au monde moral, ce qu'est le soleil par rapport au monde physique, *illuminans omnes homines.* »

D'après ces conclusions du politique anglais et anglican, l'Eglise, en proclamant les dogmes catholiques sur la Pénitance, l'Eucharistie, le saint sacrifice, le sacrement de l'Ordre, a proclamé les seuls vrais principes d'une bonne réforme, d'une restauration salutaire non seulement pour le clergé, mais pour le peuple, mais pour les gouvernements, mais pour l'univers entier; non seulement dans l'ordre religieux et moral, mais encore dans l'ordre politique. Puissent tous les catholiques avoir la vue aussi perspicace et les vues aussi élevées que cet honnête protestant! (ROHRBACHER.)

Supposons donc que chaque curé dans sa paroisse instruise les fidèles dont les âmes lui sont confiées et leur donne ces convictions fortes qui font les chrétiens généreux, une salutaire réforme s'opérera bientôt dans l'esprit, dans la conduite et dans les mœurs, surtout s'il fortifie ses leçons par l'austérité de ses exemples, c'est-à-dire par la pratique des vertus d'humilité, d'abnégation, de mépris des biens terrestres, de patience et de charité. L'esprit chrétien pénétrera partout et vivifiera tous les fidèles. Considérez ensuite quelles en seront les conséquences nécessaires : les mauvais livres et les mauvais journaux seront repoussés ou jetés au feu. Je pourrai citer telle paroisse du diocèse de Nancy, renouvelée et réformée par le zèle d'un prêtre instruit, actif, désintéressé, où l'on comptait sept abonnements au journal *le Siècle*, et où l'on n'en voit plus qu'un seul aujourd'hui. De même que les

ténèbres fuient en présence de la lumière, ainsi les mauvaises doctrines disparaissent en présence de la vérité.

Ainsi, au lieu de nous plaindre des ravages que font les mauvais livres, les mauvais journaux et les mauvais politiques, plaignons-nous de nous-mêmes ; car si nous étions tous ce que nous devons être, prêtres et fidèles, la France serait bientôt entièrement réformée, et l'erreur serait impuissante. Que Dieu daigne nous envoyer des évêques comme saint Ambroise, saint Charles Borromée, dom Barthélemy des Martyrs, de Lamotte, évêque d'Amiens, et des prêtres comme le bienheureux Pierre Fourrier et saint Vincent de Paul ; et notre bien-aimée France sera la plus heureuse et la plus puissante de toutes les nations de l'Europe, et même du monde entier.

FIN.

---

LYON. — IMPRIMERIE DE GIRARD ET JOSSERAND,
Rue Saint-Dominique, 13.

# TABLE DES MATIÈRES.

## INSTRUCTIONS SUR L'ORDRE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.



